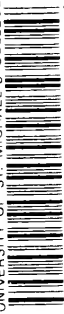
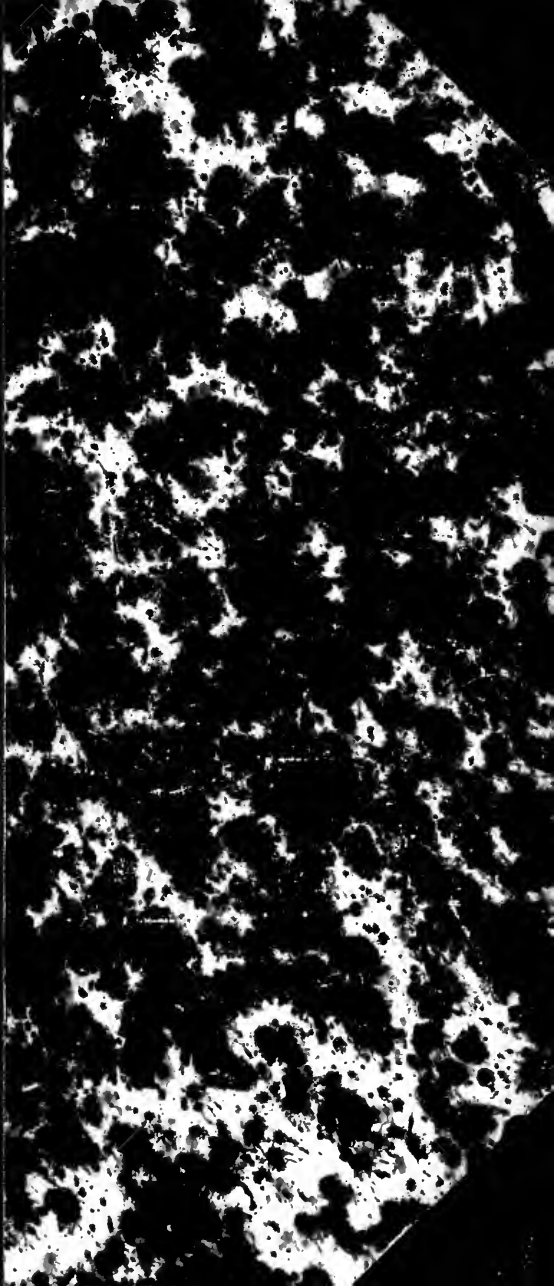


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01878294 6

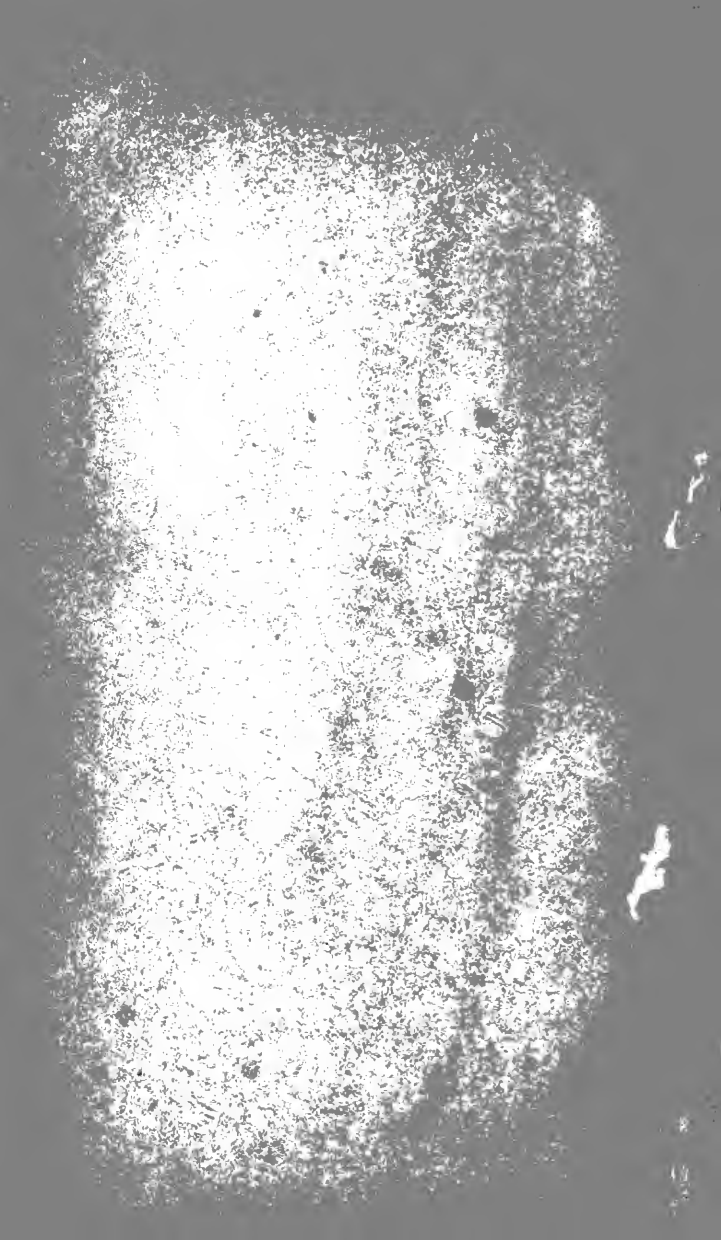






TRANSFERRED





15621

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

EXPOSITION

DU

DOGME CATHOLIQUE

L'AUTRE MONDE

CARÊME 1889

APPROBATION DE L'ORDRE

Nous, soussignés, Maîtres en sacrée Théologie, avons lu, par ordre du T. R. P. Provincial, les Conférences du T. R. P. Jacques-Marie-Louis MONSABRÉ, Maître en sacrée Théologie, lesquelles sont intitulées : *Exposition du dogme catholique. — L'autre monde. — Carême 1889.* Nous les avons jugées dignes de l'impression.

FR. ANTONIN VILLARD,
Maître en sacrée Théologie.

FR. M. D. SOUAILLARD,
Maître en sacrée Théologie.

IMPRIMATUR :
FR. AIMON NESPOULOUS,
Prieur provincial.

DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS.

FEB 10 1960

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

EXPOSITION

DU

DOGME CATHOLIQUE

L'AUTRE MONDE

PAR

LE T. R. P. J.-M.-L. MONSABRÉ

DES FRÈRES PRÊCHEURS

CARÊME 1889

DEUXIÈME ÉDITION

A. J. Simard
6.1.92
[Signature]

PARIS

BUREAUX DE L'ANNÉE DOMINICAINE

94, RUE DU BAC, 94

1889

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE PURGATOIRE

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

2

<http://www.archive.org/details/confrencesdeno19mons>

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE PURGATOIRE

Messeigneurs¹, Messieurs,

La mort n'est pas l'effondrement de tout l'être humain : c'est une séparation qui laisse vivante la plus noble partie de notre nature et lui ouvre la porte d'un autre monde. Après avoir interrogé les traditions et les croyances de l'humanité, les aspirations de notre âme et les perfections de Dieu, nous nous sommes écrié : « Je crois à la vie future : *Credo vitam venturi sæculi.* » Bien loin d'ébranler notre conviction, les illusions et les chimères de l'esprit humain, l'indifférence superbe et les négations brutales de l'impiété nous ont mis

1. Mgr Richard, archevêque de Paris, et Mgr Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, au Canada.

à même d'apprécier la noble simplicité des enseignements de la foi, la franchise et la grandeur des solutions qu'elle donne à la mystérieuse question de nos destinées. Une large trouée de lumière divine, dans les nuages qui nous cachent les vérités d'outre-tombe, nous a permis d'apercevoir de loin le panorama, à la fois glorieux et terrible, de l'autre monde¹. Nous allons nous approcher, Messieurs, et, si vous voulez bien me prendre pour guide, nous visiterons ensemble les stations que doit habiter l'homme immortel.

Sortie vivante des étreintes de la mort, l'âme s'achemine vers son éternité. Elle y emporte toutes ses facultés, non pas endormies et condamnées à l'inertie absolue jusqu'au réveil de la chair qu'elle doit reprendre à la fin des temps, mais capables d'agir encore, bien que les conditions de leur activité soient profondément changées. La conscience de sa personnalité, les habitudes intellectuelles qu'elle a

1. Cf. Conférences du carême précédent. *La Vie future*, quatre-vingt-onzième et quatre-vingt-seizième.

contractées, les connaissances qu'elle a acquises, les souvenirs qui se sont gravés dans son incorruptible substance persistent en elle avec la vie. Elle pense, elle veut, elle désire, elle aime. Si elle n'a plus le pouvoir de se mettre en rapport avec les choses sensibles, ni d'en recevoir les impressions et les images qu'elle transformait en espèces intelligibles, elle est mieux ouverte aux influences de Dieu et des esprits supérieurs, mieux disposée à la communication des idées qui s'épanchent en elle d'une source plus pure que l'imparfaite irradiation des créatures. Avec la faculté de reprendre son corps, elle conserve la puissance radicale d'en recevoir à nouveau, et quand il sera temps, les sensations de jouissance et de douleur qui l'ont fait tressaillir¹.

C'est dans cet état qu'elle se présente devant le divin juge. Son procès est vite fait : il suffit d'un rayon de lumière, qui la pénètre à fond, pour lui montrer ce qu'elle est et pour fixer

1. Cf. *Summ. Theol.*, I p., quæst. 89, *De cognitione animæ separatæ*.—*Supp.*, quæst. 70, *De qualitate animæ exeuntis a corpore*.

éternellement son sort heureux ou malheureux. « Eclairée par le jugement de Dieu sur ses mérites et ses démérites, l'âme, dit saint Thomas, s'en va, comme d'elle-même, au lieu de son éternité, semblable à ces corps légers ou pesants qui montent ou descendent là où doit se terminer leur mouvement. Rien n'arrête celle qu'écrase le poids du péché fixé par l'impénitence ; elle tombe lourdement aux abîmes des éternelles douleurs. Mais l'âme pénitente, à qui Dieu a montré le ciel, et qui se sent attirée vers le séjour de l'éternelle félicité, peut n'être pas assez pure pour soutenir l'apparition de Celui qui ne souffre rien de souillé devant sa face. De là, la nécessité d'un lieu moyen, où la grâce est obligée d'attendre la gloire, et de continuer dans la douleur la purification que le repentir n'a pas eu le temps d'achever sur la terre. Ce lieu moyen l'Eglise l'appelle le purgatoire ¹. »

1. Sicut in corporibus est gravitas vel levitas, qua feruntur ad suum locum. qui est finis motus ipsorum, ita etiam est in animabus meritum et demeritum, quibus perveniunt animæ ad præmium vel ad pœnam; quæ sunt fines actionum ipsorum. Unde sicut corpus per

L'existence du purgatoire est un dogme qu'on ne peut négliger dans l'exposition de la doctrine catholique. Il soulage, à la fois, la raison et le cœur, trop vivement émus par le contraste des bénédictions et des malédictions divines, des deux éternités de bonheur et de malheur où doit se fixer notre immortalité.

gravitatem vel levitatem statim fertur in locum suum, nisi prohibeatur: ita animæ statim, soluto vinculo carnis, per quod in statu viæ detinebantur, præmium consequuntur vel pœnam, nisi aliquid impediatur: sicut interdum impedit consecutionem præmii veniale peccatum, quod prius purgari oportet; ex quo sequitur quod præmium differatur. Et quia locus deputatur animabus secundum congruentiam præmii vel pœnæ, statim ut anima absolvitur a corpore, vel in inferno demergitur, vel ad cœlos evolat, nisi impediatur aliquo reatu quo oporteat evolutionem differri, ut prius anima purgetur. Et huic veritati auctoritates Scripturæ manifestè attestantur, et documenta Sanctorum Patrum. Unde contrarium pro hæresi est habendum; ut patet 4, Dialog. in libro *De Ecclesiasticis dogmatibus*. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 69, a. 2.)

I

Lorsque j'ai invoqué les traditions et les croyances du genre humain, pour établir la vérité de la vie future et prouver l'existence d'un autre monde, vous avez dû remarquer, Messieurs, que, parmi les stations de cet autre monde, le lieu moyen où les âmes se purifient, avant de recevoir la récompense définitive de leurs mérites, n'a pas été oublié. Les rituels funéraires des Egyptiens nous parlent des épreuves expiatoires que devaient subir les âmes justes pour être admises dans la demeure céleste d'Osiris. Les Persans avaient imaginé pour elles un laborieux voyage à travers les douze signes du zodiaque, avant qu'elles pussent entrer dans l'éternelle béatitude. Chez les Grecs, les morts s'appelaient des *patients* et des *affligés*¹. Les Stoïciens croyaient à l'*empyrosis*, sphère de feu où l'âme expiait ses fautes². Les

1. Κεκληρχότες. — Καμόντες.

2. Clem. Alex, lib. V, *Stromat.*

poètes ont chanté les lieux souterrains, les champs de larmes et les fleuves d'oubli où les mortels sont punis, souffrent et se débarrassent des souillures de la vie terrestre. Plus précise que la poésie, la philosophie nous enseigne, par la bouche du divin Platon, que « ceux qui ne sont ni tout à fait criminels ni absolument innocents endurent des peines proportionnées à leurs fautes, jusqu'à ce que, purifiés de leurs péchés, ils soient jugés dignes de recevoir la récompense des bonnes actions qu'ils ont faites ¹. » Enfin, dans presque toutes les liturgies antiques nous voyons des prières, des libations, des offrandes, des sacrifices ordonnés au soulagement des ombres plaintives et errantes.

Discret et réservé dans l'expression de ses croyances sur les mystères de l'autre monde, le peuple juif ne nous laisse pas ignorer qu'il s'est mis en rapport par ses suffrages avec les âmes des défunts; « car c'est une sainte et sa-

1. Voyez le texte grec dans la quatre-vingt-douzième Conférence : *Traditions et Croyances*, première partie.

lutaire pensée de prier pour eux, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés¹. »

La croyance au purgatoire est si universellement répandue, si profondément enracinée dans l'esprit humain, qu'il y a condensé, çà et là, toute la vérité de nos destinées au détriment de la justice divine. Les chimères de la métempsycose et des réincarnations ne sont que des exagérations ou des travestissements du dogme populaire des expiations d'outre-tombe².

Ce dogme, le Maître divin, à qui nous devons les lumières de la foi, n'avait besoin ni de l'établir, ni même de le rappeler solennellement, il suffisait qu'il y fit allusion. Lorsqu'il parlait des péchés qui peuvent être remis dans un autre monde³, et des prisons d'où l'on ne peut

1. Fortissimus Judas..... facta collatione duodecim millia drachmas argenti, misit Jerosolymam offeri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans. — Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. (II Machab., cap. XII, 23, 46.)

2. Cf. quatre-vingt-quatorzième Conférence : *Illusions et Chimères*, deuxième partie.

3. Quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei; qui autem dixerit contra Spiritum Sanc-

sortir qu'après avoir payé jusqu'à la dernière obole de sa dette¹, tout le monde le comprenait; et l'Église n'a fait que développer sa pensée dans la longue tradition de ses docteurs et de ses conciles.

tum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro. (Matth., cap. XII, 32.) — Il est manifeste que dans ce texte Notre-Seigneur fait allusion à la croyance des Juifs. — Tous les Pères y voient une affirmation du dogme du purgatoire. Saint Augustin (lib. XXI, *De Civ.*, cap. XXIV, n° 2) dit : « De quibusdam veraciter non diceretur quod non eis remittatur neque in hoc sæculo, neque in futuro, nisi essent quibus etsi non isto, tamen remittetur in futuro. »

Et saint Bernard (serm. LVI, *in Canticum*, n. 41) : Si non credunt ignem purgatorium restare post mortem... quærant ab eo qui dixit quoddam peccatum esse quod, neque in hoc sæculo, neque in futuro, remitteretur; cur hoc dixerit, si nulla manet in futuro remissio purgatione peccati?

1. Esto consentiens adversario tuo cito dum es cum eo in via, ne forte tradat te adversarius iudici, et iudex tortori, et mittaris in carcerem. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem. (Matth., cap. v, 25, 26. — Luc., cap. XII, 58, 59.)

Saint Cyprien donne de ce texte l'interprétation suivante : — Aliud est ad veniam stare; aliud ad gloriam pervenire; aliud missum in carcerem non exire inde, donec solvat *novissimum quadrantem*; aliud statim fidei et virtutis accipere mercedem; aliud pro peccatis

Je ne vous citerai pas les nombreux témoignages où il est question des fautes légères et des dettes de péché que l'homme emporte de cette vie¹, du feu qui doit le purifier comme il purifie l'or des scories mêlées à sa très pure

longo tempore cruciatum emundari, et purgari diu igne; aliud peccata omnia passione purgasse. (Lib. IV, *Epist.* 2.)

Saint Bernard : Illud scitote quia post hanc vitam in purgatoriis locis centupliciter quæ fuerint neglecta redduntur, usque ad novissimum quadrantem. (Serm. De obitu Huberti.) Ita Origenes, Cæsarius Arelatensis, Ambrosius, Hieronimus et alii multi.

1. Est enim quidam vivendi modus nec tam bonus ut non requirat ista (suffragia) post mortem; nec tam malus, ut non ei prosint ista post mortem. (S. Aug., lib. De cura pro mort., cap. II.)

De levibus culpis esse ante iudicium, purgatorius ignis credendus est. (S. Gregor., lib. IV, *Dialogorum*, cap. XXXIX.)

Si per contritionem deleta culpa non tollitur ex toto reatus pœnæ, nec etiam semper venialia dimissis mortalibus tolluntur, et justitia hoc exigit ut peccatum per pœnam debitam ordinetur; oportet quod ille qui post contritionem de peccato et absolutionem decedit ante satisfactionem debitam, post hanc vitam puniatur. Et ideo illi qui purgatorium negant, contra divinam justitiam loquuntur; et propter hoc erroneum est et a fide alienum. (Saint Thomas, *Summ. Theol.*, supp., quæst. 69, a. 7.)

substance¹, des larmes de pénitence, des prières, des aumônes et des sacrifices demandés aux fidèles pour soulager l'âme des défunts². « Ces témoignages, dit saint Augustin, ainsi que la coutume universelle de l'Église, suffiraient à

1. Qui superædificat ligna, fenum, stipulas, salvus erit quasi per ignem. (I Cor., cap. III, 12, 15)

Tales constat ante Judicii diem per pœnas temporales, quas eorum spiritus patiuntur, purgatas, æterni ignis supplicio non tradendas. (S. Aug., homil. XVI, *Ex lib. L, Homiliarum.*)

Non poterit a corpore egressus divinitatis particeps fieri, nisi maculas animo immixtas purgatorius ignis abstulerit : Μετά τὴν ἐκ τοῦ σώματος ἔξοδον (ἀδύνατον ἐστί), μετασχεῖν τῆς θειότητος, μη τοῦ καθάρσιου πυρός τὸν ἐμμιχθέντα τῇ ψυχῇ ῥύπον ἀποκαθηραντος. (S. Greg. Nyss., *in Orat. de mortuis.* — Migne, *Patrol. grec.*)

Ita Ambrosius, Hieronimus, Gregorius Naz., Basilus, Paulinus et alii multi.

2. Denique pro omnibus oramus, qui inter nos vita functi sunt, maximum credentes esse animarum juvenum, pro quibus offertur obsecratio, dum sancta et per quam tremenda coram jacet victima : Ἐἴτα καὶ ὑπὲρ πάντων ἀπλῶς τῶν ἐν ἡμῖν προκεικοιμεμένων ἡ μέγιστην ὀνησίην πιστευόντες εἰσεσθαι ταῖς ψυχαῖς, ὑπὲρ ὧν ἡ δεήσει ἀναφύεται, τῆς ἁγίας καὶ φρικωδέστατης προκειμένης θυσίας. (S. Cyrill., *Cateches.*, 5, *Mystagogica.* — Migne, *Patrol. grec.*)

Juветur mortuus non lacrymis, sed precibus, supplicationibus, eleemosynis, oblationibus.... Ne fatigemur mortuis auxilium ferre, preces pro illis offerentes : — Βοηθεῖν, ὡς ἂν οἷόν τε ᾗ, οὐ θαρσεῖν, ἀλλ' εὐχαῖς καὶ ἱκετηρίαις

notre foi, quand bien même l'antiquité serait silencieuse¹. » Mais elle a parlé; vous l'avez

καὶ ἐλεημοσύνας καὶ προσφορὰς... Μή δὲ ἀποκάμωμεν τοῖς ἀπελθοῦσι βοηθοῦντες, καὶ προσφέροντες ὑπὲρ αὐτῶν εὐχάς. (S. Chrysost., Homil. XLI, in *I ad Corinth.*, n° 4.)

Non in vanum ab apostolis hæc sancita fuerunt, ut in tremendis mysteriis defunctorum agatur commemoratio; sciunt enim inde multum illis contingere lucrum, utilitatem multam: — Οὐκ εἰκῆ τὰῦτα ἐνομοθετήθη ὑπὸ τῶν ἀποστόλων, τὸ ἐπὶ τῶν φρικτῶν μυστηρίων ἴσασιν αὐτοῖς πολὺ κέρδος γινόμενον, πολλὴν τὴν ὠφέλειαν. (Id., Homil. III, in *Epist. ad Philip.*, note.)

Non sunt prætermittendæ supplicationes pro spiritibus mortuorum, quas faciendas pro omnibus in christiana et catholica societate defunctis, etiam facitis nominibus quorumque, sub generali commemoratione suscepit Ecclesia, ut quibus ad ista desunt parentes, aut filii, aut quicumque cognati, ab una eis exhibeatur pia matre communi. (S. Aug., *De cura pro mortuis*, cap. IV.)

Nisi Catholica Ecclesia crederet fidelibus defunctis dimitti peccata, non pro eorum spiritibus, vel eleemosynam faceret, vel Deo sacrificium offerret. (Isidor., lib. I, *de Offic. divin.*, cap. XVIII.) Ita concilia: IV Carthaginense, I Bracarense, Cabilonense, Wormatiense. — Ita liturgiæ: SS. Jacobi, Basilii, Chrysostomi, Gregorii, Cyrilli. — Syriaca Mozarabica, Jacobitarum, Cophtorum, Armeniorum, Æthioporum, Syrorum, Nestorianorum tum Malabari ac Chaldeæ.

1. In Machabæorum libris legimus oblatum pro mortuis sacrificium, sed etsi nunquam in scripturis veteribus omnino legeretur, non parva est universæ Ecclesiæ, quæ in hac consuetudine claret, auctoritas. (*De cura pro mortuis*, cap. I.)

entendue, Messieurs, et vous pouvez vous rendre compte de l'accord de ses croyances avec les nôtres sur le fond de la question qui nous occupe.

J'ai dit : sur le fond de la question, car il importe de nous dégager des erreurs qui ont défiguré et défigurent encore la doctrine des expiations d'outre-tombe. Les lumières de la foi, qui éclairent le chrétien, ne permettent pas à sa raison de s'égarer sur les traces de l'imagination affolée. — D'accord sur la nécessité d'une purification posthume, les religions et les systèmes philosophiques l'ont diversement entendue. Permettez-moi d'écarter méthodiquement leurs aberrations et leurs chimères, afin de mettre en pleine clarté notre dogme catholique.

Que la mort soit un abîme de ténèbres et d'oubli, où l'âme, en tombant, perd le souvenir de ce qu'elle est et de ce qu'elle a fait, — c'est une erreur. — L'âme séparée ne change pas de nature. Elle conserve, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, ses lumineuses facultés. Bien loin qu'elle oublie, le rayon divin dont elle a été pénétrée au jugement de Dieu l'a

rendue plus clairvoyante. Devant contribuer, par des actes d'amour, à sa propre purification, il faut qu'elle en ait conscience, et que, pour cela, elle ait sous les yeux tout son passé. En sentir le poids est la première peine à laquelle elle reconnaît la douloureuse action de la justice divine.

Que la suprême décision qui fixe notre sort éternel soit suspendue, et que l'âme anxieuse soit lancée sur une route inconnue dont elle ignore la direction et le terme, — c'est une erreur. — La sentence divine est prononcée; et l'âme qui l'a entendue sait qu'elle n'a pas été répudiée. Le ciel est son bien; elle le désire avec l'inébranlable confiance qu'elle y marche, et qu'elle y arrivera par l'âpre chemin de l'expiation.

Que cette expiation soit indéterminée, et que l'âme errante voie se dérouler devant elle des espaces et des temps indéfinis, — c'est une erreur. — Trois perfections divines : la sagesse, la justice, la miséricorde ont mesuré la peine que doit subir celui qui, sans être indigne du souverain bien, n'est pas encore assez pur pour en prendre possession. Cette peine a son

lieu, et, si longue qu'elle soit, elle finira certainement, ne serait-ce qu'au jour du dernier et universel jugement.

Que la vie terrestre ne soit qu'une station dans la série des épreuves purificatoires auxquelles nous sommes prédestinés ; que l'âme entre, après la mort, dans une nouvelle épreuve et qu'elle y travaille à son amendement, à sa perfection, à l'accroissement de ses mérites, tout en conservant le pouvoir de démériter encore, — c'est une erreur. — L'épreuve commence et finit avec la vie terrestre. Après l'acte de douleur souveraine que fait éclore en elle la révélation du jugement de Dieu et qui la purifie de ses fautes légères, l'âme se fixe, par un acte d'amour souverain, au bien suprême et n'y peut plus renoncer. Si elle est condamnée à l'attendre, il ne lui est plus permis de compter sur un accroissement de grâce ni de gloire¹. Sur le chemin des violents désirs

1. Ante obitum tuum operare justitiam quia non est apud inferos invenire cibum. (Eccli., cap. XIV, 17.)

Donec vivunt homines possunt fieri justi, post mortem vero nulla datur boni operis occasio..... Viventes metu mortis possunt bona opera perpetrare, mortui vero nihil

qui l'emportent vers son terme, elle ne rencontre que des peines, et Dieu ne lui demande plus rien que de souffrir pour se purifier, de se purifier en souffrant.

Mais quelle souffrance endure-t-elle ? — Ici, Messieurs, les esprits, même les plus orthodoxes, se sont ouvert une large carrière. Les poètes ont imaginé des espaces désolés où flottent les âmes secouées par la tempête, des fleuves et des torrents où elles se plongent, des flammes dévorantes et des sphères de feu qui les brûlent sans les consumer et leur enlèvent la rouille de leurs péchés¹. Dante a chanté la sainte montagne, au pied de laquelle une foule triste et navrée attend la visite de l'ange qui la doit introduire dans le lieu des purifications ;

valent ad id adjicere quod semel secum tulere de vita...
Nec juste quippe possunt agere, nec peccare, nec virtutes
adjicere, nec vitia. (Hieronym., in hunc locum Eccles.,
cap. IX, 5 : *Mortui nihil noverunt amplius, nec habent
ultra mercedem.*)

1. Cf. quatre-vingt-deuxième Conférence, texte de Virgile :

Quos ubi per varios annos, per mille figuras
Egit Lethæo purgatos flumine....

(*Claudianus*, lib. II.)

les cercles ascendants que gravissent les captifs de la justice divine, courbés et comme écrasés sous le poids de leurs dettes de péché, les tourments qu'ils endurent, selon la nature, le nombre et la gravité de leurs fautes inexpiables; leurs larmes résignées, le tremblement de la montagne sainte ébranlée par la violence de leurs désirs, le feu qu'ils traversent pour achever de se purifier, dernier cercle de douleur au delà duquel on entend ce doux appel : « *Venite benedicti*¹ ! » Parmi les théologiens, les uns ont placé le purgatoire dans les entrailles de la terre², les autres dans les régions supérieures des airs³. Ceux-ci veulent que l'âme se purifie dans le lieu même où elle a péché⁴, ceux-là dans des abîmes de ténèbres et de feu, sorte d'annexe de l'enfer, où le supplice ne diffère de celui des réprouvés que par la résignation et la consolante confiance

1. Dante Alighieri, *Divin. Com. : Il Purgatorio*.

2. C'est l'opinion commune des scolastiques.

3. Saint Grégoire de Nysse et saint Jean Chrysostome.

4. S. Greg., lib. IV, *Dialog.*, chap. XL et LV. — Pierre Damien.

de ceux qui souffrent¹. Ici, l'on enseigne que l'attente du bonheur éternel ne peut pas dépasser un certain nombre d'années², là, qu'elle peut se prolonger jusqu'à la fin des temps³; ici, qu'il y a dans le purgatoire des peines moindres que les plus grandes peines de la terre⁴;

1. Voici ce que dit saint Thomas touchant le lieu du purgatoire :

De loco purgatorii non invenitur aliquid expresse determinatum in Scriptura; nec rationes possunt ad hoc efficaciter induci. Tamen probabiliter et secundum quod consonat magis sanctorum dictis, et revelationi factæ multis, locus purgatorii est duplex. Unus, secundum legem communem. Et sic locus purgatorii est locus inferior inferno conjunctus, ita quod idem ignis sit qui damnatos cruciat in inferno, et qui justos in purgatorio purgat. Quamvis damnati, secundum quod sunt inferiores merito, et loco inferiore ordinandi sint. Alius est locus purgatorii, secundum dispensationem. Et sic quandoque in diversis locis aliqui puniti leguntur; vel ad vivorum instructionem, vel ad mortuorum subventionem, ut viventibus eorum pœna innotescens per suffragia Ecclesiæ mitigaretur. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 69, a. ~~8~~)

2. Dominique Soto prétend que la peine du purgatoire ne peut pas durer plus de dix ans. Les raisons qu'il en donne sont ridicules.

3. C'est ce qu'affirment Bède et Denis le Chartreux, au moins pour certaines âmes.

4. C'est le sentiment de saint Bonaventure.

là, que les plus grandes peines de cette vie n'égalent pas la plus petite peine de l'autre monde¹. Que faut-il croire, Messieurs? — Rien, que ce que l'Église nous enseigne; c'est sa doctrine qui doit fixer notre foi. Or, l'Église affirme « que l'homme pécheur doit subir une peine temporelle dans cette vie ou dans l'autre pour obtenir la pleine rémission de ses péchés et entrer dans le royaume des cieux²; que le purgatoire existe, et que les âmes qui y sont détenues sont aidées par les suffrages des fidèles et surtout par le précieux sacrifice de l'autel³. Elle veut que cette doctrine soit crue,

1. Ignis purgatorii durior erit quam quidquid in hoc sæculo pœnarum aut sentire, aut videre, aut cogitare quis potest. (S. Aug., serm. IV, *De igne purgatorii.*)

In purgatorio erit duplex pœna : una damni... alia sensus... et quantum ad utrumque pœna purgatorii minima excedit maximam pœnam hujus vitæ. (S. Thomas, IV *Dist.*, q. 1, a. 1, q. 5)

2. Si quis post acceptam justificationis gratiam cuilibet peccatori ita culpam remitti et reatum æternæ pœnæ deleri dixerit, ut nullus remaneat reatus pœnæ temporali exsolvendæ vel in hoc sæculo, vel in futuro in purgatorio, antequam ad regna cœlorum aditus patere possit, anathema sit. (Conc. Trid., sess VI, can. 31.)

3. Docet S. Synodus... purgatorium esse, animasquo

enseignée et prêchée partout ; mais, en même temps, elle veut qu'on écarte des discours adressés au peuple chrétien les questions difficiles et subtiles ; qu'on ne permette point de publier des choses incertaines ou peu vraisemblables ; qu'on interdise comme scandaleux et ruineux pour la foi tout ce qui serait entaché de curiosité ou de superstition ¹. »

Messieurs, l'Eglise est sage. Son enseignement nous met à l'aise dans le conflit des opinions et nous permet de n'accepter que les conclusions qu'on peut tirer sans effort des principes de la foi.

ibi detentas, fidelium suffragiis potissimum vero acceptabili altaris sacrificio juvari. (Conc. Trid., sess. XXV, in decret. *De purgatorio.*)

1. Præcipit S. Synodus episcopis, ut sanam de purgatorio doctrinam a Sanctis Patribus et Sacris Conciliis traditam a Christi fidelibus credi, teneri, doceri et ubique prædicari diligenter studeant. Apud rudem vero plebem difficiliore et subtiliore quæstiones quæque ad ædificationem non faciunt, et ex quibus plerumque nulla sit pietatis accessio, a popularibus concionibus secludantur. Incerta item, vel quæ specie falsi laborant, evulgari ac tractari non permittant. Ea vero quæ ad curiositatem quamdam et superstitionem spectant, tanquam scandala et fidelium offendicula prohibeant. (*Ibid.*)

C'est avant d'entrer dans le royaume des cieux que l'âme souffre ; elle n'est donc pas arrivée à son terme. La fin de son épreuve devrait être le commencement de son bonheur, et voilà qu'elle est captive. Tant de liberté qu'on lui suppose dans les espaces, tout ce qui n'est pas le ciel est pour elle un exil, une prison, un lieu étroit où ses vastes désirs sont mal à l'aise. Nous entendons les saints se plaindre, ici-bas, du corps grossier qui emprisonne leur âme éprise de Dieu. — « Qui me donnera des ailes, disent-ils, pour m'envoler comme la colombe vers le lieu de mon repos¹? — Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort²? » Insupportable supplice ! L'âme juste, délivrée du corps de mort, sent que ses liens ne sont pas encore brisés. L'élan d'amour qui l'entraîne à se perdre dans l'immensité divine est partout rompu et arrêté par les inflexibles limites du lieu qui l'emprisonne.

1. Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam? (Psalm. LIV.)

2. Quis me liberabit de corpore mortis hujus? (Rom., cap. VII, 24.)

Ne pouvant entrer en Dieu, elle est obligée de se replier sur elle-même et sent le vide du souverain bien qu'elle devrait posséder. Ce souverain bien est l'unique et nécessaire objet de ses amoureux désirs. Elle s'élançe vers lui, mais elle ne peut l'atteindre ; elle l'appelle, mais il ne répond pas encore ! Elle a honte de voir qu'elle en est privée par sa faute, et de comprendre qu'elle aurait pu s'épargner par de faciles douleurs un si grand supplice. Elle mesure avec tristesse tous les degrés de gloire et tous les trésors de béatitude qu'elle aurait pu s'assurer, si elle eût été plus fidèle et plus fervente. Mais, enfin, quelle que soit sa part, elle voudrait l'avoir et Dieu la lui refuse. « *Spes quæ differtur affligit animam*¹ : L'espoir que l'on fait languir afflige l'âme, » dit le proverbe sacré. Plus encore, Messieurs, l'amour que l'on contrarie. J'en appelle à vos propres cœurs, si souvent épris des fragiles beautés de ce monde. Avec quelle ardeur ils les désirent, que de peines ils se donnent pour s'en assurer la possession, et quel déchirement

1. Prov., cap. XIII, 13.

s'ils en sont privés à l'heure où ils comptaient en jouir ! Il y en a peut-être parmi vous qui souffrent de ces plaies d'amour contrarié. Je les plains, et j'espère qu'un jour ils seront honteux des ridicules égratignures de leur passion. Qu'est-ce que cela, en comparaison des blessures profondes et si douloureuses que reçoit l'âme juste du légitime, saint et nécessaire amour de Dieu qui se dérobe à ses embrassements ? Elle sait que cette atroce privation d'un bien, sans lequel elle ne peut vivre, cessera lorsqu'elle sera entièrement purifiée ; mais quand ? — C'est le secret de celui qui la châtie.

Ajoutez à cela, Messieurs, que l'âme emporte avec elle, dans l'autre vie, la responsabilité des jouissances qu'elle s'est procurée, soit par elle-même, soit par le moyen des sens, au détriment de la gloire de Dieu : jouissances qu'elle a négligé ou qu'elle n'a pas eu le temps de compenser par les œuvres satisfactoires qui devaient compléter sa pénitence. Ces œuvres satisfactoires sont une dette dont Dieu ne fait pas grâce ; elle doit être payée, dit l'Écriture, jusqu'à la dernière obole. D'où la néces-

sité d'une peine infligée qui aggrave la privation du souverain bien. Cette peine est-elle due à l'action d'une invisible et mystérieuse puissance qui enserme la libre expansion de l'âme dans un cercle d'autant plus étroit que ses fautes inexpiables ont été plus nombreuses et plus graves ? Est-elle l'effet d'un feu matériel qui, sans entamer la spirituelle substance de l'âme, s'unit à elle comme un instrument de la justice divine, et la torture par de cruelles appréhensions¹ ? L'Eglise ne nous le dit pas ; mais qu'importe ! Nous devons croire que l'âme souffre d'autres peines que de la

1. Saint Thomas attribue au feu ce double effet de retenir l'âme captive et de la tourmenter par la crainte qu'il lui inspire :

Hoc superadditur igni corporeo, in quantum instrumentum est divinæ justitiæ vindicantis, quod sic detinet spiritum; et ita efficitur ei pœnalis, retardans eum ab executione propriæ voluntatis, ne scilicet possit operari ubi vult et secundum quod vult....

Ignis ex natura sua habet quod spiritus incorporeus ei conjungi possit, ut loco locatum; sed in quantum est instrumentum divinæ justitiæ, habet ut ipsum quodammodo retineat alligatum, et in hoc veraciter ignis iste est spiritui nocivus. Et sic anima ignem ut sibi nocivum videns, ab igne cruciatur. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 7, a. 3.)

privation de Dieu; et quand il serait vrai que parmi ces peines il y en a de moins grandes que les plus grandes peines de ce monde, il resterait encore que le plus pur et le plus violent des amours, contrarié par l'absence de la suprême beauté, du très parfait objet auquel l'âme a droit et dont elle voudrait jouir, est pour elle le plus cruel de tous les supplices.

Quand le souvenir de ceux qui me furent chers emporte mon âme méditative jusqu'aux rivages de l'autre monde, je crois entendre tomber des voûtes célestes un cantique de joie et d'actions de grâces; mais, en même temps, j'entends monter de je ne sais quel mystérieux abîme des plaintes et des cris lamentables : « *Peccavimus et abscondisti faciem tuam a nobis* : Nous avons péché, Seigneur, et vous nous avez caché votre face adorable. — Vous nous brisez à cause de nos iniquités. — C'est assez, ne soyez plus irrité, ne vous souvenez plus de nos offenses. — Regardez, nous sommes votre peuple : *Ecce, respice, populus tuus omnes nos*. — Où est donc, grand Dieu, l'abondance de votre compassion et de vos miséricordes ? *Ubi est multitudo viscerum tuorum*

et misericordiarum tuarum ? — O Père, ô rédempteur ! retournez-vous vers vos serviteurs. — Regardez, nous sommes votre peuple : Ecce, respice, populus tuus omnes nos.

Oui, Messieurs, c'est le peuple élu de Dieu qui souffre dans le purgatoire. Il souffre, mais, pourtant, sa douleur ne va pas jusqu'à la désolation. L'âme juste que Dieu châtie n'a pas été, comme l'âme réprouvée, précipitée par une malédiction dans le triste lieu où elle se purifie ; elle y est allée de son plein gré, emportée par son amoureux acquiescement à la volonté divine¹. Sa profonde tristesse ne trouble pas sa paix, car il y a, au fond de sa douleur, l'immense joie de se savoir sauvée. Elle adore la justice qui retarde son bonheur, et bénit la

1. Sainte Catherine de Gênes décrit ainsi le mouvement spontané de l'âme, dans son beau *Traité du Purgatoire* :

L'anima separata del corpo, la quale non si trova in quella nettezza, come fu creata, vedendo in se l'impedimento, e che non le pue essere levato salvo che per mezzo del purgatorio, presta vi si getta dentro, et volentieri, et se non trovasse questa ordinazione alta a levare quell'impaccio, in quello instante in lei si generrebbe un' inferno peggiore del purgatorio.

miséricorde qui lui a épargné les peines éternelles. Elle veut, d'une volonté sincère, que la gloire de Dieu triomphe par ses expiations, et elle se console de souffrir par la pensée que chaque instant qui s'écoule la rapproche de la fin de ses maux et du bonheur qui ne peut lui faire défaut, et aussi par sa confiance dans le doux et saint commerce de prières et de mérites que Dieu a établi entre l'Église militante, l'Église triomphante et l'Église souffrante. — « O Dieu, s'écrie Bossuet, quel artifice de votre main puissante et de votre profonde sagesse de savoir faire trouver des douleurs extrêmes dans un fond où est votre paix et la certitude de vous posséder. Qui sera le sage qui entendra cette merveille? Moi je n'en ai qu'un léger soupçon. »

II

Messieurs, je viens d'établir le dogme du purgatoire sur l'autorité d'une tradition générale, éclairée par l'enseignement de la foi. Pour être conséquent avec ses principes touchant la justification, le protestantisme a nié ce dogme. L'homme pouvant être sauvé par la seule foi dans les mérites du Christ, et sans qu'il ait à s'inquiéter de ses œuvres, il est évident qu'il ne peut avoir, après la mort, aucun démêlé avec la justice divine, qui ne doit tenir compte que de son audacieuse et imperturbable confiance dans la vertu rédemptrice de Celui dont il exploite les mérites, bien qu'il ait violé tous ses commandements. Mais il est évident aussi que la négation qui découle de ces principes, inventés pour les pires scélérats, est odieuse autant qu'absurde. Isolée de ses principes et considérée en elle-même, la négation protestante est étrange, si on la compare à l'universalité et à la perpétuité des témoignages contre

lesquels elle proteste; elle est inintelligente et barbare, si l'on demande à la nature humaine la justification de la doctrine de l'Église; car rien n'est plus conforme à la raison que cette doctrine, rien n'est plus consolant pour le cœur.

La raison nous dit qu'il est juste que l'âme, dans laquelle Dieu ne découvre aucun péché, ni aucun reste de péché, reçoive sans délai la récompense éternelle due à ses mérites; mais, d'autre part, il lui est impossible de mettre tous les pécheurs sur le même rang et de les condamner tous aux mêmes rigueurs de la justice divine.

Il y en a qui ont quitté cette vie dans l'apostasie du souverain bien, et chez qui le mal s'est fixé par l'impénitence, au terme de l'épreuve qui devait décider de leur sort éternel. Que Dieu les écrase sous le poids d'une éternelle malédiction, c'est son droit, nous le verrons bientôt. Mais, en deçà de cette extrême perversité, il y a des légions de prévaricateurs pour qui le péché n'a pas été un revirement de tout l'être humain par rapport à sa fin, une apostasie du bien suprême. C'était un simple écart vers les biens subalternes, auxquels l'âme

ne s'est pas attachée comme à sa dernière fin, et qu'elle n'a fait que goûter en passant; une légère inflexion de la volonté en dehors de la voie droite où l'homme doit se maintenir pour être digne de Dieu. N'est-il pas vrai, Messieurs, que notre vie est pleine de ces fautes, que nous appelons légères, parce que nous les comparons à des crimes, mais qu'il faut appeler graves en soi, parce qu'elles offensent la très pure et très sainte majesté de Dieu. Les âmes que la grâce et l'amour de Dieu ont rendues clairvoyantes estiment qu'il n'y a pas de plus grand mal en ce monde que le péché, si léger qu'il soit. Perdre sa fortune, son honneur, ses amis, sa santé, sa vie: voilà de grands maux, sans doute, mais il n'en est pas un seul que nous ne puissions faire servir, par la patience et la résignation, à la gloire de Dieu et à notre bonheur éternel. Je vous défie bien d'y faire servir les fautes que vous appelez légères. Fautes faciles, parce que nous sommes pleins de mauvais penchants et d'indulgence pour nous-mêmes; fautes nombreuses, car si le juste pêche sept fois par jour, combien plus ceux qui n'ont que ce qu'il faut de justice pour évi-

ter d'être criminels ; fautes inconnues, parce que nous n'y prenons pas garde ; fautes inexpiables, parce que, ne les connaissant pas, nous n'avons même pas songé à nous en repentir. Et c'est avec toutes ces fautes que nous nous trainons, dans une vie médiocre et presque sans mérites, jusqu'au tribunal de Dieu.

Autre espèce de prévaricateurs : ce sont les misérables qui ont commis de véritables crimes et qui ont eu le bonheur de s'en repentir. Sincère, au moment où il retournait l'âme vers Dieu, leur repentir n'a pas eu le courage ou le temps de se compléter par les peines expiatoires que Dieu demande à tous les pécheurs pour satisfaire sa justice. Il est inutile, n'est-ce pas, de refaire ici la théorie de la satisfaction, et de vous rappeler, au nom de Dieu, les exigences sacrées de son honneur, dont je vous ai démontré la légitimité. Il me suffit de vous demander si vous croyez que la mort du pécheur prescrive contre ces exigences et éteigne la dette qu'il a contractée envers la justice divine.

Non, Messieurs, non, vous ne le croyez pas, vous ne pouvez pas le croire. Il vous est trop

facile de comprendre que, si la bonté de Dieu consent à ne pas vous traiter en ennemis déclarés, parce que vous ne l'avez pas renié tout à fait, ou parce que, l'ayant renié, vous lui avez demandé pardon, sa sainteté lui défend de vous recevoir, tout souillés encore, dans sa très pure essence, et sa justice de vous faire grâce d'une dette de peines que tant d'autres, moins coupables que vous, lui ont payée si généreusement pendant leur vie terrestre. La raison n'a pas de peine à vous prouver que les tièdes serviteurs qui n'ont évité que le crime, sans se soucier du nombre infini de petites prévarications dont leur vie était remplie, que les lâches repentants, qui, après avoir reçu l'absolution de leurs fautes, ont reculé devant le volontaire supplice de l'expiation, ne puissent pas être traités de la même manière que les amants de Dieu qui ont toujours craint de blesser son cœur par les plus légères offenses ; que les courageux pénitents qui ont épuisé la source de leurs larmes, et exténué leur corps par toutes sortes de macérations, pour le punir des criminelles jouissances que leur a procurées le péché. Votre bon sens se ré-

volte à la pensée que les brigands, les scélérats et les pervers, qui ne se sont convertis qu'au dernier instant, puissent prendre possession du Ciel aussi aisément et promptement qu'une Thérèse et un saint Vincent de Paul. Vous concluez donc à la nécessité d'un châtiement posthume, qui concilie dans l'âme pardonnée la justice et la miséricorde divines. Quand votre heure sera venue, vous irez vous-mêmes au-devant de ce châtiement.

Présentement, Messieurs, vous devez remercier Dieu de la révélation d'un dogme par lequel le cœur est consolé autant que la raison est satisfaite. — Pour bien des âmes, hélas ! la mort n'aurait que des épouvantes, si Dieu nous eût laissé ignorer les mystérieuses répartitions de sa justice dans l'autre monde ; si, comme le veut le protestantisme, nous n'avions sous les yeux, à la dernière heure, que l'effroyable perspective du *tout ou rien*. Impossible de compter sur le ciel, lorsqu'on voit, à la lumière de l'éternité qui s'approche, qu'on a été misérable toute sa vie, et qu'on n'a à offrir à Dieu qu'un repentir tardif. Impossible de compter sur la souveraine efficacité de ce repentir qui,

au terme de l'épreuve, n'a plus le temps de s'exprimer par des actes capables de réparer tous les outrages que la gloire de Dieu a reçus du péché. Impossible de croire qu'un seul cri du cœur ouvrira, tout à coup, l'entrée de cette éternelle béatitude à laquelle on n'a jamais ou presque jamais pensé. Il ne reste plus à l'âme angoissée par les sombres visions de la justice divine, dont elle ne peut méconnaître les droits, qu'à se désespérer dans la crainte d'une éternelle malédiction. Mais, que la justice divine s'explique, qu'elle dise à celui qui va mourir que le cri de son cœur sera entendu, que son repentir sera accepté, pourvu qu'il consente au délai de son bonheur dans la douloureuse réparation du tort qu'il a fait à la gloire de Dieu, alors l'épouvante se dissipe, l'âme se reprend à espérer, et déjà sa généreuse et humble acceptation de tous les châtimens qu'il plaira à Dieu de lui faire subir peut lui mériter, dans les derniers et courts instans de sa vie terrestre, une atténuation de la peine qui doit la purifier dans l'autre vie.

Nous-mêmes, Messieurs, nous qui survivons

aux êtres aimés que la mort a ravis, n'avons-nous pas besoin du dogme consolateur que l'Église propose à notre foi pour apaiser les troubles et les trop justes alarmes de notre amour? — Notre cœur suit dans les cieus le vol des âmes innocentes que Dieu rappelle à lui avant que la malice de ce monde ait pu les pervertir. Nous espérons que la miséricordieuse bonté de Dieu épargnera le pécheur que nous voyons s'éteindre lentement dans les sentiments d'un sincère repentir et d'une humble résignation. Mais ceux que la mort surprend dans le péché, ceux qui ont à peine le temps de répandre une larme et de faire un signe en réponse au suprême appel que nous adressons à leur conscience, faut-il croire qu'ils sont éternellement perdus pour nous? Hélas! nous savons trop bien ce qu'ils doivent à la justice divine, et nous ne pouvons concevoir ce que fera pour eux la miséricorde, s'il n'y a au delà de la tombe que l'effroyable *tout ou rien*. C'est fini, puisque nous les avons aimés, ces malheureux, il ne nous reste plus qu'à déplorer leur sort et à noyer leur souvenir dans des larmes inconsolables. Mon Dieu, que

la doctrine qui m'oblige à désespérer ainsi du salut de ceux que j'aime est donc barbare ! Mais, ce n'est pas la vôtre. Vous m'apprenez, par la bouche de votre sainte Église, que votre miséricorde peut nous épargner les peines éternelles sans faire tort à votre justice. Un mouvement secret du cœur que personne ne voit, mais que votre bonté attentive ne laisse pas échapper, une larme invisible qui sort, au dernier moment, de ce cœur repentant, c'est assez pour émouvoir votre infinie compassion. Et puisque je sais que votre sainte justice peut se satisfaire pendant des années et des siècles, si c'est votre bon plaisir, j'ai moins peur de votre éternelle malédiction. Mon cœur qui aime ose espérer en votre sainte miséricorde, et croit entendre avec Dante l'ange d'en bas crier à l'ange d'en haut¹ : « Oh ! l'envoyé de Dieu, pourquoi me faire tort ? Tu m'emportes de ce pécheur tout ce qu'il a d'éternel, et c'est

1. L'angel di Dio mi prese, el' quel d'Inferno
Gridava : O tu, dal ciel, perche mi privi
Tu te ne porti di costui l'eterno,
Per una lagrimetta, che'l mi toglie.

(*Purgatorio*, cant. V.)

pour une pauvre petite larme que tu me privas de ce qui m'appartenait : *Per una lagrimetta !* Oui, pour une pauvre petite larme, parce qu'il y a un purgatoire.

Consolés par la doctrine de l'Église sur l'avenir éternel de ceux que nous aimons, nous le sommes bien plus, Messieurs, par l'assurance qu'elle nous donne que nous pouvons les servir encore et soulager leurs souffrances. Ces chers morts, qui furent par l'affection la moitié de notre âme, ils nous ont quittés, mais nous ne sommes pas séparés d'eux autant que le craint notre amour. Affligeons-nous, Dieu ne nous le défend pas, car la nature a des droits sacrés, et le spectacle de la mort éveille tant de souvenirs qu'il est impossible de leur imposer silence sans briser le vase fragile de notre cœur. Ces yeux qui nous regardaient avec tendresse, ils sont éteints ; ces lèvres d'où tombaient tant de paroles amies, elles se taisent ; les chers vivants dont la compagnie nous était si douce, et qui tenaient si bien leur place au foyer, nous les cherchons en vain à l'endroit désert où ils étaient assis ; ils n'y sont plus, ils n'y reviendront plus. Baisons les traces de leur

passage, pleurons sur les fragiles objets qui nous rappellent leur présence, mais consolons-nous, car les liens mystérieux qui attachaient nos cœurs à leurs cœurs ne sont pas brisés. Une vaste communion de prières, de mérites et d'assistance unit entre eux le ciel, la terre et les lieux sombres où souffrent les âmes des trépassés. Du haut du ciel, les saints, que nous invoquons, nous sourient, nous bénissent, nous protègent; du fond des abîmes, nos parents et nos amis crient vers nous : « Pitié, pitié! vous qui nous aimez, car la main du Seigneur s'est appesantie sur nous : *Miseremini, miseremini mei, saltem vos, amici mei, quia manus Domini tetigit me*¹. »

O tristesse! ceux que j'aime sont plongés dans une mer de douleurs; mais, ô joie! ô bonheur! je puis prier et souffrir pour eux. Leur âme, captive de la justice de Dieu, est incapable d'aucun acte méritoire, je puis leur donner les miens. Va, mon amour, va les trouver et dis-leur que tu es prêt à tous les actes de justice et de dévouement. C'est peut-

¹ Job., cap. xix, 21.



être à cause de moi qu'ils souffrent ; je veux réparer tout ce qui, dans ma vie, a pu leur être funeste. Quand ils souffraient auprès de moi, je ne pouvais pas souffrir pour eux : me voir souffrir eût aggravé leurs souffrances, mais, aujourd'hui, tous les maux que j'endure par amour pour eux tomberont comme une pluie bienfaisante sur le feu qui consume les restes de leurs péchés. Si je ne puis tout seul mettre fin à leur peine, j'appellerai le ciel à mon secours. Si le ciel ne suffit pas, j'ai pour dernière ressource le sang.

Oui, Messieurs, le sang ! — On le répandait jadis sur les tombeaux et l'on invitait les ombres plaintives à venir boire à ce fleuve tout fumant encore de la chaleur de la vie¹ : grossière image du mystère de justice et d'amour auquel les vivants et les morts doivent leur salut. Plus heureux que les anciens, nous avons à notre service le sang d'un Dieu chaque jour immolé sur nos autels, et nous, vivants, nous pouvons le faire descendre au delà des tombeaux, jusqu'aux rivages de ce monde désolé

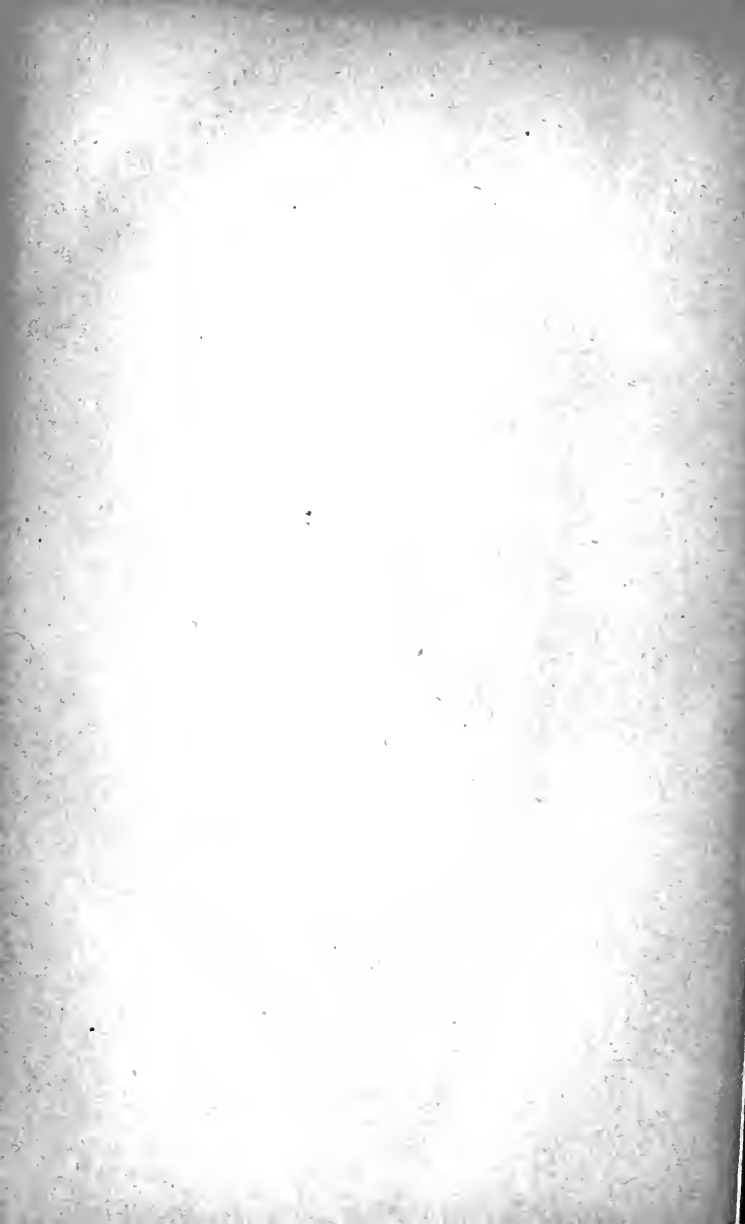
1. Cf. *Odyssée*, chant XI.

où souffrent nos bien-aimés. Venez, amis, venez, voici le sang de la croix et de la messe que nous vous envoyons. Plongez-vous dans ce fleuve sacré, pénétrez-vous de ses mérites infinis ; tout à l'heure il va jaillir jusqu'au ciel et emporter avec lui dans le sein de Dieu vos âmes purifiées. Consolation suprême ! Après vous avoir sauvés, nous pourrons espérer que vous nous rendrez, en assistance et en protection, le grand bienfait de votre délivrance.

J'ai fini, Messieurs. — N'est-il pas juste de dire que la foi embellit tout ? Elle embellit tous les âges de la vie, comme le soleil embellit toutes les saisons ; elle embellit la mort, en nous montrant, dans les ténèbres dont elle enveloppe ses victimes, les impérissables liens d'amour et de grâce qui unissent les vivants à ceux qui ne sont plus. Profitons de cette révélation, non pas pour spéculer lâchement sur les peines temporaires de l'autre vie, afin de nous épargner, ici-bas, de la contrainte et des expiations : c'est un jeu dangereux auquel on peut tout perdre ; mais pour travailler, par des œuvres saintes, à la délivrance de ceux que

nous aimons, pour ne jamais oublier les captifs de l'autre monde, en partageant amoureusement le poids de leurs chaînes : *Mementote vinctorum tanquam simul vincti*¹.

1. Heb., cap. XIII. 3.



QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE

L'ENFER — ÉTERNITÉ DES PEINES



QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — L'ENFER — ÉTERNITÉ DES PEINES

Monseigneur¹, Messieurs,

Nous avons rencontré aux portes de l'autre monde un abîme de douleurs, où l'âme, impatiente de posséder le souverain bien, est arrêtée par la justice divine, jusqu'à ce qu'elle soit purifiée des souillures qui la rendent indigne de comparaître devant le Saint des Saints. — Le purgatoire n'est qu'un lieu de passage, qui disparaîtra après le dernier jugement. Il n'y a pour l'homme immortel que deux stations où doit se fixer son impérissable vie : l'enfer et le ciel. « Ceux qui sortent de cette vie révoltés contre Dieu, dit Leibnitz, n'étant plus

1. Mgr Richard, archevêque de Paris.

arrêtés par aucun appel extérieur des sens, doivent poursuivre la voie dans laquelle ils sont une fois entrés..... Ils tombent nécessairement dans le dernier degré de malheur, et, pour ainsi parler, se damnent eux-mêmes¹. » — Le lieu de leur damnation, c'est l'enfer.

Il n'est pas difficile, Messieurs, de prouver l'existence d'un enfer. Les crimes impunis, dont nous sommes ici-bas les tristes témoins, ne nous permettent pas de refuser à Dieu les reprises de sa justice sur les misérables qu'elle a épargnés pendant leur vie terrestre.

La conscience du genre humain s'est universellement prononcée sur ce point, et d'illustres incrédules, acharnés à détruire les vérités de notre foi, se sont esquivés devant celle-là².

Le pécheur impénitent doit être châtié dans

1. *System. theolog.*, p. 15.

2. A cette question : Y a-t-il un enfer? Jean-Jacques Rousseau répondait ; « Je n'en sais rien. » — Diderot, mettant en dialogue le monologue de son âme, disait : « Si vous abusez de votre raison, vous serez non seulement malheureux dans cette vie, mais vous le serez encore après la mort dans l'enfer. — Et qui vous dit qu'il y a un enfer? — Dans le doute seul, vous devez

l'autre vie ; — mais, quelle peine Dieu lui infligera-t-il ? — Question importante qu'il faut étudier, afin que, mesurant la sanction, nous puissions être assurés que la loi morale est suffisamment garantie, et, plus efficacement détournés de commettre le mal, en comparant les jouissances passagères qu'il procure à l'étendue et à la gravité de ses conséquences. Deux choses donc à considérer : la durée et la nature des peines de l'enfer. Nous avons assez de la première pour remplir cette conférence.

En fait de durée, il n'y a que deux choses possibles, le temps et l'éternité ; ce qui finit ou ce qui ne finit pas. Le châtement du réprouvé doit être qualifié par l'un de ces deux vocables : temporaire ou éternel. Lequel choisirons-nous ? — Nous ne choisirons pas, Messieurs, avant d'avoir examiné, s'il existe

vous conduire comme s'il y en avait un. — Et si je sais qu'il n'y en a pas ? — Je vous en défie ! » — A l'un de ses correspondants qui lui écrivait : « Je crois enfin avoir trouvé la certitude de la non existence de l'enfer, » Voltaire répondait : « Vous êtes bien heureux ! Je suis loin de là... » (Cités par Aug. Nicolas : *Études philosophiques sur le Christianisme*, tome XVIII, *Preuves intrinsèques*, chap. VII.)

sur ce point un enseignement, avec quelle autorité cet enseignement s'impose à notre croyance et quel appui il peut recevoir de notre raison sérieusement consultée. Cet examen fait, il nous sera facile de prouver aux esprits inquiets et troublés par le mystère de la damnation éternelle qu'ils n'ont, pour s'empêcher d'y croire, que de mauvaises raisons à faire valoir.

I

L'Église, après avoir exposé, dans un précis d'une sobre et majestueuse gravité, l'ensemble des vérités qu'elle propose à notre foi, termine par ces paroles : — Je crois la vie éternelle. Or, la vie éternelle, telle qu'elle l'explique elle-même, par la voix de ses conciles et de ses docteurs, c'est la vie des justes dans une interminable félicité et la vie des méchants dans une interminable peine. Cette doctrine, entendez-le bien, l'Église ne l'a pas

déduite des premiers principes de la vie morale, qui lui ont été révélés avec une clarté et une plénitude sans égales, elle nous la propose comme une vérité divinement enseignée, et ne veut être, en nous l'enseignant elle-même, que le perpétuel écho de la parole du Sauveur. C'est lui qui nous a dit « que le pécheur, en outrageant le suprême amour par une suprême impénitence, se rendait éternellement indigne de pardon et emportait avec lui dans la mort un crime éternel¹ ; » — c'est lui qui nous a appris à consentir aux plus douloureux sacrifices en ce monde plutôt que d'encourir l'éternel supplice du ver qui ne meurt pas et du feu que rien ne peut éteindre² ; — c'est lui qui, révélant aux hommes la sanction qui doit clore la longue et patiente action de son gouvernement, et transformer les scènes changeantes de notre

1. Qui blasphemaverit in Spiritum Sanctum, non habet remissionem in æternum, sed reus est æterni delicti. (Marc., cap. III, 29.)

2. Si scandalizaverit te manus tua, abscide illam ; bonum est tibi debilem intrare in vitam, quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inexstinguibilem. (Matth., cap. XVIII, 8.) — Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur. (Marc., cap. IX, 42.)

vie voyageuse en un immuable drame, a dit d'avance à tous les pécheurs : — « Allez, maudits, au feu éternel : *Ite maledicti in ignem æternum*. Et ailleurs : — Voici que les méchants s'en iront dans le supplice de l'éternité : *Ibunt hi in supplicium æternum*¹. »

En parlant ainsi, le divin Maître n'étonnait personne, car, longtemps avant lui, les prophètes avaient suspendu, comme un glaive menaçant, le dogme des peines éternelles sur la tête des pécheurs impénitents², et, en même temps que les prophètes, une tradition universelle murmurait à l'oreille de tous les grands prévaricateurs ce mot redoutable : Eternité ! — « Homme criminel, disait-elle, sais-tu bien qu'au fond du noir Tartare, Ixion est attaché à une roue qui lui brise les membres et ne

1. Matth., cap. xxv, 46.

2. Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non exstinguetur, et erunt usque ad satietatem visionis omni carni (Isai., cap. LXVI, 24.) Et multi qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt, alii in vitam æternam, alii in opprobrium, ut videant semper. (Id est in contemptum sempiternum.) (Daniel, cap. XII, 2.)

s'arrête jamais¹; que Sysiphe, écrasé sous le rocher qu'il soulève en gémissant, ne verra point la fin de ses tourments²; que Tantale dévoré de soif court après des eaux qui échappent sans cesse à ses lèvres avides³; que les féroces vautours, toujours inassouvis, dévorent le cœur immortel de l'infortuné Tytius et ses entrailles fertiles en douleurs⁴; que Thésée, le malheureux Thésée, est assis pour l'éternité au fond des abîmes :

1. Certus inclusos tenet
Locus nocentes, utque fert fama impios
Supplicia vinculis sacra perpetuis domant.
Rapitur volucris tortus Ixion rota.
Cervice saxum grande Sisyphea sedet.
(Senec., *In Hercul. furen.*)
2. Sisyphon aspiciens, cur hic de fratribus, inquit,
Perpetuas patitur pœnas?
(Ovid., *Metamorph.*, IV, 465.)
3. In amne medio faucibus siccis senex
Sectatur undas, abluit mentem latera,
Fidemque cum jam sæpe decepto dedit,
Perit unda in ore. . .
(Senec., *Herc. furen.*)
4. Præbet volucris Tytius æternas dapes.
(Senec., *ibid.*)
Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
Viscera. . .
(Virg., *Æneid.*, lib. VI.)

. . . Sed et æternumque sedebit
Infelix Theseus¹. . . .

Non, les supplices des criminels ne finiront pas; non, une autre mort ne viendra pas mettre fin aux tourments, ni sonner la dernière heure des si grands maux qu'ils endurent après leur mort². »

Ainsi chantaient les poètes, bardes des croyances populaires; tandis que la froide raison des penseurs allait chercher dans les abîmes de l'autre monde « les vils scélérats que leurs crimes ont rendus incurables, et affirmaient que leur supplice, inutile pour eux, devait servir d'exemple à ceux qui contempnent les effroyables tourments qu'ils souffrent à jamais pour leurs crimes³. » Enfin, pour cons-

1. Virg., *ibid.*

2. Non mortis pœnas mors altera finiet hujus
Horaque erit tantis ultima nulla malis.

(Ovid., *In Ibin*)

3. Platon, *Gorgias*. — Voyez texte grec, quatre-vingt-douzième Conférence : *La Vie future, Traditions et Croyances*, première partie. — Nous ajouterons ici au texte du *Gorgias* ce texte du *Phédon* : « Ceux qui sont reconnus incurables à cause de la grandeur de leurs

tater l'accord de toutes les traditions, un des derniers représentants du polythéisme, luttant contre la raison catholique, le philosophe Celse confessait que « le sentiment des chrétiens touchant l'éternité des peines leur est commun avec tout le monde¹. »

fautes.... le destin vengeur les plonge dans le Tartare d'où ils ne sortent jamais : — "Οι δ' ἄν δόξωσιν ἀνιατῶς εἶναι διὰ τὰ μεγάλα τῶν ἀμαρτημάτων.... τούτους... ἢ... μοῖρα ῥίπτει εἰς τὸν τάρταρον, ὅθεν οὐ ποτε ἐκθαινοῦσιν.

1. Origen., *Contra Celsum*.

Presque tous les Pères ont commenté les paroles du Sauveur. Leurs témoignages en faveur du dogme de l'éternité des peines sont innombrables ; nous n'en citons que quelques-uns.

Saint Ignace (*Epist. ad Smyrn.*), parlant des martyrs de Smyrne, écrit : « Frigidus ipsis videbatur immanium carnificum ignis. Ob oculos quippe habebant illum effugere, qui *æternus est et nunquam exstinguitur*.

Quem (diabolum) in ignem esse mittendum cum exercitu ipsius et hominibus, qui eum sequuntur, in æternum puniendos, Christus ante significavit : Ὁν (τὸν διάβολον) εἰς τὸ πῦρ πεμψήσεσθαι μετὰ τῆς αὐτοῦ στρατικῆς καὶ τῶν ἐπομένων ἀνθρώπων, κολασθησομένους τῶν ἀπεραντῶν αἰῶνα, προσμήνησεν ὁ Χριστός. (S. Justin., *Apolog.*, I, cap. XXVIII. — Migne, *Patrol. grec.*)

Sicut nullum gaudium, rerum tempus alium ex aliqua parte simile potest inveniri gaudio vitæ æternæ, ita nullus cruciatus pœnarum temporalium potest *sempiter-*

Ainsi donc, Messieurs, la doctrine de l'Église est la doctrine du genre humain. Remarquez, je vous prie, que cette doctrine est simple, pure, dépouillée de toute espèce de démonstration, affirmative au degré suprême. En se produisant ainsi, elle se revêt, à nos yeux, d'une grandeur et d'une solennité incomparables, et nous signifie qu'elle tient aux instincts les plus profonds, les plus vivaces et, j'ose le dire, les plus divins de l'humanité.

En effet, d'où viendrait-elle, sinon de la nature soustraite à toute influence d'erreur et divinément éclairée? — Vous ne pouvez pas l'attribuer à l'ignorance, puisque les plus grands esprits ont confessé le dogme de l'éternité des peines, et que le résultat le plus clair de l'ignorance, en cette matière, eût été un silence universel au lieu d'une universelle et constante affirmation. — Comparerez-vous

nis iniquorum cruciatibus comparari. (S. August., De Catechiz. rud., c, xxiv.)

L'Église termine l'un de ses symboles, celui de saint Athanase, par cette profession de foi : « Et qui bona egerunt, ibunt in vitam æternam : qui vero malus in ignem æternum.

cette affirmation aux préjugés populaires que rectifie la science? Mais ces préjugés ont généralement pour cause l'illusion des sens, et l'illusion des sens n'a rien à faire dans les mystères d'un monde invisible où ne pénètre que la raison. — Soupçonnez-vous la nature d'avoir quelque intérêt secret à cette invention? Mais lequel? je vous le demande. Vous savez bien qu'il n'est pas dans ses habitudes de se faire peur à elle-même pour contenir les fiévreuses passions qui lui demandent des jouissances, et le bon sens vous dit que l'intérêt des passions est la suppression, plutôt que l'affirmation d'un dogme terrible qui les menace et réprime leurs criminelles exigences. — Accuserez-vous les maîtres des peuples d'avoir suggéré l'épouvante au profit de leur tyrannie? Mais, l'enfer éternel est pour eux comme pour tout le monde; et précisément parce qu'ils ont abusé de la force pour faire triompher l'iniquité, parce qu'ils ont donné au monde le scandaleux spectacle du crime impuni et sans repentance, c'était la consolation et la vengeance du peuple de chanter à l'oreille des tyrans : Tantale, Ixion, Sysiphe,

Danaüs, Thésée sont dans les enfers, pour toujours..... toujours.

. . . Sedet æternumque sedebit.

Vous chercherez en vain une cause d'erreur, Messieurs; le sens commun nous dit que, pour se produire à l'état de croyance universelle, la vérité terrible de l'éternité des peines a dû être inscrite dans notre nature en même temps que la loi éternelle qui éclaire la conscience du genre humain : le code pénal en même temps que le code criminel de la vie morale.

Cette considération se renforce d'une analogie que nous rencontrons dans la justice humaine, et à laquelle saint Thomas a donné l'autorité de sa haute raison¹. Dans l'intérêt

1. Quandoque enim ille qui peccat in aliqua civitate, ex ipso peccato efficitur dignus ut totaliter a civium consortio repellatur, vel per exilium perpetuum, vel etiam per mortem. Quandoque vero non redditur dignus ut totaliter a societate civium excludatur : et ideo ut possit esse conveniens membrum civitatis, poena ei prolongatur, vel breviatur, secundum quod expedit ejus curationi, ut in civitate convenienter et pacifice vivere pos-

de l'ordre social, qu'elle doit maintenir et venger, la justice humaine applique à certains crimes comme une réduction de la peine éternelle. Lorsqu'un misérable a médité, conduit, consommé un forfait irrémissible, un forfait de nature à détruire les rapports, à briser les liens qui, dans la vie sociale, unissent l'un à l'autre chaque citoyen en une mutuelle solidarité de droits et de devoirs dont dépendent la stabilité de l'ordre, la liberté d'action, la paix de la vie commune, la justice le condamne à

sit : Et ita etiam secundum divinam justitiam aliquis ex peccato redditur dignus penitus a civitatis Dei consortio separari : Quod fit per omne peccatum quo contra charitatem peccat, quæ est vinculum civitatem prædictam uniens : Et ideo pro peccato mortali, quod est contrarium charitati, aliquis in æternum a societate sanctorum exclusus, æternæ pœnæ addicitur : Quia ut August. dicit in lib. prædicto *quod est de ista civitate mortali homines supplicio primæ mortis hoc est de civitate illa immortalis homines supplicio secundæ mortis auferre*. Quod autem pœna quam civitas mundana infligit, perpetua non reputetur, hoc est per accidens ; vel in quantum homo perpetuo non manet, vel in quantum etiam ipsa civitas deficit : Unde si homo in perpetuum, viveret, pœna exilii vel servitutis quæ per legem humanam infertur, in eo perpetuo maneret. (*Summ. Theol. supp. quæst. 100, a. 1.*)

mort ou au bagne à perpétuité. S'il n'y avait eu qu'un trouble dans les rapports sociaux, la peine n'eût été que temporaire; mais la justice estime qu'il y a eu brisement; la peine n'aura pas de fin. Le scélérat peut être délivré par la mort de la détention et des travaux forcés, c'est vrai, mais la mort est un accident qui n'interrompt pas l'action intentionnelle de la vindicte publique; si la vie du condamné, dit saint Thomas, se prolongeait indéfiniment, indéfiniment aussi l'exclusion en frapperait chaque jour, chaque instant. La mort elle-même, la mort sur l'échafaud, quoiqu'elle soit l'œuvre d'un moment, possède, au plus haut degré, le caractère de perpétuité que la justice humaine veut donner à la peine qu'elle inflige; car la mort, c'est l'exclusion définitive et sans espoir des scélérats de la société des honnêtes gens.

Or, Messieurs, pourquoi ce qui se peut faire dans l'ordre social, qui est un ordre inférieur, limité et temporaire, ne se pourrait-il pas faire dans l'ordre moral qui est un ordre supérieur, universel, éternel: dans l'ordre divin, ordre suréminent qui contient tous les ordres? S'il

y a, dans cet ordre divin, où tout se tient par l'amour, des actes capables de briser tous les liens d'amour, pourquoi n'y aurait-il pas aussi une exclusion perpétuelle, un châtement perpétuel? Pourquoi ne verrais-je pas dans l'action vindicative, qui dérive des nos instincts de justice, une image réduite de l'action vindicative de Dieu? Pourquoi cette action vindicative de Dieu, qui ne dépend de rien, ne tendrait-elle pas à la perpétuité parfaite, empêchée, dans l'action vindicative de la justice humaine, par les accidents qui nous tiennent sous leur dépendance. Enfin, pourquoi refuserais-je à Dieu, pour la conservation de son ordre supérieur, universel et éternel, ce que nous croyons pouvoir nous attribuer légitimement, pour la conservation d'un ordre inférieur, particulier et temporaire.

Il est vrai, Messieurs, que, malgré l'assentiment général donné aux extrêmes rigueurs de la vindicte publique, certains novateurs trouvent dans leur cœur des trésors de tendresse pour compatir au triste sort des victimes immolées par la justice humaine. Comment, disent-ils, nos sociétés policées n'ont-elles

pas encore étouffé les sanguinaires instincts qui déshonorent les sociétés barbares? — Et puis des soupirs, des gémissements, des élégies indignées et pleines de larmes sur l'infortune des scélérats. Pour ces modernes Héraclites, les questions que je viens de faire n'ont pas de sens : la justice divine devant, à leur avis, se contenter, aussi bien que la justice humaine, de peines à terme fixe. Je ne perdrai pas mon temps à leur demander compte des encouragements qu'ils donnent aux criminels, ni des désordres auxquels ils condamnent les sociétés, en édulcorant les pénalités au gré de leurs cœurs trop sensibles. Quoi que fasse la justice humaine pour le maintien de l'ordre subalterne dont elle a la garde, elle n'a pas le dernier mot de toute justice. Ce dernier mot ne peut être dit que par le Maître souverain du grand ordre moral où se règle la vie pratique et où se consomment les destinées de l'humanité. Or, Messieurs, je prétends que, transporter dans cet ordre la négation de l'éternité des peines, c'est nous mettre en face d'une antinomie désastreuse et créer une lutte sacrilège entre Dieu et sa créature, lutte dans laquelle Dieu

succombera fatalement, abreuvé du mépris de l'iniquité triomphante.

Que les hommes puissent se tromper et ne pas garantir l'exécution des lois par des sanctions suffisantes, cela ne m'étonne pas. La sagesse humaine est courte en ses desseins et ne voit pas toujours où ils doivent aboutir. Il n'en est pas ainsi de la sagesse infinie du suprême régulateur de notre vie et de nos actions ; elle sait donner aux lois divines la sanction qui leur convient. Cette sanction, manifestement insuffisante en ce monde, nous a obligé de recourir aux châtimens d'une autre vie. Mais, quelles que soient l'intensité et la durée de ces châtimens, s'ils doivent avoir un terme, ils perdent le caractère de plénitude qui leur est nécessaire pour que la loi puisse, en s'appuyant sur eux, commander avec assurance. Assombrissez tant que vous voudrez l'avenir, le présent lui fait en nous une énergique et opiniâtre concurrence. Il nous saisit, nous étreint et nous blesse sur tous les points vulnérables de notre nature. Par les délices qu'il nous procure il peut nous faire oublier les douleurs qui ne sont plus ; comment ne

nous ferait-il pas oublier les douleurs qui ne sont pas encore ? — Hélas ! avant même qu'il se soit formé dans notre esprit aucun doute sur l'éternité douloureuse, nous tombons misérablement sous le coup des fugitives séductions qui nous assiègent ! Qu'arrivera-t-il donc si l'on supprime cette éternité pour lui substituer le temps : une perspective raccourcie au lieu d'une perspective immense qui déjà n'est pas assez formidable pour épouvanter tous les pécheurs ? Oh ! alors, ce ne sera plus l'oubli de l'avenir dans le présent, mais un pacte criminel du présent dans l'avenir. On verra l'homme redoublant d'activité pour le mal, furetant dans tous les coins du monde, renversant, brisant, foulant aux pieds ce qui le gêne, pour se procurer l'apaisement des ardentes convoitises dont son cœur et ses sens sont tourmentés. « L'attrait des biens de ce monde est si vif, dit une femme de lettres, qu'il fait tout pâlir, même l'éclat d'une existence future. Un philosophe allemand, en disputant avec ses amis disait une fois : — Je donnerais, pour obtenir telle chose, deux millions d'années de ma félicité éternelle ; — et il était singulière-

ment modéré dans le sacrifice qu'il offrait¹. »
— Messieurs, M^{me} de Stael a raison : deux millions d'années ne sont rien quand on a devant soi l'éternité. Oh ! il n'y a plus d'éternelles douleurs ! Eh bien ! l'homme veut être heureux tout de suite, et comme il l'entend. Il fera son temps d'enfer, quel qu'il soit, après cela ce sera le bonheur, le bonheur pour toujours.

Honnête philosophe, vous aurez beau lui dire qu'il y a dans le pays d'outre-tombe des prisons ténébreuses où les criminels endurent pendant des siècles et des siècles d'inimaginables tortures, il vous répondra : laissez-moi tranquille ; mon compte est fait, et il est bon. J'ai devant moi deux bonheurs pour une peine : une peine qui finira, pour un bonheur certain que je me procurerai en ce monde dans la mesure qui me conviendra, et, après la peine, des cieus sans fin, des enivrements éternels. Philosophe, mon ami, apprenez à compter ; et alors, vous foulerez aux pieds le manteau de votre étroite sagesse, pour vous joindre à la

1. Madame de Stael, *Réflexions sur le suicide*.

troupe satisfaite des plus audacieux, des plus forts et des plus sensés.

Dites-moi, Messieurs, ce que peut devenir le monde en proie à cette infâme logique des passions. Rien ne le protège plus contre les débordements de l'iniquité. La loi qui ordonne le bien et défend le mal n'a plus aux yeux des pécheurs qu'une autorité défaillante et une majesté ridicule, puisqu'il est une autre loi qui leur assure une félicité sans terme, quels que soient le nombre et l'énormité de leurs crimes. J'avais donc raison de dire que la négation de l'éternité des peines nous mettait en face d'une antinomie désastreuse et créait une lutte sacrilège entre Dieu et l'homme : lutte dans laquelle le vaincu n'est pas l'homme, repu de jouissances, mourant de plaisir, et se jetant, plein d'espérance et de désirs moqueurs, dans les tourments passagers auxquels il a consenti ; mais Dieu méprisé, forcé d'être bon pour l'iniquité, et désormais impuissant à gouverner sa créature rebelle.

Si j'ai su me faire comprendre, Messieurs, vous devez conclure avec moi que l'harmonie des lois divines, le triomphe de l'autorité de

Dieu sur l'homme révolté ne se peuvent expliquer que par l'éternité des peines. — J'ajoute que la notion même du bien et du mal ne devient parfaitement claire pour nous que dans la lumière de ce dogme terrible.

Qu'est-ce qui distingue l'un de l'autre le bien et le mal ? — Ce ne sont pas nos conventions, c'est leur nature : l'un est une affirmation, l'autre une négation, deux choses opposées. Cette opposition éternelle dans les principes doit l'être dans les conclusions : c'est-à-dire que le bien et le mal ne peuvent jamais se rencontrer dans la même conclusion, pas plus que les deux lignes que vous voyez partir de chacun de mes bras, étendus à droite et à gauche, ne peuvent se rencontrer au même point. La conclusion des choses dépend de leur nature, mais, aussi, la nature des choses se connaît à leur conclusion. Si donc il se pouvait faire que le bien et le mal eussent une même conclusion, il en résulterait que, par nature, ils ne sont pas en opposition radicale; que la notion qu'on s'en est formée jusqu'ici dans l'humanité est une notion fautive; que, faire le mal, ce n'est pas se mettre en contra-

diction avec le bien, mais, seulement, manquer d'une certaine nuance, d'un certain fini dans ses actions.

Cette manière d'entendre le bien et le mal répugne au sens commun; cependant, Messieurs, il faut l'accepter si l'on nie l'éternité des peines; si l'on circonscrit par le temps l'exercice de la justice de Dieu. Qu'importe que le mal soit puni pendant des millions d'années, s'il voit luire après cela l'aurore d'un jour meilleur; si, du fond d'un abîme d'ignominie et de souffrance, il peut s'élançer vers les abîmes de gloire et de félicité. Là, il pourra oublier ses années maudites; là, il pourra s'oublier lui-même auprès du bien, comme auprès d'un frère. Le détour qu'il a pris pour arriver à ce terme ne compte pas, du moment qu'il s'empare de l'éternité. Exagérez à plaisir la peine temporelle; ajoutez les jours aux jours, les années aux années, les siècles aux siècles, pour les opposer à l'éternelle durée, vous aurez moins fait que si vous opposiez une goutte d'eau à tous les océans, un grain de sable à toutes les plages des continents et des îles, un atôme à tous les atômes des mondes

créés. Ainsi donc, après ce rien, dans lequel on voudrait emprisonner l'action vindicative de Dieu sur le péché, l'humanité stupéfaite verrait, de toutes parts, bonheur éternel pour le bien, bonheur éternel pour le mal; même conclusion pour les deux contraires; deux nuances, mais pas de différence radicale entre l'un et l'autre; les monstres que l'humanité abhorre à côté des saints qu'elle vénère; Néron se pâmant de bonheur sur le cœur de saint Vincent de Paul, à la grande édification des forçats libérés de l'autre monde.

Un de nos poètes a illustré cette énormité dans ses vers. — A la fin des temps, dit-il Dieu lui-même ne saura plus distinguer.

. . . Père ébloui de joie,
Belial de Jésus ¹. »

Cette affirmation sacrilège n'est pas un progrès de l'erreur. Les Origénistes avaient rêvé le rétablissement final de tous les réprouvés dans l'éternelle justice et l'éternel bonheur;

1. Victor Hugo, *Contemplations*.

mais saint Jérôme leur a répondu avec sa fougueuse éloquence : « Si après de longs circuits et des siècles innombrables, vous rétablissez tous les êtres dans une même dignité, quelle distance y aura-t-il de la virginité à la prostitution? Quelle différence entre Satan et Gabriel, entre les apôtres et les démons, entre les prophètes et les faux prophètes, entre les martyrs et les persécuteurs? Imaginez ce que vous voudrez, si la fin de tous est la même, le passé doit être compté pour rien; car ce qui nous préoccupe ce n'est pas ce que nous avons été, mais ce que nous devons être à jamais¹. »

On m'objectera, sans doute, que personne ne réclame un rétablissement sans raison; qu'il est bien entendu que l'homme pécheur

1. Si longos post circuitus atque infinitis sæculis omnium rerum restitutio fiet, et una dignitas militantium, quæ distantia erit inter virginem et prostabulum? Quæ differentia erit inter matrem Domini, et, quod dictu quoque scelus est, victimas libidinum publicarum? Idem ne erit diabolus et Gabriel? Idem martyres et persecutores? Finge quod libet: annos et tempora multiplica, et infinitas ætates congere cruciatibus; si finis omnium similis est, præteritum omne pro nihilo est; quia non quærimus quid aliquando fuerimus, sed quid semper futuri sumus. (In Joannem, c. III.)

méritera sa réhabilitation, dans l'autre monde, par la généreuse acceptation de sa peine et la réforme de sa vie, que, sorti de l'épreuve terrestre, il pourra passer par une série indéfinie d'autres épreuves, jusqu'à sa parfaite transfiguration dans le bien.

Je vous ai dit, Messieurs, ce qu'il fallait penser de cette chimère¹. Elle ne conclut à rien. Ce que l'homme a refusé à Dieu dans une première épreuve, il peut le refuser indéfiniment et dire à Celui qui le châtie : « J'ai parcouru tout l'univers, mais mon heure n'est pas venue, fais-moi des cieux et des astres nouveaux, car si tu es las de m'attendre, je ne le suis pas de marcher, de te maudire et de me passer de toi². » Et ainsi, contempteur obstiné de la justice qui le punit et de la bonté qui voudrait lui pardonner, il ouvre à son interminable épreuve les monstrueuses profondeurs d'une éternité dans laquelle le châtiment s'aggrave en même temps que la faute.

1. Cf. quatre-vingt-quatorzième conférence : *La Vie future, Illusions et chimères*, 2^e partie.

2. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, 72^e conf.

Rêver une réhabilitation par de pareils moyens, c'est méconnaître le caractère décisif du coup sinistre qui, en terminant notre vie, nous atteint dans l'intégrité de notre nature, et ne rien comprendre à l'état du pécheur que la mort a surpris dans l'impénitence. — « C'est l'homme tout entier, dit saint Thomas, qui doit atteindre sa fin dernière. Privé de son corps, il n'a plus ce qu'il faut pour travailler à la perfection qui le rend digne de se reposer en Dieu¹. » La mort est donc pour lui un événement qui le fixe dans l'état où il s'est mis. Or, dans quel état l'homme se met-il par le péché? Il abuse des dons que Dieu lui a faits et les détourne de leur destination. Plongé dans les éléments de vie morale et surnaturelle qu'on appelle la vertu et la grâce, il se les refuse volontairement, et, comme le fruit qu'on prive de ce qui le fait croître, il avorte. La dernière phase de cet avortement, c'est l'acte final

1. Homo indiget corpore ad consecutionem sui finis... Anima postquam fuerit a corpore separata, non redit iterum ad hunc statum, quod per corpus perfectionem acquirat. (*Cont. Gentes*, lib. III, cap. cxxxiv.)

de mauvais vouloir qui clôt la série de ses actions méritoires en même temps que la mort brise l'union de son âme et de son corps. On peut reconstituer un être affaibli ; on ne refait pas un être avorté. Arrivé au terme des évolutions de sa vie terrestre, le pécheur impénitent est lié dans son libre arbitre, par son impénitence même, plus fortement et plus étroitement qu'on ne peut l'être en ce monde par l'excès de la passion, la folie ou l'idiotisme¹. D'un autre côté, par le dernier refus qui a décidé de son sort, il a fermé hermétiquement son âme à toute pénétration de la grâce². « Ce misérable, dit profondément Bossuet, il n'est plus dans l'acte ni dans l'habitude du péché ; il est dans l'état du péché ; le péché s'est humanisé en lui : c'est un homme fait péché. » Le voilà donc avec une nature immortelle, désor-

1. Sicut dæmones sunt in malitia obstinati, et ita perpetuo puniendi, ita et hominum animæ qui sine charitate decedunt, cum hoc hominibus sit mors quod est angelis casus. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 100, a. 3.)

2. Culpa manet in æternum, cum culpa non possit remitti sine gratia, quam homo non potest post mortem acquirere; nec debet pœna cessare, quandiu culpa manet. (*Ibid.*, a. 1.)

mais incapable d'aucun épanouissement, et perpétuellement rivé au péché qui appelle à lui une peine perpétuelle. Cette peine pressure son âme sans en faire jaillir autre chose que le regret. Ne confondez pas ces deux choses, Messieurs, le regret et le repentir. Le regret est égoïste : il ne déteste pas le mal, mais le châtement du mal ; le repentir s'épanche et pleure devant la majesté et l'amour qu'il a offensés. Le pécheur repentant ne sortirait de la peine que pour se jeter à corps perdu sur le chemin jadis oublié de la vertu ; le pécheur qui regrette retournerait à sa vie coupable, s'il le pouvait. Tombé entre les bras vengeurs de Dieu, il ne cesse pas d'aimer le mal, tout en se plaignant du châtement qui le torture, et il n'a pour celui qui le lui inflige qu'une éternelle aversion¹. — Que voulez-vous que Dieu fasse pour lui ?

1. Per pœnitentiam deleri non possunt peccata dæmonum et etiam hominum damnatorum, quia affectus eorum sunt confirmati in malo, ita quod non potest eis displicere peccatum, in quantum est culpa, sed solum illis displicet pœna quam patiuntur... Unde talis pœnitentia non est cum spe veniæ, sed cum desperatione (*Summ. Theol.*, p. III, quæst. 86, a. 1.)

Ah! je sais bien ce que l'on voudrait. On voudrait que Dieu, oubliant qu'il est le maître, se trainât à la remorque de sa créature infidèle et l'importunât de ses basses instances, pour lui arracher un désaveu semblable à celui qu'on obtient des enfants mutins qui demandent pardon des lèvres sans se repentir de leurs fautes. Oh! alors, ne me parlez plus de Dieu, ni de son incorruptible justice, ni de son infinie puissance, ni de sa souveraine majesté, s'il permet que se termine ainsi le drame de l'iniquité. Je dis le drame, car j'ai toujours cru qu'il se passait quelque chose de dramatique entre le pécheur et la divinité qu'il offense. Mais je vois bien à la conclusion que je m'étais trompé. Dieu et l'homme ne jouent qu'une méprisable comédie à la fin de laquelle un père plus que débonnaire trouve toujours le moyen d'embrasser un vaurien pour lui passer son héritage.

Nous aurons beau chercher, Messieurs, d'autres conclusions que celles données par Dieu à la vie du juste et du méchant, nous n'en trouverons aucune qui n'aboutisse à l'altération, plus ou moins profonde, de la notion

fondamentale du bien et du mal. Une raison droite ne peut être satisfaite que par cette franche et lumineuse maxime de saint Thomas : « *Sicut se habet præmium ad meritum, ita pœna ad culpam*¹. » Telle la récompense pour le mérite, tel le châtement pour la faute. — Si la récompense est éternelle, le châtement doit être éternel.

II

Pressée par un enseignement que confirment les plus sérieuses considérations d'ordre moral et intellectuel, la raison ne se rend pas encore. Elle se réfugie du côté des perfections divines, et cherche, entre ces perfections et l'éternité douloureuse, de rassurantes contradictions. Mais les perfections de Dieu ne se mentent pas à elles-mêmes : elles repoussent avec une harmonieuse et impitoyable entente la raison qui

1. *Summ. Theol.*, supp., quæst., 100, a. 1.

les invoque, et ne lui laissent d'autre ressource qu'un doute injustifiable à tous égards.

Ne parlons plus de la sainteté divine qu'on prétend offensée par la persistance du mal. Je vous ai démontré, en réfutant le système de l'anéantissement, qu'elle n'a rien à redouter d'une malice opiniâtre dont elle triomphe éternellement, en manifestant, par une éternelle répression, l'horreur qu'elle lui inspire¹. — Nous sommes actuellement en présence de la justice et de l'amour.

Que Dieu, nous dira-t-on, obtienne une satisfaction du côté de sa justice, rien de mieux. Mais peut-il chercher cette satisfaction dans une peine qui n'a pas d'autre effet que d'affliger celui qui l'endure. Toute peine bien ordonnée doit tendre à la correction des coupables, autrement nous n'y voyons plus qu'une méprisable vengeance. — Entendons-nous bien sur ce point, Messieurs. La vengeance, ainsi que je vous le disais dans une de mes conférences sur le dogme de la satisfaction,

1. Cf., quatre-vingt-quatorzième conférence, *La Vie future, Illusions et chimères*, 1^{re} partie.

« la vengeance est méprisable lorsqu'elle procède de la passion, car la passion est aveugle et brutale. Elle exagère ses droits, elle apprécie mal les offenses, elle ne sait pas mesurer ses coups, elle oublie ses infirmités et ne se résigne jamais à l'injure qu'elle peut avoir méritée. Nous méprisons donc la vengeance quand nous la rencontrons aux mains de la passion. — Mais, à la place de la passion, mettez une puissance tranquille et sereine, infiniment bienfaisante, libérale et parfaite, connaissant sans obscurité la mesure du juste et de l'injuste, digne de tout honneur et de toute gloire et cependant mortellement blessée dans son honneur et sa gloire, repoussant avec une vigueur souveraine ce qui la blesse, après avoir longtemps épargné l'offenseur et attendu son amendement, oh ! alors, la vengeance devient la plus impérieuse des nécessités, la plus auguste des lois, le plus saint des devoirs, la plus naturelle manifestation de la justice : telle est la vengeance de Dieu¹. » — Pendant

1. Cf., soixante-seizième conférence, *La Satisfaction*, 1^{re} partie.

les jours de l'épreuve il a voulu faire de la peine un remède, mais le pécheur a refusé de se laisser guérir. Après l'acte d'impénitence par lequel il s'est déclaré incorrigible, la peine ne peut plus être pour lui qu'une sanction. Or, la sanction est un acte d'autorité qui affirme que le droit, la loi, le devoir, sont des choses saintes qu'on ne peut violer impunément; et la sagesse de Dieu demande de sa justice cette affirmation : « Non pas pour s'y complaire et s'y délecter, dit saint Thomas, mais pour imposer à toute créature le respect de l'ordre qui est le bien de l'univers¹. » — Que toute peine soit édictée pour notre correction, à la bonne heure²; mais s'il était vrai, Messieurs, que toute peine infligée doit avoir pour effet de corriger le coupable, et qu'elle n'est légitime qu'à cette condition, il s'en suivrait qu'on ne devrait

1. Est concedendum quod pœnæ inferuntur a Deo, non propter se, quasi in ipsis dilectatur, sed propter alios, scilicet propter ordinem imponendum creaturis, in quo bonum universi consistit. (*Contra Gentes*, lib. III, cap. CXIV.)

2. Non pœnæ sunt ad correctionem solum quando infliguntur, sed etiam quando determinantur. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 100, a. 1, ad. 5.)

châtier que les honnêtes criminels qui promettent de s'amender, et que les scélérats endurcis qui se déclarent incorrigibles auraient droit à l'impunité absolue : c'est absurde. Qui ne veut pas se corriger doit subir la sanction du droit, de la loi, du devoir qu'il méprise, et si l'incorrigibilité se compose avec l'immortalité, la peine se mesure sur l'état même de celui qui la subit, — car l'ordre exige que tout soit proportionné dans les rétributions divines : « *Exigit autem hoc ordo rerum ut proportionaliter omnia divinitus dispensentur*¹. » C'est saint Thomas qui parle.

Mais non, mais non, me dira-t-on, il n'y a pas de proportion. Une peine éternelle porte en soi le redoutable caractère de l'infini, et tout est fini dans nos prévarications. Créatures d'un jour, nous tombons, en passant, et nos facultés, terminées de toutes parts, ne peuvent produire que des actes terminés comme elles. Nous sommes trop peu de chose, et ce que nous faisons a une trop petite portée pour

1. *Contra Gentes*, loc. cit.

aboutir à une peine infinie ; nous l'infliger serait une abominable injustice.

Messieurs, cette objection, spécieuse pour un grand nombre d'esprits, repose sur deux faux principes. Le premier, c'est que la peine éternelle est une peine infinie. Ces deux termes : éternel et infini ne sont équivalents que pour ceux qui s'arrêtent à la superficie des mots, mais, pour qui les pénètre, ils demeurent à une incommensurable distance l'un de l'autre. Si la peine était infinie, il serait impossible à Dieu lui-même d'en varier l'intensité selon le nombre et l'énormité des crimes qu'il châtie ; ce qui est contraire à notre foi¹ ; car, qui dit infini, dit ce qui ne peut être ni augmenté, ni diminué. D'un autre côté, l'homme réprouvé ne saurait être placé dans les conditions de l'infinité, c'est-à-dire fixé au centre de la durée comme un point indivisible et immobile qui reçoit à la fois tous les rayons d'une circonférence. Pour cela, il faudrait qu'il possédât

1. Le Concile de Florence, *In decreto unionis*, dit des peines des réprovés : « Pœnis tamen disparibus puniendis. »

totale et simultanément la plénitude de sa vie, ce qui n'est possible qu'à Dieu. L'éternité n'est pour lui qu'un état fixe dans lequel il reçoit toujours, en tout son être, la même sensation douloureuse, plus ou moins grande, selon qu'il est plus ou moins coupable; mais ce n'est pas, à proprement parler, l'infinité. — Le second faux principe est celui-ci : que nos fautes procédant d'une cause terminée ne peuvent avoir aucun caractère qui ressemble à l'infini. « Car le péché, dit saint Thomas, bien qu'il ait une cause finie, prend de la perfection qu'il outrage une sorte d'infinité. N'ayant pu être expié que par la satisfaction infinie d'un Dieu, il serait juste qu'il fut châtié par une peine infinie; mais parce que l'homme est incapable de supporter l'intensité de cette peine, Dieu établit la proportion du côté de la durée¹. » D'autre part, dans l'immortel préva-

1. Peccatum contra Deum commissum quamdam infinitatem habet, ex infinitate divine majestatis; tanto enim offensa est major, quanto major est ille in quem delinquitur. Unde oportuit ad condignam satisfactionem, ut actus satisfaciens haberet efficaciam infinitam. (*Summ. Theol.*, III, P., quæst., 1, a. 2, ad. 2.)

Potest et alia ratio assignari quare poena culpæ mor-

ricateur qui l'a fixé par l'impénitence, le péché est l'éternelle négation du souverain bien : « Il est juste, dit un grand docteur, que celui qui détruit en lui le bien éternel endure un mal éternel : *Factus est malo dignus æterno, qui bonum in se perimit æternum.* » Du reste, l'enseignement théologique nous assure que Dieu ne sévit pas selon les extrêmes rigueurs de sa justice : ce que sainte Catherine de Gênes traduit ainsi dans son naïf et profond langage : « Un rayon d'amour divin reluit encore dans la peine des damnés. »

J'ai nommé l'amour divin, Messieurs : c'est le dernier refuge, le refuge populaire de la raison contre l'éternité des peines. On dit : Dieu est amour ! amour, source infinie de tendresse, de miséricorde et de pitié ; Dieu est amour, il ne peut pas vouloir le malheur éternel de sa créature. — Fatale ignorance des

talis sit æterna, quia per eam contra Deum, qui est infinitus, peccatur. Unde cum non possit esse infinita poena per intentionem, quia creatura non est capax alicujus qualitatis infinitæ, requiritur quod sit saltem duratione infinita. (Summ. Theol., supp., quæst. 100, a. 1.)

perfections divines! C'est l'amour qui a fait l'enfer aussi bien que la justice.

Dante, dans ses poétiques rêveries, lisait sur la porte du ténébreux séjour où souffrent les réprouvés, ces solennelles et terribles paroles :

Par moi, l'on va dans la cité dolente,
 Par moi, dans l'éternelle douleur,
 Par moi, au milieu des races perdues.
 La justice inspira mon sublime auteur.
 Je suis l'œuvre de la divine puissance,
 De la suprême sagesse et du premier amour¹.

Entendez-vous, Messieurs : — du premier amour! De cet amour qui, en nous destinant à l'éternelle et ineffable possession du souverain bien et sachant que le désir d'en jouir serait combattu dans nos cœurs par une foule de convoitises, a voulu nous inspirer la crainte de la perdre en ouvrant devant nous la perspec-

1. Per me si va nella città dolente,
 Per me si va nell' eterno dolore,
 Per me si va tra la perduta gente.
 Giustizia moss 'l mio alto fattore,
 Fecemi la divina potestate,
 La somma sapienza, e 'l primo amore.

(*Divin. com., l'Inferno, cant. 3.*)

tive d'un malheur éternel. Il est le premier amour, parce qu'il précède tous les amours, le premier, parce qu'il les surpasse tous. « Il est l'unique amour, c'est pour cela qu'il faut le craindre : « *Quis non timebit te, Domine, quia tu solus pius es*¹. » Personne ne peut dire tout ce qu'il a fait pour être aimé; mais qui pourra dire ce dont il est capable pour se venger d'avoir été méprisé? La justice est une puissance froide et austère qui frappe sans émotion. Quand vous entendez tomber auprès de vous son glaive inexorable, vous vous dites avec un saisissement douloureux : laissons passer la justice! Et parfois il s'échappe de vos cœurs et de vos yeux une larme de compassion sur la misérable victime qu'elle a frappée. Mais, quand vous voyez l'amour, l'amour qui se donne, l'amour qui s'humilie, l'amour qui se met à genoux, l'amour rebuté par le mépris et l'ingratitude du cœur qu'il mendie; quand vous le voyez, le cœur plein de fièvre, les yeux ardents et les mains frémissantes, après une dernière humiliation et

1. Apoc., cap. xv, 4.

un dernier rebut, trouver dans le désespoir l'atroce courage de consommer un forfait; c'est lui qui vous émeut, c'est sur lui que vous pleurez : O mon Dieu, dites-vous, l'amour s'est vengé! Vous l'admireriez, s'il avait pu n'être pas criminel. — Eh bien! Messieurs, l'amour de Dieu n'a-t-il pas fait pour vous infiniment plus que ne peut faire l'amour d'une créature? Vous n'étiez pas encore, il vous préparait la vie, et pour alimenter votre vie, tous les dons de la nature et de la grâce, et pour la consommer, un éternel et incompréhensible bonheur. Quand vous étiez enfant, il vous apparaissait dans l'aimable sourire et les touchantes vertus d'une mère. Il vous a mystérieusement offert les conseils de sa sagesse et l'appui de sa force au moment solennel de la lutte entre le bien et le mal. Il a maintes fois frappé à la porte de votre cœur en vous appelant : mon fils. Que dis-je? Mais alors vous ne pouviez pas le voir; et voilà que pour se montrer, il a pris une enveloppe mortelle et s'est fait Jésus: Jésus le petit enfant, Jésus le doux maître, Jésus humilié, souffrant, crucifié, Jésus mourant pour expier vos crimes,

Jésus le pain sacré des âmes faibles et languissantes. N'avez-vous pas vu le crucifix ? N'avez-vous pas vu l'Eucharistie ? C'est l'amour se livrant à vous, l'amour mettant à vos pieds son corps, son sang, sa vie : des trésors infinis. — Vous n'en voulez pas ? — L'amour n'est pas encore lassé. — Il vous poursuivra de ses instances ; il parlera à vos cœurs par d'inénarrables gémissements. Il inspirera à ses apôtres les craintes et les désirs que vous n'avez pas, et pour sauver vos âmes de la damnation et leur assurer l'éternelle béatitude, ils seront prêts à tous les dévouements, à tous les sacrifices. Aujourd'hui, c'est l'amour qui m'envoie pour vous conjurer de l'aimer ; demain, il en enverra un autre, et toujours, jusqu'à ce que votre corps, fatigué de porter la vie, se couche sur un lit de mort. Alors il viendra pleurer sur votre chevet, et dire encore une fois : Veux-tu de moi ? — Et si vous consommez votre ingratitude par un dernier mépris, et si avec votre dernier râle s'échappe ce dernier blasphème : Va-t'en, je ne veux pas de toi, et si ce blasphème doit se prolonger pendant toute une éternité, dites-moi, Messieurs, ce que fera

l'amour. Il n'est plus que la vengeance pour sauver son honneur. Tombez, tombez dans l'éternelle douleur, c'est l'amour qui se venge. Et pour se venger l'amour de Dieu n'a pas besoin d'un crime, il lui suffit d'étendre les bras de sa patience qui retenaient la justice captive dans leur étreinte. Vous dites : Dieu aime trop le pécheur pour le damner éternellement, et moi je dis : Dieu a trop aimé le pécheur pour ne pas le damner éternellement.

Supprimez la peine éternelle, vous ne comprendrez plus rien à cette grande œuvre d'amour divin qu'on appelle la rédemption ; rien non plus à son histoire. L'amour divin est sage ainsi que tous les sentiments qu'il inspire : or, un Dieu sacrifiant son propre Fils, pour nous épargner des châtimens qui, tôt ou tard, doivent se terminer par un éternel bonheur ; des martyrs affrontant les plus affreux tourmens pour s'assurer une félicité qui, quoi qu'il arrive, ne peut pas leur manquer ; des apôtres se dévouant, jusqu'à la mort, pour arracher les peuples à des erreurs et à des vices qui ne les empêcheront pas d'être

éternellement heureux : ce n'est pas de la sagesse, c'est de l'extravagance.

Croyez-moi, Messieurs, nous serions moins empressés de chercher des objections contre l'éternité des peines et moins émus de ces objections, si, par un sincère retour sur nous-mêmes, nous allions à leur source. Nous verrions qu'elles procèdent d'une profonde ignorance des perfections de Dieu, de nos rapports avec lui et des proportions du péché; d'une sensibilité mal réglée qui nous fait attribuer au souverain Maître de toute vie nos imperfections et nos infirmités; d'un amour effréné de nous-mêmes qui prétend asservir tous les attributs divins au culte de nos petites personnes, et les sacrifier, s'il le faut, à nos intérêts; enfin du secret désir de nous affranchir d'une contrainte qui gêne la libre expansion de nos mauvais instincts. Osez dire, par exemple, que vous sommez la justice et l'amour de Dieu de supprimer les peines éternelles pour être plus respectueux de ses droits, plus scrupuleux observateurs de ses lois, plus fidèles à tous les devoirs; pour vous presser dans une plus vive étreinte sur ce cœur paternel dont vous

estimez si fort la miséricordieuse tendresse; personne ne vous croira, vous ne vous croirez pas vous-mêmes. Mais moi, attentif à ce qui se dit au fond de vos âmes, j'y entendrai ce cri d'un vieil épicurien : « Il n'y a plus de repos, il est impossible de dormir tranquille, si l'on est forcé de craindre des peines éternelles. — Il faut, à tout prix, arracher cette crainte du cœur de l'homme et la bannir à jamais de l'univers; car elle trouble jusqu'au fond la paix du genre humain; elle ne permet de goûter aucune sécurité, aucune joie, aucun plaisir¹. »

Tout cela, Messieurs, n'est pas de force à détruire un enseignement universel, vers lequel la raison est obligée d'incliner, quand elle veut appliquer sainement les grands principes de l'ordre moral et intellectuel; et si, malgré tous nos raisonnements, l'éternité des

1. Nunc ratio nulla est restandi, nulla facultas;
 .Eternas quoniam pœnas in morte timendum;

.
 Et metus ille foras præceptis Acherontis agendus
 Funditus, humanam qui vitam turbat ab imo,
 Omnia suffundens mortis nigrore, neque ullam
 Esse voluptatem liquidam puramque relinquit.

(T. Lucrec., *De natura rerum*, lib. III.)

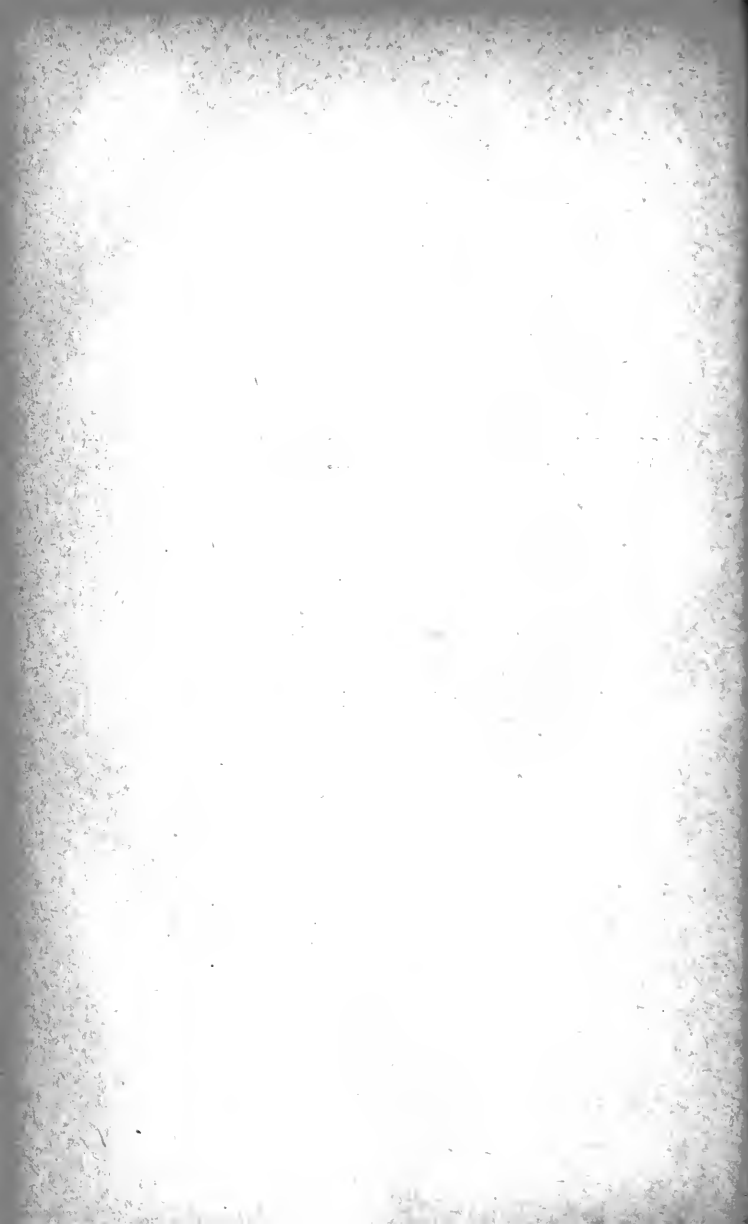
peines reste un mystère, un homme sensé doit se dire, avec un saint Bonaventure : « Il n'y a pas lieu de se rassurer, dès que l'éternité est en péril : *Nulla satis magna securitas, ubi periclitatur æternitas.* »



QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE

L'ENFER — NATURE DES PEINES



QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — L'ENFER — NATURE DES PEINES

Monseigneur¹, Messieurs,

En frappant à la porte des lieux sombres, où Dieu châtie les pécheurs impénitents, nous avons entendu retentir un mot terrible, répété par des échos qui ne se taisent jamais : Eternité ! — C'est la réponse de l'autre monde à cette question : quelle est la durée des peines de l'enfer ? Réponse effrayante, qui a fait trembler plus d'un homme sans peur, et qui aurait bientôt transformé notre vie, si nous la méditions sérieusement. — Et, cependant, elle ne nous renseigne pas à fond sur le lamentable sort de ceux qui ont marqué leur vie. S'il est terrible de penser qu'ils sont éternellement

1. Mgr Richard, archevêque de Paris.

malheureux, il est bien plus terrible encore de voir ce qu'ils souffrent. Je ne vous épargnerai pas ce spectacle, Messieurs, il appartient à l'enseignement de la foi.

Pour frapper l'esprit des gens grossiers, qui ne comprennent que par les sens, les poètes, les artistes, les orateurs populaires ont imaginé des supplices étranges dans lesquels ils ont quintessencé, en quelque sorte, toutes les cruautés et toutes les barbaries humaines. L'Eglise les a laissé faire, non, comme on le prétend, pour l'atroce plaisir de nous faire peur, mais, parce que les plus grands efforts d'imagination ne sont que des jeux d'enfants, si on les compare aux froides conclusions que la raison peut tirer des principes de la foi.

La foi nous dit que le méchant sera éternellement maudit et tourmenté, parce qu'il est mort dans son péché. Le péché est donc la cause de la peine qu'endure le réprouvé. N'est-il pas naturel qu'un effet ressemble à sa cause ? — puisqu'il en tire, dit l'école, tout ce qu'il a d'être : « *Omnis effectus habet de causâ quod quid est.* » — Le pécheur doit être convaincu de cette ressemblance : autrement, il

pourrait accuser, ne serait-ce que par un doute, la sainte justice de Dieu. Mais, pour s'épargner cette injure, Dieu fait sortir la peine de l'enfer des entrailles mêmes de l'iniquité; et toutes les mesures si bien prises, les proportions si évidentes qu'il est impossible d'y rien reprendre ni changer.

Ecoutez, je vous prie.

Le péché, en tant qu'il nous détourne de Dieu pour nous retourner vers la créature, est la négation du souverain bien qui contient en soi tous les biens; Dieu le châtie par la perte de tout bien: d'où la douleur souveraine.

Le péché, en tant qu'il n'est plus acte, mais état, en tant qu'il s'humanise, comme nous le disions dernièrement avec Bossuet, le péché est la négation continue et éternelle du souverain bien; Dieu le châtie par la perte continue et éternelle de tout bien: d'où le désespoir souverain.

Le péché, en tant qu'il procède d'une libre détermination, est la négation volontaire et réfléchie du souverain bien; Dieu le châtie par la perte éternellement regrettée et repro-

chée de tout bien : d'où le remords souverain.

Voilà l'enfer, Messieurs. Pas de tableaux ! Mais vous allez voir que la raison est plus cruelle et plus impitoyable que l'imagination.

I

La douleur est une désharmonie de notre être, résultant de la privation d'un bien dont nous devrions jouir. Aucune vie humaine n'en est exempte ; on nous entend plus souvent gémir des maux qui nous assiègent que nous féliciter des bonheurs qui nous visitent. Souffrir est un verbe odieux que nous traduisons de mille manières ; et nos plaintes vont parfois jusqu'à cet excès de dire de la douleur : — Quel enfer ! — Exagération pué-
rile ! Car les plus grandes douleurs de ce monde n'ont pas même le triste honneur d'être une lointaine image de la souveraine douleur du réprouvé.

Mieux que nous, puisqu'il est arrivé au

terme de sa voie, il devrait se reposer dans l'harmonieuse plénitude de son être : la perfection. Mais il s'est détourné de Dieu, pour se fixer aux créatures ; il a refusé le bien suprême, jusqu'au dernier instant de son épreuve ; le bien suprême lui dit : Va-t'en — au moment où, n'ayant plus d'autre bien, il s'élançe pour saisir celui-là. — Et, il s'en va. La malédiction, qui répond au dernier cri de son impénitence, l'enveloppe, l'étreint, le pénètre, l'épuise, jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus qu'assez d'être pour subir, sans merci, l'atroce sensation d'un mal sans mélange de bien. — Il s'en va, — où donc ? — Loin de la lumière en laquelle se révèle le beau, le vrai ; le saint ; loin de l'amour infini qui doit remplir les vastes abîmes de nos cœurs ; loin du lieu sacré, de la douce patrie où doit se reposer à jamais l'humanité régénérée ; loin du Père, loin de l'époux divin des âmes, qui veut consommer les largesses de sa grâce par l'éternel embrassement de sa gloire. Car, sachez-le bien, Messieurs, Dieu est tout cela, et tout cela est le souverain bien.

Il s'en va donc loin du souverain bien, le

cœur rempli de désirs inassouvis et d'inénarrable tristesse. Il n'en sait pas assez pour jouir, il en sait trop pour oublier. La foi qu'il emporte avec lui aux rivages de la douleur, dernier débris d'un naufrage sans espoir, la foi qu'il ne peut plus étouffer dans le tourbillon de ses plaisirs, ou le sommeil de ses nuits criminelles, la foi, toujours vivante et toujours cruelle, fait éclore au fond de son être bouleversé les plus déchirantes contradictions. Il comprend, enfin, « qu'être séparé de Dieu, c'est une peine aussi grande que Dieu lui-même est grand : *Separari a Deo hæc est tanta pœna quantus ipsemet Deus*¹. »

O Dieu ! tout est donc fini entre vous et lui. Vous lui avez fermé toutes les portes de votre être et de vos adorables perfections ; il n'y peut plus entrer. Vous l'avez chassé sans pitié, répudié ignominieusement ; et, par cet acte de souveraine justice et d'équitable vengeance, vous avez fait le *dam*, peine radicale sur laquelle se greffent toutes les autres peines, et sans laquelle elles seraient encore une béné-

1. S. August., lib. II, *De civit. Dei*, cap. IV.

diction. — Mais, il est maudit, il est damné, il est sans Dieu.

Vous connaissez Dieu, Messieurs, mais pas assez pour comprendre quelle peine c'est d'être séparé de lui. Aujourd'hui, il sourit à toutes les espérances, à toutes les plus délicates aspirations de votre âme. C'est lui que vous rencontrez, sans le vouloir, dans tous vos bonheurs ; et les noms les plus augustes, les plus saints, les plus doux à vos cœurs sont des noms qui lui appartiennent, avant que vous puissiez les donner aux créatures de ce monde !

Il est la lumière ! Lumière incréée, éternelle, infinie, qui, seule, peut fixer les inquiètes recherches d'une âme avide de parcourir les champs de la vérité, et de contempler la suprême beauté. Quand le monde sera replié comme un livre, quand l'irradiation des choses créées aura cessé de nous instruire et d'aiguillonner nos désirs, nous n'aurons plus de refuge qu'en lui. Mais, si Dieu se cache, où l'homme ira-t-il ? Je vous le demande. Stimulé par les souvenirs du passé, il voudrait voir en plein ce qu'il n'a fait qu'entrevoir ; et voilà que tout lui manque, tout n'est plus

que ténèbres. Son âme épouvantée se replie sur elle-même et ne rencontre plus que des lettres incomprises, des hiéroglyphes mystérieux. Semblable au misérable dont la vue s'est soudainement éteinte, il tend les bras ; il fâte l'ombre ; il crie, il appelle : la lumière ! la lumière ! — Mais la lumière s'est enfuie en maudissant celui qui la cherche.

Pendant que son esprit erre dans l'ombre, s'il entendait au fond de son cœur une voix amie lui dire : — Ne crains rien, je suis avec toi ; si ce cœur habitué aux affections trompeuses de la terre et désabusé par la dernière des trahisons, la trahison de la mort, si ce cœur pouvait se rassasier de l'unique amour qui répond à ses convoitises infinies ?..... Mais non, l'amour s'est enfui du même pas que la lumière. Comme son esprit est dans l'ombre, son cœur est dans le vide. Ses gémissements et ses larmes vont au néant ; rien ne répond à ses invocations désespérées : Amour ! Amour ! Car c'est l'amour qui l'a maudit.

Et il entend une voix des cieux qui appelle l'humanité : « *Jam hyems transiit ;... surge,*

*amica mea, et veni*¹ : L'hiver de l'exil a passé, lève-toi, mon amie, et viens à moi. » Et dans l'espace retentit ce cri mille fois répété par des foules joyeuses : Patrie ! Patrie ! — Oui, c'est la patrie ! La terre chancelait sous nos pas, et semblait vouloir étouffer, dans ses horizons trop étroits, l'immensité de nos désirs, ne nous payant de nos espérances que par des déceptions. Vallée de larmes, lieu d'exil, demeure inhospitalière, nous te quitterons un jour pour aborder aux rivages sacrés de l'être divin. L'immensité de Dieu est le seul lieu où se puisse arrêter notre course et fixer notre vie. Mais le réprouvé s'est trompé de chemin. Il a cru au mirage des félicités terrestres, et conduit son âme au pays des chimères. Sa course consommée, il ne connaît plus de sa patrie que le nom. Si quelque note lointaine du cantique céleste descend jusqu'à lui au moment où Dieu le juge, c'est pour lui faire entendre qu'il est un proscrit. — Saint amour de la patrie, souvenir du lieu béni où l'âme

1. Cant., cap. II, 11.

se repose, regrets d'un exil sans espoir, déchirez le cœur du maudit.

Il voudrait dire à Dieu : mon Père! mon Père! — Il ne le peut pas. Dieu fut son père jusqu'au dernier jour de son impénitence, lui tendant les bras et lui promettant les éternelles caresses de son amour. Mais il a rendu son crime irrémédiable, juste au moment où il allait comprendre le vrai bonheur de la famille dont le monde ne nous donne que d'impuissantes images. Et lorsqu'il a voulu franchir le seuil de l'éternité bienheureuse, foyer domestique des enfants de Dieu, son père lui a dit : « Je ne te connais pas : *Nescio vos*¹. »

Et Dieu avait mystérieusement épousé son âme. Dans les eaux virginales du baptême, il avait contracté avec elle un mariage sacré dont elle pouvait, jusqu'à la mort, faire valoir les droits. Jusqu'à la mort, elle pouvait rappeler auprès d'elle l'époux outragé; jusqu'à la mort obtenir le pardon et l'oubli de ses infidélités; jusqu'à la mort, s'honorer, pour entrer dans la demeure éternelle, de l'austère et suprême

1. Matth., cap. xxv, 12.

fécondité du repentir. Mais elle a emporté de cette vie l'amour adultère des créatures, et Dieu lui a fait sentir l'effroyable jalousie de son amour incompris : — Il l'a répudiée comme on répudie une femme adultère, parce qu'elle eût aimé là-haut ses virginales perfections comme elle en aima sur la terre les ombres souillées; elle l'eût déshonoré!

Dieu lumière, amour, patrie, père, époux des âmes, le pécheur a nié tout cela, et le voilà dans la nuit, le vide, l'exil, chassé, répudié, maudit : c'est justice.

Pourquoi se plaindrait-il? Est-ce donc une si grande peine d'être privé d'un bien dont on n'a pas voulu? — Il n'en a pas voulu? — Quel mensonge! Mais c'est lui qu'il cherchait dans chacun des objets que poursuivaient ses ardentés convoitises; c'est lui qu'il croyait trouver dans chacune de ses jouissances. Tant que les créatures étaient là, parées de leurs grâces et de leurs charmes d'emprunt, il pouvait déguiser leur faiblesse et leur misère sous des noms sacrilèges; les étreindre et tromper auprès d'elles la divine langueur qui le tourmentait. Mais elles ont disparu; il ne lui reste

plus du passé qu'un amour sans rivages, toujours trompé, toujours inassouvi. Car, entendez-le bien, Messieurs, le damné aime Dieu! Horreur!... il l'aime d'un amour que ne peuvent égaler les plus violentes passions. Il l'aime, non parce qu'il est aimable, mais parce qu'il en a faim; il l'aime, non pour lui faire plaisir, mais pour se satisfaire. Il l'aime, et c'est pour cela qu'il le hait : car, pendant qu'il le cherche, Dieu lui-même se retire; et, parce que Dieu se retire, il le hait d'une haine aussi grande que son amour est grand. Nulle part, mieux qu'en lui, cette profonde parole de saint Thomas n'est vraie : « La haine se fait avec de l'amour : *odium fit ex amore*¹. » Si, en ramassant toutes ses forces, il pouvait se rapprocher de l'infinie beauté que son cœur appelle, s'il pouvait l'entrevoir à travers un nuage, baiser la frange de ses vêtements, entendre sortir de sa bouche une seule parole amie! — Mais non. Tout autour d'elle la justice a dressé des remparts qui la protègent contre les regards et les attouchements impurs.

1. *Summ. Theol.*, 1^a. II^æ, p., quæst. 29, a. 2.

Toujours enlevé par ses désirs et toujours repoussé par une main vengeresse, le misérable ne rentre en lui-même que pour haïr ce qu'il aime. Oublier Dieu tout à fait, ou le haïr d'une haine pure, sans mélange de convoitise, ce serait peut-être un bien pour lui; mais l'enfer est la perte de tout bien.

Oui, Messieurs, — la perte de tout bien; — car, en se fixant, au terme de l'épreuve, dans la négation du bien suprême, et en manquant sa fin, le pécheur a perdu tout droit à l'usage des créatures qui devaient lui servir de moyen pour l'atteindre. S'il en pouvait jouir encore, ce serait dans l'éternel principe qui les contient toutes, mais il en est pour jamais séparé. Donc, aucun des sens, aucune des passions, dont les jouissances lui ont fait oublier l'unique bien qu'il devait aimer, ne se peut plus satisfaire. Un seul rayon d'une lumière pure, l'apparition fugitive d'une des fragiles beautés de la terre, un flot d'harmonie; une note seraine, le parfum de la plus humble et de la plus ignorée de nos fleurs ce serait un bien; et, encore une fois, l'enfer est la perte de tout bien, en réponse à la négation du bien suprême.

Vide immense! — Est-ce là toute la peine des damnés? — Non, Messieurs. L'homme pécheur ajoute à la négation du souverain bien une injuste préférence pour les créatures auxquelles il demande de coupables jouissances. Il y a là un vol outrageant contre lequel Dieu doit avoir ses reprises par des peines positives, afin qu'il ne soit pas dit que le pécheur garde éternellement les bénéfices des plaisirs qu'il s'est illégitimement procurés. Ces peines positives, l'enseignement catholique les résume en un seul mot : le feu¹.

Quel est ce feu? Faut-il l'entendre méta-

1. Il est souvent parlé, dans l'Écriture, du feu dont Dieu doit se servir pour punir les méchants. Si quelques textes se prêtent à une interprétation métaphorique, il y en a d'autres qu'on ne peut guère détourner de leur sens naturel : ces paroles de Notre-Seigneur en particulier : *Ite, maledicti, in ignem æternum.* — *Ignis eorum non extinguetur.* — *Arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittatur.* — *Bonum tibi est ad vitam ingredi... claudum quam duos pedes habentem mitti in gehennam ignis;* et ces autres du Deutéronome (XXXII, 22) : *Ignis succensus est in furore meo... ardebit usque ad inferni novissima;* d'Isaïe (XXXIII, 14) : *quis poterit habitare de vobis cum igne devorante?* Presque tous les saints Pères ont parlé du feu de l'enfer et l'ont entendu dans un sens naturel. (Voy. *Index.*)

phoriquement, comme un certain nombre d'interprètes? — Je ne m'y oppose pas, puisque l'Eglise n'a rien défini à cet égard. Dites, avec le prophète : « Je ferai sortir du milieu de toi le feu qui te dévorera¹. » Ajoutez, avec Bossuet : « Ce feu, je ne l'enverrai pas de loin contre toi; il prendra dans ta conscience, et les flammes s'élanceront du milieu de toi et ce seront tes péchés qui le produiront². » Supposez que la violence des désirs inassouvis, la tristesse, la haine, la colère, l'effroyable jalousie de réprouvé engendrent dans son âme une fièvre qui le dévore et le suit partout, que cet incendie moral fait irruption dans l'organisme et y produit une éternelle combustion; je vous laisse supposer et dire tout ce que vous voudrez. Pour moi, je ne me permets pas de détourner le langage de l'Écriture de son sens littéral, quand je n'y vois pas de nécessité; combien plus quand j'y découvre des conve-

1. Succendum in te ignem. (Ezech., cap. XXI, 47).
 Producam ergo ignem in medio tui, qui comedat te.
 Cap. xxxviii, 18.)

2. Sermon pour le troisième dimanche de l'Avent, *Sur la nécessité de la pénitence*, premier point.

nances, qui m'expliquent les mystérieux rapports de la peine avec le crime qu'elle châtie.

En donnant ses préférences aux créatures, en leur demandant un bonheur qu'on ne peut trouver qu'en Dieu, le pécheur a trompé la destination de ces êtres innocents, qui ne sont faits que pour la gloire de leur créateur, et les a exposés aux mépris de sa majesté outragée et aux coups de sa justice. Est-il donc étonnant que, pour châtier cette injure, ils se mettent un jour entre les mains de Dieu, et soient armés par lui d'une force vengeresse? N'est-il pas dit : « Le Seigneur armera la création pour se venger de ses ennemis ; — Le monde tout entier combattra avec lui contre les insensés¹? » Le monde, non pas avec les imperfections et les infirmités dont il nous donne aujourd'hui le spectacle, mais le monde condensé dans la plus universelle, la plus subtile, la plus pénétrante de toutes les forces : le feu. — Je crois voir, autour du tribunal du souverain juge, comme un concile œcuménique

1. Armabit creaturam ad ultionem inimicorum... et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. (Sap., cap. v, 18-21.)

des créatures qu'il a convoquées pour confondre le pécheur. Toutes se plaindront des mensonges idolâtriques dont elles furent victimes, toutes demanderont à se venger du misérable qui les a violentées et les a fait servir à l'offense de Dieu, quand elles auraient voulu publier sa gloire; et, député par leur universel suffrage, le feu deviendra le représentant de leurs droits et le principal ministre de leur vengeance. Non pas, certes, le feu grossier que nous allumons, et qui s'éteint dès qu'on ne lui fournit plus d'aliments, mais le feu qui se cache en toutes et chacune des parties de la masse mondiale, le feu qui rayonne à travers les espaces, le feu qu'on rencontre en tous les mouvements : cette force inépuisable et toujours active, cette sorte d'âme du monde dont les fluides les plus agiles et les plus énergiques ne sont peut-être que des manifestations. Ce feu, dont on veut faire une métaphore, me paraît être une nécessité logique de l'ordre troublé : c'est la justice sommaire des créatures, punissant les outrageuses préférences du pécheur; sans lui, le châtimement ne serait pas complet.

Me direz-vous, Messieurs, qu'un agent matériel, si subtil qu'il soit, ne peut pas avoir d'action sur une substance spirituelle? — Je vous répondrai, avec saint Augustin et saint Thomas, que Celui qui sait unir l'esprit à des membres corporels, dans la personne humaine, saura bien l'unir à la merveilleuse et pénétrante créature qui doit humilier sa superbe, en liant son activité, et le navrer par de continuelles et formidables appréhensions¹. Puisque Dieu a fait de la matière l'instrument de sa toute-puissance pour conférer la grâce, pourquoi n'en pourrait-il pas faire l'instrument de sa justice pour conférer la peine à celui qui a méprisé ou profané les instruments de la grâce? Et puis, le réprouvé ne sera pas

1. Cur non dicamus, quamvis miris, tamen veris modis etiam spiritus incorporeos posse pœna corporalis ignis affligi, si spiritus hominum, etiam ipsi profecto incorporei, et nunc potuerunt includi corporeis membris, et tunc poterunt corporum suorum vinculis insolubiliter alligari. (*De civit. Dei*, lib. XXI, cap. x.)

Ignis, in quantum est instrumentum divinæ justitiæ, habet ut ipsum (spiritum) quodam modo retineat alligatum, et in hoc veraciter ignis iste est spiritui nocivus, et sic anima ignem ut sibi nocivum videns, ab igne cruciatur. (S. Thom., *Summ. Theol.*, supp., quæst. 70, a. 3.)

éternellement, séparé du corps dont il a abusé pour se procurer de criminelles jouissances; ce corps profané deviendra le prochain aliment des flammes vengeresses dont Dieu se sert pour varier et mesurer les supplices, selon la nature, le nombre et la gravité des fautes commises. Un même feu, sous l'action de la très sage et très puissante justice de Dieu, saura se faire le multiple bourreau des impies, des blasphémateurs, des orgueilleux, des corrupteurs, des cupides, des ravisseurs, des sensuels, des impudiques et des lâches; et ce ne sera pas la seule créature dont le pécheur aura à souffrir¹.

Écoutez-moi encore.

Dans les préférences du pécheur pour les

1. Sicut omnis creatura erit beatis materia gaudii, ita damnatis ex omnibus creaturis tormentum accrescet; secundum illud. Sap., v. *Pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. Hoc etiam divinæ justitiæ competit; ut sicut ab uno recedentes per peccatum, in rebus materialibus, quæ sunt multæ et variæ, finem suum constituerunt; ita etiam multipliciter et ex multis affligantur... quia ignis est maxime afflictivus, propter hoc quod abundat in virtute activa, ideo nomine ignis omnis afflictio designatur, si sit vehemens. (Summ. Theol., supp., quæst. 98, a. 1, 6 et ad. 1).*

créatures, il y a une révolte; car le souverain bien, qui se propose à notre choix, n'est pas un objet inerte, mais un être vivant, absolument maître de notre sort, et qui doit être obéi quand il dit : Viens à moi! — En se détournant de lui, l'homme prévaricateur méprise la plus haute et la plus sainte de toutes les autorités : outrage, en quelque sorte infini, par lequel il prétend conquérir son indépendance. « Le Seigneur des seigneurs, son maître naturel et légitime, dit Bossuet, il le méconnaît et se sépare de lui. » N'aura-t-il donc plus de maître? — Ah! Messieurs, on n'échappe pas au souverain domaine de Dieu parce qu'on n'en veut plus. Dieu n'est pas de ces rois timides et instables qu'un cri épouvante et qu'une révolution démolit. Malgré la rébellion du pécheur, il restera son maître : non plus rempli de mansuétude et de magnanime pitié comme un père, mais dur et impitoyable comme un tyran. Je me trompe : Dieu ne peut pas, Dieu ne veut pas être tyran, et cependant il en faut un au pécheur. Le tyran est la peine animée, vivante, raisonnable, qui doit peser sur tout être révolté et réprimer l'or-

gueilleux soulèvement de sa volonté. Parcourez l'histoire humaine, vous y verrez presque toutes les révoltes aboutir à la tyrannie. Quel sera donc le tyran du pécheur? — Celui-là même qui l'a porté au mal et a convoqué dans son âme tout un monde de profanateurs... « O âme blanchie au sang de l'agneau, s'écrie Bossuet, âme qui était sortie des eaux du baptême si pure, si pudique, si virginale, ces corrupteurs la violent, non pas tant pour se satisfaire que pour la déshonorer et la ravilir. Ils la portent à s'abandonner à eux; ils la souillent, et, quand ils l'ont souillée, ils la méprisent. » Mais, tant que dure l'épreuve, le pouvoir que prend le démon sur l'âme humaine est constamment menacé par la miséricorde divine. L'épreuve terminée, rien ne trouble plus son altière domination; le pécheur est à lui; il jouit de sa conquête. « Jérusalem infortunée! Jérusalem maudite! Tes ennemis ont ouvert sur toi la bouche: *Aperuerunt super te os suum omnes inimici tui.* — Ils ont sifflé comme des serpents, grincé des dents comme des tigres: *sibilaverunt et fremuerunt;* et ils ont dit: nous la dévorons: *Et dixere-*

runt; devorabimus. Le voilà donc le jour que nous attendions, le voilà, nous l'avons trouvé, nous le tenons ! *En ista est dies quam, expectabamus, invenimus, vidimus*¹. »

Oui, Messieurs, le jour de la malédiction divine est le jour de Satan ; il s'empare du pécheur, il l'humilie, il s'applique à rendre plus tristes ses pensées et plus crucifiants ses désirs, il peuple son esprit de fantômes et creuse l'abîme de son cœur ; il se plait à la cruauté ; il est content des supplices, il en nourrit ses propres douleurs, il est tyran. Et contre lui il n'y a pas d'appel ni de révolte possible, car le fondement de son exécration pouvoir c'est l'inexorable justice de Dieu qui châtie, par son moyen, les êtres révoltés².

Messieurs, je regarde autour du réprouvé

1. Thren., cap. II, 16.

2. *Homines peccatores se diabolo subdiderunt peccando : Ergo justum est ut ei subjiçantur in pœnis, quasi ab eo puniendi... Dæmones sunt executores divinæ justitiæ in malos : nec ob hoc minuitur aliquid de dæmonum pœna ; quia in hoc etiam quod alios torquent, ipsi torquebuntur. Ibi enim miserorum societas miseriam non minuet, sed augebit. (Summ. Theol., supp., quæst. 91, a. 4.)*

pour voir s'il n'y a pas quelque adoucissement à ses maux. Lorsqu'une grande douleur nous accable en ce monde, trop faibles que nous sommes pour en porter tout seuls le fardeau, nous cherchons un ami et lui demandons d'épancher en son cœur le trop plein de notre âme. S'il a pitié de nous, de douces paroles tombant comme la rosée sur cette pauvre âme ravagée par la souffrance, il se fait, dans les épanchements de l'amitié, un mystérieux partage qui nous soulage et nous console. N'y aura-t-il pas dans l'enfer de ces bonnes rencontres, et deux maudits pourront-ils mutuellement se consoler? — Hélas! non, Messieurs, car le péché, en nous privant de la grâce, détruit le seul lien qui puisse unir les hommes au delà du tombeau. De toutes les sociétés humaines, fatalement détruites par le temps, il n'en reste plus qu'une : la société des élus. L'enfer est peuplé d'isolés, parce que dans l'enfer il n'y a plus d'amour. Entendez bien cela, vous qui avez aimé, vous qui aimez encore : — dans l'enfer plus d'amour! Donc, la douleur seul à seul, la douleur sans le miséricordieux partage de l'affection, la douleur

sans les consolations d'une parole amie. Ceux que le damné a aimés, s'ils sont aux mêmes lieux que lui, ne côtoieront plus son existence désolée que pour le maudire ; si, emportés vers d'autres rivages, ils jouissent enfin de Dieu, ils ne pourront répondre au misérable qui les implore que cette parole d'Abraham au mauvais riche : « Entre nous et vous un immense abîme est à jamais ouvert, et si bien affermi qu'il ne peut être ni comblé ni franchi : *Inter nos et vos magnum chaos firmatum est*¹.

La solitude ! Quelle douleur dans la douleur. Et cependant elle n'achève pas la peine du réprouvé ! J'ai encore à vous entretenir de son désespoir et de son remords, car, pour lui, la perte de tout bien est éternelle et volontaire.

1. *Inter nos, etc... ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possint, neque inde hinc transmeare.* (Luc., cap. XVI, 26.)

II

Au plus fort de nos maux, il reste à notre âme le pouvoir d'interroger l'avenir et d'y entrevoir la fin de son épreuve : elle espère. L'incertitude elle-même la repose, car elle lui permet de créer des fantômes qui l'occupent, et l'empêchent de tomber écrasée sous le poids de la douleur.

Mais pour le damné plus d'espoir ; l'incertitude, fragile et dernière branche à laquelle se cramponne l'âme affligée, l'incertitude ne lui est pas permise. Tout ce qui pourrait adoucir son supplice s'évanouit devant la révélation de l'éternité. *Perte de tout bien !* ce n'est pas assez : c'est la *perte éternelle de tout bien* que Dieu a décrétée. Effroyable sentence, dernier héritage des trahisons du pécheur, et unique lumière qui éclairera désormais, d'un bout jusqu'à l'autre, son existence dépeuplée de toute félicité ! Hier, aujourd'hui et demain sont confondus dans une immense durée dont on ne

voit pas les rivages J'essaierais en vain de grouper les nombres, j'épuiserais les formules, j'égarerais mon imagination et les vôtres, sans vous satisfaire, sans que nous puissions dire : c'est assez. Une formule infinitésimale pourrait peut être contenter notre esprit, mais elle ne nous donnerait pas l'idée de ce qu'éprouve le maudit.

Perte éternelle de tout bien ! Le pécheur en voit la preuve au dedans de lui-même : cette preuve, c'est son péché, fixé par l'impénitence et devenu, au terme de son existence terrestre, la négation persévérante du bien. En se considérant lui-même il conclut l'éternité ! Il sait ce que cela veut dire ; il n'a besoin d'évoquer aucune image pour se représenter l'interminable route que doit parcourir sa vie désolée, ni de faire aucun calcul pour mesurer l'infinie perspective qui s'ouvre devant lui. L'éternité ! Son état l'appelle, et sa volonté la repousse ; mais elle vient toujours, toujours traversant sa vie de réprouvé, toujours lui apportant les mêmes flots de douleur, toujours faisant à son cœur une blessure incurable, dont les élancements retentissent dans toutes les plaies de

sa nature tourmentée, et empêchent qu'elles ne se cicatrisent; une blessure qu'elle seule peut faire : la blessure du désespoir.

Le désespoir, fils de l'abandon, père des tragiques forfaits, dernière convulsion d'une âme qui appelle le bonheur et à qui rien ne répond, pas même ses propres illusions! Il pèse d'un poids horrible sur une vie humaine; il y engendre un inexprimable dégoût, qui donne aux plus lâches l'atroce courage d'en finir avec l'existence. Trop souvent nous avons sous les yeux le spectacle de ces cruels dénouements par lesquels l'homme cherche à se soustraire aux infortunes qu'il n'a pas la vaillance de supporter. — Mais la mort, par où s'échappe le désespéré de la terre, est une porte close au désespéré de l'enfer. Et pourtant, il est dit de lui dans les Saintes Lettres : « qu'il sera donné en pâture à la mort : *Mors depascet eos*¹. C'est vrai; mais, comme l'explique le pieux et profond Louis de Grenade : « De même que l'herbe des champs, toujours tondue par la dent brutale des animaux qui la

1. Psalm. LXVIII.

dévorent, revit sans cesse, de même le damné. Il revit sous la dent de la mort. La mort en fait sa nourriture quotidienne; et parce que cette mort-là ne meurt pas, jamais elle ne cessera de paître, jamais elle ne se rassasiera, jamais elle n'aura fini d'avalier cette bouchée de vie, pour qu'elle ait toujours à manger et que lui ait toujours à souffrir¹. » Ainsi se poursuit, de jour en jour, d'année en année, de siècle en siècle, ce drame de destruction.

Le voilà, le pécheur! Lui qui, trompé par des chimères, rêvait l'éternité du plaisir. Le voilà! Maudit, souffrant, désespéré; ne pouvant plus supprimer par l'attente d'une vie meilleure les douloureux espaces qu'il parcourt en gémissant, ni unir une fin au commencement de ses maux; car il n'a plus de fin : *Periit finis meus*²; Le voilà, près de ces desseins renversés, incapable de changer ses regrets en repentance, ses tortures en expiation. Le voilà, dans le pleur éternel : ce pleur qui ne remonte plus vers les yeux pour sou-

1. *Mémorial de la Vie chrétienne*.

2. *Thren.*, cap. III, 18.

lager leurs paupières ardentes, mais qui, toujours grossi, s'amasse entre les mêmes rivages et étouffe le cœur. Tant que dura son épreuve il pouvait dire au Dieu qu'il oubliait : — rends-moi ta lumière. Mais, maintenant, si Dieu par pitié lui envoyait sa lumière, il n'en pourrait pas jouir. Fixé dans l'âme par l'impénitence, le péché décompose, en quelque sorte, la perfection divine; comme un prisme fatal, il en écarte, çà et là, les rayons consolants, et le réprouvé demeure plongé dans le rayon vengeur de la justice, sans qu'il puisse jamais en découvrir les rivages. Jadis, dans l'abîme que le péché creuse entre l'homme prévaricateur et le Dieu qu'il offense, il pouvait jeter son repentir, ses prières, ses larmes, et le sang rédempteur du Christ; — mais, maintenant, l'éternel amour du mal le rend incapable de contrition; et, dans le gouffre où Dieu l'a précipité, le sang du Christ ne descend pas : *Non descendit ad inferos sanguis Christi qui effusus est super terram*¹. — Dans l'enfer il n'y a plus de rédemption : *In inferno nulla est redemp-*

1. S. Bernard.

tio¹. » « L'enfer, dit un vieux cantique breton, l'enfer est un abîme profond, plein de ténèbres, où ne luit jamais la plus petite clarté. Les portes en sont fermées et verrouillées par Dieu. Il ne les ouvrira plus : *La clé en est perdue !* »

Donc, Messieurs, le péché étant la négation universelle et persévérante du bien, le Dieu dont le pécheur s'est séparé, il ne le verra jamais, ni lui, ni les biens dont il est la source infinie; les douleurs de cette privation il les endurera toujours; le feu qui le dévore ne s'éteindra jamais; le joug déshonorant de Satan, il le subira toujours; ses proches et ses amis ne le consoleront jamais. « Il ne vit pas, il n'est pas mort et il meurt sans cesse : *Nunquam viventes, nunquam mortui, sed sine fine morientes*². » La toute-puissance de Dieu le conserve pendant que la peine le tue; et l'excès de son désespoir est de toujours vouloir ce qui ne sera jamais : la fin de ses maux, et de repousser sans cesse la main vengeresse qui le tourmentera toujours. De là, le désir inf-

1. Office des Morts.

2. S. Aug., lib. XIII, *De civit. Dei*, cap. iv.

ficace du néant¹. Le pécheur, nous dit l'Écriture, invoque les montagnes et les collines : « Montagnes tombez sur moi, collines écrasez-moi² ! » Mais les montagnes et les collines lui renvoient l'écho de sa propre voix, et ne répondent à ses fureurs que par leur ironique immobilité. Et lui se roule à leurs pieds, toujours maudit, toujours souffrant, toujours désespéré.

Des âmes sensibles, préoccupées de concilier la miséricorde de Dieu avec sa justice, ont imaginé qu'il pourrait y avoir, pour le damné, une mitigation lente et progressive de son supplice³. Je ne m'arrêterai pas à les désabuser ; car, selon la pensée du grand Chrysostôme, « qu'importent les peines accidentelles, puisque le ciel est à jamais perdu ; cette éternelle perte est la plus cruelle de toutes les pei-

1. Quærent homines mortem, et non invenient eam : et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis. (Apoc., cap. xi, 6.) Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst. 99, a. 3. : *Utrum damnati recta et deliberativa ratione vellent non esse?*

2. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos ; et collibus : operite nos. (Luc., cap. xxiii 30.)

3. Voyez *Index*.

nes, parce qu'elle est la racine du désespoir souverain¹.

Messieurs; y a-t-il quelque chose après le désespoir? — N'est-ce-pas la dernière des catastrophes et la plus irrémédiable des peines? Cependant, si le pécheur pouvait nous faire oublier, et oublier lui-même la cause de ses maux, il se mettrait à couvert de notre indignation et de nos mépris. En acquérant le droit

1. Multi sane sunt qui, absurdo judicio usi, a gehenna solum liberari peroptant; ego vero gehenna multo gravio-rem esse pœnam puto, non assecutum esse gloriam illam, indeque excidisse; nec opinor, adeo lugendum esse de gehennæ malis, ut de amisso cœlorum regno; hic est cruciatus omnium acerbissimus. — Οἱ μὲν οὖν πολλοὶ ἀλογωτέρως διαχειμένων τὸ τῆς γεέννης ἀπαλλοτριῶν ἀγαπητὸν τίθενται μόνον· ἐγὼ δὲ τῆς γεέννης πολλῶν χαλεπωτέραν κόλασιν εἶναί φημι τὸ μὴ γενέσθαι ἐν ἐκείνῃ τῇ ὀσζῆ, καὶ τὸν ἐκπεσόντα ἐκεῖθεν οὐχ οὕτως οἶμαι δεῖν πενθεῖν τὰ ἐν τῇ γεέννῃ κακὰ, ὡς τὴν ἀπόπτωσιν τὴν ἐκ τῶν οὐρανῶν· τοῦτο γὰρ μόνον πάντων χαλεπώτερον εἰς κολάσεως λόγον ἐστί. (I Epist. ad Theod. Laps., n° 12.)

Saint Augustin parle à peu près de la même manière : « Perire a regno Dei, exulare a civitate Dei, carere tam magna multitudine dulcedinis Dei... tam grandis est pœna, ut nulla ei possint tormenta quæ novimus comparari. (*Enchirid.*)

de se plaindre, il ne nous apparaîtrait plus que comme la victime d'un maître vindicatif qui exagère la répression du mal, et il se revêtirait d'une sorte de magnanimité qui nous forcerait de le respecter. Rien de plus propre à rendre un malheureux intéressant qu'une infortune inexplicable. Les anciens avaient inventé le destin pour atténuer la culpabilité et couvrir la honte des criminels. Mais cette misérable ressource manque au réprouvé; il ne peut ni oublier, ni nous faire oublier la cause de son malheur, car au fond de sa conscience le remords pousse des cris terribles.

Comme une bête farouche qui, lassée d'attendre la proie qu'elle guette, tourne contre elle-même ses fureurs et se déchire le sein, le pécheur lassé de chercher autour de lui quelqu'un qu'il pourrait accuser de ses maux, rentre furieux en lui-même et se déchire le cœur. Ce cœur est le théâtre où s'agitent tous les souvenirs néfastes de sa vie, le livre ouvert où sont écrites ses infidélités, ses hontes, ses ingratitude et sa sentence. Une main divine a passé sur ces pages immortelles; aucune autre main ne peut les déchirer, ni rien y

effacer. Le pécheur le sait bien, et c'est ce qui l'achève. Sa douleur et son désespoir se compliquent d'un sentiment qui ne meurt pas, et qui ronge ce qui lui reste de vie : « *Vermis eorum non moritur*¹. » Il ne lui manquait plus que cela : d'être son propre bourreau ; et il l'est par le remords. Ses plaintes, ses reproches, ses imprécations, ses blasphèmes, autant d'injustices dont il a conscience. Sans consentir à sa peine, il en reconnaît l'équité, car c'est bien lui qui l'a voulue. — Après cela, Messieurs, il n'y a plus rien ; le supplice de l'enfer est consommé : il faut répéter sans cesse cette lugubre trilogie : remords, désespoir, douleurs ! douleurs, désespoir, remords. — Pas de pitié, je vous prie, pas d'attendrissements puérils, pas de larmes ! Ne donnez pas au réprouvé la triste consolation, si c'en est une, de se moquer de vous ; car il s'accuse lui-même, il se condamne lui-même, il se maudit lui-même.

Dieu l'avait placé libre à l'endroit où s'ouvrent, sous les pas de l'adolescence, les routes

1. Marc., cap. IX, 43.

du bien et du mal, et malgré les avertissements de sa conscience, les conseils de la grâce, les menaces de la justice de Dieu, les promesses de son amour, il a choisi, sans hésiter peut-être, le chemin qui devait le conduire à la perdition. Pourquoi cela? — Qui l'y forçait? — S'en prendra-t-il aux biens de ce monde qui lui rendaient l'iniquité facile?..... Mais, que ne les a-t-il pris d'une main généreuse, et, fidèle ministre de la Providence, que ne s'est-il préparé, par leur moyen, un trésor incorruptible. — Fera-t-il valoir la misère, source des mauvais conseils?..... Mais, que ne s'en est-il revêtu, comme d'une robe nuptiale, pour être admis aux noces éternelles de l'Agneau qui, lui, s'est revêtu de toutes les misères de l'humanité. — S'excusera-t-il sur la fougue de ses passions qui l'emportaient, comme malgré lui, sur la voie maudite de l'iniquité?... Mais, que ne leur mettait-il un frein et que ne s'empressait-il de les retourner, toujours pleines d'ardeur, sur le chemin béni de la vertu. — Accusera-t-il sa chair pleine de convoitises et toujours prête à étouffer l'âme dans ses étreintes?.... Mais ne lui a-t-on pas dit qu'il fallait

soumettre cette indomptée par les armes du travail et de la pénitence; que c'est dans les lâchetés du repos qu'elle s'éveille, et que la satisfaire c'est assurer son empire. — Se plaindra-t-il du monde, de ses séductions et de ses scandales?..... Mais pourquoi s'est-il fait son esclave? Sans fuir la société et se cacher à tous les yeux comme les chastes amants du silence et de la solitude, que n'a-t-il ouvert en son âme un asile inviolable où la vertu se réfugie et se met à l'abri des poursuites et des périls qui l'assiègent? — Fera-t-il retomber le poids de ses fautes sur les complices dont les conseils, les excitations et les exemples ont précipité sa chute?.... Dieu saura bien les punir; mais, lui, il était libre, et il n'y a pas de puissance au monde qui soit capable de violer un homme libre. L'univers tout entier peut conspirer contre sa vie et en triompher, mais rien ne peut, sans son consentement, entamer l'intégrité de son honneur; rien ne peut, s'il s'y refuse, lui faire dire *non* au bien qu'il aime, *oui* au mal qu'il abhorre.

Noble et sainte liberté! le pécheur t'a trahie quand il croyait t'embrasser, et maintenant tu

n'as plus de refuge dans son cœur déshonoré. Ta demeure est aux cieux où les saints jouissent de la récompense promise au mérite. Ils étaient hommes aussi bien que le damné, comme lui nés de la femme, pétris des mêmes faiblesses et des mêmes convoitises, exposés aux mêmes périls, peut-être moins bien doués que lui ; et voilà qu'ils chantent leur triomphe. L'écho mourant de leur cantique descend jusqu'aux portes de l'enfer, pour rappeler à ceux qui l'habitent que le malheur éternel est à qui l'a voulu.

Mais ce qui tourmente le pécheur, plus encore que la conscience de sa liberté et le noble usage qu'en ont fait les saints, c'est le souvenir des bienfaits de Dieu et de ses propres ingrattitudes. Dieu si grand, si bon, si miséricordieux, a épuisé pour lui toutes les inventions de son amour. Il lui a donné la vie ; il l'a comblé de ses dons ; il lui a offert toutes ses grâces ; il s'est fait petit, pour mieux se rapprocher de lui ; pauvre, humilié, sanglant, crucifié, pour parler plus éloquemment à son cœur ; il l'a averti des périls ; il lui a reproché ses fautes ; il lui a proposé ses pardons. — Le

pécheur a tout méprisé. — Aussi constant dans son amour que lui dans son impénitence, l'agneau n'a pas cessé un seul instant de pleurer et de gémir. Pleurs et gémissements, tout fut inutile. Mais aujourd'hui l'agneau ne pleure plus, ni ne gémit plus; l'enfer retentit des cris de sa colère. Le damné voudrait s'échapper : « Mettez-moi, dit-il, à couvert des regards de celui qui siège sur le trône, dérobez-moi aux fureurs de l'agneau¹ ! » Mais non... — Qu'il l'entende, et que sa plainte éternelle soit pour lui l'inépuisable source du plus cruel des mords.

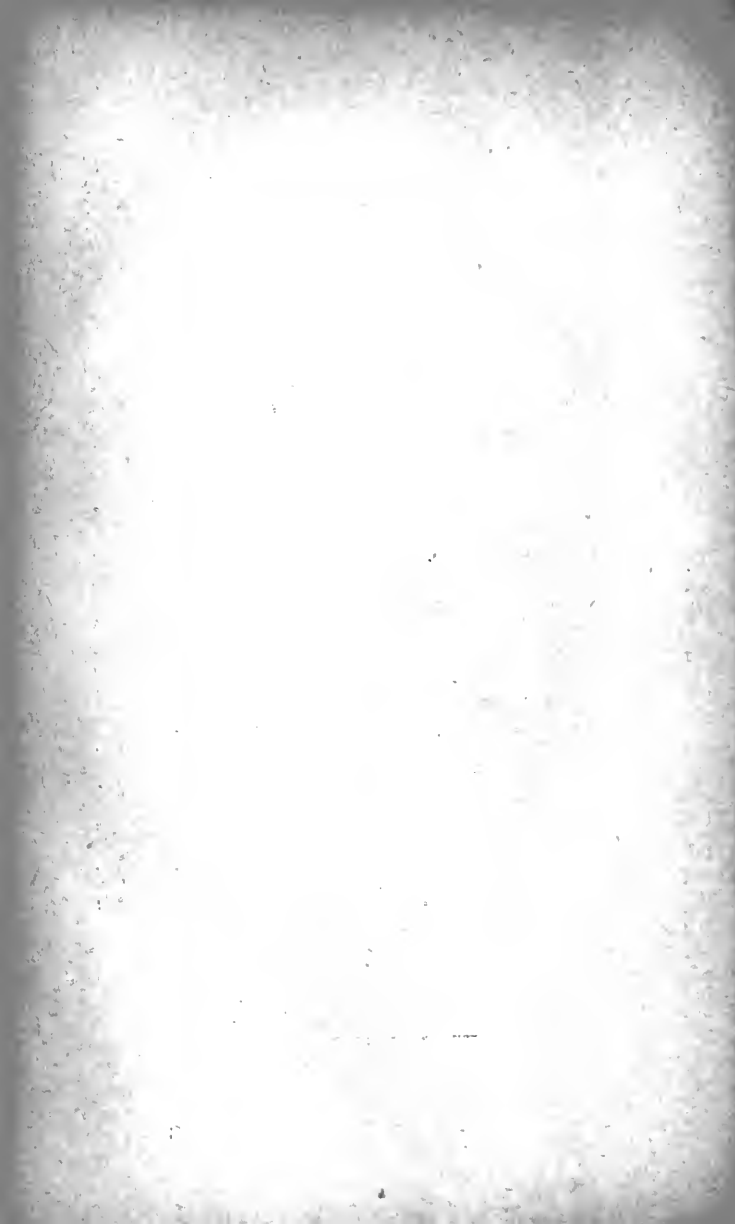
Arrivé à la consommation de son malheur, « le pécheur comprend enfin, et son cœur est rempli d'une inexprimable colère : *Peccator videbit et irascetur*. Il grince des dents et sèche d'épouvante sur les ruines de ses désirs frappés à mort : *Dentibus suis fremet et tabescet : desiderium peccatorum peribit*². »

Messieurs, je vous avais promis un enfer

1. Abscondite me a facie sedentis super thronum, et ab ira agni. (Apoc., cap. VI, 16.)

2. Psalm. LXI.

raisonnable; il me semble que j'ai tenu ma parole. Toutes les peines que je viens de décrire ont été amenées, l'une après l'autre, par la fatale logique du péché. — Le pécheur nie le bien suprême, à lui la douleur souveraine; — il le nie pour toujours, à lui le désespoir souverain; — il le nie librement, à lui le remords souverain. Sans doute ces peines se font diversement sentir, selon la mesure des responsabilités. Tous n'ont pas la même perception, ni la même connaissance du souverain bien; tous n'ont pas les mêmes secours pour l'atteindre; tous n'apportent pas la même dose de lâcheté et de mauvais vouloir dans l'abus qu'il font des dons de Dieu; mais, quoiqu'il en soit des accidents qui peuvent varier les peines du réprouvé, l'oracle de l'Écriture demeure toujours vrai : « Il est horrible pour le pécheur de tomber, après sa mort, entre les mains du Dieu vivant : *Horrendum est incidere in manu Dei viventis.* »



CENTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE CIEL.

CENTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE CIEL

Monseigneur¹, Messieurs,

La foi nous dit qu'il est horrible pour le pécheur de tomber, après sa mort, entre les mains du Dieu vivant : — « *Horrendum est incidere in manu Dei viventis.* » C'est sur cette parole que nous nous sommes quittés dernièrement, après avoir étudié les conséquences logiques du péché. Vous les avez trouvées dures peut-être ; je ne m'en étonne pas. Il y a dans nos natures déchues je ne sais quel instinct pervers qui voudrait n'être pas contenu par la perspective de l'éternité malheureuse et de ses tourments, et qui rêve pour cela un enfer édulcoré, auquel on pourrait ai-

1. Mgr Richard, archevêque de Paris.

sément consentir. Cet enfer-là n'existe pas, Messieurs. Il vous faut choisir, entre l'effroyable et éternel supplice dont Dieu a menacé le pécheur, et la royale et éternelle récompense qu'il a promise à ses justes.

Cette récompense est dans le ciel, glorieuse station de l'autre monde, vers laquelle nous allons monter, si vous voulez bien venir avec moi. L'œil de la foi ne peut qu'en entrevoir les divines splendeurs ; mais c'est assez pour donner à nos espérances un élan surhumain qui les détache des choses périssables au milieu desquelles s'accomplit notre épreuve.

J'ai lu quelque part, je ne sais plus où, cette courte et pittoresque définition de l'enfer : — *l'enfer, c'est le ciel en creux.* — Profonde vérité. De même que l'enfer est pour chacun de ceux qui y tombent le vide immense de tous les biens, le ciel est pour chacun de ceux qui l'habitent l'inénarrable plénitude du bonheur ; de même que l'enfer est, dans son ensemble, le désordre en toute sa laideur, le ciel est, dans son ensemble, la suprême beauté de l'ordre. — Développons ces deux pensées.

I

En étudiant les tendances de notre nature, pour connaître sa destinée, nous avons constaté que l'homme cherche et attend le bonheur. Il le veut complet et immuable; tel qu'il n'ait plus à dire ni à la plénitude, ni à la durée : encore ! encore ! Aucun des biens dont il jouit en ce monde ne pouvant le satisfaire, il serait indigne de sa noble nature de transporter dans un autre monde les petits bonheurs de cette vie. C'est ce que font pourtant ceux qui rêvent un paradis sensuel et amusant. Il faut les renvoyer au printemps éternel, aux vertes prairies, aux fraîches ombres, aux sources limpides, aux conversations, aux exercices, à toutes les imitations de la vie terrestre¹ qu'ont décrites les payens, et dire avec Montaigne : — « Quand Platon nous deschiffre le vergier de Pluton, et les commodités ou peines corpo-

1. *Antiquæ imitamina vitæ*, Ovide, *Metam.*, lib. IV.

relles qui nous attendent encores après la ruine et anéantissement de nos corps, et les accomode au ressentiment que nous en avons dans cette vie..... Quand Mahomet promet aux siens un paradis tapissé, paré d'or et de pierrieres, peuplé de femmes d'excellente beauté, de vins et de vivres singuliers : Je vois bien que ce sont des moqueurs, qui se plient à notre bestise pour nous enmieller et altérer par ces opinions et espérances convenables à notre mortel appetit..., il faudrait leur dire, de la part de la raison humaine : — Si les plaisirs que tu nous promets en l'autre vie sont de ceux que j'ai sentis ça bas, cela n'a rien de commun avec l'infinité. Quand tous mes cinq sens de nature seraient comblés de liesse, et cette âme saisie de tout le contentement qu'elle peut désirer et aspirer, nous savons ce qu'elle peut ; cela ne serait encores rien ; s'il y a quelque chose du mien, il n'y a rien de divin¹. » Le divin, voilà ce que l'homme cherche et poursuit dans le bonheur ; « et son cœur, dit saint Augustin, ne se peut reposer qu'il ne l'ait trou-

1. *Essais*, liv. II, chap. XII.

vé : *Fecisti nos ad te, Deus, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te*¹. »

Mais sachez-le bien, Messieurs, il y a plusieurs manières de se reposer en Dieu. Celle qui convient à notre nature, si l'on ne considère que son essence et ses facultés, ne va pas plus loin que la vision et contemplation des perfections divines à travers les choses créées. Déjà Dieu se fait connaître à nous par les empreintes de son infinie beauté sur toute la nature. Mais, même en le cherchant bien, nous n'arrivons pas à le voir sans ombre. « Le doute, dit le chantre de la divine comédie, naît comme un rejeton au pied de l'arbre de la vérité, et de sa nature il nous pousse de branche en branche jusqu'à la cime². » Quelle peut être la cime de la vérité divine pour notre nature réduite à ses propres forces ? — Rien autre chose que le perfectionnement des connaissances terrestres que nous avons acquises

1. *Confessions*.

2. Nasce per quello a guisa di rampollo
 Appio del vero il dubbio : ed e natura,
 Ch' al sommo pinge noi di collo in collo.

(*Paradiso*, cant. IV.)

ou pouvons acquérir par le moyen de nos facultés naturelles. Nous pouvons donc imaginer, après la mort, un état dans lequel le monde purifié et paré de nouvelles splendeurs reflète mieux les perfections infinies, et nous révèle des secrets de grandeur, de puissance, de sagesse et d'amour qu'il nous était impossible de découvrir dans le rapide passage de notre vie mortelle ; un état dans lequel l'âme, dégagée plus qu'elle ne l'est ici-bas des ombres de la chair, voit mieux, dans la lumière de ses facultés, le rayonnement de l'éternelle beauté ; un état dans lequel le corps, affranchi de toute infirmité, contenté dans ses légitimes appétits, se soumet, sans résistance et sans efforts, aux saintes exigences d'une vie supérieure ; un état, enfin, dans lequel l'homme, assuré de l'immortalité, se laisse bercer éternellement dans la douce contemplation des créatures qui lui font connaître et aimer son créateur, sans que le doute ou l'indifférence puissent jamais effleurer son cœur.

Est-ce là, Messieurs, la béatitude que Dieu nous a promise ? — Non, dit saint François de Sales ; et il ajoute, en son naïf et charmant

langage : « La nature est, au gré de Dieu, une nourrice trop faible et trop chétive pour donner à l'homme, fils de sa dilection, le lait de la félicité¹. »

Faut-il donc supposer que Dieu lui-même perfectionne la connaissance que nous recevons des créatures par une illumination intime qui imprime dans nos âmes comme une ressemblance de sa divine essence : splendeur de l'astre éternel, rayon détaché de sa gloire, dont la lumière permanente nous dit, mieux que toutes les beautés créées : Dieu est la suprême beauté ? « Non, dit saint Thomas, cette splendeur, ce rayon, cette lumière permanente n'est pas et ne peut pas être la vision divine qui nous attend et que nous cherchons². »

Mais quoi donc, Messieurs ? — Ah ! écoutez

1. *Traité de l'amour de Dieu.*

2. Per nullam similitudinem receptam in intellectu creato, potest Deus intelligi, ita quod essentia ejus videatur immediate : unde etiam quidam ponentes divinam essentiam solum per hunc modum videri, dixerunt quod ipsa essentia non videbitur, sed quidam fulgor, quasi radius ipsius : unde nec iste modus sufficit ad visionem divinam quam quærimus. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 94, a. 1.)

cette adorable parole de l'Écriture; tout le ciel est là : « *Ego ero merces tua magna nimis*¹ : Je serai moi-même ta récompense, plus grande que tous les bonheurs, plus grande, même, que le désir et le pouvoir que tu as d'être heureux. » Plus d'images ! Plus de voiles ! Plus de distance ! Ainsi que je vous le disais en vous parlant de Dieu, principe et fin de toutes choses : « l'essence divine doit venir au-devant de notre essence, et « combler de la substance même de tout bien l'abîme de nos désirs : *Replet in bonis desiderium tuum*². » Notre nature marquait la limite de la récompense due à nos mérites ; mais, par une libéralité incompréhensible et inespérable de notre principe, cette récompense déborde la nature. Le pauvre petit vase de notre vie qui voulait être rempli, Dieu le plonge, le submerge, en quelque sorte, dans l'océan de sa perfection. C'est plus qu'un excès de gloire dans un monde nouveau et supérieur au triste monde d'ici-bas ; « c'est la gloire sans mesure au point le plus sublime

1. Gen., cap. xv, 1.

2. Psalm. CII.

où puisse atteindre, non seulement la nature créée, mais toute nature créable : *Supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus*¹. » Ne vous étonnez plus de la violence des désirs qui vous poussent à connaître jusqu'à l'essence des choses et qui semblent demander la révélation même de l'essence divine, cause et exemplaire de tous les êtres; Dieu, en creusant dans vos âmes l'appétit de la félicité, a pris mesure sur sa plénitude infinie².

Nous verrons Dieu : c'est la béatitude promise par le Christ à ceux qui se sont purifiés pour cette admirable vision : « *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt*³. » Nous serons semblables aux anges contemplateurs de l'éternelle beauté qui se montre sans voile à leur intelligence ravie⁴; nous aurons le dernier mot de la mystérieuse énigme

1. II Cor., cap. iv, 17.

2. Cf. Douzième conférence : *Dieu principe et fin*, deuxième partie.

3. Matth., cap. v, 8.

4. Erunt sicut angeli Dei in cœlo. (Matth., cap. xxii 30.) — Angeli eorum semper vident faciem Patris mei qui in cœlis est. (*Ibid.*, cap. xviii, 10.)

que nous propose la nature ; nous irons à l'original de cette vague et imparfaite ressemblance que reflète comme un miroir l'œuvre de la création ; nous sortirons des ombres de la foi ; nous verrons Dieu face à face : *Videbimus facie ad faciem*¹ ; tel qu'il est : *sicuti est*².

• Ainsi parle l'Écriture, et tel est le terme sublime que proposent à nos espérances les pieux chantres de nos destinées et les docteurs de notre foi : — « Entrer dans la lumière de Dieu, vivre de la vision de Dieu³, arriver à l'extrême perfection qui nous permettra de le contem-

1. Vidimus nunc per speculum et in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. (I. Cor., cap. XIII. 12.) — Sedes Dei et Agni in illa erunt, et servi ejus servient illi, et videbunt faciem ejus. (Apoc., cap. XXII, 4.)

2. I. Joan., cap. III, 2.

3. Quemadmodum enim videntes lumen intra lumen sunt, et claritatem ejus percipiunt; sic et qui vident Deum intra Deum sunt, percipientes ejus claritatem. Vivificat autem eos claritas. percipiunt ergo vitam qui vident Deum. Ὅσπερ οἱ βλέποντες τὸ φῶς, ἐντὸς εἰσι τοῦ φωτός, καὶ τῆς λαμπρότητος αὐτοῦ μετέχουσιν· οὕτως οἱ βλέποντες τὸν θεόν, ἐντὸς γίνονται τοῦ θεοῦ, μετέχοντες αὐτοῦ τῆς λαμπρότητος· ζωῆς οὖν μετέχουσιν οἱ ὁρῶντες θεόν. (Iren., apud. Anton. Melissa, serm. I, de Fide.)

pler clairement¹, lui rendre, dans sa profonde nature, le regard pénétrant qu'il plonge dans notre nature², pénétrer jusqu'à la substance par laquelle il est ce qu'il est³, enfin, voir sa

1. Perspicuum est enim, nullum unquam vitæ suæ tempore posse Deum perspicue comprehendere. Qui autem sunt mundi corde Deum videbunt, postquam extremam perfectionem attigerint. Δῆλον γὰρ, μακρόνα ποτὲ δύνασθαι παρὰ τὸν τῆς ζωῆς χρόνον τὸν θεὸν ἐναργῶς καταλαβέσθαι. Οἱ καταροὶ δὲ καρδίᾳ τὸν θεὸν ὄψονται, ἐπὶ εἰς τὴν ἐσχάτην ἀφίχονται τελείωσιν. (Clement. Alex., V Strom.)

2. Nunc cognoasco ex parte: tunc autem cognoscam sicut et ego cognitus sum. (I Cor., XIII, 12.) S. Grég. de Nazianze commente ainsi cette parole de S. Paul: « Mea quidem sententia tunc reperiet, cum deiforme hoc, ac divinum, id est mens nostra, et ratio cum natura cognata conjuncta fuerit, et imago ad archetypum ascenderit, cujus modo desiderio tenetur. Atque illud mihi esse videtur quod tanto studio commentamur, et exquirimus: nempe nos aliquando tantum cognituros, quantum cogniti sumus: Εὐρήσει δὲ, ὡς ὁ ἐμὸς λόγος, ἐπειδὴν τὸ θεοειδὲς τοῦτο καὶ θεῖον· λέγω δὲ τὸν ἡμέτερον νοῦν τε. καὶ λόγος· τῷ οἰκειῷ προσμίσχῃ, καὶ ἡ εἰκὼν ἀνέλθῃ πρὸς τὸ ἀρχέτυπον, οὗ νῦν ἔχει· τὴν ἔρεσιν· καὶ τοῦτο εἶναι μοι δοκεῖ τὸ πάνυ φιλοσοφούμενον, ἐπιγνώσεσθαι ποτε ἡμᾶς, ὅσον ἐγνώσμεθα. (Orat. 34.)

3. Desiderium autem veraciter piorum quo videre Deum cupiunt, et inhianter ardescant, non opinor in eam speciem contuendam flagrat, qua, ut vult, apparet quod ipse non est, sed in eam substantiam, qua ipse est quod est. (August., Epist., CXII, cap. VIII.)

nature et sa vie¹. » Et l'Eglise résume leur enseignement en ces quelques mots : « Oui, l'âme, dépouillée du corps, aura non pas la vision telle quelle mais la claire intuition de Dieu lui-même, un et Trinité, tel qu'il est : *Exutas corporibus animas intueri clare Deum ipsum trinum et unum, sicuti est*².

Comment cela, Messieurs ? Je constate entre l'être infini et notre être fini une disproportion telle, que la vision de l'un par l'autre me paraît une chimère. Et cependant, les promesses de Dieu ne peuvent pas me tromper ; puisqu'il m'appelle à la vision de son essence, je dois croire qu'il peut me rendre capable

1. Sciendum est quod fuerunt nonnulli, qui Deum dicerent, etiam in illa regione beatitudinis in claritate quidem sua conspici, sed in natura minime videri. Quos nimirum minor inquisitionis subtilitas fefellit. Neque enim illi simplici, et incommutabili essentiæ aliud est claritas, aliud natura ; sed ipsa ei natura sua claritas, ipsa claritas natura est. (S. Greg. Magn., lib. XVIII, *Moralium*, cap. XXVIII.)

In hoc erit vita æterna et perfecta, ut cognoscamus Patrem, et Filium cum Sancto Spiritu, et videamus Deum sicuti est, id est, non modo sicut inest nobis videlicet, aut cæteris creaturis, sed sicut est in semetipso. (S. Bernard, Serm. IV, *In festo omnium sanctorum*.)

2. Conc. Flor. *In decret. unionis*.

d'un si grand acte. S'il a créé une loi d'optique naturelle, qui proportionne ce tout petit point de notre œil, qu'on appelle la rétine, à de vastes étendues, je ne vois pas ce qui peut l'empêcher de créer une loi d'optique surnaturelle, qui proportionne notre intelligence à l'infini. Sans doute, nous avons besoin pour cela d'une transformation ; mais, ne savez-vous pas que cette transformation est déjà commencée ? La grâce n'est-elle pas, dans notre essence et dans nos puissances, une pénétration de Dieu, une participation de sa nature, une communication de sa vie, une forme divine qui nous fait opérer divinement¹ ? Et pourquoi, je vous le demande, Dieu nous ferait-il exister et opérer divinement en ce monde, sinon parce que nous devons le voir et le posséder divinement dans l'autre monde ?

« Cette récompense qui nous est promise, dit saint Thomas, est un bien en dehors de toute proportion avec la nature créée, à tel point que nous n'en pouvons pas avoir de

1. Cf. Dix-huitième conférence : *La vie divine dans l'homme.*

nous-mêmes la connaissance et le désir. Il faut donc croire que ni notre nature, ni aucune nature créée n'est capable de produire un acte méritoire du bien qui nous est promis, à moins qu'on ajoute à ses forces natives un don surnaturel : ce don s'appelle la grâce¹. » La grâce est donc, ici-bas, le commencement de la gloire : *inchoatio gloriæ* ; la gloire est le fruit de cette semence divine, la dernière évolution et la dernière phase de notre transformation surnaturelle.

Non, (c'est toujours saint Thomas qui parle,) « nous ne pourrions pas voir l'essence divine, quand bien même Dieu augmenterait indéfiniment les forces propres et originales de notre intelligence, parce qu'il y aurait toujours, entre sa nature et la nôtre, une infranchissable distance. Il nous faut donc acquérir une disposition nouvelle et d'ordre supérieur ; cette

1. Vita æterna est quoddam bonum excedens proportionem naturæ creatæ ; quia etiam excedit cognitionem et desiderium ejus... Et inde est quod nulla natura creata est sufficiens principium actus meritorii vitæ æternæ, nisi superaddatur aliquod supernaturale donum, quod gratia dicitur. (*Summ. Theol.*, I^a II^o P, quæst., 114, a. 2.)

disposition, c'est Dieu qui la donne par sa lumière de gloire¹; dernier acte de l'union ineffable dans laquelle l'être infini devient comme la forme de notre intelligence, pour se faire voir lui-même², et s'ajoute à notre nature, comme le soleil à notre œil, pour que nous puissions élever nos regards jusqu'à son disque resplendissant³. »

Lors donc que l'âme juste entre dans l'autre monde, ou sort des abîmes où elle a achevé sa purification, elle entend une voix qui l'appelle :

1. Virtus intellectus creati naturalis non sufficit ad divinam substantiam videndam. Ergo oportet quod ei augeatur virtus ad hoc quod ad talem visionem perveniat. Non sufficit autem augmentum per intensionem naturalis virtutis, quia talis visio non est ejusdem rationis cum visione naturali intellectus creati, quod ex distantia visorum patet. Oportet igitur quod fiat augmentum virtutis intellectivæ per alicujus novæ dispositionis adeptionem... Illa igitur dispositio, qua intellectus creatus ad intellectualem divinæ substantiæ visionem extollitur, congrue lux gloriæ dicitur. (*Contra Gentes*, lib. III, cap. LIII.)

2. Essentia divina se habebit ad intellectum sicut forma ad materiam... ut ipsa sit quod intelligitur et quo intelligitur... Cum divina essentia sit actus purus, poterit esse forma qua intellectus intelligit, et hæc erit unio beatificans. (*Summ. Theol.*, supp., quæst., 94. a. 1.)

3. Voyez texte de S. Irénée cité plus haut.

« Viens, mon amie; *veni, amica mea*; et, au moment où elle s'élançe, elle est saisie et transformée pour jamais dans une lumière qui l'entoure, la pénètre, lui donne une sublime ressemblance avec Dieu¹, et lui fait pousser ce cri de ravissement : *Deus, ecce Deus ! Dieu ! voici Dieu !* — C'est le sommet des montagnes que le soleil dore de ses premiers rayons ; c'est du sommet des montagnes que descendent les sources bienfaisantes qui réjouissent et fécondent la plaine ; c'est aussi par le sommet de l'âme, l'intelligence, que l'homme prend possession de la béatitude céleste ; c'est par la vision de l'intelligence que cette béatitude se répand dans tout l'être humain.

Vous entendez bien, Messieurs : je dis *la vision*, car je n'oublie pas que Dieu est incompréhensible et qu'aucun esprit créé ne peut le connaître comme il se connaît lui-même. Si merveilleusement transformée et perfectionnée qu'elle soit par son union avec Dieu dans la

1. *Carissimi, nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit, quid erimus. Scimus, quoniam cum apparuerit, similes ei erimus.* (I. Joan., cap III, 2.)

lumière de gloire, l'âme humaine n'en reçoit point l'infinité, et il n'y a que l'infini qui puisse pénétrer à fond l'infini¹. Mais, qu'importe : notre nature bornée n'éprouve pas et ne peut pas éprouver le besoin d'une compréhension dont elle est absolument incapable, il lui suffit de voir pour être heureuse. Les mystères de la vie de Dieu, la sublime harmonie de ses perfections, les profonds et immenses secrets de sa science, est-ce que ce n'est pas assez pour nous ravir éternellement ?

Deus ! ecce Deus ! Dieu ! voici Dieu ! Beauté suprême, dont les plus parfaites beautés de cette terre et de tout l'univers ne sont que des ombres lointaines. Si déjà ces ombres ont l'é-

1. *Comprehendere Deum impossibile est cuicumque intellectui creato... Nullus enim intellectus creatus pertingere potest ad illum perfectum modum cognitionis divinæ essentiæ, quo cognoscibilis est. Quod sic patet. Unumquodque enim sic cognoscibile est, secundum quod est ens in actu : Deus igitur cujus esse est infinitum, infinite cognoscibilis est : Nullus autem intellectus creatus potest Deum infinite cognoscere... cum lumen gloriæ creatum in quocumque intellectu creato receptum non possit esse infinitum, impossibile est quod aliquis intellectus creatus Deum comprehendat. (Summ. Theol., I. P., quæst. 12, a 7.)*

trange pouvoir de nous séduire et de se faire admirer dans une longue et émouvante contemplation, que sera-ce, lorsque nous serons en face de leur universel et radieux exemplaire ; lorsque nous verrons l'éternel principe de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est bon, de tout ce qui est beau, faire vivre sous nos yeux sa féconde unité ? Ce ne sera plus la froide abstraction que conçoit notre raison appliquée à la connaissance de Dieu, ni l'immobile lumière que croit entrevoir, dans un inaccessible lointain, notre impuissante imagination, mais un vivant dont la fertile nature ne peut ni se passer ni se lasser de produire : — un Père sans naissance, plus père què tous les pères, faisant passer toute sa force génératrice en un fils dont la ressemblance est si expressive et si parfaite qu'on ne peut pas concevoir qu'il y en ait jamais un autre : — un Fils toujours engendré, splendeur, caractère, empreinte, figure substantielle de la substance de Celui qui l'engendre ; *Splendor gloriæ et figura substantiæ ejus*¹ : lumière de lumière,

1. Heb., cap. 1, 3.

ressemblant à son glorieux père comme la lumière ressemble au soleil qui la projette, mais sans qu'on puisse le détacher du soleil de justice où il subsiste éternellement; un Verbe par lequel Dieu dit tout ce qu'il est et tout ce qu'il peut faire; archétype de tous les mondes réels et possibles, idée vivante qui préside à l'architecture sublime de l'univers; un Père et un Fils s'aimant d'un amour qui s'exprime non par des paroles, des cantiques et des cris passionnés, mais par un souffle vivant, subsistant, personnel; un Esprit-Saint, qui épuise en lui la fécondité de la vie divine sans en tarir les admirables sources.

Ils sont trois dans le ciel : le Père, le Verbe et l'Esprit-Saint : *Tres sunt in cælo : Pater, Verbum et Spiritus Sanctus*¹. Leurs processions tranquilles, toujours anciennes et toujours nouvelles, marchent à travers toutes les époques, et joignent dans une immuable présence les lointaines extrémités du temps. Dieu y conçoit sans mouvement, y enfante sans labeur, y aime sans trouble, y consomme sa béa-

1. Joan., cap. v, 7.

titude dans un éternel repos. C'est une égalité où personne ne se surpasse en grandeur et en puissance; c'est une hiérarchie où les origines sont subordonnées aux principes, les missions aux origines : égalité sans confusion, hiérarchie sans infériorité, le plus bel ordre qui se puisse concevoir dans une société, la plus belle société qui se puisse concevoir dans l'unité. Oui, dans l'unité; car les processions immanentes de Dieu se pénètrent. La même et inséparable nature appartient au Père, au Fils et à l'Esprit-Saint. Ils y demeurent, sans être confondus, ni mêlés, ni rapprochés, ni contenus; ils y sont distincts sans différence; il la possèdent parfaitement sans se la partager; enfin, ils sont trois... et ces trois ne sont qu'un : *Tres sunt... et hi tres unum sunt*¹.

Messieurs, il est déjà glorieux pour notre intelligence de connaître ces choses, et nous devons remercier Dieu de nous les avoir révélées; mais quel bonheur de les voir dans l'indéfectible lumière dont elles pénétreront nos âmes. Le savant étudie avec passion le germe

1. Joan., cap. v, 7.

d'une plante ; il en analyse la composition ; il en suit, pas à pas, toutes les évolutions, tous les développements ; et quand il le voit arriver à la dernière phase où il se multiplie pour se reproduire, il s'écrie : — La vie ! La vie, quelle merveille ! — Plus grande merveille encore, quand le germe est celui d'un être humain, où se produisent, dans une admirable architecture, de si admirables organes, de si admirables fonctions, de si admirables mouvements ; où la pensée rayonne, où la raison féconde les idées, où la liberté détermine les actions. Plus grande merveille, et aussi plus grande admiration de la science.

Mais, Messieurs, que la plus belle vie créée est peu de chose en regard de la vie divine dont le spectacle nous attend dans les cieux ! Quand elle se montrera sans voiles à notre intelligence ravie, quand nous la verrons, mieux que nous ne voyons notre propre pensée, s'épanchant en flots lumineux du Père au Fils, du Père et du Fils à l'Esprit-Saint, circulant en ce ternaire sacré, sans sortir de sa source, sans se diviser, sans défaillir. — Toujours tranquille et toujours en mouvement, toujours pleine et

toujours féconde, toujours produisant ses actes et toujours arrivée à leur perfection ; c'est alors que notre admiration montée jusqu'à l'extrême devra s'écrier : — La vie ! La vie, quelle merveille ! O Trinité ! O Unité ! O *Trinitas ! O Unitas !*

Dans cette trine unité, Messieurs, toutes les perfections sont communes ; nous en contemplerons la sublime harmonie. Nous verrons s'accorder dans le même être l'absolue nécessité avec la souveraine liberté ; l'ancienneté qui précède tous les temps avec la perpétuelle jeunesse qui recueille en un immuable instant la totalité de sa vie ; l'immensité qui embrasse tous les espaces avec la simplicité qu'on ne peut ni circonscrire, ni diviser ; l'immutabilité avec l'activité féconde ; le pouvoir de produire tous les êtres et de donner toutes les perfections avec l'obligation de ne rien laisser échapper de son être et de sa perfection ; la force sans limite avec la bonté sans rivages ; la justice infiniment jalouse de ses droits avec la miséricorde prête à tous les pardons. Ces mystérieux contrastes, qui ont si souvent étonné notre raison, et, peut-être, scandalisé notre

faiblesse, nous les verrons se fondre, sans que rien soit altéré, en une simple et unique beauté dans laquelle nous admirerons l'être pur, la perfection suprême, le souverain bien.

Cependant, Messieurs, n' imaginez pas la beauté de Dieu comme une sorte de phosphère qui enveloppe le soleil éternel et fixe nos regards sans nous permettre de pénétrer jusqu'à son essence. C'est l'essence même de Dieu que nous verrons, et, dans cette essence, toutes les beautés capables de nous charmer et de nous ravir. Ce que nous cherchions vainement dans les ombres de l'exil, les formes idéales que nous voulions dégager des perfections créées, les mystérieuses réalités que poursuivaient nos rêves : tout est en Dieu. Il ne peut se faire voir sans nous rendre participants de sa science infinie, selon la mesure de nos désirs, de nos forces et de nos mérites.

Dans nos courses intellectuelles, nous avons parcouru le monde des idées et des principes sans en pouvoir découvrir les rivages ; nous avons suivi d'un œil inquiet l'action de la Providence à travers les temps et les générations, nous avons interrogé les siècles pour qu'ils

nous racontent leur histoire; nous avons gravi les montagnes pour contempler la nature baignée dans les ondes de la lumière, et nous aurions voulu que la terre redressât les courbes de sa circonférence pour élargir nos horizons; nous avons plongé nos regards dans le firmament, et notre âme rêveuse s'est perdue au milieu des mondes qui le peuplent; nous avons demandé à la nature ses secrets, à tous les êtres leur genre, leur espèce, leurs propriétés, la raison de leur existence; nous voulions savoir. — Eh bien! Messieurs, nous saurons: non pas en nous aidant de cette toute petite somme d'expériences, de souvenirs et de spéculations que l'humanité, tant de fois séculaire, met à notre disposition; mais nous saurons, parce que nous verrons.

Avec les mystères de sa vie et l'harmonie de ses perfections, Dieu nous montrera les profonds et vastes secrets de sa science: l'immense royaume du vrai, l'économie de son gouvernement, la sagesse de ses desseins, la droiture de ses voies et la perfection de ses actes; nous verrons les idées en une seule idée, les principes en un seul principe. Les extrémités

du temps viendront se joindre, sous nos yeux, en un point où nous contemplerons d'un seul coup tous les événements. Nous compterons les esprits et les corps, les anges et les humains, les mondes et les atomes, les forces et les lois. Nous aurons la raison de toutes les existences et de tous les mouvements ; et, pour nous combler, Dieu nous fera voir ce qui n'a jamais été, ce qui ne sera jamais, mais ce qui pourrait être, sans qu'il soit possible, cependant, d'explorer jusqu'au fond l'immense abîme de ses idées et de sa puissance¹.

Messieurs, pendant les jours troublés de notre dispersion, une femme de la campagne, qui ne savait ni lire, ni écrire, fut introduite dans la bibliothèque d'un de nos couvents.

1. *Capacitas naturalis cujuslibet intellectus se extendit ad cognoscenda omnia genera et species, et ordinem rerum. Hæc igitur quilibet Deum videntium in divina substantia cognoscet. (Summ. Contra Gentes, lib. III, cap. LI.)*

Unusquisque videntium Deum per essentiam, tanto plura in ejus essentia conspicit, quanto clarius divinam essentiam intuetur... Et in ultimo statu rerum, possibile est quod omnes omnia cognoscant quæ Deus scientia visionis novit. (Summ. Theol., supp., quæst. 94, a. 3.)

Devant les milliers de volumes qui remplissaient les rayons, sa foi naïve fit explosion. Levant les bras au ciel, elle s'écria : — « Et dire, mon Dieu, que nous saurons là-haut tout ce qu'il y a dans ces livres-là ! »

Elle avait raison, Messieurs. La science des plus grands génies de ce monde n'est que ténèbres, si on la compare à celle des bienheureux, même dans l'âme d'un enfant. Plongé en Dieu, le bienheureux y rencontre partout des beautés qu'il admire : comme le poisson rencontre partout les ondes de l'océan où il nage, l'oiseau l'air où il vole, le rayon parti du centre la circonférence qui le termine. Dieu ne nous a pas trompés lorsqu'il a fait dire au chantre inspiré de notre béatitude : — « Dans ta lumière, nous verrons la lumière : *In lumine tuo videbimus lumen*¹. — Je serai rassasié à l'apparition de ta gloire : *Satiabor cum apparuerit gloria tua*². »

Comprenez bien ce rassasiement, Messieurs. Il ne doit pas rester, avec le ravissement, au

1. Psalm. XXV.

2. Psalm. XVI.

sommet de notre âme où se fait la vision ; toutes les facultés humaines y doivent participer. C'est la loi que la beauté soit aimée quand elle nous a ravis ; l'esprit qui la contemple appelle à lui le cœur qui la doit posséder. Si Dieu, en se faisant voir, arrêta l'élan de notre cœur, et ne nous permettait qu'une adoration tremblante, la lumière de gloire deviendrait pour notre nature un supplice, parce qu'elle y comprimerait l'irrésistible amour de ce que l'intelligence admire. Mais Dieu n'est pas de ces beautés hautaines qui se repaissent d'humbles hommages et tiennent les cœurs à distance. Il ne se montre à notre âme que pour lui dire : — Viens me prendre. — Aussitôt l'amour céleste jaillit sous le coup de la vision, plus avide, plus violent et plus triomphant que tous les amours. C'est comme un incendie qui étend ses bras de flammes pour saisir l'objet divin partout où pénètre l'intelligence ; c'est une prise de possession qui permet à l'âme de s'écrier : « J'ai trouvé celui que j'aime, je le tiens, je ne veux plus me séparer de lui¹ : *Inveni*

1. Cant., cap. III, 4.

quem diligit anima mea, tenui eum, nec dimittam. » Et non seulement Dieu se laisse faire ; mais il se donne, il étreint, il fait sentir son amour. Il est à l'âme, l'âme est à lui, et l'enivrement de cette profonde et intime union la comble d'une éternelle joie¹.

Oui, Messieurs, d'une éternelle joie : car la plénitude du bonheur céleste dépend de sa durée. Quelle catastrophe, grand Dieu, si votre lumière de gloire devait s'éteindre un jour, et l'étreinte d'amour qui nous unit à votre infinie beauté se détendre, pour nous laisser retomber dans l'abîme du néant ou dans la nuit d'une nouvelle épreuve. Mais ceux qui ont eu cette idée cruelle ne connaissaient ni vos promesses, ni vos perfections. Parfaite justice, vous ne pouvez pas refuser à nos mérites le prix que vous y avez mis. C'est vous qui nous avez promis, dans les cieux, « un trésor incorruptible², une joie que personne ne pourra

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst., 96, a. 5 : *Utrum convenienter ponantur tres animæ dotes?* (in beatis).

2. *Facite vobis... thesaurum non deficientem in cœlis: quo fur non appropriat, neque tinea corrumpit.* (Luc., cap. XII, 32.)

nous ravir¹, une félicité éternelle². » Bonté suprême, vous ne pouvez pas tourmenter une âme que vous avez comblée d'une béatitude infinie, par la crainte de la perdre, ne serait-ce qu'après des siècles de jouissance; vous ne pouvez pas vous détacher vous-même d'une pauvre petite créature que vous avez daigné prendre entre les bras de votre amour; et l'homme, ravi de votre beauté souveraine, ne peut plus vous préférer aucun bien, ni vous échapper par le péché. Non, plus d'inquiétude, plus d'angoisses, plus de déceptions! Le passé a disparu sans retour : *prima abierunt*³. Le temps n'est plus : *Tempus non erit amplius*⁴. L'éternité a scellé son tombeau.

Et voilà, Messieurs, la plénitude du bonheur pour ceux que Dieu récompense dans le ciel : vision, amour, joie de l'union divine pour l'éternité : *Visio, dilectio, fruitio in æternum!*

1. *Gaudium vestrum nemo tollet a vobis.* (Joan., cap. xvi, 22.)

2. *Ibunt justi in vitam æternam.* (Matth., cap. xxv, 46.)

3. Apoc., cap. xxi, 4.

4. *Ibid.*, cap. x, 6.

II

Messieurs, le bonheur que je viens de décrire est un bonheur privé qui ne nous donne pas l'idée complète du lieu béni que Jésus-Christ a appelé son royaume. Bien que Dieu suffise à chacun des élus, il ne les sépare pas dans la gloire ; mais, tous ensemble, ils forment une immense et radieuse assemblée dont nous devons, ainsi que je vous l'ai promis, contempler la suprême beauté. Cette vue d'ensemble est nécessaire à la parfaite connaissance de nos destinées, et nous y trouverons réponse à certaines inquiétudes de la raison et du cœur, qui croient entrevoir, dans l'éternel avenir, des difficultés et des accidents capables de troubler notre béatitude ou de la rendre moins parfaite.

Et d'abord, Messieurs, l'unité d'objet dans la béatitude n'empêche pas l'infinie variété des récompenses. « C'est une couronne de justice qui nous attend¹, » dit l'Apôtre. Or la justice

1. *Reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi in illa die justus judex.* (II. Tim., cap. IV, 8.)

veut que chacun reçoive selon ses œuvres : C'est ce que nous a promis le Fils de Dieu¹. Lorsqu'il viendra dans sa gloire, il assignera, à chacun de nous, la place qu'il doit occuper dans la maison de son Père, et il y en a une multitude : « *Multæ mansiones sunt in domo Patris mei*². » De la place qui nous sera assignée, nous verrons tous le même Dieu et vivrons de la même vie ; non pas cependant de la même manière. La puissance de vision étant mesurée sur nos vertus et nos mérites, nous entrerons plus ou moins profondément dans les mystères de l'être divin³. Mais

1. *Filius hominis venturus est in gloria Patris sui, et tunc reddet unicuique secundum opera ejus.* (Matth., cap. xvi, 27.)

2. *Joan., cap. xiv, 2.*

3. *Etsi alius est alio fortior, alius alio sapientior, alius alio justior, alius alio sanotior, in domo Patris mansiones multæ sunt; nullus eorum alienabitur ab illa domo, ubi mansionem pro suo accepturus est merito. Multæ mansiones, diversas meritorum in una vita æterna significant dignitates.* (S. Aug., *In Joan.*, t. act. LXVII, 3.)

Intellectuales substantiæ non omnes æqualiter præparantur ad finem ; quædam enim sunt majoris virtutis et quædam minoris ; virtus autem est via ad felicitatem. Oportet igitur quod in visione divina sit diversitas, et quod quidam perfectius et quidam minus perfecte divi-

qu'importe, du moment que nous aurons notre plénitude? Si les étoiles du firmament pouvaient parler, on n'entendrait tomber aucune plainte, aucun murmure, des voûtes d'azur où elles sont suspendues. Et, pourtant, dit saint Paul, « leur clarté n'est pas la même : *Stella differt a stella in claritate* ¹. » Mais chacune d'elle est contente du manteau de lumière dont Dieu l'a revêtue.

Il en est de même, Messieurs, des astres vivants qui s'abreuvent éternellement des clartés de l'essence divine ; tous tressaillent du même contentement, mais tous ne brillent pas de la même gloire. Dans la foule des esprits bien-

nam substantiam videant. Hinc est quod, ad hanc felicitatis differentiam designandam, Dominus dicit: « *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* » (S. Thom., *Contra Gentes*, lib. III, cap. LVIII.)

Intellectus solus participans de lumine gloriæ perfectius Deum videbit. Plus autem participabit de lumine gloriæ, qui plus habet de caritate... Unde qui plus habebit de caritate, perfectius Deum videbit et beatior erit. (*Summ. Theol.*, I. P., quæst. 12, a. 6.)

Le Concile de Florence a défini en ces termes l'inégalité des récompenses : *Pro meritorum tamen diversitate alium alio perfectius.* (*In Decret. Unionis.*)

1. I. Cor., cap. xv, 41.

heureux, dont les splendeurs varient selon la mesure des communications divines, on voit étinceler l'auréole des martyrs, des apôtres, des docteurs et des vierges¹. La foi, l'amour, la science, la pureté sont récompensés en proportion des efforts qu'ils ont faits pour grandir en ce monde, et bien loin qu'on les envie, ils reçoivent, avec le Dieu qui les couronne, l'hommage d'une universelle admiration.

Ecoutez, je vous prie, le touchant dialogue de Dante et de l'âme céleste qu'il interroge.

« Dites-moi, vous qui êtes ici bienheureuse, souhaitez-vous une sphère plus élevée afin de voir de plus près et de ressentir plus d'amour ?

.

« Frère, la vertu de charité apaise ici nos désirs : éteignant en nous la soif de tout autre bien, elle ne nous laisse rien vouloir au delà de ce que nous avons.

« Si nous désirions être plus haut; nos désirs seraient en désaccord avec le vouloir de celui qui nous assigne notre place et limite notre bonheur : Regarde bien, tu verras que ce

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst. 97. *De aureolis*.

désaccord n'existe dans aucun des cercles célestes, et qu'il est nécessaire, si tu en considères bien la nature, que la charité habite en ces lieux.

« Il est essentiel à notre condition de bienheureux de rester contenus dans la volonté divine, pour que nos volontés elles-mêmes se confondent en une seule.

« Que nous soyons placés de degrés en degrés dans ce royaume, cela plaît à tout le royaume et au roi qui nous fait vouloir.

« Sa volonté fait notre paix : C'est la mer vers laquelle se meut et tout ce qu'elle créa et tout ce que produit la nature.

« Et alors, s'écrie le poète, il est clair pour moi que tout lieu dans le ciel est paradis, quoique la grâce du Souverain Bien ne s'y répande pas également¹. »

La variété infinie dans l'unité : tel est, Mes-

1. « Ma dimmi : Voi, che siete qui felici,
Disiderate voi più alto loco,
Per più vedere, o per più farvi amici?

.
Frate, la nostra volontà quieta

Virtù di carità che fa volerne

Sol quel ch' avemo, et d'altro non ci asseta.

sieurs, le premier aspect de l'ordre céleste, et le premier caractère de sa beauté. En voici un autre : — la plus grande intensité de la vie dans le repos.

Des hommes d'imagination et des philosophes à courtes vues ont accusé l'enseignement catholique de nous préparer au ciel un bonheur souverainement ennuyeux dans une mortelle uniformité. A les entendre, il semble-

Se disiassimo esser più superne,
 Foran discordi gli nostri disiri
 Dal voler di Colui, che ne cerne :
 Che vedrai non capere in questi giri ;
 S'essere in caritate è qui necesse,
 Et se la sua natura ben rimiri :
 Anzi è formale adesso beato esse,
 Tenersi dentro alla divina voglia,
 Perch' una fausi nostre voglie stesse
 Si che come noi sem di soglia in soglia
 Per questo regno, a tutto 'l regno piace,
 Com' allo Re, ch'a suo voler ne' nvoglia :
 Essa sua volontade è nostra pace :
 Ella è quel mare, al qual tutto si muove
 Ciò, ch' alla cria, e che natura face. »
 Chiaro mi fu allor, com'ogni dove
 In Cielo è Paradiso, *etsi* la grazia
 Del sommo Ben d'un modo non vi piove.

(Paradiso, cant. III.)

rait que nous n'avons pas d'autre idée du ciel que celle d'un vaste cirque, où chacun reste cloué à sa place, hypnotisé par la contemplation d'un radieux triangle dans lequel se concentrent les perfections divines ; d'une sorte de roue magique où les esprits glorifiés tourbillonnent autour d'un soleil gigantesque qui éclaire leur ronde éternelle. Bref, notre ciel théologique est un ciel qui fait peur aux amateurs de la science pure et du progrès.

Messieurs, nous n'endossons pas, vous devez bien le penser, la responsabilité de ces imaginations et de beaucoup d'autres, dont se servent les artistes et les poètes pour représenter ce que l'œil de l'homme n'a jamais vu, ce que son oreille n'a jamais entendu, ce que son cœur n'a jamais pu pressentir ; et nous ne craignons pas de répondre aux philosophes qu'ils se trompent, lorsqu'ils affirment que l'éternelle contemplation d'une même perfection est un éternel arrêt de la vie, dont la loi est le mouvement. Ils préféreraient à cette contemplation le progrès indéfini de nos connaissances, toujours éperonné par le désir et l'espérance ; oubliant qu'un être ne se meut

et ne marche en avant que pour arriver quelque part ; que le désir et l'espérance doivent avoir un terme ; qu'il est absurde de poser en principe que la fin de l'homme est de n'avoir pas de fin.

Comment Dieu règlera-t-il pour chacun de nous la vision de son essence? — Je n'en sais rien. — De saints docteurs nous disent « que Dieu ne cesse jamais d'instruire ses élus ; qu'ils ne cessent jamais d'apprendre ; que ses richesses sont sans mesure et sa sagesse sans bornes ; que c'est un progrès d'éternité en éternité. » Et en effet, l'être divin, sa vie, ses perfections, sa science, son inépuisable fécondité sont des abîmes où l'âme ravie, amoureuse et joyeuse peut s'enfoncer éternellement, marchant de clarté en clarté, de transport en transport, d'enivrement en enivrement. Mais, quand bien même Dieu me montrerait, d'un seul coup, tout ce que je dois voir éternellement, je prétends que, pour contempler les mystères de sa vie, l'harmonie de ses perfections, les profonds et vastes secrets de sa science, la source des êtres et tous les êtres dans leur source, la pauvre petite nature humaine doit déployer une pro-

digieuse activité. Est-ce que ma vie est éteinte, lorsqu'une beauté créée me fait oublier le monde entier dans une extatique admiration ? Et si je puis dire d'un spectacle où la nature a réuni ses magnificences et ses grâces, d'une œuvre où le génie semble avoir fixé l'idéal : — « On ne se lasse pas de voir cela ; » comment me lasserais-je de voir la beauté infinie, en laquelle vivent et palpitent toutes les beautés ? En la voyant, je n'ai plus rien à chercher, ni à désirer, mais j'ai bien assez de dépenser toute l'intensité de ma vie dans la possession de ce qui me ravit. « Mon âme, dit le grand chantre du Paradis, mon âme suspendue, fixe, immobile, attentive, contemplait la lumière, toujours plus ardente à contempler encore ¹. » Cette éternelle ardeur à chaque instant satisfaite, n'est-ce pas le mystérieux hyménée du mouvement et du repos, du progrès et du terme ? — « Terme infini qui ne limite le progrès qu'en lui donnant la plénitude ; terme à

1. Così la mente mia tutta sospesa,
Mirava fissa immobile e attenta
E sempre nel mirar faceasi accesa.

(Paradiso, Cant. XXXIII.)

jamais béatifique qui arrête l'homme en Dieu comme l'Océan arrête le poisson dans l'eau, pour lui donner, avec une effusion toujours nouvelle de l'infini, un bonheur qui rajeunit éternellement¹. »

Troisième aspect de l'ordre céleste et troisième caractère de sa beauté : la fusion intime et profonde dans la multitude immense.

Nos cœurs, blessés sur cette terre par des séparations cruelles, se demandent avec inquiétude si l'on se reconnaîtra dans les cieux ; et l'on fait parler, pour les consoler, les saints docteurs qui nous représentent ceux que nous avons aimés attendant dans la gloire que nous allions les rejoindre, la joie de leur rencontre et de leurs embrassements². Mais quand ils n'auraient rien dit, n'est-ce pas assez que le Christ nous ait promis « d'être fondus et consommés dans l'unité : « *Ut sint consummati*

1. P. Félix, *Le Progrès par le christianisme*, Carême 1856. Troisième conférence.

2. Magnus illic nos charorum numerus expectat, parentum, fratrum, filiorum... ad horum conspectum et complexum venire, quanta et illis et nobis in communitate est. (S. Cypr. *De mortalitate*.)

*in unum*¹? »! Eh! oui, nous nous reconnaitrons dans le ciel, puisque tout le monde se connaîtra. Baignés dans la même lumière de gloire, tous les esprits bienheureux se voient, se pénètrent, et ceux qui furent depuis l'origine des siècles les habitants du céleste royaume, et ceux qui sont venus de la terre d'exil ou des mondes errants qu'ils habitaient en attendant l'éternel bonheur. L'économie des grâces et des actes libres, par lesquels chacun s'est sanctifié, nous apparaîtra dans la claire lumière du jour éternel, et la charité divine nous donnera la mesure de l'admiration, du respect et de l'amour que chacun se doit. Les affections que Dieu a pu bénir en ce monde, transformées et fixées par son saint amour, nous rapprocheront de ceux que nous avons aimés davantage² et tous

1. Joan., cap. xvii, 23.

2. *Tota vita beata consistit in ordinatione mentis ad Deum : unde totus ordo dilectionis beatorum observabitur per comparisonem ad Deum ; ut scilicet ille magis diligatur et propinquior sibi habeatur ab unoquoque, qui est Deo propinquior... Continget tamen in patria quod aliquis sibi conjunctum pluribus modis diliget : non enim cessabunt ab animo beati honestæ delectionis causæ. (S. Thom., *Summ. Theol.*, II^a II^e P., quæst. 26, a. 15)*

les cœurs se renverront de l'un à l'autre une commune action de grâces.

Rien ne viendra troubler cette douce et pacifique intimité : ni le regret des éternels absents, ni la compassion de notre amour dont ils se sont rendus indignes en outrageant, par un volontaire renoncement, le Dieu qui a fait de nos pensées et de nos sentiments les pieux esclaves de ses sages desseins et de ses justes volontés. Quand je vois, ici-bas, l'amour passionné d'une créature attiédir et même nous faire oublier les plus légitimes et les plus saintes affections, je me demande pourquoi l'amour infini du Souverain Bien n'étoufferait pas dans nos cœurs jusqu'au souvenir des misérables qui l'ont renié et le renient éternellement¹.

L'ordre céleste s'achève donc dans l'inaltérable paix et la douce intimité des élus ; il s'exprime par une harmonieuse et unanime louange. C'est la musique des esprits : éternel cantique d'adoration, d'amour et de recon-

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst. 95 : *De modo quo sancti se habebunt erga damnatos.*

naissance, dont les notes, partant des plus lointains rivages de la mer vivante, où chaque flot est une harmonie, s'enrichissent de nouveaux motifs et de nouveaux accords en traversant les rangs des saintes hiérarchies, montent, toujours plus sonores, plus grandioses, plus expressives, jusqu'au trône de Dieu, d'où partent d'interminables cataractes de gloire et de félicité, en réponse à ce sacré trisagion : *Sanctus ! Sanctus ! Sanctus !*

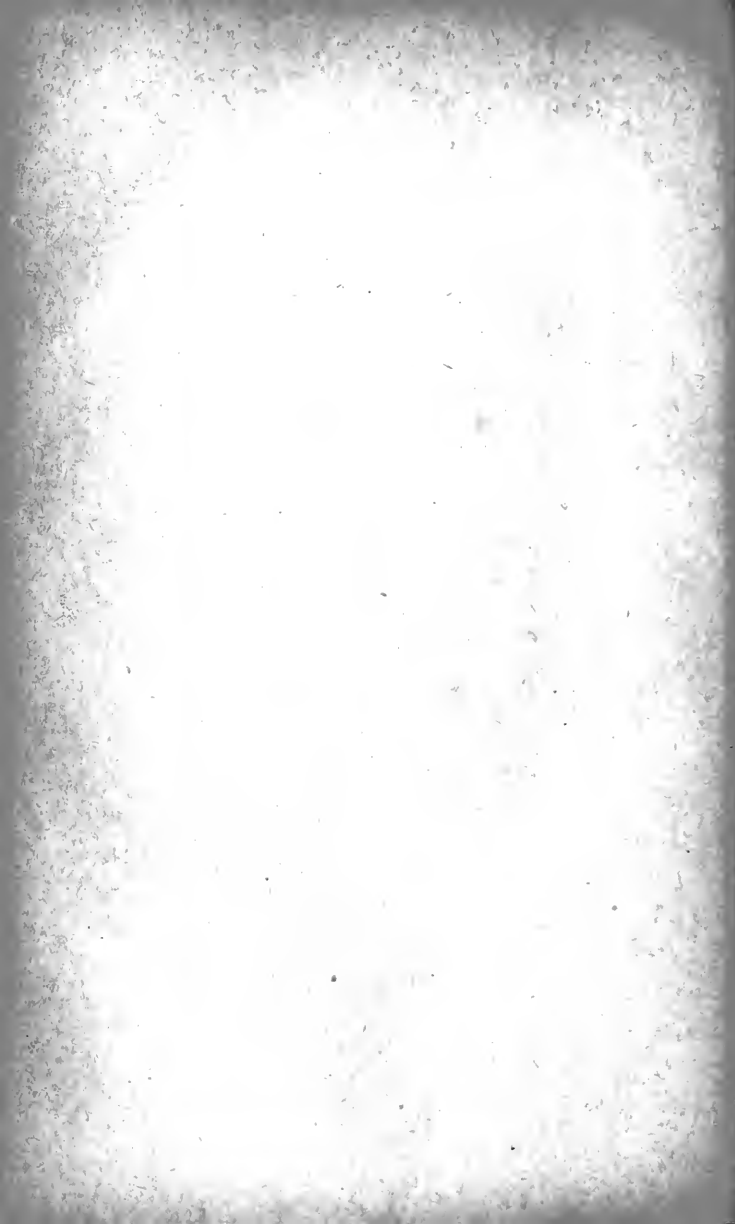
Qu'ai-je dit ? Mon Dieu ; pardonnez-moi. J'ai voulu suivre le rayon lumineux de votre révélation jusqu'au monde céleste, pénétrer dans la demeure de vos élus et en décrire les beautés ; mais je m'aperçois que je n'ai rien dit et qu'il faut s'en tenir à ces paroles de l'Apôtre : « L'œil de l'homme n'a jamais vu, son oreille n'a jamais entendu, son cœur ne peut pressentir ce que Dieu prépare dans les cieux à ceux qui l'aiment ¹. » Je n'en suis que plus avide de vous voir et de vous posséder, et

1. Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, que præparavit Deus eis qui diligunt illum. (I. Cor., cap. II, 9.)

mon âme s'écrie avec le Psalmiste : « Comme le cerf altéré court aux fontaines d'eau vive, ainsi s'élancent vers vous les désirs de mon cœur¹. Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai vers vous, et je me reposerai en vous, beauté divine, unique objet digne de mon amour : *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ? et volabo et requiescam*². »

1. Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus. (Psal. XLI.)

2..Psalm. LIV.



CENT-UNIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LA RÉSURRECTION



CENT-UNIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LA RÉSURRECTION

Monseigneur¹, Messieurs,

L'éternelle vision, l'éternel amour, l'éternelle joie, la suprême beauté de l'ordre, c'est le paradis de l'âme ; mais l'âme n'est pas tout l'homme. La mort ne lui a ouvert les portes de l'éternité qu'en attendant à l'intégrité de notre nature, et en retenant en ce monde une partie de nous-mêmes qu'on a enfouie dans la terre. Pendant que la chair inerte et déshonorée dort à l'ombre des arbres qui pleurent et soupirent, et sous la pierre qui l'écrase, de sinistres travailleurs la rongent, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus un atome, et nos os eux-mêmes, mordus par des forces invisibles, se

1. Mgr Richard, archevêque de Paris.

fondent, se résolvent en une aride poussière, et finiront par disparaître, sous des noms qui n'ont plus rien d'humain, dans le tourbillon des éléments. Dispersés et méconnaissables, les restes de notre pauvre corps n'ont ni la force de se rejoindre, ni le pouvoir de rappeler à eux l'esprit qui les faisait vivre ; et l'âme, toute vivante qu'elle est, est, par elle-même, incapable de les reprendre là où ils se sont enfuis. Il n'y a que Dieu qui puisse les suivre dans la dispersion, les saisir, les rassembler, les soumettre de nouveau à l'action vivifiante de l'âme, et reconstituer ainsi l'intégrité de la nature humaine¹.

A la rigueur, Dieu ne nous doit pas ce miracle, et, s'il eût décrété de ne pas le faire,

1. Nullum principium activum resurrectionis est in natura, neque respectu conjunctionis animæ ad corpus, neque respectu dispositionis quæ est necessitas ad talem conjunctionem ; quia talis dispositio non potest a natura induci, nisi determinato modo, per viam generationis ex homine : unde etsi ponatur esse aliqua potentia passiva ex parte corporis, seu etiam inclinatio quæcumque ad animæ conjunctionem, non est talis quod sufficiat ad rationem motus naturalis. Unde resurrectio, simpliciter loquendo, est [miraculosa, non naturalis nisi secundum quid. (*Summ. Theol. Supp. quæst, 77, a. 3.*)

nous nous serions soumis à sa volonté sainte, et contentés du bonheur de ce qu'il y a d'impérissable dans notre nature. Mais il y a en nous je ne sais quelle impatience de notre complète immortalité, et, comme on l'a fort bien remarqué : « Toutes les croyances populaires, toutes les religions, et presque tous les philosophes ont admis que, dans la peine ou la récompense, l'âme ne sera pas séparée pour toujours de son organisme propre ¹. »

D'où vient cela, Messieurs? D'un instinct naturel ou d'une promesse divine? — De ces deux choses à la fois. — Le miracle de notre résurrection se fera, et rien ne pourra l'empêcher de se faire. — Quand et comment se fera-t-il? Quelles seront ses éternelles conséquences pour notre gloire et notre félicité? Voilà ce que je dois vous expliquer aujourd'hui.

1. Henri Martin. *La vie future suivant la foi et la raison*, chap. VII, § 17. *Vraisemblance philosophique de la résurrection des corps humains*.

I

« Avant de nous faire une promesse, dit Tertullien, Dieu nous a donné la nature pour maîtresse, et l'a chargée de nous instruire du mystère de notre résurrection : *Præmisit naturam magistram, submissurus et prophetiam*. Il nous a montré ses œuvres avant de nous faire lire ses Écritures. *Operibus eam præscripsit antiquam litteris*. Il a fait parler les forces du monde avant de nous faire entendre sa voix : *Viribus prædicavit, antequam vocibus*¹. »

Il y a, en effet, dans la nature, comme des essais et des ébauches du mystérieux événement qui doit, à la fin des temps, compléter notre gloire et notre félicité. — Le coucher du soleil, la nuit silencieuse qui le suit, la brillante aurore qui dissipe les ombres, les arbres dépouillés qui reprennent leurs feuilles et leurs fleurs, l'herbe desséchée qui renait dans la

1. Tertull. *De resurrectione carnis*, cap. XII.

prairie, la semence qui meurt en terre pour se reproduire, le ver rampant qui se donne des ailes transparentes ou parées de riches couleurs et devient un agile habitant de l'air : « Autant de figures qui m'apprennent que ce qui disparaît peut revenir à son premier état : *Omnia in statum redeunt cum abscesserint* ; que ce qui cesse de vivre peut recommencer à vivre : *Omnia incipiunt, cum desierint* ; que tout semble finir pour être de nouveau : *Ideo omnia finiuntur, ut fiant*¹. » Pourquoi la disparition de ma chair ne serait-elle pas la nuit après laquelle elle doit reparaitre glorieuse comme le soleil d'Orient ?— Pourquoi n'y aurait-il pas pour elle un renouveau, comme il y a un renouveau pour la nature ?— Pourquoi, semée dans la terre, où elle se décompose, comme le grain, ne la verrais-je pas se reproduire comme lui² ?— Pourquoi ne dirais-je pas avec le poète :

1. Tertull., *op. et loc. cit.*

2. Voici tout le texte de Tertullien :

« *Aspice nunc ad ipsa quoque exempla divinæ potestatis. Dies moritur in noctem, et tenebris usquequaque sepelitur. Funestatur mundi honor, omnis substantia denigratur. Sordent, silent, stupent cuncta, ubique jus-*

« Mon corps, chenille terrestre, est destiné à produire l'angélique papillon qui s'envole, désarmé, vers l'éternelle justice¹ ? »

Vous comprendrez ces *pourquoi*, Messieurs, si vous voulez bien vous rappeler l'étude que nous avons faite ensemble de la composition de notre nature. Nous savons que notre corps

titium est. Ita lux amissa lugetur, et tamen rursus cum suo cultu, cum dote, cum sole, eadem et integra et toto universo orbi reviviscit, interficiens mortem suam, noctem, rescindens sepulturam suam, tenebras, hæres sibi existens donec et nox reviviscat, cum suo et illo suggesto... Etiam terræ de cælo disciplina est, arbores vestire post spolia ; flores denuo colorare, herbas rursus imponere, exhibere eadem quæ assumpta sint semina, nec prius exhibere quam assumpta... Omnia in statum redeunt, cum abscesserint ; omnia incipiunt, cum desierint ; ideo finiuntur ut fiant. Nihil deperit, nisi in salutem. Totus igitur hic ordo revolubilis rerum, testatio est resurrectionis mortuorum. Operibus eam præscripsit Deus, antequam litteris ; viribus prædicavit, antequam vocibus. Præmisit tibi naturam magistram submissurus et prophetiam, quo facilius credas prophetiæ discipulus naturæ, quo statim admittas cum audieris, quod ubique jam videris ; nec dubites Deum carnis etiam resurrectorem, quem omnium noris restitutorem.»

1. Non v'accorgete voi che noi siam vermi
Nati a formar l'angelica farfalla
Che vola alla giustizia senza schermi.

(Dante, *Purgat.*, Cant. X.)

n'est pas un tombeau, une prison, une chaîne qui retient l'âme liée à la terre, une hôtellerie où elle ne réside qu'en passant, un simple instrument de chair et d'os dont elle se sert pour se manifester ; mais une partie de nous-mêmes qu'elle crée, en quelque sorte, à laquelle elle communique sa propre subsistance, avec laquelle elle ne fait qu'un seul être pour vivre d'une seule vie. C'est naturellement, dit saint Thomas, que l'âme est unie au corps, puisque par son essence elle est la forme du corps, et cette union est si étroite, si intime, qu'elle ne peut être rompue sans que toute notre nature en frémissse d'horreur : *Amissio vitæ corporalis naturaliter est horribilis naturæ humanæ*¹.

Je vous ai dépeint le suprême combat de la vie dans l'homme agonisant. L'âme et le corps se rapprochent et s'embrassent plus étroitement, afin de se défendre contre l'ennemie qui vient rompre leur étreinte. Mais, en vain ils redoublent leurs efforts pour conjurer cette rupture, armée par la justice divine, qui châtie le

1. *Summ. Theol.*, III P. Quæst. 46, a. 6.

péché, la mort triomphe. Cependant les deux substances amies, dont Dieu a béni l'hyménée, ne se disent pas *adieu* en se séparant, mais, *au revoir*. « Comme tout ce qui est violent et contraire à la nature, leur séparation ne peut pas être éternelle. L'âme *naturellement* unie au corps, dont elle est la forme, n'en doit pas être privée pour toujours; son immortalité même est un appel à la future résurrection de la chair qu'elle a animée, et qu'elle est toujours prête à reprendre¹. »

« Il y va de notre éternel bonheur : (c'est toujours saint Thomas qui parle;) car la suprême félicité consiste dans la suprême perfection de l'être béatifié. Notre âme est belle, sans doute, quand Dieu l'a revêtue de sa gloire, mais essentiellement partie de la nature humaine, elle

1. Anima corpori naturaliter unitur; est enim secundum suam essentiam corporis forma. Est igitur contra naturam animæ absque corpore esse. Nihil autem quod est contra naturam potest esse perpetuum. Non igitur perpetuo erit anima absque corpore. Quum igitur perpetuo maneat oportet eam corpori iterato conjungi: quod est resurgere. Immortalitas igitur animarum exigere videtur resurrectionem corporum futuram. (*Contra Gentes*, Lib. IV, Cap. LXIX.)

est en quelque sorte imparfaite tant qu'elle est séparée du corps, comme la partie qui se trouve en dehors de son tout. Il lui reste une aptitude et un désir qui veulent être satisfaits¹. »

« Qu'on ne dise pas que, réduite à la condition de pur esprit, elle imite mieux la simplicité de Dieu, et devient plus conforme à sa perfection. Ce qu'il y a de plus conforme à la perfection de Dieu, c'est qu'un être exprime éternellement l'idée divine d'après laquelle il a été créé ; c'est qu'il ne manque rien à sa nature, comme il ne manque rien à la nature de Dieu². »

1. Felicitas ultima est felicis perfectio. Cuicumque igitur deest aliquid ad perfectionem nondum habet felicitatem perfectam, quia nondum ejus desiderium totaliter quietatur; omne enim imperfectum perfectionem consequi naturaliter cupit. Anima autem a corpore separata est aliquo modo imperfecta, sicut omnis pars extra suum totum existens; anima enim naturaliter est pars humanæ naturæ. Non igitur homo potest ultimam felicitatem consequi, nisi anima iterato corpori jungatur. (*Cont. Gentes*, Lib. IV, Cap. LXXIX.)

2 Cæteris paribus perfectior est status animæ in corpore, quam extra corpus, quia est pars totius compositi, et omnis pars integralis materialis est respectu totius : Et quamvis sit Deo conformior secundum quid, non tamen simpliciter. Tunc enim simpliciter loquendo,

Sur ce point, la conscience parle comme la raison. — Nous avons la conviction d'être un seul être dans notre nature composée. C'est le même homme qui végète, qui sent, qui se meut, qui pense, qui veut, qui est libre. Faire de l'âme un agent séparé ou partiel, un simple moteur, ce serait rompre l'unité de l'être humain ; et nous nous mentirions à nous-mêmes, lorsque nous nous disons : « Je pense, je sens. » Il faudrait dire : « Une intelligence pense, un corps sent. » Le *moi*, expression de notre unité, n'est vrai qu'autant que l'âme reçoit le corps à la communication de son être, et qu'il se produit, par cette communication, un seul être qui est l'être humain, une seule substance qui est la substance humaine. *Un* dans sa substance, l'homme est également *un* dans toutes ses opérations. La matière, élevée au-dessus d'elle-même, participe effectivement aux actes de la pensée et de la vertu, l'âme agissant conjointement avec elle ne peut ni se

est aliquid maxime Deo conforme, quando habet quidquid suæ naturæ conditio requirit; quia hanc perfectionem divinam maxime imitatur. (*Summ. Theol. Supp. Quæst.*, 77, a. 1, ad. 4.)

passer de son ministère, ni se soustraire à son influence; sa perfection naturelle dépend de son union avec le corps. D'où, Messieurs, une communauté de mérites ou de démérites dont Dieu doit tenir compte dans la récompense ou dans la peine¹.

Ah ! misérable corps ! Trop souvent j'ai eu à me plaindre de ta pesanteur et de tes exigences. Mais, si je me suis servi de toi pour déshonorer ma vie aux yeux de Dieu et des hommes, de toi aussi je me suis servi pour me réhabiliter : de tes genoux pour me prosterner devant la majesté sainte que j'avais offensée, de tes oreilles pour entendre les miséricordieuses paroles qui m'ont rendu l'espoir, de tes yeux pour pleurer mes fautes, de ta poitrine pour pousser les soupirs et les gémissements de mon repentir, de ta bouche pour chanter les complaints et les actions de grâce de ma misère, de tous tes sens enfin, de tous

1. Operatio est conjuncti et non tantum animæ ; et quia operanti debetur operis merces, oportet quod ipse homo compositus ex anima et corpore, operis sui mercedem accipiat. (*Summ. Theol. Supp. Quæst.*, 77, a. 1, ad. 3.)

tes organes pour acquérir les connaissances et les vertus, accomplir les bonnes œuvres, qui m'ont rapproché de Dieu et rendu digne de lui. Et il faudrait que je te dise adieu pour toujours?

O âme! O corps! l'amour qui vous unissait tous deux, esprit et matière, dans une même vie et une même action, n'était-il donc qu'un amour menteur? Ce mariage divin, qui vous mettait de communauté dans toutes les œuvres et dans tous les mérites, doit-il être déshonoré par un éternel divorce? — Non, non, cela ne peut pas être. La communauté d'action et de mérites demande une communauté de peines ou de récompense. Et, puisqu'il n'y a, en ce monde, ni douleur ni plaisir qui suffise au châtement de l'homme pécheur ou au bonheur de l'homme juste, je dois croire au retour, à la reconstitution de l'unité humaine rompue par la mort, à la résurrection de la chair¹.

1. Ex divina Providentia peccantibus pœna debetur et bene agentibus præmium. In hac autem vita homines, *ex anima et corpore compositi*, peccant vel recte agunt. Debetur igitur hominibus, et secundum animam, et secundum corpus, præmium vel pœna. Manifestum est

Ainsi parle la nature, Messieurs ; et cependant, ses *desiderata*, si légitimes qu'ils paraissent, ne lui donnent pas une complète certitude de notre reviviscence corporelle. — Mais, écoutez jusqu'au bout le grand Tertullien. « La nature, dit-il, nous a été donnée comme maîtresse, non pas pour nous convaincre, mais pour nous préparer, par ses leçons, à croire plus facilement à la promesse de Dieu : *Quo facilius credas prophetiæ, discipulus naturæ.* »

Il y a donc une promesse divine ? Eh ! oui, Messieurs, et toutes les aspirations de la nature ne sont que l'avant-garde de cette promesse. Le vieux Job l'a cueillie dans le champ des traditions du genre humain ; elle le consolait de l'extrême rigueur de ses maux. « Je sais, disait-il, en montrant son corps couvert d'ulcères, je sais que mon rédempteur est

autem quod in hac vita præmia ultimæ felicitatis consequi non possunt... Multoties etiam peccata in hac vita non puniuntur... Necessarium igitur est ponere iteratam animæ ad corpus conjunctionem, ut homo in corpore et anima præmiari et puniri possit. (*Contra Gentes*, lib. IV, cap. LXXIX.)

vivant et que je ressusciterai au dernier jour du monde; alors, je serai de nouveau revêtu de ma peau, et je verrai mon Dieu sauveur dans ma propre chair. C'est moi qui le verrai, et non pas un autre; c'est moi qui le contemplerai de mes propres yeux. Ce ferme espoir est fixé dans mon cœur.¹ » — L'œil prophétique de Daniel contemple, longtemps à l'avance, l'accomplissement de cette promesse dans la multitude des humains qu'il voit sortir du sommeil de la mort et de la poussière des tombeaux, pour revivre éternellement dans la gloire ou dans l'opprobre.² » Les vaillants Machabées la rappellent au tyran qui les martyrise, et y puisent une force surhumaine

1. Scio quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum, et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum Salvatorem meum, quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius; reposita est hæc spes mea in sinu meo. (Cap. XIX, 23-27.)

2. Multi de his qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt: alii in vitam æternam, et alii in opprobium, ut videant semper. (Cap. XII, 2.)

Multi de his, selon les commentateurs, est pour *multitudo eorum*.

qui leur fait mépriser les tourments¹. Le peuple juif en est tout pénétré² à l'époque où le Sauveur annonce solennellement au monde sa propre résurrection, et promet de ressusciter ceux qui croiront en lui³. L'apôtre s'empare de la promesse de son maître et de sa glorieuse reviviscence, pour confondre les payens rivés aux plaisirs de la terre, et pour montrer

1. Tu quidem scelectissime in præsentî vita nos perdis; sed Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit. — Potius est ab hominibus morti datos spem exspectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit. (II Machab., cap. vi), (Voy. Psalm. xv. — Vivent morti tui, interfecti mei resurgent. — Isaï, cap. xxvi, 19. — Vision prophétique d'Ezéchiël, cap. xxxvii.)

2. A cette parole du Sauveur : *Resurget frater tuus, Marthe* répond sans hésiter : *Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.* (Joan., cap. xi, 24.)

3. Venit hora in qua omnes qui in monumentis sunt audient vocem Filii Dei : et procedent qui bona fecerunt in resurrectionem vitæ, qui vero mala egerunt in resurrectionem judicii (Joan., cap. vi, 28, 29). Hæc est voluntas ejus qui misit me Patris, ut omne quod dedit mihi non perdam ex eo, sed resuscitem illud in novissimo die. Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die. (Joan., cap. vi, 38, 39.)

Ego sum resurrectio et vita (Joan., cap. x, 25).

aux chrétiens le chemin et le terme suprême de leurs espérances¹. Les martyrs disent au peuple témoin de leurs supplices : « Ce qui nous fait accepter la mort c'est notre confiance en la promesse divine et la certitude de notre résurrection². » Les apologistes et les docteurs écrivent de magnifiques traités et d'admirables sentences sur ce grand mystère³. L'Église,

1. (*Ad Felicem*) Spem habens in Deum, quam et hi ipsi exspectant resurrectionem futuram justorum et impiorum. (Act., cap. xxiv, 15.)

Oportet mortale hoc induere immortalitatem. Quum mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : absorpta est mors in victoria. (I Cor., cap. xv, 53, 54.)

Si mortui non resurgent neque Christus surrexit. (*Ibid.*, 18.)

Per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum. (*Ibid.*, 21.) Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini, sicut et cæteri qui spem non habent. Si enim credimus quod Jesus mortuus est et resurrexit, ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum adducet cum eo. (I Thessal., cap. vi, 12.)

Cf. totum caput I, Cor., xv.

2. S. Pionius, au milieu des flammes, disait : « Hæc me ducit causa, hæc me potissimum ratio compellit ad mortem, ut populus omnis intelligat resurrectionem futuram esse post mortem. (Ruinart, *Act. martyr. S. Pionii et sociorum.*)

3. Parmi les Pères et auteurs ecclésiastiques qui ont

enfin, résume tout, promesses divines et traditions de l'humanité chrétienne, en quelques mots : « Tous les hommes ressusciteront avec leurs propres corps : *Omnes cum suis propriis resurgent corporibus, quæ nunc gestant*¹. »

Ne nous plaignons pas, Messieurs, de la sécheresse de cette définition, mais cherchons-en la signification dans le sublime enseignement d'où ressort la vérité de notre résurrection. En cette mystérieuse question, les données de la foi démontrent mieux, à mon avis, que les arguments de la raison.

Et d'abord, écoutez ce que l'Eglise pense de notre chair.

traité *ex professo* la question de la résurrection, dans les premiers siècles, on remarque Athénagore, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Méthodius, Théophile d'Antioche dans son lib. I, *ad Antolicum*; Minutius Felix, *in Octavio*; saint Ambroise, *de fide resurrectionis*. Entre tous ces travaux, l'ouvrage d'Athénagore, *de resurrectione mortuorum*, est à beaucoup près le plus parfait et par la profondeur des vues et par l'abondance des preuves.

Saint Augustin affirme la foi chrétienne en ces termes : « *Resurrecturam carnem, omnium quicumque nati sunt hominum atque nascuntur, et mortui sunt atque morientur, nullo modo dubitare debet christianus.* » (Enchirid., c. 84.)

1. Concil. Lateran., IV.

Au commencement de cette station, elle vous a mis sur le front un peu de cendres et vous a dit : « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière¹. » Elle voulait vous préparer à la pénitence par une salutaire humiliation, mais son intention n'était pas, que je sache, de résumer en ces austères paroles toute sa doctrine sur la chair. Elle a pour elle une estime profonde que l'apôtre saint Paul a hautement professée dans ses Epîtres, et que Tertullien, dans un éloquent panégyrique, opposait victorieusement aux hérétiques chagrins qui répudiaient la moitié de la nature humaine pour sauver l'autre².

La chair est poussière, c'est vrai, et il n'est rien de plus humble que cette poussière, mais aussi il n'est rien de plus glorieux que ce que

1. Memento homo quia cinis es et in cinerem reverteris.

2. Absit, absit, ut Deus manuum suarum operam, ingenii sui curam, molitionis suæ reginam, liberalitatis suæ hæredem, religionis suæ sacerdotem, testimonii sui militem, Christi sui sororem in æternum destituat interitum !

Dieu l'a faite. — Voilà ce que l'Eglise pense de la chair. Elle croit que Dieu, après avoir pris conseil dans les profondeurs de son essence et de sa vie, se décida à créer l'homme à son image et ressemblance. Lui, qui est tout esprit, n'a point eu horreur de s'abaisser vers la terre et de lui demander la matière première du chef-d'œuvre qu'il voulait former : « *Formavit Dominus Deus hominem de limo terræ.* » Il le forma sur le plan qu'il avait conçu dans ses desseins éternels et d'après les lignes qu'il avait arrangées d'avance avec une sollicitude infinie : « *ingenii sui curam.* »

Il en fit le centre royal des merveilles et des biens que sa libéralité avait répandus dans l'univers : Pour ses yeux, le soleil, la lune, les astres du firmament, les harmonieux contrastes de la lumière et de l'ombre, les innombrables formes, les couleurs vives et franches, les nuances délicates qui ornent avec une variété infinie le manteau de l'univers, les mouvements et les révolutions des corps semés dans l'espace; pour ses oreilles toutes les voix qui tonnent, grondent, gémissent, soupirent, murmurent, modulent et parcourent l'échelle

mobile des sons, musique sacrée, cantique admirable, qui passe sous les voûtes du corps humain avant de monter aux cieux pour chanter la gloire du Créateur ; pour son odorat, tous les parfums de la nature ; pour son service, l'herbe des champs, le bois des forêts, les fleurs et les fruits, les animaux de la plaine, de la montagne et du désert, les oiseaux du ciel, les poissons de la mer, les richesses enfouies dans les entrailles de la terre, les éléments et les forces du monde entier. « La chair a hérité de toutes les œuvres du Créateur : *« Liberalitatis suæ hæredem. »*

Elle est debout au milieu de ces œuvres ; elle préside, elle commande, elle gouverne ; belle, grande, majestueuse comme une reine : *« Molitionis suæ reginam. »*

Mais, quoi donc fait sa beauté, sa grandeur, sa majesté ? — L'âme qu'elle contient, le souffle de Dieu : *« afflatus sui vaginam. »* Mais, gardons-nous de croire que l'âme ne réside dans notre chair que comme un glaive dans son fourreau. L'image du grand apologiste est trop faible et n'exprime pas comme il faut les noces divines de l'esprit et de la chair dans la nature

humaine. Tous deux se tiennent par une réciprocité d'offices sans laquelle ni l'un ni l'autre ne pourraient vivre. Tout est immobilité et impuissance dans la chair sans les services de l'âme; tout est ténèbres et désolation dans l'âme sans les services de la chair. L'âme vivifie la chair; la chair prête à l'âme ses organes pour voir, entendre, goûter, sentir, jouir, penser, aimer et se manifester. C'est un lit profond et sûr où se précipitent tous les biens de la nature pour arriver jusqu'à l'âme; c'est un antre mystérieux dont les parois conservent les formes dans lesquelles l'âme contemple tous les êtres et se contemple elle-même; c'est une harpe docile dont les cordes, agitées par le souffle qui nous fait hommes, frémissent et chantent pour exprimer pensées, jugements, raisonnements, passions, désirs, vœux et délibérations. Considérée superficiellement, elle semble n'être qu'un instrument, une servante; « considérée plus profondément, elle se montre telle qu'elle est : une associée, une cohéritière. » C'est Tertullien qui se corrige lui-même par ces nobles paroles : « *Ita caro dum ministra et famula animæ deputatur, con-*

sors et cohæres invenitur¹. » Plus haut il a dit : « La poussière de notre corps est glorieuse parce qu'elle sort de la main de Dieu, mais combien plus glorieuse, puisqu'il l'anime de son souffle : « *Habes igitur limum de manu Dei gloriosum, et afflatu Dei gloriosiolem*². »

Ainsi donc, Messieurs, sans sortir de la vie naturelle, l'Eglise exprime son respect et son admiration pour la chair, en l'élevant, par sa doctrine, au-dessus de toute la matière créée et en l'associant aux opérations de l'esprit. Toutefois, elle ne s'arrête pas à ces premières conséquences du sublime hyménée qui met de moitié l'âme et le corps dans toutes nos actions. De l'ordre physique et intellectuel, elle s'élève jusqu'à l'ordre religieux et surnaturel, et nous montre dans toute sa splendeur la glorification de l'obscur limon qui scandalisait jadis le manichéisme.

« La chair est investie de fonctions sacerdotales : *Religionis sacerdotem*. » Car elle est le milieu sacré que traversent les deux mou-

1. Op. cit., cap. VII.

2. *Ibid.*

vements religieux qui vont de Dieu à l'âme et de l'âme à Dieu. L'âme marquée d'un caractère sacerdotal ne peut offrir toute seule l'hommage de toute notre nature. Non seulement elle exprime à Dieu les sentiments de son respect, de son admiration, de son amour par la chair : elle l'incline, elle la prosterne, elle lui demande des pleurs, des gémissements et des cantiques, mais elle emprunte au corps ses membres et ses organes sanctifiés pour répandre l'eau sacramentelle qui régénère les âmes, pour appliquer l'huile et le baume sacrés qui réjouissent et réconfortent, pour offrir au ciel un encens propice, pour enseigner la divine doctrine, pour prononcer les formules du pardon céleste et les paroles redoutables qui immolent le Fils de Dieu sur l'autel, enfin, pour offrir à son Père éternel l'agneau sans tache qui efface les péchés du monde. Elle-même, cette âme qu'on ne peut ni voir ni toucher, ne reçoit la grâce qui la transforme, et le caractère qui la consacre pour l'éternité, que par des signes sensibles dont la chair est le rendez-vous, et par une vertu dont elle est le canal. Ainsi transformée, la chair devient la source et le

réservoir des ondes généreuses que le chrétien doit répandre dans les combats de la foi : « *Testimonii sui militem.* » Aussi Tertulien appelle-t-il la chair : « Le pôle, l'axe du salut : *Caro salutis est cardo*¹. »

Après cela, est-il étonnant que l'évangéliste saint Jean ait osé dire : « Le Verbe s'est fait chair : *Verbum caro factum est.* » — Mystère adorable, qui élève notre pauvre corps, malgré la vileté des éléments qui le composent et les défaillances de son état, jusqu'au sommet de la gloire. Le Verbe s'est fait chair, et c'est à nous qu'il a demandé sa chair. Il pouvait la former des plus purs éléments du monde et n'avoir rien de commun avec nous qu'une ressemblance séparée d'origine. Mais non, il a voulu recevoir le sang, tour à tour pur et souillé, qui coulait depuis plus de quarante siècles dans les veines de l'humanité. Son premier ancêtre sur la terre est notre premier ancêtre, et la source commune de son corps et du nôtre la même poussière, que Dieu a façonnée de ses mains et animée de son souf-

1. Op. cit., cap. VIII.

fle. O chair, sois glorieuse, « tu es la sœur du Christ : *Christi sororem.* »

Que dis-je, Messieurs? L'Eglise nous enseigne que le mystère de l'incarnation doit avoir une plus profonde influence sur notre corps, et créer entre nous et le Verbe fait chair une plus étroite union. — « Le Christ est notre vie : *Christus vita nostra*¹. » Il a appris lui-même cette vérité à ses disciples pendant les derniers jours de sa vie mortelle. « Je suis la vie, disait-il : *Ego sum vita.* — Je suis la vie comme la vigne est la vie de ses rameaux : *Ego sum vitis vos palmites*². » Sans doute, c'est à notre âme, d'abord, qu'il envoie la sève généreuse de ses mérites, de ses grâces, de sa vie. C'est notre âme qu'il a entée sur son humanité sainte ; mais, comme on voit certains fluides se communiquer par induction à des corps placés auprès de ceux qu'ils ont envahis, la vie de Jésus-Christ se communique à notre chair, associée de l'âme et cohéritière de ses biens. L'apôtre a pu s'écrier : « Chrétiens, ne

1. Col., cap. VIII.

2. Joan., cap. XV, 5.

savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ : *An nescitis quoniam corpora vestra sunt membra Christi*¹ ? — Mes membres sont les membres du Christ : *Membra mea membra Christi*² ! » O Christ ! Il est donc vrai que vous vivez dans mes membres ; vous y vivez tout entier, vous y déversez votre plénitude : « *Omnes de plenitudine ejus accepimus*³. » Et parce que votre plénitude c'est votre Esprit : Esprit saint, parfait, Dieu comme vous, partout où mon âme habite, jusque dans les dernières fibres de mon corps qu'elle anime, partout habite votre Esprit, saint, parfait, Dieu comme vous. Chrétiens, voici le comble de la gloire. « Vos membres sont les temples de l'Esprit-Saint : *Membra vestra templum sunt Spiritus Sancti*⁴. »

Le croiriez-vous, Messieurs ? On a osé accuser l'Eglise de mépriser la chair ! Mais est-il rien de plus respectueux pour elle que sa doctrine ? Elle combat ses grossières exigences et

1. I Cor., cap. vi, 15.

2. I Cor., cap. vi, 15.

3. Joan., cap. i, 16.

4. I Cor., cap. vi, 19.

l'appelle poussière révoltée, c'est vrai; mais aussi, elle admire en elle l'œuvre des mains de Dieu, l'édifice de son génie, l'héritière de ses libéralités, la reine du monde, l'épouse du souffle divin, le prêtre de la religion, le soldat de la foi, la sœur du Christ, le réceptacle de sa vie, le temple de l'Esprit-Saint. Quelle philosophie a jamais dit de pareilles choses ?

Quand on croit à cette doctrine, Messieurs, on a le droit d'espérer que Dieu ne traitera pas notre chair à l'égal des autres corps dont les restes demeurent éternellement dispersés dans le tourbillon des éléments¹; on peut être certain que Dieu accomplira la promesse faite par son prophète : « J'ouvrirai vos tombeaux et vous arracherai de vos cercueils : *Ecce ego aperiam tumulos vestros, et educam vos de sepulchris vestris* »².

Au reste, il y va de l'honneur du Christ lui-même : l'efficacité de sa puissance, l'équilibre

1. Quomodo carnem negant capacem esse donationis Dei, quæ est vita æterna, quæ sanguine et corpore Christi nutritur, et membrum ejus est ? (S. Iren., *Adv. hæreses*, t. V, cap. II, n° 2.)

2. Ezech., cap. xxxvii, 12.

de son plan, la plénitude de sa gloire demandent notre résurrection.

Il vient pour détruire le péché, mais peut-il le détruire sans réparer tous ses effets? Et puisque le péché a fait passer l'homme de la vie à la mort, ne doit-il pas à son infinie puissance de le faire passer de la mort à la vie¹?

Remarquez qu'il accomplit en lui-même cette merveille, et qu'il nous donne, en sa propre résurrection, comme un aperçu de ses desseins ultérieurs sur l'humanité. — Il est sorti du sein de son Père; il est tombé sur la terre jusqu'aux dernières profondeurs de l'abaissement. Non content d'avoir pris notre forme humiliée, il a voulu compléter en lui notre ressemblance jusqu'à la ressemblance du péché : c'est son premier mouvement. Mais à côté de ce mouvement un autre doit se faire en sens inverse. Le Fils de Dieu ne s'abaisse jusqu'à nous que pour nous élever jusqu'au

1. Donum Christi est majus quam peccatum Adæ (ut patet, Rom. 5.) Sed mors per peccatum introducta est, quia si peccatum non fuisset, mors nulla esset. Ergo per donum Christi a morte homo reparabitur ad vitam. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 77, a. 1.)

lieu d'où il est parti; il ne complète en lui-même notre ressemblance, jusqu'à la ressemblance du péché, que pour compléter en nous sa ressemblance jusqu'à la ressemblance de toutes ses gloires. Donc, plus nous le voyons descendre, plus nous devons estimer qu'il nous relèvera. Il souffre, il meurt : tant mieux, toute chair souffre et meurt en sa personne. Il se vivifie lui-même, il se ressuscite : tant mieux, toute chair est ressuscitée et vivifiée dans sa personne. Écoutez bien ceci, Messieurs, c'est une vérité de premier ordre dans la vie chrétienne. Le Fils de Dieu, par ses abaissements et ses douleurs, nous impose à tous l'obligation de l'abaissement et de la douleur. Dès que nous sommes chrétiens, nous sommes obligés de suivre ce divin capitaine sur les chemins humiliés et sanglants où il nous devance. Toute notre nature y passe, nos corps aussi bien que nos âmes. — Et nous ne devrions pas le suivre jusqu'au bout sur les routes de la gloire? — Et du contrat qu'il passe avec notre chair en l'épousant il ne resterait à notre chair que des charges : le renoncement, la souffrance, le crucifiement, la mort? — Point

de résurrection, point de vie nouvelle, point de mouvement vers la gloire, en opposition aux mouvement vers l'opprobre et l'ignominie du tombeau? — Ah! cela n'est pas, Messieurs, cela ne peut pas être, ou bien il n'y a pas d'équilibre dans les desseins du Christ; son plan boiteux est indigne de son divin génie.

Je vais plus loin : — Non seulement je vois un manque d'équilibre dans le plan du Christ, s'il ne nous associe pas à sa résurrection, mais je m'aperçois qu'il n'a pas la plénitude de sa gloire.

Il est notre tête, dit l'Apôtre : « *Christus caput corporis Ecclesiæ*¹. Nous sommes son corps, ses membres : *Vos estis corpus Christi et membra de membro*². Nous le sommes, non seulement par cette partie de nous-mêmes qui reçoit directement sa grâce et sa vie : nos corps sont les membres du Christ : *Corpora vestra sunt membra Christi*. — Tous ensemble, avec toute notre nature, nous sommes un seul corps qui est le corps du Christ : *Multi unum corpus*

1. Col., cap. I, 18.

2. I Cor., cap. XII, 27.

*sumus in Christo*¹. » — « Or, il est nécessaire, dit saint Thomas, que les membres d'un corps soient conformes à la tête qui le couronne et l'anime. » Je verrais une ombre, une lacune, je dirais presque une difformité dans la gloire du Christ, tête de l'humanité régénérée, si sa chair, à lui, était seule vivante et la nôtre morte, pourrie, éternellement pulvérisée. A une tête où tout est vie, il faut un corps où il n'y ait rien de mort². Aussi l'apôtre saint Paul nous dit-il « que le Christ est ressuscité comme prémices de ceux qui dorment dans la poussière des tombeaux³; que notre corps sera traité comme la tête auguste dont il est membre. Le Christ est ressuscité, nous ressusciterons tous : *omnes quidem resurgemus*⁴. »

1. Rom., cap. XII, 5.

2. Membradebent esse capiti conformia: sed caput nostrum vivit, et in æternum vivet in corpore et anima, quia *Christus resurgens a mortuis, jam non moritur*: (ut patet, Rom., 6.) Ergo et homines qui sunt ejus membra, vivent in corpore et anima: et sic oportet carnis resurrectionem esse. (*Summ. Theol.*, quest, 77, a. 1.)

3. Christus resurrexit a mortuis primitiæ dormientium. (I Cor., cap. xv, 20.)

4. I Cor., cap. xv, 50.

Ne m'accusez pas, Messieurs, de ne faire ici que de la mystique. Je suis parti d'un fait traditionnel et historique : la promesse faite à l'homme par Dieu de le ressusciter un jour ; j'ai cherché les divines convenances de cette promesse dans la doctrine de l'Église. Ne le fallait-il pas, puisque la nature ne peut que nous faire entrevoir le mystérieux événement qui doit parfaire notre immortalité ? Précurseur timide et hésitant de nos espérances, la raison naturelle a besoin de la raison chrétienne pour se prononcer contre l'éternel empire de la mort. Je les ai rapprochées l'une de l'autre et les ai mises d'accord, afin que, passant de l'opinion au dogme, de la vraisemblance à la certitude, nous puissions dire fermement : — « Je crois à la reviviscence de la chair : *Credo carnis resurrectionem*. — J'attends la résurrection des morts, complément de notre vie future : *Et expecto resurrectionem mortuorum, et vitam venturi sæculi*. »

II

Nous ressusciterons ! et certainement ce grand et universel miracle se fera à la fin des temps, lorsque Dieu viendra clore, par de solennelles assises, l'action de sa Providence sur l'humanité. Personne ne connaît ni le jour, ni l'heure de ce dernier jugement. Jésus-Christ lui-même a voulu paraître l'ignorer, n'ayant pas reçu mission de son Père de le révéler aux hommes¹. Mais, que ce soit dans quelques années ou dans quelques centaines de siècles, il est certain que le Fils de l'homme viendra avec une grande puissance et une grande majesté pour juger le genre humain.

Dans une de nos retraites, je vous ai dit quels étaient les droits du Christ à la puissance judiciaire, et de quelle manière il devait l'exercer sur chacun de nous, aussitôt après la mort. Je vous ai démontré la nécessité d'un dernier

1. De die autem illa et hora nemo scit, neque angeli cœlorum, nisi solus Pater. (Matth., cap. xxiv, 36.)

jugement pour justifier le gouvernement de Dieu en présence de tous ceux qui furent soumis à son action ; pour venger publiquement l'injure qu'il a reçue par la répudiation publique de Celui en qui il a incarné ses miséricordes ; pour convaincre l'homme tout entier, confondre les lâches, démasquer les hypocrites, révéler et châtier la contagion et la folie du péché¹. Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur ces austères vérités.

Le dernier avènement du Fils de Dieu doit être précédé d'une suprême catastrophe, qui bouleversera l'univers. L'Évangile nous en fait la peinture, et, si étrange qu'elle paraisse, elle n'étonne pas la science qui déjà constate dans la robuste constitution du monde les symptômes de la crise qu'il doit subir. Elle a découvert dans les lointains du firmament les pluies d'astres dont nous sommes menacés ; elle se rend compte des terribles effets de l'accélération de la vitesse, de l'arrêt brusque du mouvement et de la trans-

1. Cf. *Retraites pascales*. — 1880. — Deuxième instruction : *Le divin juge*. Troisième instruction : *Le dernier jugement*.

formation des forces ; elle pressent enfin dans l'avenir de notre globe, une immense conflagration. Cette conflagration, l'apôtre saint Pierre l'a annoncée. — « Quand le jour du Seigneur viendra nous surprendre, dit-il, les cieux passeront dans le tourbillon d'une grande tempête, les éléments seront dissous par la chaleur ; la terre et tout ce qu'elle renferme sera consumée par le feu¹. » — « C'est dans le monde purifié, dit saint Thomas, que Dieu ira chercher les éléments de notre résurrection. »

Mais, comment cela, Messieurs ? — Où retrouver les atomes sortis du corps humain, dans chacune des évolutions vitales qui le renouvellent, dispersés dans un tourbillon sans cesse en mouvement, et, peut-être entrés dans la composition d'autres corps qui peuvent les revendiquer comme leur appartenante ? A supposer qu'on les retrouve tous, com-

1. *Adveniet autem dies Domini ut fur : in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem et quæ in ipsa sunt opera exurentur... Cœli ardentes solventur, et elementa ignis ardore tabescent.* (II Petr., cap. III, 13)

ment les réunir sans en former des masses monstrueuses en dehors de toute proportion humaine?

Ces difficultés ne sont pas nouvelles. Un philosophe chrétien, Athénagore, s'étonnait que des objections si vulgaires pussent embarrasser des esprits distingués¹, — et saint Epiphane, réfutant les Origénistes, les traitait de bagatelles ridicules². Elles ont cependant été prises au sérieux, et l'on a imaginé, pour les résoudre, des systèmes qu'aucun philosophe ou théologien sensé ne peut admettre. C'est, du moins, mon avis, et j'espère que ce sera le vôtre.

Pour les uns, l'âme emporte dans l'autre monde le germe palingénésique de notre corps, c'est-à-dire une entité subtile et immuable que rien ne peut détruire. Ce corps spirituel est contenu dans le corps animal comme la plante dans une semence, et la mort ne le sépare pas de l'âme qui le fait vivre. Il doit succéder

1. Philosophis graves nescio quo pacto visæ sunt, quæ a vulgo jactantur dubitandi rationes (*De resurrectione mortuorum*, n° 3.)

2. *Adversus hæreses*, lib. I, hæc. 64.

au corps animal dans l'autre vie, et la résurrection n'est rien autre chose que son évolution plus ou moins prompte, selon que la mort est plus ou moins proche de la fin des temps¹.

Pour les autres, il y a dans le corps humain un principe d'identité ou vertu formative, qui règle les évolutions de la vie animale et résiste au flux perpétuel des molécules. Après la décomposition de la chair dans le tombeau, il subsiste d'une manière mystérieuse, attendant le jour de son réveil. Alors Dieu lui rendra son énergie première, et le réunira à l'âme dont il a partagé la condition. Il s'assimilera à des éléments matériels qu'il marquera de son empreinte; mais il n'est nullement nécessaire qu'il reprenne les mêmes molécules qui composaient la matière du corps au moment de la mort : l'identité des molécules n'étant pas essentielle à l'identité du corps².

D'autres, enfin, prétendent qu'il suffit à la

1. Charles Bonnet, *Paléogénèse philosophique*.

2. Conf. Henri Martin : *La vie future*, chap. VII, § 17. — Laforêt, *Dogmes catholiques*, l. XXII, chap. II, § 2. — Méric : *L'autre vie*, chap. V, § 4. — Bagueault de Puchose : *L'immortalité*, troisième partie, chap. IX.

vérité de notre résurrection que l'âme reste elle-même, et qu'elle ait la puissance de se former, avec n'importe quelle matière, un nouveau corps semblable à celui que la mort a détruit¹.

Tout cela est pure rêverie, Messieurs. Le germe palingénésique ou corps spirituel que l'âme emporte avec elle est une invention aussi fantaisiste que le *périsprit* inventé par les métempsycosistes modernes. Il détruit à la fois la vérité de la mort et la vérité de la résurrection. La vérité de la mort, parce que l'âme n'est pas séparée de son corps ; la vérité de la résurrection, puisqu'il n'y a dans ce corps qu'une évolution et non une réelle reviviscence.

Le principe d'identité, tel qu'on le suppose, est trop distinct de l'âme raisonnable et ressemble trop au principe vital ou âme fluidique que l'Église a proscrite pour que nous puissions l'admettre. D'après la doctrine de l'Église,

1. C'est l'opinion de Durand ; elle a été reprise récemment par Oswald dans son *Eschatologie* (P. III, ch. II, § 5, n° 3.)

l'âme est la forme du corps¹. Elle l'est vraiment, immédiatement et par elle-même. Elle n'a pas besoin d'âme végétative ou sensitive, ni de formes subalternes qui multiplieraient l'être et la substance, là où il ne doit y avoir qu'un seul être et une seule substance. Elle contient dans sa puissance éminente toutes les puissances des formes imparfaites, et opère toute seule ce qu'elles opèrent séparément dans les autres êtres de la création. Elle harmonise toutes les vies sans les confondre et en fait l'unité. Elle est notre vrai et unique principe d'identité. Qu'on me dise qu'elle conserve une aptitude à reprendre son corps, et que cette aptitude sommeille en attendant l'appel final de Dieu, je le veux bien ; mais le corps que l'âme veut reprendre, c'est le sien. Il me répugne de penser que je pourrais peut-être glorifier par la résurrection la matière de ce qui fut jadis mon vêtement, mon chapeau ou quelque autre chose plus ou moins noble, aussi indifféremment que la matière du corps qui fut le taber-

1. *Anima est forma corporis.* (Conc. Vien.)

nacle de mon âme et l'instrument de mes mérites.

Écoutez bien, Messieurs, ce que dit la parole de Dieu : « Je ressusciterai au dernier jour, je serai de nouveau entouré de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma chair¹. Il faut que ce corps corruptible *que j'ai maintenant* soit revêtu d'incorruptibilité, que ce corps mortel *que j'ai maintenant* soit revêtu d'immortalité : *Oportet corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem*². Interprètes de cette parole, les docteurs nous affirment que ce qui est tombé sous les coups de la mort doit revivre³, et que l'homme doit

1. Texte de Job cité plus haut.

2. I Cor., cap. xv, 53. — Voici le remarquable commentaire de Théodoret sur les paroles de l'Apôtre :

Sapienter docuit, non aliud resurrecturum esse, sed illud idem quod corruptum est. Sic enim loquitur, ut veluti digito illud indicet, dicens corruptibile hoc et mortale hoc : σαφως ἐδίδαξεν ὡς ουχ ἑτερον ανισταται, ἀλλ' αὐτο τὸ φθειρομενον. Οἷον γὰρ τινι δακτυλῳ τῷ λογῳ τούτῳ αὐτο υπειδειξε, λέγων τό φθαρτον τουτο και τὸ θνητον τουτο.

(Theodor., in I Cor., cap. xv. Migne, *Patrol. grec.*)

3. Non recte resurrectio dici potest, ubi non resurgit quod cecidit. (S. Greg. magn. *In Job*, lib. XIV, cap. xxvii.) In Christi adventu a primi hominis corpore usque ad

être spécifiquement et numériquement le même pour qu'il y ait une véritable résurrection¹. »

omnium hominum corpora sunt reddenda. (S. Fulg., *De fide ad Petrum*, cap. III.)

« Si tout l'homme est destiné à une même fin, il ne pourra l'atteindre qu'autant qu'il conservera sa constitution naturelle. Mais comment l'homme pourra-t-il persévérer dans sa constitution naturelle sans que toutes les parties qui le forment se trouvent réunies ? Et comment pourront-elles se réunir si celles qui ont été disséminées ne viennent pas se ranger de nouveau et dans le même ordre qu'auparavant ? ,

Ἐν δὲ τέλος ἐστὶ κατ' ἀληθειαν τοῦ αὐτοῦ ζῶου κατὰ τὴν ἑαυτοῦ συστάσιν ὄντος, οὗ περ ἐστὶ τέλος τὸ τέλος. Τὸ αὐτὸ δὲ ζῶον ἐστὶ καθαρώς, τῶν αὐτῶν ὄντων παντῶν ἐξ ὧν ὡς μερῶν τὸ ζῶον· τὰ αὐτὰ δὲ, κατὰ τὴν ἰδιαζούσαν ἐνωσιν ἐστὶ, τῶν διαλυθέντων, πάλιν ἐνωθέντων πρὸς τὴν τοῦ ζῶου συστάσιν. (Athenagor, *De resurrectione mortuorum*, xv. Migne, *Patrol. grec.*)

Resurrectionem dicentes, corporum resurrectionem intelligimus. Resurrectio enim nihil aliud est quam secunda ejus quod cecidit surrectio... Ipsum itaque corpus quod corrumpitur ac dissolvitur, idemmet resurget incorruptum : ἀναστάσιν δὲ λέγοντες, σωματίων φάμεν ἀναστάσιν. Ἀναστάσις γὰρ ἐστὶ δευτέρᾳ τοῦ πεπτωχότος στάσις... Αὐτὸ οὖν τὸ σῶμα τὸ φθειρομενὸν καὶ διαλυομενὸν, αὐτὸ ἀναστήσεται ἀφθαρτόν. (S. Joan. Damascen., *De Fide*, lib. IV, cap. xxvii. — *De resurrect. carnis*. Migne, *Patrol. grec.*)

Resurrectio ejus est quod cecidit et quod dissolutum est; anima non dissolvitur sed corpus : Ἀναστάσις ἐστὶ τοῦ πεπόντος καὶ διαλυθέντος. Ψυχὴ δὲ οὐ διαλύεται, ἀλλὰ σῶμα. (S. Chrysost., *Homil. in resurrect. mort.*)

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst. 81 : *De conditionibus resurgentium; et primo de eorum identitate.* —

Enfin l'Église nous enseigne que « tous ressusciteront avec le propre corps qu'ils ont présentement: *Omnes cum suis propriis resurgent corporibus quæ nunc gestant*¹. »

N'oublions pas, Messieurs, que ce n'est pas l'homme, mais Dieu que fait revivre le corps humain. Est-ce que sa puissance est diminuée? Et si elle a pu vaincre le néant pour nous donner la vie, ne pourra-t-elle pas vaincre la mort pour nous la rendre? « Nous avoir faits, dit Tertullien, c'est plus que nous refaire². »

Non resurrectio dici potest nisi anima ad *idem* corpus redeat; quia resurrectio est iterata surrectio; *ejusdem* autem est surgere et cadere. Unde resurrectio *magis respicit corpus quod post mortem cadit, quam animam quæ post mortem vivit.* Et ita si non est *idem corpus* quod anima resumit, nec dicitur resurrectio, sed *magis novi corporis assumptio.* (Art. 1.)

Ita Justinus, Tertullianus, Methodius, Epiphanius, Hyeronimus, Ambrosius, Augustinus et turba doctorum et scriptorum eccles.

1. Conc. Laterat., IV.

2. Utique idoneus est reficere qui fecit, quantus plus est fecisse quam refecisse, initium dedisse quam reddidisse. (*De resurrectione carnis*, cap. XI.)

Cogita quomodo te a principio fecit, nec erit quod de resurrectione ambigas. Nonne terram accepit et formavit? Tametsi quid operosius, an formari e terra carnem et venas, et cutem, et ossa, et fibras, et nervos, et arterias,

Qu'importe la masse monstrueuse des éléments dont nous nous sommes dépouillés pendant les phases successives d'une longue vie! Dieu n'a pas besoin de toute cette matière pour fabriquer le corps immortel dont il veut nous revêtir. Il saura bien ne prendre que ce qu'il faut et suppléer à ce qui manque. Notre identité n'en souffrira pas plus qu'elle ne souffre des évolutions vitales qui nous renouvellent présentement¹.

et instrumentalia, et simplicia corpora, oculos, aures, nares, pedes, manus, et cuique horum tam propriam quam communem inde operationem, an corruptibilia facta efficere incorruptibilia?

Πῶς σε παρὰ τὴν ἀρχὴν ἐποίησεν, ἐνόησον, καὶ μηκέτι ἀμφίβαλλε περὶ τῆς ἀναστάσεως. Οὐχὶ γῆν ἔλαβε καὶ ἔπλασε; καίτοι τί δυσκολώτερον, ἀπὸ γῆς ποιῆσαι σάρκα καὶ φλέβας καὶ δέρμα καὶ ὀστέα καὶ ἴνας καὶ νεῦρα καὶ ἀρτηρίας καὶ τὰ ὀργανικά, καὶ τὰ ἀπλᾶ σώματα, ὀφθαλμούς, ὦτα, ῥίνας, πόδας καὶ χεῖρας, καὶ ἐκάστῳ τούτων καὶ ἰδίαν καὶ κοινὴν ἐνθεῖναι τὴν ἐνέργειαν, ἣ φαρτὰ γενόμενα ἀθάνατα ἐργάσασθαι; (S. Chrysost., Homil. in resurrectione mortuorum, n° 7.)

Divina virtus quam res produxit in esse, sic per naturam operatur quod absque ea effectum naturæ producere potest, unde quum virtus divina maneat eadem, etiam rebus corruptis, potest corrupta in integrum reparare. (*Summ. contra Gent.*, lib. IV, cap. 81.)

1. Non requiritur, ad hoc quod resurgat homo idem numero, quod quidquid fuit materialiter in eo secundum

Qu'importe la dispersion de nos restes à travers le monde, et l'échange qui s'est fait de nos molécules en plusieurs corps. La résurrection n'est pas une surprise pour Celui qui doit la faire. En la décrétant, il a donné le mot à sa Providence pour en conserver les éléments. Son œil vigilant suit, sa toute-puissance protège le plus imperceptible des atomes dans ses pérégrinations séculaires, aussi bien que les grands astres dans leurs gigantesques révolutions.

Quand donc les siècles auront achevé leur course, lorsque le temps sera arrivé à son crépuscule et que l'éternité fera pressentir son aurore, Dieu, dit saint Thomas, enverra ses anges recueillir partout ce qui reste de nos chairs disparues¹ et lorsque tout sera prêt, la

totum tempus vitæ suæ resumatur, sed tantum in eo quantum sufficit ad complementum debitæ quantitatis; et præcipue illud resumendum videtur quod perfectius fuit sub forma et specie humanitatis consistens. Si quid vero defuit ad complementum debitæ quantitatis aliunde hoc divina supplebit potentia... nec talis additio facit alium numero; idem enim numero est homo et puer et adultus (Cont. Gentes Lib. IV, cap. IV.)

1. In omnibus quæ corporaliter a Deo fiunt, utitur Deus ministerio angelorum : in resurrectione autem est

chair ressuscitée du Sauveur, vrai soleil de vie, dardera ses rayons sur cette masse inanimée¹. Alors, la vision du prophète cessera d'être un symbole. On verra les atomes s'unir aux atomes, les os chercher les os, les fibres et les nerfs s'enlacer en un impérissable tissu, la peau les recouvrir et l'esprit de vie tomber des cieux et remonter des abîmes où il attendait un signal divin. « En un moment, en un clin d'œil, au son de la trompette angélique, tous les morts ressusciteront²; le genre humain se lèvera comme une grande, grande, grande armée : *Steruntque super pedes suos exercitus grandis nimis valde*³. »

Laissons descendre au lieu de leur supplice les corps profanés et ténébreux qui ne

aliquid ad transmutationem corporum pertinens, scilicet collectio cinerum et eorum præparatio ad reparationem humani corporis : unde quantum ad hoc utetur Deus ministerio angelorum. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 78, a. 3.)

1. Cf. *Ibid.*, a. 4. *Utrum Christi resurrectio sit causa nostræ resurrectionis?*

2. In momento, in ietu oculi, in novissima tuba, canet enim tuba, omnes mortui resurgent. (I Cor., cap. xv, 52.)

3. Ezech., cap. xxxvii, 10.

deviennent immortels que pour souffrir éternellement¹, et contemplons ceux que le Christ a reformés et configurés à sa propre gloire. Pour eux c'est l'heure des rêves réalisés et des aspirations satisfaites.

Chacun des plus vifs et des plus étranges désirs de la chair rencontre une perfection à sa convenance.

La chair voudrait ne pas souffrir et ne pas mourir : c'est fait. Restaurée par la puissance divine, en cet âge de plénitude dont le Christ ressuscité nous a donné la mesure², soumise éternellement au souverain empire d'une âme que Dieu possède souverainement, elle ne pourra plus être ni ébranlée, ni divisée, ni détruite³. « Semée dans la corruption, elle se

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp. quæst. 88, a. 3: *Utrum corpora damnatorum sint futura impassibilia?*

2. *Donec occurramus omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.* (Ephes., cap. IV, 13.)

3. *Corpus humanum, et quidquid in eo est, perfecte erit subjectum animæ rationali, sicut etiam ipsa perfecta erit Deo, et ideo in corpore glorioso non poterit esse aliqua mutatio contra dispositionem illam, qua perficitur ab anima; et ideo corpora illa erunt impassibilia.* (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 84, a. 1.)

lève dans l'incorruptibilité : *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.* »

La chair voudrait être belle, captiver tous les regards par l'harmonie de ses lignes, la grâce de ses contours, l'éternelle fraîcheur de son teint : c'est fait. L'âme inondée de la gloire de Dieu la pénètre comme le soleil pénètre les ondes subtiles de l'air et la paroi transparente du cristal. Elle la façonne à l'image de sa propre perfection et la revêt d'une lumière en laquelle se reflète l'éternelle beauté de la divinité¹. « Semée dans la laideur et la difformité, elle se lève dans la gloire : *Seminatur in ignobilitate, surget in gloria.* »

La chair voudrait supprimer les espaces. Plongée dans le sommeil, elle rêve parfois de rapides et longs voyages, et, quand elle se réveille, elle est honteuse de son poids et désolée de son impuissance. Qui lui donnera des ailes

1. Claritas (corporis gloriosi) causabitur ex redundantia gloriæ animæ in corpus... et ideo secundum quod anima erit majoris claritatis, secundum ejus meritum ; ita etiam erit differentia claritatis in corpore... et ita in corpore glorioso cognoscetur gloria animæ, sicut in vitro cognoscitur color corporis quod continetur in vase vitreo. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 87, a. 1.)

pour voler en un instant d'un pôle à l'autre du firmament? — C'est fait : Nos éléments revivifiés s'abandonnent à l'agilité de la pensée, et le corps, emporté d'une sphère à une autre sphère, suit la course de l'esprit audacieux dont la simple nature ne connaît pas les distances. Ici-bas, nous allons sur les ailes du souvenir visiter nos chers absents, mais la chair demeure là où la fixe sa pesanteur ; après la résurrection, tout l'homme part comme un trait vers les lieux bénis où il doit rencontrer ceux qu'il aime¹. « La chair semée dans l'infirmité se lève dans la puissance : *Seminatur in infirmitate, surget in virtute.* »

La chair s'impatiente contre les résistances. Que ne peut-elle sans labeur franchir ou traverser tous les obstacles ! Que ne peut-elle entrer au plus intime des corps où se cache la substance ! Que ne peut-elle voir les mystères

1. Anima conjungitur corpori non solum ut forma sed ut motor; et utroque modo oportet quod corpus gloriosum animæ gloriificatæ sit summe subjectum... Unde per dotem agilitatis corpus animæ subjicitur, in quantum est motor, ut scilicet sit expeditum et habile ad obediendum spiritui in omnibus motibus et actionibus animæ. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 86, a. 1.)

de vie que dérobent à nos yeux les impénétrables superficies de la matière ! C'est fait. L'âme attire à elle les éléments transfigurés de la chair, les entraîne en tous ses mouvements, les fait participer, autant qu'il est possible, à sa nature spirituelle, et l'homme tout entier devenu plus subtil qu'un souffle de l'air, plus pénétrant qu'un rayon de lumière, sans cesser d'être tangible, entre partout à la manière des esprits¹. « La chair, semée dans l'animalité, se relève dans la spiritualité : « *Seminatur corpus animale, surget spirituale.* »

Et pour cette chair quatre fois glorifiée une terre nouvelle et des cieux nouveaux ont été préparés². L'acte divin qui consomme les

1. *Completio ex qua corpora humana subtilia dicuntur, erit ex dominio animæ gloriificatæ (quæ est forma corporis), super ipsum, ratione ejus corpus gloriosum spirituale dicitur, quasi omnino spiritui subjectum. Prima autem subjectio, qua corpus animæ subjicitur, est ad participandum esse specificum; prout subjicitur ipsi ut materia formæ; et deinde subjicitur ei ad alia opera animæ. (Summ. Theol., supp., quæst. 95, a. 1.) (Cf. ibid., a. 6, utrum corpus ratione suæ subtilitatis sit impalpabile ?)*

2. *Novos vero cœlos et novam terram secundum ip-*

destinées de la nature humaine les a purifiés de toute souillure et de toute imperfection¹. Dépouillés de ce qui servait dans le temps à entretenir une vie grossière que la résurrection a supprimée, revêtus de splendeur, ils ne parlent plus aux sens transfigurés que par la pureté et l'éclat de leur lumière, les grâces de leurs formes, l'harmonie de leurs mouvements et le bel ordre de leur immense multitude². Vastes et brillantes hôtelleries des corps glorieux qui les visitent avec la rapidité de la pensée, sans jamais perdre la présence de la divinité³, ils retentissent des concerts de mille

sus promissa expectamus, in quibus justitia habitat.

(II Petr., cap. III, 13.)

Vidi cœlum novum et terram novam; primum enim cœlum, et prima terra abiit. (Apoc., cap. XXI, 1.)

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst. 76, a 1 : *utrum purgatio mundi sit futura ?*

2. Innovatio mundi ordinatur, ut etiam mundo innovato manifestis indiciis quasi sensibiliter Deus ab homine videatur. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 93, a. 3.)

3. Corpora sanctorum postquam cœlos ascenderint, verisimile est quod aliquando movebuntur pro suo libito voluntatis; ut illud quod habent in virtute, acta exercentes, divinam sapientiam commendabilem ostendant, et ut etiam visus eorum reficiatur pulchritudine creaturarum diversarum, in quibus Dei sapientia emi-

et mille voix qui chantent, d'accord avec l'âme, la gloire du Dieu Créateur, Sauveur et Consommateur. Les règles de notre musique terrestre sont renversées, et, dans les intervalles de l'échelle diatonique où notre oreille imparfaite cherche un accord, l'oreille des bienheureux perçoit des flots d'harmonie, des motifs et des nuances sans nombre qui permettent de varier, comme à l'infini, le *Sanctus* que se renvoient de l'une à l'autre les saintes hiérarchies.

Tout est fini. La perfection, la gloire, la béatitude de l'homme sont consommées. « S'il a pu, dit saint Thomas, jusqu'à ce jour suprême, être instruit par les esprits supérieurs et apprendre des secrets divins qui augmentaient la récompense accidentelle de ses mérites, ce progrès céleste est clos pour jamais¹ ; »

nenter relucebit... Nec tamen per motum aliquid deperibit eorum beatitudini quæ consistit in visione Dei, quam ubique præsentem habebunt. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 86, a. 2.)

1. Cf. *Summ. Theol.*, supp., quæst. 94, a. 4 : *utrum beatitudo sanctorum sit major futura post judicium quam ante ?*

Unusquisque videntium Deum, per essentiam tanto

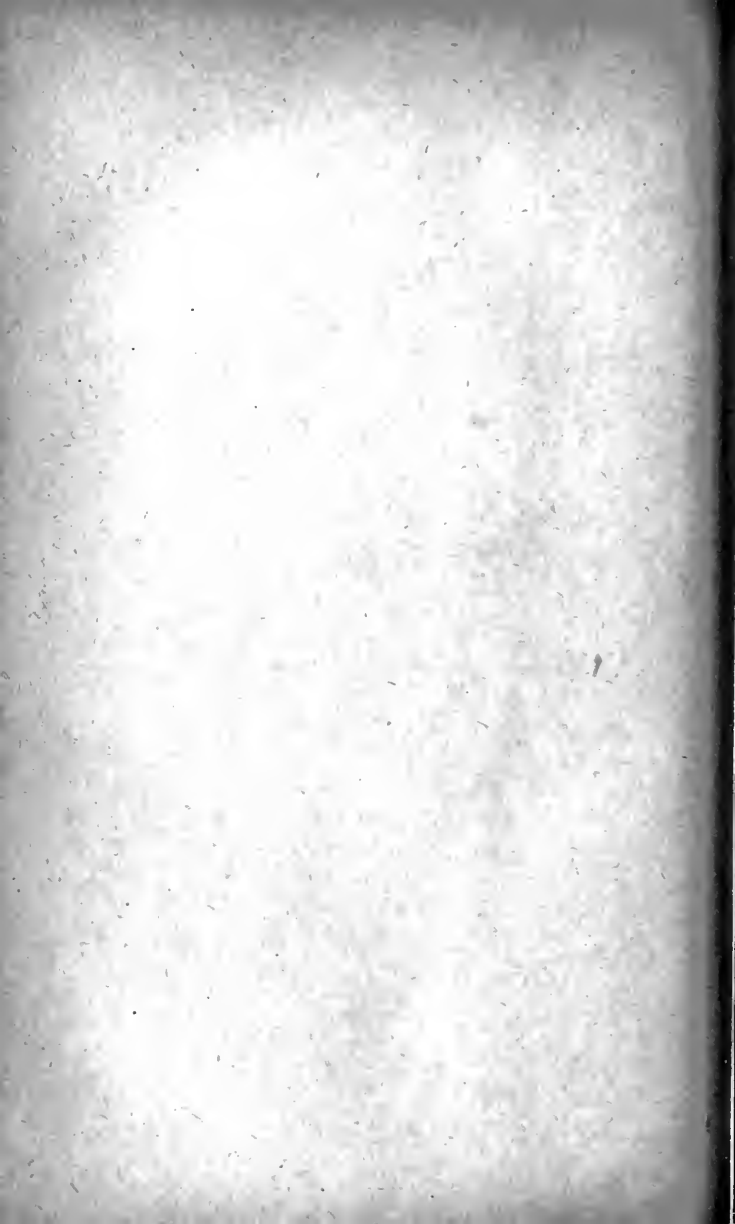
car la résurrection inaugure le dernier et immuable état dans lequel « Dieu est tout en tous : *Deus omnia in omnibus*¹. »

plura in ejus essentia conspicit, quanto clarius divinam essentiam intuetur. Et inde est quod de his potest unus alium instruere. Et sic scientia angelorum et animarum sanctarum potest augeri usque in diem judicii, sicut et alia quæ ad præmium accidentale pertinent. Sed ulterius non proficiet quia tunc erit ultimus status rerum. (*Summ. Theol.*, supp., quæst. 94, a. 3.)

1. I Cor., cap. xv, 28.

CENT-DEUXIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE NOMBRE DES ÉLUS



CENT-DEUXIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE NOMBRE DES ÉLUS

Messeigneurs¹, Messieurs,

Notre voyage intellectuel, dans les mystérieuses régions de l'autre monde, nous a mis en présence de deux états fixes dont l'éternité mesure la durée : le malheur des réprouvés et le bonheur des élus. Il ne nous reste plus, ce me semble, qu'à adorer l'austère justice et l'admirable bonté de Dieu dans la sanction qu'il donne à ses menaces et à ses promesses.

Mais, voici que des esprits inquiets, exigeants, malveillants même, osent demander des comptes au souverain rémunérateur des

1. Mgr Richard, archevêque de Paris, et Mgr Keane, évêque titulaire de Jasso, recteur de l'Université catholique de Washington.

actions humaines, et croient pouvoir le prendre en défaut dans les résultats de son gouvernement.— Ces résultats, disent-ils, doivent être proportionnés à la multiplicité et à l'importance des interventions divines. Une religion qui nous prêche un Dieu infiniment bon, libéral et miséricordieux, poussant l'amour de l'humanité, jusqu'à lui révéler le secret de sa vie, et lui promettre la bienheureuse vision de son essence ; jusqu'à s'anéantir et se sacrifier pour elle, quand elle pèche ; jusqu'à la rendre, par des rites sacrés et sanctifiants, participante de sa propre vie ; une religion qui proclame et définit que Dieu veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité, doit nous montrer, à la conclusion de toutes choses, un ciel immense, rempli d'une foule infinie de bienheureux, et un tout petit enfer où sont parqués les quelques monstres qui ont déshonoré l'humanité, aussi rares que les monstres de la nature. — Eh bien ! non. — On n'entend parler dans les chaires chrétiennes que du petit nombre de ceux qui se sauvent, et l'on se plaît à épouvanter les âmes par cette terrible sentence :

« Il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus : *Multi sunt vocati pauci vero electi* ». — N'est-ce pas avouer que tout ce luxe d'interventions miséricordieuses, qu'on prétend nous faire croire et admirer, est à peu près inutile; que Dieu a fait des efforts plus qu'héroïques d'amour et de toute-puissance pour n'aboutir qu'à un maigre résultat; qu'une puissance ennemie triomphe enfin de son souverain pouvoir et fausse la conclusion de son gouvernement? Partant de cette conclusion faussée, si l'esprit humain, par un mouvement rétrograde, revient sur chaque article du dogme catholique, n'est-il pas tenté de dire: — Je ne puis pas croire cela?

La difficulté est grave, Messieurs, mais plus en apparence qu'en réalité. Je vais d'abord répondre à l'accusation portée contre le gouvernement de Dieu. Je vous dirai ensuite ce que j'espère pour son éternelle glorification, par l'innombrable armée des créatures béatifiées. Prêtez-moi toute votre attention, la question en vaut la peine.

I

Pour intenter un procès avec quelque chance de réussite, il faut des preuves convaincantes, des témoignages ou des papiers accusateurs dont on ne puisse récuser l'autorité. Faute de cela on s'expose à être traité de vil calomniateur. C'est justement la posture de ceux qui accusent le gouvernement divin d'avortement, dans les voies et moyens qu'il emploie au salut des hommes. Il leur faudrait, pour se prononcer à coup sûr, dans cette importante et délicate question, une définition de l'Eglise sur la conclusion finale du gouvernement de Dieu ; je les défie bien de la trouver quelque part. L'Eglise nous enseigne qu'il y a maintenant et qu'il y aura à la fin des temps des réprouvés et des élus ; mais, quand il s'agit d'en déterminer le nombre, elle nous dit avec une touchante modestie, dans ses oraisons, que c'est le secret de Dieu : « *Deus, cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus.* »

Certes, un secret divin mérite d'être respecté ; je m'incline devant celui-là, et recueille pieusement, en mon cœur chrétien, cette parole de l'Apôtre : « Faites votre salut avec crainte et tremblement ¹. »

Mais je ne suis pas tenu aux mêmes égards envers les opinions ; or, sur la question du nombre des élus nous n'avons que des opinions. Il en est une, je le confesse, qui prend à la lettre cette parole de l'Évangile : « *Multi sunt vocati, pauci vero electi* : Beaucoup d'appelés, peu d'élus », et qui l'applique à tout l'ensemble du gouvernement divin. Elle est représentée par des hommes graves et savants qui se prétendent appuyés sur le sentiment des Pères de l'Église². Un orateur célèbre l'a publiquement enseignée dans la chaire catholique, et a produit, dit-on, sur ses auditeurs, une impression

1. Cum metu et tremore vestram salutem operamini. (Phil., cap.^s 11, 12.)

2. Un théologien de la Compagnie de Jésus, Recupito, dans son traité sur le *Nombre des prédestinés* (lib. III, cap. 11), cite de Lyre, Denis le Chartreux, Maldonat, Bellarmin. Fosoli, Alvarez, Ruis, Smiting, Drexelius, et peut-être Molina, comme soutenant l'opinion que le nombre des réprouvés surpasse de beaucoup celui des

de terreur qui s'est manifestée par des pleurs et des cris.

Vous connaissez, Messieurs, le sermon de Massillon sur le *petit nombre des élus*¹. L'orateur, après avoir parcouru d'un coup d'œil rapide l'histoire des justes, et rappelé quelques expressions effrayantes des prophètes et de l'Évangile, insiste sur la rareté de l'innocence, les difficultés de la pénitence, la perversité des maximes du monde, la solennité et la rigueur des engagements pris au baptême, et conclut ainsi : — « Je vous le demande : si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, la plus auguste de l'univers, pour nous juger, pour faire ce terrible discernement des boucs et des brebis, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite ? Croyez-vous,

élus. Quant à l'autorité des Pères qu'ils invoquent, le P. Faber dit, dans une de ses notes : « Un savant éminent, versé dans l'étude des Pères, m'écrivit que telle n'est point en réalité leur opinion, surtout en ce qui regarde l'interprétation du texte de l'Écriture dont on s'appuie communément dans la controverse. » (*Le Créateur et la créature*, liv. III, chap. II. *Le grand nombre des croyants.*)

1. Carême, lundi de la troisième semaine.

du moins, que les choses fussent égales? Croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement dix justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières? Je vous le demande; vous l'ignorez et je l'ignore moi-même : Vous seul, ô mon Dieu, connaissez ceux qui vous appartiennent... qui sont les fidèles ici assemblés!... Beaucoup de pécheurs qui ne veulent pas se convertir, encore plus qui le voudraient mais qui diffèrent leur conversion; plusieurs autres qui ne se convertiront jamais que pour retomber; enfin, un grand nombre qui croient n'avoir pas besoin de conversion : voilà la part des réprouvés. Retranchez ces quatre sortes de pécheurs de cette assemblée sainte; car ils en seront retranchés au grand jour. Paraissez maintenant, justes, ou êtes-vous? Restes d'Israël passez à la droite; froment de Jésus-Christ démêlez-vous de cette paille destinée au feu. O Dieu! où sont vos élus? et que reste-t-il pour votre partage?... notre perte est presque assurée, et nous n'y pensons pas. »

J'en conviens, Messieurs, ce mouvement oratoire est parfaitement réussi; mais je m'en

défié, parce qu'il est trop voisin de cette théologie sauvage qui prétendait que le Sauveur n'est pas mort pour tous les hommes, qu'il n'a pensé qu'à ses élus dans l'œuvre de la rédemption, qu'il ne distribue ses grâces triomphantes qu'avec une sordide épargne : théologie qui entassait tant d'obstacles sur le chemin des pécheurs qu'elle leur rendait la pénitence pour ainsi dire impossible ; théologie dont l'esprit avait sourdement pénétré les âmes qui condamnaient avec l'Église ses propositions hétérodoxes.

Laissons donc de côté les mouvements oratoires, et examinons froidement les raisons sur lesquelles s'appuie l'opinion qui restreint aux proportions d'un petit troupeau le nombre des élus.

On nous dit : « que dans tous les temps les élus ont été fort rares ;... et l'on nous montre la famille de Noé, seule sur la terre sauvée de l'inondation générale ; Abraham, seul discerné du reste des hommes, et devenu le dépositaire de l'alliance ; Josué et Caleb, seuls de six cent mille Hébreux, introduits dans la terre de promesse ; un Job, seul juste dans la terre de

Hus; Loth, dans Sodome; les trois enfants Juifs, dans Babylone. — A ces figures effrayantes s'ajoutent les expressions des prophètes : les élus, dans Isaïe, aussi rares que ces grappes de raisin que l'on trouve encore après la vendange, et qui ont échappé à la vigilance du vendangeur ; aussi rares que les épis qui restent, par hasard, après la moisson, et que la faux du moissonneur a épargnés. — Bref, partout, dans les livres saints, la multitude est toujours le parti des réprouvés, et les élus, comparés au reste des hommes, ne forment qu'un petit troupeau qui échappe presque à la vue¹. »

Messieurs, il y a dans tout cela une exagération manifeste, et je ne crains pas de dire que les comparaisons dont on se sert ne vont pas du tout à la question. — Noé est sauvé du déluge avec sa famille, non pas pour aller au ciel, mais pour servir de souche aux générations qui devaient remplacer celles que Dieu voulait détruire. L'Écriture ne nous dit pas que tous ceux qui furent noyés dans les eaux

1. Massillon, sermon cité plus haut.

ont été damnés; au contraire, l'apôtre saint Pierre nous donne à entendre que le déluge fut, pour un grand nombre, comme un bap-tême de pénitence; « car, dit-il, lorsque le Christ eut souffert la mort pour nous, il alla annoncer la bonne nouvelle de la rédemption aux âmes renfermées dans les limbes, à ces esprits jadis incrédules, que la patience de Dieu attendait, aux jours de Noé, alors qu'il construisait l'arche¹. » — Abraham est séparé du reste des hommes pour être le dépositaire de l'alliance que Dieu veut faire avec sa postérité, afin de préparer son Christ; mais cela ne veut pas dire qu'en quittant son pays il ne laisse derrière lui que des réprouvés. — Loth échappe à l'incendie de Sodome et de Gomorrhe; mais, dans ces villes criminelles, le feu du ciel, comme les eaux du déluge, a pu servir à la purification d'un grand nombre d'âmes. — Caleb et Josué profitent seuls des biens tem-

1. Christus... mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu : In quo et his, qui in carcere erant, spiritibus veniens prædicavit : qui increduli fuerant aliquando, quando expectabant Dei patientiam in diebus Noe, cum fabricaretur arca. (I Epist., cap. III, 18, 19, 20.)

porels que Dieu a promis au peuple sorti d'Égypte; mais il ne s'en suit pas que tout ce peuple ait été privé des biens éternels. — Job est un héros et un saint, mais je ne vois nulle part qu'il soit le seul juste de la terre de Hus et que lui seul sera sauvé. — Enfin, rien ne nous oblige à reconnaître les élus de Dieu dans les figures sinistres dont se servent les prophètes pour peindre les misérables restes d'Israël échappés à la dévastation de leur patrie. C'est ici le cas d'appliquer le proverbe : « *Comparaison n'est pas raison.* »

« Si les comparaisons et les paraboles pouvaient servir de preuves, dit un apologiste du siècle dernier, on devrait plutôt conclure le grand nombre que le petit nombre des hommes sauvés. Jésus-Christ compare la séparation des bons et des méchants, au jugement dernier, à celle que l'on fait du bon grain avec l'ivraie. Or, dans un champ cultivé avec soin, l'ivraie n'a jamais été plus abondante que le bon grain. Il la compare à la séparation des mauvais poissons d'avec les bons : à quel pêcheur est-il arrivé de prendre moins de bons poissons que de mauvais? De dix vierges appelées aux nocés,

cinq sont admises à la compagnie de l'époux. Dans la parabole des talents, deux serviteurs sont récompensés, un seul est puni; dans celle du festin, un seul des convives est chassé¹. »

Les sentences de l'Évangile semblent fournir des arguments plus sérieux; elles seraient décisives, si tout le monde s'accordait sur leur interprétation. — « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus; » voilà qui est clair en apparence. Mais les paraboles, auxquelles ce texte est annexé et sert de conclusion, lui donnent un tout autre sens que celui qui s'offre quand on l'isole.

Dans la parabole des travailleurs, par exemple, tous ceux que le père de famille rencontre sont admis à faire leur tâche dans sa vigne, et tous, à la fin de la journée, reçoivent le même salaire, bien que tous ne soient pas arrivés à la même heure. Quelques-uns se plaignent de ne pas recevoir assez². Ces travailleurs exigeants représentent ceux qui,

1. Bergier, *Traité de la vraie religion*, t. X, p. 355. édit. in-8.

2. Matth., cap. xx, 1-16.

dans l'ordre spirituel, oublie que Dieu est absolument maître de ses dons ; qu'on pourrait lui reprocher de ne pas donner ce qu'il a promis, mais que personne n'a le droit de se plaindre s'il ne donne pas ce qu'il ne doit pas¹ ; qu'il n'y a pas de monnaie divisionnaire du bonheur éternel, quant à son objet et à sa durée, qu'il faut l'avoir tout entier ou ne l'avoir pas du tout ; qu'une âme tardivement appelée au travail du salut peut s'y livrer avec tant d'ardeur qu'elle égale, et surpasse même, ceux qui se sont mis à l'ouvrage dès le matin de la vie et n'ont fait tout juste que ce qu'il fallait pour n'être pas oisifs. Aussi leur est-il répondu dans la personne des plaignants : *Multi sunt vocati pauci vero electi* : Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Peu d'élus ! C'est-à-dire, Messieurs, que les grâces ordinaires qui engendrent les vertus et les mérites exceptionnels sont des raretés sur lesquelles personne n'a aucun droit. La géné-

1. *Stulta est querela hominis contra bonitatem Dei murmurantis. Conquerendum quippe esset, non si non dat quod non debet, sed si non daret quod deberet.* (S. Greg., homil. XIX, *In Matth.*)

ralité des hommes appelés à une vie ordinaire, par des grâces ordinaires, doit se contenter d'une récompense ordinaire. La prééminence dans la gloire, ainsi que les hommages de l'humanité chrétienne, sont les privilèges des grands travailleurs qu'on nomme saints. Dieu les prend où il veut, les suscite quand il veut, les récompense comme il veut; nous n'avons à ce sujet à lui demander aucun compte. Il nous suffit de savoir que les saints sont peu nombreux, en comparaison des appelés qui doivent pratiquer la vertu sans héroïsme et recevoir uniformément le même denier de bonheur et de gloire : *Multi autem sunt vocati pauci vero electi*¹.

Dans la parabole du festin nuptial, le roi, après avoir répudié ceux qu'il avait d'abord invités, pour les punir de leurs vaines excuses et des mauvais traitements infligés à ses servi-

1. Nonnulli sic exponunt : *Multi* id est omnes sunt *vocati* ad gratiam et ad observationem mandatorum, (et ideo ad denarium), sed *pauci* sunt *electi* ad gratiam eximiam et observationem consiliorum (et ideo ad majus præmium). (Cornel. a Lapide, *Comm. in Matth.*, cap. xx, 16.)

teurs, envoie ces derniers recueillir toutes sortes de gens qu'il admet à sa table. Un seul n'est pas revêtu de l'habit nuptial. Le roi le fait saisir et jeter dans les ténèbres extérieures, où il y a des pleurs et des grincements de dents. Il devrait dire en commandant cette exécution : « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu de réprouvés. » Pas du tout; il dit : — « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus¹. Pourquoi cela, Messieurs? — Est-ce parce que cette parole, au lieu de s'appliquer uniquement à la dernière circonstance de la parabole, s'applique à tout l'ensemble et apprend à la grande majorité des Juifs qu'ils seront rejetés à cause de leur incrédulité, que les païens seront appelés à leur place, mais qu'ils seront rejetés eux-mêmes s'ils se montrent infidèles à leur vocation²? — Jésus-Christ veut-il nous dire que les élus, pris en général, sont prédestinés à la gloire en prévision de leurs mérites, mais qu'il

1. Matth., cap. xxii, 1-14.

2. C'est l'interprétation la plus commune et celle qui s'adapte mieux aux circonstances dans lesquelles la parabole a été prononcée.

y a peu de ces élections privilégiées qui prédestinent une créature à la gloire des grandes missions avant toute prévision des mérites¹. Ou bien encore, que peu d'hommes reçoivent une grâce spéciale qui leur permette de se conduire avec plus de familiarité que les autres dans les choses divines et de compter sur une surabondance de miséricorde à leur égard²? Les commentateurs se partagent entre ces diverses interprétations.

Jusqu'ici, donc, pas d'arguments décisifs

1. Hoc credunt scholastici illi, qui ponunt duos ordines [prædestinatorum et electorum : unum communem eorum qui ex prævisione meritorum electi sunt ad gloriam ; alterum eorum qui ad gloriam electi sunt ante prævisa merita, quos proinde vocant eximie prædestinatos, illosque censent hic notari, cum dicitur *pauci vero electi*. Tales enim pauci sunt, scilicet B. Virgo, apostoli et pauci alii ; priores vero longe plures sunt ideoque de illis dici multi sunt vocati. Ita Gabriel in *I Distinct.*, 44, quæst. 1, art. 2. — Ocham, *ibid.*, art. 4. — Catharinus, lib. I. *De prædestin.*, cap. ult. et lib. II, cap. I et II. — Et alii nonnulli. (Cornel. a Lapide, *Comment. in Matth.*, cap. xx, 16.)

2. Salmeron, t, VII. tract. XXXIII. — Cette interprétation a été adoptée par le P. Lacordaire, dans sa soixante-et-onzième conférence, dont nous avons cité les propres expressions.

qui nous obligent à croire que le nombre des élus ne forme qu'un tout petit troupeau, en regard de l'immense multitude des réprouvés. Faut-il s'émouvoir davantage de ces paroles du Sauveur : — « La porte est large et la voie est spacieuse qui mène à la perdition ; et beaucoup entrent par là. — Combien est étroite la porte et resserré le chemin qui conduit à la vie ; et il y en a peu qui le trouvent¹ ?

Messieurs, si ces paroles ont été dites pour tous les lieux et pour tous les temps, l'opinion du petit nombre des élus triomphe. Mais il est permis de croire qu'elles s'appliquent, surtout et directement, au temps ingrat de la prédication du Sauveur ; et elles ne sont que trop bien justifiées par le peu de fruit de cette prédication. Quand Jésus veut nous faire entrevoir l'avenir, il parle d'une autre manière. Il dit à ses disciples : — « Lorsque je serai élevé de terre j'attirerai tout à moi². — Les puissances

1. Lata porta et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta et arcta via est, quæ ducit ad vitam : et pauci sunt qui inveniunt eam. (Matt., cap. VII, 13-14.)

2. Cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum. (Joan., cap. XII, 32.)

de l'enfer ne prévaudront pas contre mon Église¹. Et nous montrant les résultats de son dernier jugement : « Les bons, dit-il, s'en iront dans l'éternelle vie, et les méchants dans l'éternel supplice². » Remarquez, je vous prie, qu'il ne détermine pas le nombre des bons et des méchants. Son parti est pris de se taire sur ce point ; et à ceux qui lui demandent de se prononcer clairement, par cette question : « Seigneur, y en a-t-il peu qui se sauvent ? » il se contente de répondre : « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite ; car beaucoup chercheront à entrer et ne pourront pas³. » Les rigoristes me diront, peut-être, que Jésus-Christ nous cache ici le mystère de sa justice pour ne pas troubler les âmes timorées ; moi, j'aime mieux penser qu'il nous cache le mys-

1. Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. (Matth., cap. xvi, 18.)

2. Ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. (Matth., cap. xxv, 46.)

3. Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt qui salvantur ? Ille autem [dixit ad illos : Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt. (Luc., cap. xiii, 23, 24.)

tère de sa miséricorde pour nous faire éviter la présomption.

Ces explications étant données, vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, de voir se se dresser, en face de l'opinion qui tend à réduire au *minimum* le nombre des élus, une autre opinion qui tend à le faire aussi grand que possible¹. Elle aussi cherche des appuis dans l'Écriture, et les textes ne manquent pas pour l'encourager. Outre les paraboles que nous avons citées plus haut avec Bergier, nous lisons dans les Saintes Lettres que la miséricorde de Dieu l'emporte sur sa justice et sur toutes ses œuvres²; — quelle se montre magnifique jusque dans les cieux³; — que Dieu veut sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de sa vérité⁴; — qu'il n'a pas épar-

1. *Recupilo* cite en faveur de cette opinion *Sylvestre Carthagena, Louis de Grenade*.

2. *Superexaltat autem misericordia judicium.* (Jac., cap. II, 13.). — *Miserationes ejus super omnia opera ejus.* (Psalm. CXLIV.)

3. *Magnificata est usque ad cœlos misericordia sua.* (Psalm. LVI.)

4. *Deus vult omnes salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.* (I Tim., cap. II, 4.)

gné son Fils, mais qu'il l'a livré pour nous tous¹; — que son Christ s'est donné lui-même pour le rachat de tous les hommes²; — que tous sont morts par le péché et qu'il est mort pour tous³; — qu'il est victime expiatoire, non seulement pour nos péchés, mais pour les péchés du monde entier⁴. Et la grande voix de la tradition, perpétuel écho de ces enseignements, répète à travers les siècles ces paroles consolantes : Pour tous ! pour tous ! *Pro omnibus !* Comment croire, Messieurs, que l'action providentielle de Dieu puisse aboutir, définitivement, à un contraste choquant entre ces larges miséricordes et volontés de salut et le tout petit nombre de ceux qui doivent en profiter ?

Le bon et doux saint François de Sales pro-

1. *Proprio filio Deus non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum.* (Rom., cap. VIII, 32.)

2. *Dedit redemptionem semetipsum pro omnibus.* (I Tim., cap. II, 6.)

3. *Omnes mortui sunt et pro omnibus mortuus est Christus.* (II Cor., cap. V, 14, 15.)

4. *Ipsa est propitiatio pro peccatis nostris, non pro nostris tantum, sed etiam pro totius mundi.* (I Joan., cap. II, 2.)

teste, et veut que la majorité des catholiques soit sauvée. Sa cause est facilement gagnée, si l'on tient compte des calculs de la statistique moderne qui constate qu'un grand tiers des enfants meurt avant la septième année, c'est-à-dire dans l'innocence du baptême, et un sixième, ce qui fait la moitié de chaque génération, avant la quatorzième année, c'est-à-dire avant l'âge des passions. Nous aurions bien du malheur et la vertu de la rédemption serait de bien courte portée, si le nombre des adultes, mourant en état de grâce, ne venait parfaire une belle majorité. Même, parmi les adultes catholiques, des théologiens éminents tiennent pour le plus grand nombre des élus¹.

1. Cajetan, dans son *Commentaire de la parabole des dix Vierges*, prétend que la moitié au moins des fidèles seront sauvés.— Suarez affirme le plus grand nombre : « Pensatis omnibus verisimile est plures ex his christianis salvari. » (Lib. VI, cap. III. *Sit ne major numerus*, etc.). — Corneille de la Pierre, bien qu'il soit rigoriste, signale en plusieurs endroits cette opinion comme probable.

Dans son ouvrage *le Créateur et la créature* (liv. III, chap. II, 6^e édit.), le P. Faber dit en note : « Depuis la publication de la première édition, le vénérable président du collège d'Ushaw m'a fait connaître le jugement

A cette majorité certaine, il faut joindre les enfants des hérétiques et des schismatiques régénérés par le baptême et moissonnés par la mort avant qu'ils aient pu adhérer à l'erreur ou à la rébellion de leurs pères : fleurs charmantes fraîchement écloses dans ce jardin de justice et de sainteté où l'Église nous donne à respirer le parfum de son âme. — Comptez encore, en pleine hérésie et en plein schisme, des milliers d'âmes simples et droites, plutôt privées de la plénitude de la vérité chrétienne qu'infidèles à cette vérité, recevant pieusement du Christ ce qu'on leur en donne, cherchant sincèrement en lui leur salut, et toutes prêtes à croire ce qu'il veut qu'on croie et à faire ce qu'il veut qu'on fasse :

porté par le Franciscain Dominique Lossada sur les révélations du Frère Joseph de Saint-Benoît, bénédictin espagnol de Monserrat, et publié en tête du recueil, Fr. Joseph assure qu'il lui a été révélé que la majorité des catholiques était sauvée, et déclare être divinement certain de cette vérité. Une partie du jugement de Lossada est un commentaire sur ce point, et j'avoue que j'ai été surpris de la masse de preuves et d'autorités qu'il accumule en faveur de cette opinion, tellement que j'eusse écrit avec moins de réserve et de précaution, si j'avais connu cette pièce avant d'écrire. »

âmes sanctifiées par les sacrements que l'erreur a conservés, et par les grâces qu'il plaît à Dieu de leur accorder, par égard pour leur bonne foi et leurs aspirations, bien plus que par pitié pour le malheur de leur naissance.

Mais, qu'est-ce que tout cela, me direz-vous, si l'on jette un regard sur ces multitudes immenses de peuples infidèles, où tout le monde, enfants et adultes, est la proie certaine de la damnation ? — Je vous en prie, Messieurs, ne précipitez pas vos jugements. Même parmi les peuples infidèles, la miséricorde divine sait faire encore sa moisson d'élus :

Je vous ai dit, avec saint Thomas, ce qu'il fallait penser du sort des enfants morts sans baptême. Ils sont damnés certainement, c'est-à-dire condamnés par la sentence portée contre notre nature déchue à ne jamais voir Dieu face à face, et à ne jamais jouir du bonheur de cette contemplation. Mais, ignorant le grand bien qu'ils ont perdu, ils ne souffrent pas de cette privation, et Dieu les laisse jouir en paix de tous les biens de la nature. Ne pouvant se les associer dans la gloire, il leur permet de se rattacher à lui par la participation de ses per-

fections qu'il leur fait connaître dans l'excellence de leur propre nature, les beautés de la création, et, peut-être aussi, la visite des anges et des saints qui viennent les caresser et les instruire¹. Leur mort prématurée a été un bienfait, parce qu'elle les a soustraits à l'influence de milieux où ils auraient pu se rendre dignes de la damnation cruelle qui torture l'âme et les sens. Ce serait donc une iniquité, Messieurs, de faire entrer en ligne de compte, dans une accusation contre le gouvernement divin, la damnation sans souffrance de ces petits êtres qui bénissent le créateur de leur avoir donné la vie, et sont heureux des biens et des perfections naturelles qu'ils tiennent de son aimable bonté.

Y a-t-il des adultes innocents, mourant involontairement dans l'infidélité, et pour ces adultes un état analogue à celui des enfants morts sans baptême, ainsi que l'a enseigné le savant cardinal Sfondrate ? J'en'oserais pas l'af-

1. Cf. Vingt-huitième et soixante-quatrième conférence de l'Exposition : *La chute dans l'humanité*, troisième partie ; — *le Baptême*, deuxième partie, où nous avons cité les textes de saint Thomas.

firmer¹; mais permettez - moi de répéter ici ce que je disais naguère en expliquant cet axiome : *Hors de l'Église pas de salut.*

Saint Thomas nous enseigne que « la divine Providence ne refuse à personne ce qui est nécessaire au salut, pourvu qu'elle n'en soit pas empêchée². » D'où il suit que tout infidèle qui obéit à la loi de justice et de réctitude imprimée dans la conscience humaine, autant qu'il

1. « Dieu, dit le cardinal Sfondrate, ne punira pas de leur ignorance, ni de leur faute involontaire ceux qui se sont efforcés de vivre selon les préceptes de la loi naturelle et de la conscience, à quelque race, à quelque pays, à quelque époque qu'ils appartiennent. Non purifiés par les mérites de la loi nouvelle, ils n'auront rien à souffrir dans la vie future; mais ils y jouiront éternellement d'un bonheur naturel. » — Cette opinion est exprimée dans le livre intitulé : *Nodus prædestinationis dissolutus* (Rome, 1696). Bossuet, le cardinal de Noailles et plusieurs autres prélats écrivirent à Rome pour faire condamner cet ouvrage; mais, après un examen diligent, et d'autant plus libre que l'auteur défunt ne pouvait plus rien pour sa défense, Innocent XII et Clément XI se refusèrent à toute censure. Des démarches faites auprès du clergé de France n'eurent pas plus de succès. On a fait une apologie du livre du cardinal Sfondrate, sous ce titre : *Disjunctio notarum quadraginta quæ scriptor anonymus Sfondrati libro, cui titulus : NODUS PRÆDESTINATIONIS DISSOLUTUS, incessit.*

2. Hoc ad divinam providentiam pertinet ut cuilibet

la connaît, s'achemine sous l'action des secours gratuits que Dieu lui donne, à l'accomplissement de cette parole du Sauveur : « Qui croira et sera baptisé, sera sauvé. » Si Dieu ne lui communique pas la connaissance plénière des mystères que nous croyons de foi explicite, il fera poindre en son âme cette lumière surnaturelle qui dispose l'esprit à croire tout ce qu'il faut croire, et lui fait embrasser implicitement, dans un acte de foi générale, l'ensemble des vérités chrétiennes; s'il ne lui envoie pas un apôtre qui le baptise dans l'eau, il lui fera désirer ce qu'il faut pour être justifié, et le baptisera lui-même dans l'Esprit-Saint. Nous ignorons le *comment* de ces opérations mystérieuses, mais, avec toute la théologie catholique, nous affirmons qu'elles existent, et que le Christ rédempteur a trouvé en tout temps et trouve encore le moyen, au sein des ténèbres

provideat de necessariis ad salutem, dummodo ex parte ejus non impediatur. (*De veritate*, quæst. 14, a. 11, ad 1.)

Non videretur esse fidelis Deus, si nobis denegaret, quantum in ipso est, ea per quæ pervenire ad eum possumus. (S. Thom., in I Cor., 1.)

et de la corruption des gentils, de se faire un bon nombre d'élus.

Et puisque je viens d'indiquer, Messieurs, les mystérieuses opérations de Dieu, laissez-moi vous dire qu'il y a là une source de salut dont il nous est impossible de mesurer la profondeur. — Nous ne jugeons la vie humaine que par ses dehors ; et, la plupart du temps, le péché ne nous y apparaît que sous un aspect repoussant qui nous fait le juger sévèrement. Nous oublions, comme le fait justement remarquer un auteur contemporain, « que la biographie intime de chaque âme est une miraculeuse histoire de la bonté divine¹. » Dieu tient compte de tout : du malheur de la naissance, de l'ignorance, de la faiblesse, des vices de l'éducation, de l'influence des milieux physiques et moraux, des difficultés de la vie, et aussi du plus petit germe de bonne volonté. Dans les paternels calculs de sa Providence, plus souvent que nous ne le pensons, sa miséricorde l'emporte sur sa justice. Tel homme,

1. P. Faber, *Le Créateur et la créature*, liv. III., chap. II.

que nous croyons plein de mauvais vouloir, n'est qu'un être déséquilibré dont il aura pitié; tel autre, que nous croyons opiniâtre dans le mal, est déjà sourdement travaillé par une grâce qui triomphera au seuil de l'éternité. Que dis-je? S'il faut en croire une grande sainte (sainte Catherine de Sienne, autant que je me le rappelle), la miséricorde divine poursuit le pécheur jusqu'à ce moment suprême de l'agonie, où, suspendu entre la vie et la mort, il semble ne plus appartenir à la terre. Alors, une dernière fois, dans un mystère dont personne ne se doute, le Créateur et Rédempteur des âmes se présente et lui dit : Veux-tu de moi? — Hélas! il y en a qui répondent : Non. — Mais combien qui répondent : Oui. — Sans doute, Dieu voudra qu'ils expient, dans de longs et cruels tourments, la capitulation trop tardive de leur âme pécheresse, (c'est pour cela que le purgatoire a été fait si terrible¹); mais,

1. L'extrême sévérité des peines du purgatoire ne saurait se concevoir si nous n'admettions pas une immense multitude d'âmes sauvées avec des dispositions même très imparfaites. Le purgatoire explique les énigmes de

du moins, ils auront échappé à la damnation éternelle.

Et maintenant, Messieurs, il me semble qu'avec tous ces éléments de salut nous pouvons composer un nombre considérable, capable de faire honneur à la miséricorde divine. Ce grand nombre des élus, le prophète Baruch nous le fait pressentir, lorsqu'il s'écrie : « Quelle est grande la maison de Dieu ! qu'ils sont vastes les lieux qu'il possède : elle est grande, élevée, immense, sans fin¹ ! » L'apôtre saint Jean, dans ses extases prophétiques, l'a vu et entendu : « Il a vu une foule immense que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue, debout devant le trône de Dieu ; — il a entendu des milliards de voix chantant les louanges de l'Agneau².

ce monde autant qu'aucune des choses³ établies par Dieu. C'est là qu'une foule de difficultés trouvent leur solution. (P. Faber, *op. et loc. cit.*)

1. O Israel, quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus ! Magnus est et non habet finem, excelsus et immensus. (Cap. III, 24, 25.)

2. Vidi turbam magnam quam dinumerare nemo po-

Prétendez-vous, Messieurs, que le nombre des élus, si grand qu'il soit, est inférieur à celui des reprobés? — Qu'importe! Vous n'avez plus le droit d'accuser le gouvernement de Dieu d'avoir échoué dans son action providentielle. Dieu a voulu le salut de tous; à tous il a offert ses secours et ses grâces; il n'y a de damnés que ceux qui n'ont pas voulu se laisser sauver. A chaque plainte des victimes de son éternelle justice, Dieu peut répondre : « Tu t'es perdu toi-même : *Perditio tua ex te.* » Non, le malheur des réprobés ne le déshonore pas, non plus que le supplice des scélérats ne déshonore un grand roi. N'ayant pas obtenu le triomphe de sa miséricorde sur ces rebelles, il est assuré du triomphe de sa justice, et peut dire, avec l'auguste majesté du plus grand, du plus sage, du meilleur des maîtres : « La gloire de mon gouvernement est d'être bon et miséricordieux pour ceux qui

terat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis et linguis, stantes ante thronum. (Apoc., cap. vii, 9.)

Et vidi et audivi... et erat numerus eorum millia millium, dicentium voce magna : Dignus est agnus, etc. (*Ibid.*, cap. v, 11, 12.)

se soumettent à ma volonté sainte, et de combattre éternellement les superbes : *Parcere subjectis et debellare superbos.* »

Si nombreux qu'ils soient, ces superbes, ils ne peuvent tenir en échec l'immense armée des élus. Une seule âme sauvée est un chef-d'œuvre auquel concourent toutes les perfections divines, de concert avec la liberté humaine ; une seule créature glorifiée et admise à la vision béatifique est une merveille de beauté, plus étonnante et plus ravissante que toutes les merveilles réunies de la terre et des cieux. Et l'on voudrait déshonorer celui qui l'a produite, en lui reprochant la quantité numérique des misérables qui se sont déformés eux-mêmes, par l'abus des dons divins et de leur liberté ? Autant vaudrait dire qu'il n'y a plus de génie dans l'humanité, parce que les chefs-d'œuvre sont moins nombreux que les œuvres avortées, dont la maladroite ambition des esprits médiocres inonde le monde¹. Ici, Messieurs, il ne s'agit pas de compter, mais

1. Dans un texte cité par Corneille de la Pierre (*Comment. in Epist. Jacob, cap. 11*), saint Jean Chrysostôme dit cette belle parole : « Si le nombre est du côté de la

de peser : *Non numeranda sed ponderanda.* Un seul élu pèse plus dans la balance de la gloire divine que l'enfer tout entier : et, vous venez de le voir, Dieu peuple son ciel d'une foule immense que personne ne saurait compter : « *Turbam magnam quam nemo dinumerare poterat.* »

Messieurs, je pourrais arrêter ici la justification du gouvernement divin ; mais je vous ai dit que j'espérais mieux que cela pour son éternelle glorification. Permettez-moi de vous exposer succinctement les raisons sur lesquelles se fondent mes espérances.

II

Pour nous prononcer sur les résultats du gouvernement divin, il est nécessaire que nous tenions compte de tous les facteurs qui concourent à l'action de ce gouvernement. Or, il

géhénne, la grandeur est du côté du ciel : *Multo sunt plures gehennam ingredientes, sed majus est regnum cœlorum.* »

y en a quatre que nous négligeons presque entièrement. Confinés dans un petit nombre de siècles, sur une toute petite planète, et mesurant toutes choses d'après notre nature bornée, nous avons la prétention de juger Celui qui possède en maître souverain le temps et l'espace, et dont l'éternelle bonté et l'éternelle puissance n'ont pas de limites. C'est aussi ridicule qu'ingrat. A mon avis, la question du nombre des élus ne peut être traitée dans toute son ampleur que si on la considère, non pas du côté de l'humanité qui s'imagine être l'unique objet des prévisions et des sollicitudes divines, mais du côté de celui qui fait les élus.

Dieu est maître du temps. Or, Messieurs, croyez-vous qu'il veuille en arrêter prochainement le cours, et clore, sur la génération qui avoisinera la nôtre, l'exécution des grands desseins qui ont élevé notre race humaine jusqu'à une dignité divine? — J'entends bien des voix sinistres m'annoncer que le monde se décompose, et que la catastrophe qui doit précéder le dernier jugement ne tardera pas à venir; mais je sais aussi qu'il y a dans le passé de l'humanité chrétienne plus d'une prophétie avor-

téc sur l'époque de ce terrible événement. Lorsque les barbares envahissaient l'empire romain, et renversaient, d'une main brutale, les institutions et les monuments de la civilisation, des saints, des docteurs, qui croyaient naïvement que le sort de l'univers était lié au sort de la Rome antique, s'écrièrent : *Finis mundi!* Voilà la fin du monde ! Ils se trompaient, c'était tout simplement la fin d'un monde.

Or, la fin d'un monde peut arriver dix fois, vingt fois encore sur notre globe, avant que le monde finisse.

Ne vous ai-je pas dit, Messieurs, en traitant de l'étendue de la rédemption, qu'il faut tenir compte de la longue préparation de cette grande œuvre pour mesurer ses proportions dans le temps¹? Il me répugne de croire que Dieu, intelligent et sublime architecte, ait donné à son édifice spirituel un portique immense de quarante, soixante siècles, et peut-être davantage, pour une construction principale qui n'aurait que la mesquine durée de

1. Cf. Quarante-neuvième conférence : *la Rédemption*, deuxième partie.

deux mille ans. D'autre part, j'attends encore l'accomplissement des splendides prophéties qui promettent au Christ un règne universel, pacifique et incontesté. Il doit dominer de l'Orient au Couchant et jusqu'aux confins de la terre¹; — il doit se faire connaître aux peuples qui n'ont jamais entendu parler de lui²; — il doit voir entrer toutes les nations dans son héritage³; — il doit recevoir les adorations de tous les rois et enrôler tous les peuples à son service⁴; — il doit donner la paix à toute créature⁵; — il doit enfin, selon sa propre parole, attirer tout à lui.

Or, Messieurs, aucune de ces belles pro-

1. *Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum. (Psalm. LXXI.)*

2. *Quibus non est narratum de eo viderunt; et qui non audierunt contemplati sunt. (Isai., cap. LII, 15.)*

3. *Postula a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam. (Psalm. II.)*

4. *Adorabunt eum omnes reges terre: omnes gentes servient ei. (Psalm. LXXI.)*

Omnes gentes quæcumque fecisti venient, et adorabunt coram te, Domine, et glorificabunt nomen tuum. (Psalm, LXXXV.)

5. *Multiplicabitur ejus imperium et pacis non erit finis. Isai., cap. IX, 7.)*

messes ne s'est réalisée, jusqu'ici, de manière à satisfaire pleinement les espérances qu'elles nous donnent. Nous n'avons vu s'accomplir encore que les oracles qui nous annoncent des contradictions et des luttes. Le Christ, bien qu'il ait fait d'admirables conquêtes, n'a pas encore consommé sa victoire sur le monde, toujours en guerre contre la vérité et la loi évangéliques. L'Eglise, malgré la force expansive qui lui assure la catholicité, ne s'est pas encore établie, à poste fixe, chez tous les peuples sur lesquels planent des ombres de mort. Sans tomber dans l'erreur des millénaires qui rêvaient un règne visible du Christ sur la terre, ne nous est-il pas permis d'espérer « que la Jérusalem spirituelle fondée par le Verbe incarné jouira, enfin, d'une paix chèrement achetée par vingt siècles de combats et de souffrances ; qu'elle verra se lever la lumière et briller sur elle le grand jour de la gloire du Seigneur ; que les nations et les rois voudront marcher dans sa lumière ; que les peuples voleront vers elle comme des nuées légères, ou comme des colombes empressées de gagner leur gîte ; que ses portes seront ou-

vertes la nuit et le jour, afin de laisser entrer les rois et l'élite des nations ; que les nations qui ne voudront pas la recevoir périront et que les peuples qui refuseront de la reconnaître seront dévastés comme le désert ; que ses ennemis convertis adoreront la trace de ses pas et l'appelleront la cité du Seigneur ; et qu'on entendra Dieu lui dire : Je suis le Seigneur qui sauve, ton rédempteur. Que la paix soit sur toi et que la justice te gouverne. Ton peuple sera un peuple de justes ; ils hériteront à jamais de la terre. Voilà les rejetons que j'ai plantés ; voilà l'œuvre de ma gloire¹. »

1. Surge illuminare, Jerusalem : quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est... Et ambulabunt gentes in lumine tuo, et reges in splendore ortus tui... Qui sunt isti, qui ut nubes volant, et quasi columbæ ad fenestras suas?... Et aperientur portæ tuæ jugiter : die ac nocte non claudentur, ut afferatur ad te fortitudo gentium, et reges earum adducantur. Gens enim et regnum, quod non servierit tibi, peribit : et gentes solitudine vastabuntur... Et adorabunt vestigia pedum tuorum omnes qui detrahebant tibi, et vocabunt te civitatem Domini... Ego Dominus salvans te et Redemptor tuus... et ponam visitationem tuam pacem, et præpositos tuos justitiam... Populus autem tuus omnes justii in perpetuum hæreditabunt terram, germen plantationis meæ, et opus manus meæ ad glorificandum. (Isai., LX, 1, 21.)

Lorsque ces oracles des saints livres seront accomplis, Messieurs, il n'y aura plus, selon la parole du Christ qu'un bercail et un pasteur¹. » Et, pour peu que cela dure quelques milliers d'années, il me semble que Dieu aura le temps de compenser, par une surabondante moisson d'élus, les ravages du péché et les conquêtes de l'enfer.

J'espère mieux que cela encore, Messieurs. L'espace incommensurable nous entoure, et il y a là, peut-être, des milliards d'élus que nous ne connaissons qu'au jour des suprêmes révélations. Malgré les découvertes de la science, les idées géocentriques hantent toujours nos esprits, et nous faisons les glorieux comme s'il n'y avait que nous au monde. — Eh bien ! non. — La terre n'est qu'un tout petit département du vaste empire sur lequel s'étend le gouvernement de Dieu. Et l'on voudrait juger par ce qui s'y passe du résultat de ce gouvernement ? — C'est aussi absurde que de se contenter de la statistique d'une pro-

1. Et fiet unum ovile, et unus pastor. (Joan., cap. x; 16.)

vince minuscule pour juger de l'instruction, de l'éducation, de la moralité et de la prospérité d'un grand royaume. Que Dieu ait fait pour nous de grandes choses, c'est certain ; mais il a répandu ses biens et il gouverne ailleurs que chez nous.

Il est de foi, entendez-le bien, qu'il y a au-dessus de nous des êtres intelligents auxquels le Créateur a prodigué ses largesses. « Dieu, dit saint Thomas, les a créés d'autant plus nombreux qu'ils sont plus parfaits. Tous les nombres de la matière sont petits devant eux¹. » Ils sont heureux, ces chastes esprits, heureux par la grâce de Dieu et par le libre choix de leur volonté. Tout un corps de leur glorieuse armée est misérablement tombé du ciel dans des abîmes de hontes et de souffrances ; mais le plus grand nombre est resté fidèle, et, comme tous les bienheureux, « ils ont pour

1. Cum perfectio universi sit illud quod præcipue Deus intendit in creatione rerum, quanto aliquo sunt magis perfecta, tanto in majori excessu sunt creata a Deo... Unde rationabile est quod substantiæ immateriales excedant secundum multitudinem substantias materiales, quasi incomparabiliter. (*Summ. theol.*, I. P., quæst. 50, a. 3.)

aliment, dit saint Grégoire de Nazianze, de se nourrir du Verbe même de Dieu et de ses grandes pensées, et de puiser au sein de l'auguste Trinité d'interminables flots de lumière¹.» Voilà, Messieurs, une foule d'élus dont il faut tenir compte dans les résultats du gouvernement divin.

Et maintenant, si, du ciel où la béatitude des anges est consommée, vous descendez dans les espaces, vous y verrez des milliards de globes plus grands et plus beaux que notre misérable terre; vous vous demanderez si ces globes sont des déserts errants, des solitudes silencieuses et dépouillées, faites uniquement pour réjouir de loin nos yeux ou pour donner des surprises à l'astronomie; et peut-être direz-vous avec les savants, plus que jamais appliqués à l'étude des éléments et de la struc-

1. Unus omnibus optimus cibus satiari Dei magni verbo, atque lucida trahere ex Triade jubar immensum :

. . . . Τροφή μιά πᾶσιν ἀρίστη
 Δαίνυσθαι μέγαλοιο θεοῦ λόγον, ἡδὲ φαινήης
 Ἐλκεῖν ἐκ Τριάδος σέλας ἄπλετον.

(Laud. Virgin., 44, 46.)

ture des corps célestes : — « là haut ! là haut ! il doit y avoir de la vie ! » Pourquoi les astres ne seraient-ils pas peuplés d'êtres moins grands que les anges, mais plus grands que nous ? Entre la vie intuitive des purs esprits et notre vie complexe, raisonnable, sensitive et végétative, il y a place pour d'autres vies. Nous avons eu, c'est vrai, l'honneur de l'Incarnation, mais, n'est-ce pas parce que le Verbe, voulant s'anéantir et soulever de ses épaules humiliées l'univers tout entier, afin de le rapprocher de Dieu, a choisi pour terme de son union ce qu'il y avait de plus bas dans la vie intelligente et raisonnable ? N'est-ce pas parce que le divin pasteur, voulant conduire tout son troupeau au pâturage de l'éternelle félicité, a laissé dans les espaces les quatre-vingt-dix-neuf brebis qui suivaient le droit chemin pour venir chercher ici-bas la centième qui s'était égarée. Et, si les êtres qui nous sont supérieurs ont besoin de s'unir à l'universelle rédemption, l'Eglise ne nous dit-elle pas qu'il y a dans les mérites de la croix une force de projection infinie, et que le flot du sang divin qui a inondé le calvaire a jailli jusque dans

la mystérieuse immensité dont nous sommes entourés. Il a purifié la terre, les mers, les astres, l'univers entier.

Terra, pontus, astra mundus
Quo lavantur flumine¹.

Pourquoi les habitants des sphères répandues dans l'espace, faits pour Dieu comme nous, et contenus avec nous dans le Christ, n'auraient-ils pas été instruits, soit par les anges conducteurs de leur monde, soit par le Christ ressuscité lui-même, du fait et de la vertu de la rédemption ? Pourquoi cette vertu de la rédemption ne les aurait-elle pas purifiés, s'ils ont péché ; pourquoi ne les aiderait-elle pas à atteindre leur suprême perfection, s'ils sont innocents ? Pourquoi, enfin, Dieu ne recruterait-il pas, dans les espaces immenses, d'innombrables légions de bienheureux ?

Ajoutez à cela, Messieurs, que notre création actuelle n'est peut-être pas la seule que Dieu ait méditée ; que de tous les côtés il a devant lui l'éternité ; qu'il possède un pou-

1. Hymne de la Passion.

voir sans limites qui peut indéfiniment dilater les espaces et multiplier les êtres ; une bonté infinie qui ne demande qu'à se répandre, à se communiquer, à faire des heureux ; et confessez que, dans ces conditions, il est impossible à qui que ce soit de déterminer le nombre de ses élus.

M'accuserez-vous, Messieurs, de jouer avec les opinions et les hypothèses ? — Eh bien, opinions pour opinions, hypothèses pour hypothèses, j'aime mieux celles qui tendent à glorifier les perfections de Dieu que celles qui tendent à les déconsidérer. Mes opinions et mes hypothèses ont du moins pour effet de fermer la bouche aux détracteurs du gouvernement divin, en leur prouvant qu'il ne leur est pas permis de se prononcer sur les résultats de ce gouvernement avant de connaître l'avenir réservé à l'Eglise, ce qui se passe dans les espaces, et l'usage que Dieu veut faire de son éternelle bonté et de son éternelle toute-puissance. Dans une question où l'honneur divin est intéressé, j'estime qu'il faut tenir compte de tout : du certain, du probable et du possible ; et, avec un savant théologien, je pense

que Dieu, roi libéral et magnifique, doit chercher surtout sa gloire extérieure dans la splendeur et le grand nombre de ceux qui remplissent le palais de son éternelle félicité¹. »

Vous serez de ce grand nombre, Messieurs, je l'espère; car, tout en vous confiant en la miséricorde de Dieu, vous savez qu'il a horreur des méprisables calculs de ceux qui, comptant sur la facilité du salut, abusent de ses grâces, aussi bien que de l'arrogance des superbes qui cherchent à le prendre en défaut dans son action providentielle. Autant il est indulgent et miséricordieux pour l'ignorance et la faiblesse, autant il se montre impitoyable à l'endroit de l'impiété orgueilleuse et de la lâcheté présomptueuse. C'est là surtout que l'enfer va chercher son gibier de damnation.

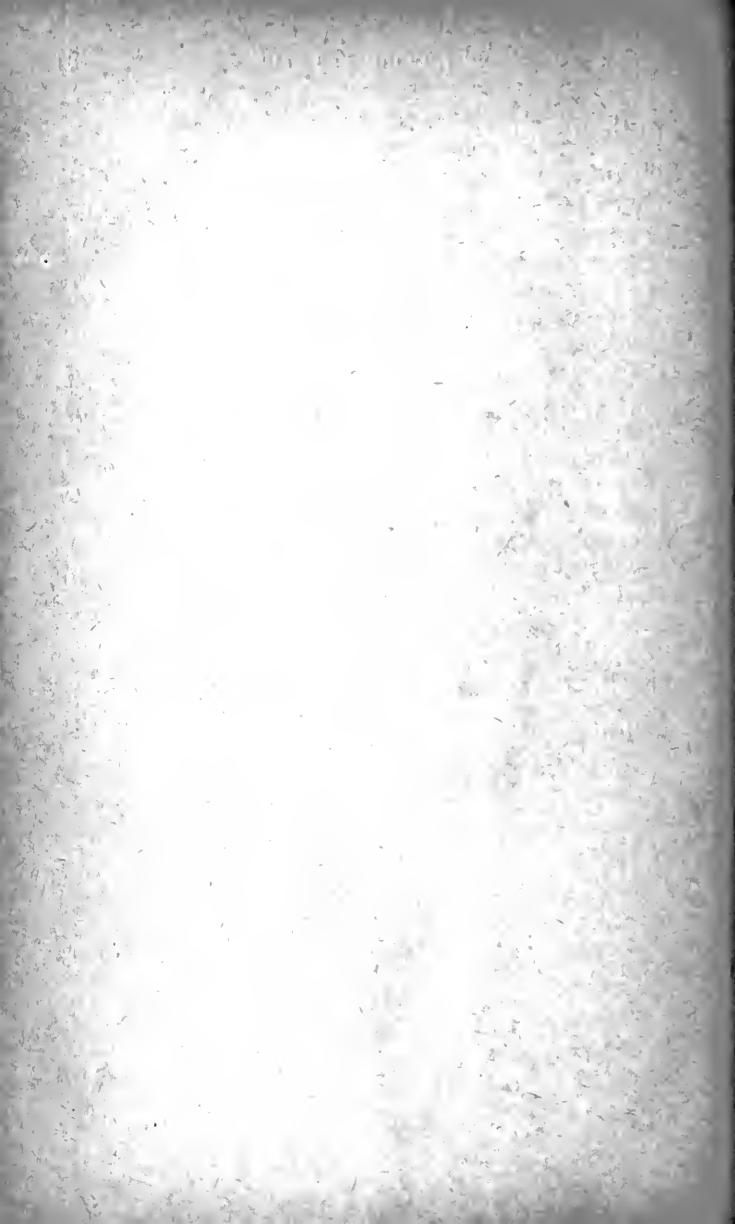
Vous échapperez à ses pièges, Messieurs, car, n'y eût-il qu'un damné sur dix humains, vous êtes trop sages pour ne pas craindre d'être ce damné, et pour ne pas faire tout ce

¶ 1. Sicut gloria principis sæcularis... ita externa Dei gloria objectiva consistit potissimum in splendore et multitudine aulicorum cœlestium. (Lessius.)

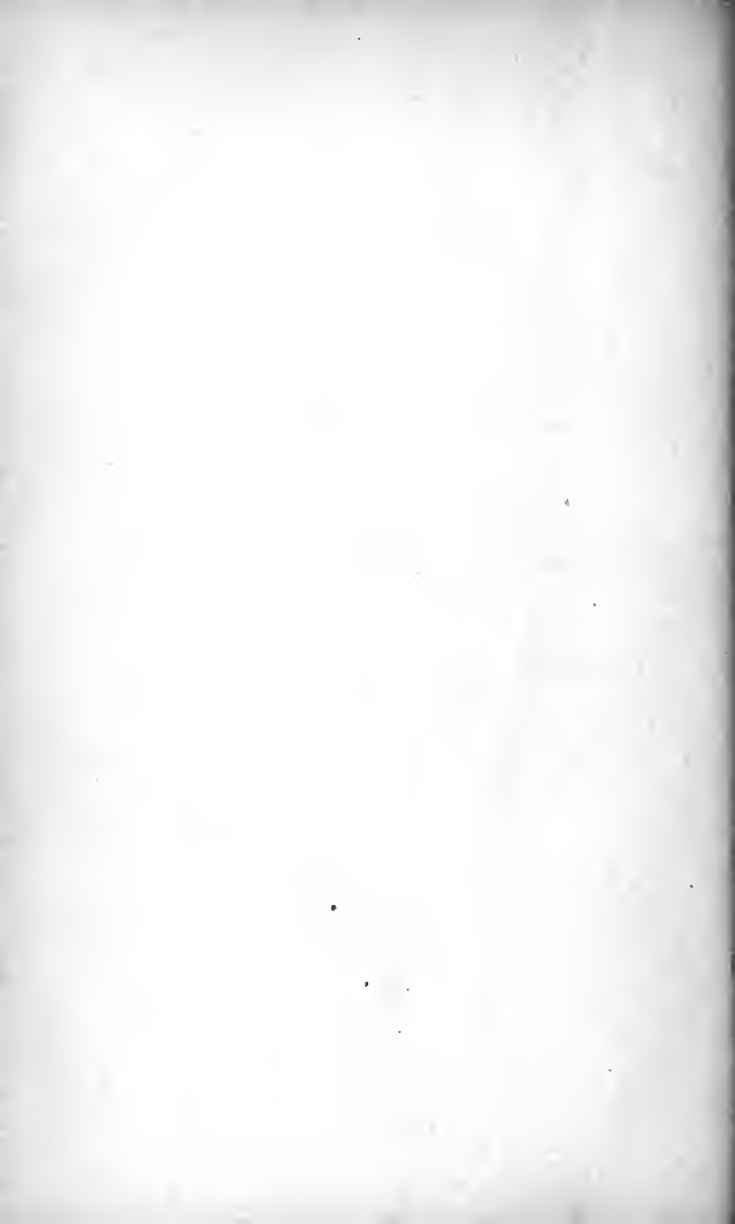
qu'il faut pour assurer votre éternité, selon ces paroles apostoliques : « Opérez votre salut dans la crainte et le tremblement : *Cum metu et tremore vestram salutem operamini*¹. Appliquez-vous avec le plus grand soin à rendre certaine par les bonnes œuvres votre vocation et votre élection : *Magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis*². — Mais, quoi que vous fassiez, quoi que vous deveniez, soyez sûrs que Dieu saura faire honneur à ses perfections, rassembler autour de lui autant d'élus qu'il en faut à sa gloire, et que des chœurs infinis chanteront à la création, à la rédemption, à la sanctification, à la glorification, à tous les grands bienfaits de Dieu, à tous les grands dogmes de l'Eglise, un éternel *Amen*.

1. Philip., cap. II, 12.

2. II Pet., cap. I, 10.



INDEX



INDEX

DES PRINCIPALES ERREURS CONTRAIRES AUX DOGMES
EXPOSÉS DANS CE VOLUME .

I

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE

(Voyez première partie : *Existence du purgatoire.*)

Aerius fut le premier des hérétiques qui nia la vérité du purgatoire, non pas directement, mais d'une manière indirecte, en enseignant qu'on ne devait pas prier pour les morts ; soit parce qu'il n'ont pas besoin de prières, soit parce que les prières ne leur sont d'aucun secours. Il a été réfuté par saint Epiphane (*hæres.* 75.) et par saint Augustin. (*hæres.* 53).

Les *Vaudois* ont nié ouvertement ce dogme. Le carme Guido (*in summa de hæreticis*) et saint Antonin dans sa somme théologique (4 part. Tit. 41. cap. 7. § 2) signalent leur erreur.

Elle est attribuée par le même Guido aux *Apostoliques*, issus des *Vaudois*, à *Henri* et à *Pierre de Bryus*, par le vénérable Pierre de Cluny (*Epist. ad omnes episcopos*) et par saint Bernard (*Epist.* 240).

Les *Albigéois* niaient en bloc toutes les peines de l'autre monde. (S. Antonin., *op. cit.*, § 5.)

Quant aux *Wicléfites*, et aux *Hussites*, c'est à tort, dit Bellarmin, que Bernard de Luxembourg les accuse d'avoir nié le purgatoire. Le Concile de Constance qui

les a condamnés ne leur reproche rien de semblable. Æneas Sylvius semble avoir confondu dans cette question les Hussites avec les Vaudois.

Guido accuse de la même erreur les *Arméniens* et les *Grecs*. Ces derniers ont protesté dans le Concile de Florence de leur foi au purgatoire; ils niaient seulement qu'il y eut du feu. Malgré cela, le Concile, qui se proposait de condamner non seulement les erreurs que professaient les Grecs, mais celles dont ils étaient suspects, a prononcé une sentence de condamnation.

Jusqu'en 1054, époque de la séparation définitive des Grecs, et même longtemps après, aucune contestation ne s'était soulevée entre les orientaux et les occidentaux sur la question du purgatoire, les deux Eglises grecque et latine étaient d'accord sur ce dogme. « Ce fait historique, dit M. Pitzipios, prouve clairement que la contestation sur le purgatoire est un de ces nombreux sophismes qu'on a inventés après la séparation pour la consolider. » (*L'Eglise orientale*, première partie, ch. XI). Aujourd'hui l'Eglise grecque continue de prier pour la rémission des péchés, le soulagement et le repos des âmes souffrantes, leur transmission au paradis, et elle persiste à dire qu'il n'y a pas de purgatoire, que c'est une invention de l'Eglise de Rome, et que l'Eglise orientale ne l'a jamais admis. Il y a au fond de tout cela une querelle de mots. Les Grecs imputent à l'Eglise romaine d'entendre par ce mot *purgatoire* un feu matériel qui purifie les âmes, ils le traduisent avec affectation par *Καθαρτήγιον πῦρ* (feu qui purifie); c'est une invention de sectaires. Les théologiens ont pu émettre des opinions relativement à la manière dont les âmes sont purifiées; l'Eglise dans ses conciles n'a rien défini sur ce point.

Luther a singulièrement varié dans sa doctrine. D'abord il a admis, comme tous les catholiques, l'existence

du purgatoire. Il y croyait fermement, disait-il, et il avouait qu'il en est fait mention dans les Ecritures : « *Ego qui credo fortiter, immo ausim dicere, scio purgatorium esse, facile persuadeor in scripturis de eo fieri mentionem.* » (*Disput, Lipsiac.*).

Plus tard, il mêla à sa croyance diverses erreurs, à savoir : « Que le purgatoire ne peut pas être prouvé par l'Écriture ; que les âmes qui y sont détenues ne sont pas certaines de leur salut ; qu'elles peuvent mériter ou démeriter ; qu'elles pèchent continuellement parce qu'elles ont horreur de la peine qu'elles endurent ; que celles qui sont délivrées par les suffrages de l'Église sont moins heureuses que si elles avaient satisfait par elles-mêmes : » Ces cinq erreurs ont été condamnées par le pape Léon X.

Enfin, l'hérésiarque finit par supprimer entièrement le purgatoire et les suffrages pour les morts, prétendant que la vie présente était l'unique temps de notre purification, qui s'achevait par l'horreur de la mort. (*Lib. de abroganda missa.*) Dans son livre aux Vaudois sur l'Eucharistie, il écrit : « Lorsque vous niez le purgatoire, vous condamnez les messes, les veilles, les couvents, les monastères et tout ce qui est la conséquence de cette imposture ; en tout cela je vous approuve : *Cum negatis purgatorium. damnatis missas, vigiliis, cœnobis, monasteria, et quicquid per hanc imposturam erectum est ; per omnia etiam probò.* »

Calvin, après avoir dit que le dogme du purgatoire est une invention de Satan, qui rend inutile la passion du Christ, fait injure à la miséricorde de Dieu et n'est propre qu'à ruiner la foi, admet cependant un état mitoyen entre la gloire et la damnation : état de repos dans lequel les fidèles attendent la béatitude qui leur a

été promise, jusqu'à l'arrivée du Christ qui doit les délivrer. (*Instit.*, lib. III, cap. v et xxv, § 6.)

Protestants rigides, protestants mitigés: *Melanckton*, *Brentzen*. *Zuingle*, *Ochin*, *Pierre Martyr*, les *Anabaptistes* ont tous nié le purgatoire. — *L'apologie de la Confession d'Augsbourg* confesse que les anciens ont parlé de la prière pour les morts, et ne veut pas l'empêcher. — Les *anglicans* ont conservé l'office des morts en y retranchant les oraisons dans lesquelles on implore la miséricorde divine pour les défunts, mais dans les autres sectes cet office est considéré comme un reste de papisme.

Il va sans dire que les protestants ont contesté l'authenticité du livre des Machabées dans lequel il est question de la délivrance des défunts par le sacrifice et la prière, et arrangé à leur manière les textes du Nouveau Testament desquels on peut conclure l'existence du purgatoire; mais ils ne peuvent détruire la tradition de l'Eglise. « Les protestants, dit Leibnitz, pensent que les âmes de ceux qui meurent parviennent aussitôt à l'éternelle félicité, ou sont damnées pour jamais; ainsi ils rejettent comme superflues les prières pour les morts, ou les réduisent à des vœux inutiles, comme on en forme sur ce qui est passé et terminé, plutôt par une certaine habitude que par utilité. *C'est rompre avec toute la tradition chrétienne.* » (*Système Théol.*, n° LXXII).

La rupture est aujourd'hui plus complète que jamais. L'invasion du rationalisme dans le protestantisme a bouleversé l'enseignement touchant la vie future. Déjà M. de Maistre avait signalé avec beaucoup d'à-propos cette transformation doctrinale, dans le VIII^me entretien de ses *Soirées de Saint-Petersbourg*. « Un des grands motifs de la brouillerie du xvi^e siècle fut précisément le

purgatoire. Les insurgés ne voulaient rien rabattre de l'enfer pur et simple. Cependant, lorsqu'ils sont devenus philosophes, ils se sont mis à nier l'éternité des peines, laissant néanmoins subsister un *enfer à temps*, uniquement pour la bonne police, et de peur de faire monter au ciel, tout d'un trait, Néron et Messaline à côté de saint Louis et de sainte Thérèse. Mais un enfer temporaire n'est autre chose que le purgatoire, en sorte qu'après s'être brouillés avec nous parce qu'ils ne voulaient point de purgatoire, ils se brouillent de nouveau parce qu'ils ne veulent que le purgatoire. »

Outre l'erreur principale relative à l'existence du purgatoire, plusieurs erreurs se sont produites sur la condition des âmes retenues dans ce lieu d'expiation, le temps et la durée des peines qu'elles endurent.

La première erreur, que l'on attribue à Aleuin, mais qui lui est commune avec plusieurs autres Pères, n'excepte personne de la loi de la purification après la mort, pas même la très Sainte Vierge : Le Christ seul n'y est pas soumis. Prise à la lettre, cette erreur est contraire à la doctrine de l'Eglise qui a toujours cru que ceux qui meurent aussitôt après le baptême n'ont aucune peine à subir, et qui enseigne, dans la dernière session du Concile de Florence, que certaines âmes saintes sont reçues au ciel aussitôt après la mort.

On peut interpréter les Pères qui semblent, professer cette erreur, d'une manière orthodoxe. Les uns en effet, lorsqu'ils affirment que toutes les âmes passent par le feu, entendent par là le jugement divin, selon ces paroles de saint Paul : *Uniuscujusque opus quale sit ignis probabit*, (I Cor., cap. III). Les autres, un feu que les justes traversent sans en souffrir, comme les enfants dans la fournaise de Babylone.

Une autre erreur est celle des catégories déterminées :

Par exemple, de ceux qui prétendent que la peine des démons est seule éternelle, que les peines de tous les hommes sont temporaires et purifiantes ; — de ceux qui exceptent de la peine éternelle tous les chrétiens, ou du moins tous les catholiques, pourvu qu'ils persévèrent dans la foi, quelle qu'ait été leur vie ; — de ceux, enfin, qui pensent que dès qu'on a fait l'aumône on est sauvé par le feu du purgatoire, bien qu'on ait persévéré dans le crime jusqu'à la mort. Toutes ces erreurs ont été relevées ou réfutées par saint Augustin.

D'après l'enseignement catholique, le purgatoire est destiné à ceux qui meurent avec des fautes vénielles dont ils ne se sont pas purifiés, ou avec des satisfactions inachevées.

Troisième erreur : — Elle est de Luther qui, lorsqu'il confessait encore la vérité du purgatoire, prétendait que les âmes qui y sont détenues peuvent mériter et démériter encore. Elles peuvent mériter parce que leur charité, qui n'est qu'imparfaite, a besoin d'être augmentée ; elles peuvent démériter en maudissant leur peine.

Hérésie manifeste. « Les morts, dit l'Écriture, n'ont plus de récompense à obtenir : *Mortui nihil noverunt amplius, nec habent ultra mercedem.* (Eccles., cap. ix.) La mort est la nuit pendant laquelle on ne peut plus rien faire : *Venit nox, in qua nemo potest operari.* (Joan., cap. ix.) Saint Jérôme, interprétant ce texte de l'Écclésiaste, dit clairement : « Tant que les hommes vivent ils peuvent devenir justes ; après la mort il n'y a plus lieu de faire aucune bonne œuvre : *Donec vivunt homines possunt fieri justi, post mortem vero nulla datur boni operis occasio.* »

Les âmes du purgatoire sont-elles certaines de leur salut éternel ? — Non seulement Luther les

condamne au supplice de l'incertitude, mais quelques auteurs catholiques. Denis le Chartreux (*De quatuor novissimis*, a. 47), Michel Baius (*Lib. II, De merit. operum*, cap. 8). Gerson (*De vita spirituali.*, Lib. I) sont de cette opinion, au moins pour un certain nombre d'âmes condamnées au maximum des peines expiatoires. C'est une erreur contraire au sentiment commun des théologiens, qui enseignent que les âmes du purgatoire sont délivrées de toute crainte et consolées par l'espérance certaine de leur délivrance. L'Eglise, dans le canon de la sainte messe, appelle leur état *un sommeil de paix*; cette paix serait impossible avec l'incertitude du salut.

Quant à l'époque et à la durée des peines du purgatoire, il y a deux erreurs extrêmes, l'une de Luther, l'autre d'Origène.

Luther après avoir nié la vérité des peines purifiantes de l'autre vie, enseigna, pour échapper à ceux qui lui démontraient la nécessité d'une expiation, que tous les restes du péché étaient détruits par les angoisses et les douleurs de la mort. Il oubliait qu'il y a des morts subites qu'on n'a pas le temps d'offrir à Dieu pour l'expiation de ses péchés, que bien des gens qui se voient mourir ne songent guère à faire de leur mort une œuvre satisfaisante, enfin, qu'il y a des scélérats qui meurent de mort très douce et des justes de mort très cruelle. Ce devrait être le contraire si la mort était l'unique purgatoire des fautes inexpiables.

Origène a prolongé le purgatoire au delà de la résurrection, par la raison, dit-il, que le corps doit être purifié de ses souillures, puisque l'homme a péché dans son corps. — Cette erreur est contraire à l'enseignement évangélique qui nous apprend qu'au dernier jugement il n'y aura devant Jésus-Christ que des justes et des réprouvés.

Nous ajouterons à ces erreurs l'opinion bizarre de *Dominique Soto* qui prétend que la peine du purgatoire ne peut pas durer plus de dix ans. Cette peine, dit-il, est plus cruelle que toutes celles de la terre qui peuvent purifier une âme en peu de temps. D'autre part, Dieu, par égard par le violent désir des âmes vers la gloire, peut abréger la douleur qu'elles endurent en compensant la durée par l'intensité. — Quand cela serait, pourquoi dix ans? L'Eglise a coutume de célébrer des anniversaires de vingt, trente, quarante ans et plus. Le ferait-elle s'il était certain que les âmes ne doivent pas rester au delà de dix ans dans le purgatoire?

C'est à cette opinion et à d'autres semblables, sur la durée, le lieu et la nature des peines, qu'il faut appliquer les conseils de l'Eglise qui nous invite, par l'organe du concile de Trente, à nous abstenir de toute curiosité et vaine recherche dans les questions d'outre-tombe. Les révélations sur ce sujet doivent être acceptées avec la plus grande discrétion. Il en est cependant de fort respectables. Saint Thomas les invoque dans l'article où il traite du lieu du purgatoire. « *Probabiliter et secundum quod consonat magis sanctorum dictis et REVELATIONI factæ multis, locus purgatorii est duplex, etc.* » (*Summ. Theol.*, supp., quæst 691, a. 8.)

II

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME CONFÉRENCE

Nous avons exposé, dans nos études sur le dogme de la vie future, les erreurs de ceux qui suppriment l'éternité des peines et prétendent donner satisfaction à la justice de Dieu soit par l'anéantissement, soit par des

épreuves indéfinies. Nous prions le lecteur de se reporter à notre quatre-vingt-quatorzième conférence : *La vie future : Illusions et chimères.*

Depuis la condamnation d'Origène par le cinquième concile général jusqu'au siècle dernier, la croyance à l'éternité des peines ne fut troublée par aucune protestations. *Luther, Calvin* et leurs sectateurs conservèrent dans leur *Credo* ce dogme terrible ; mais depuis que le protestantisme s'est ouvert aux invasions du rationalisme il a subi de notables modifications et altérations. Ce n'est plus un dogme, c'est une simple opinion. Les uns pensent que l'enfer est un lieu où l'homme coupable peut se repentir et se convertir. Il n'y doit rester éternellement que l'exécrable phalange des scélérats qui persévèrent dans leur résistance impie à la miséricorde de Dieu. Les autres rêvent, comme Origène et les métempsycosites, une restauration finale. D'autres enfin prétendent que l'Écriture ne s'exprime pas assez clairement sur le sort des réprouvés pour qu'on puisse admettre comme un dogme de foi l'éternité de leur châtiement.

Dans le camp *rationaliste*, jamais la négation n'a été plus acharnée. Ce n'est plus, comme le poète Lucrèce, la liberté des passions et des plaisirs qu'on invoque contre l'éternité des peines ; on fait appel aux perfections de Dieu, et cela dans les termes les plus violents et les plus outrageants pour la doctrine catholique.

« Des créatures de Dieu livrées à la souffrance pour toujours, quelle barbarie ! Quel outrage à la souveraine bonté ! et même à la souveraine justice ! — Mais ce sont des coupables. — Il n'y a point de coupables pour un père parmi ses enfants ; il n'y a que sa chair et son sang. — Si l'enfer existe, mon choix est fait, je veux être avec le malheur et la souffrance pour les con-

soler, car alors Dieu ne serait plus notre père (Pezzani, *La pluralité des existences*).

« La théologie, par son dogme de l'enfer éternel, a commis un crime de lèse-humanité. » (id. *Dieu, l'homme*.)

« Modèle affreux des geôles, des chambres de tortures, des roues et des bûchers, pêle-mêle sauvage de victimes diverses, règne idéal des bourreaux, vous impressionnez assurément, aujourd'hui encore, les imaginations bien conduites, mais pour y exciter l'horreur et non pas l'épouvante, et soulever les âmes contre de détestables mensonges. » (Jean Reynaud, *Terre et Ciel*.)

« Il m'a fallu, je l'avoue, faire effort pour retenir ma plume, qui se révoltait sous ma main en transcrivant de pareilles horreurs. Il s'exale, en effet, de ces impietoyables sentences, un esprit d'inhumanité qui fait à chaque coup frémir le cœur. » (Pierre Leroux, *De l'humanité*).

« Un prince mérovingien, nommé Chramne, se révolte contre Clotaire; Clotaire enferme sous un chaume son fils Chramne, sa bru et ses petits-enfants et les fait brûler vifs; mais l'histoire rapporte qu'il s'en repentit. Que Clotaire est aimable auprès du Dieu qu'on nous a fait! Ce Dieu veut qu'on brûle en enfer et ne veut pas qu'on y meure; semblable au tourmenteur juré des prisons féodales, il laisse vivre les patients, tout en les torturant, et met son art à allonger leur agonie! Il les fait souffrir, les entend gémir pendant l'éternité et continue son œuvre vengeresse, sans fermer les yeux, sans se boucher les oreilles, et c'est à ce signe qu'on reconnaît ce qu'il est, non un homme changeant, mais un Dieu. » (Collet, *l'Enfer*.)

« L'éternité, sans utilité pour les coupables, éternité qui change la justice et l'expiation en une pure vengeance, est une idée [barbare que le christianisme conçut d'après les fausses notions du judaïsme sur la justice

divine. » (Alfred Maury, *Encyclopédie Didot*, article *Enfer*).

« Le dogme chrétien de l'enfer est la victoire et la consécration éternelle du mal, c'est-à-dire, le monument vivant et perpétuel de l'impuissance ou de l'iniquité de Dieu, c'est-à-dire la négation la plus formelle et la plus explicite de l'existence même de Dieu. » (Antonio Franchi, *le Rationalisme*.)

« L'éternité des peines est un horrible blasphème par lequel on dénature la justice de Dieu, en même temps qu'on méconnaît sa sainteté et sa bonté. » (Patrice Larroque, *Examen critique des doctrines de la religion chrétienne*.)

Avant de faire toutes ces citations, le Père de Bonniot, dans son livre *le Problème du mal* (Liv. VII, chap. I), écrit avec autant d'esprit que d'à-propos : « Les incrédules sont des êtres bizarres... Ils se voilent la face au spectacle des injustices de ce monde. — Comment, s'écrient-ils, sous le gouvernement d'un Dieu juste, bon et tout-puissant, la vertu souffre-t-elle et le crime est-il partout triomphant ? — On leur démontre que la vie présente est une période d'organisation, et qu'elle ne saurait par conséquent être exempte au moins de ce désordre d'où l'ordre se dégage, comme un palais de la confusion des matériaux qui servent à le construire. L'ordre est réservé pour la vie future, où le bien et le bonheur, le mal et la peine seront indissolublement unis. Réponse inutile ; si l'incrédule veut que les méchants soient punis sur la terre, il ne veut pas qu'ils le soient après cette vie ; le triomphe du mal ici-bas l'attriste, son châtement dans l'éternité le met en fureur. »

Cette fureur s'exhale, nous venons de le voir, en déclamations, au fond desquelles il n'est pas difficile de découvrir une complète inintelligence des perfections de Dieu et de la gravité du mal qui l'offense. On se buttera tou-

jours à d'inextricables difficultés, tant qu'on prêtera à Dieu nos petites vertus et nos défauts.

Ces incrédules ne comprennent pas l'outrage qu'ils font à Dieu en le rapetissant à notre mesure, en l'obligeant à se conduire à l'égard du mal qui conspire contre son infinie majesté, comme s'il n'était pas plus offensé que nous ne le sommes. Au fond, c'est la liberté du péché qu'ils voudraient, en assurant à toute vie humaine, si désordonnée qu'elle soit, un suprême refuge dans une bonté dont l'indulgence doit toujours finir par désarmer la justice. J'aime mieux les franches négations du matérialisme, qu'un respect hypocrite pour des perfections dont on méconnaît obstinément la grandeur, afin de dégager les passions humaines de la seule contrainte qui puisse les empêcher de se moquer éternellement de Dieu. — Que le lecteur se reporte à notre conférence; il y trouvera réponse aux déclamations qu'il vient de lire, et pourra se convaincre qu'aucune perfection de Dieu n'est amoindrie, parce qu'il se montre éternellement ennemi du mal que l'impénitence a éternellement fixé.

Pour étayer leur négation des peines éternelles, les rationalistes ont cherché du renfort chez les Pères grecs. — Ces derniers, disent-ils, n'ont point enseigné, comme les Pères latins, que l'enfer fut éternel. — Rien de plus faux que cette affirmation.

Dès le deuxième siècle, saint Justin, dans une de ses apologies, dit du démon « qu'il doit être précipité dans le feu avec son armée et les hommes qui le suivent pour être châtié éternellement : Ὁν εἰς τὸ πῦρ πεμφθήσεται μετὰ τῆς αὐτοῦ στρατιᾶς καὶ τῶν ἐπομενων ἀνθρωπων, κολασθήσομενος τὸν ἀπεραντον αἰῶνα. (Apol., I, 28.)

Saint Grégoire de Nazianze, après avoir parlé du feu

qui illumine l'âme et du feu qui la purifie, dit du feu vengeur, qu'il est le plus terrible de tous et qu'il châtie éternellement les coupables : « *Est alter ignis non purgans sed scelerum vindex... ille omnibus his formidabilior; qui cum insomni illo verme conjunctus est, nec unquam extinguitur, verum in sceleratorum hominum pœnam perennis est et sempiternus* : Οἶδα καὶ πῦρ οὐ καθαρτήριον, ἀλλὰ καὶ κολαστήριον.... καὶ τὸ τούτων ἔτι φοδερώτερον ὁ τῷ ἀκοιμήτῳ σκόλῃσι συτέτακται, μὴ σθεννύμενον, ἀλλὰ δικαιοῦν τοῖς πονηροῖς. (Orat., XL, n° 36.)

« On rencontre, dit M. Laforet (*Dogme catholique*, liv. XXVI, chap. 11), dans les œuvres de saint Grégoire de Nysse, quelques passages contraires à l'éternité des peines; mais il est constant que les originistes ont altéré plusieurs de ses écrits, comme l'a déjà prouvé saint Germain de Constantinople, et nul critique sérieux n'hésitera à affirmer que ces passages sont des interpolations. » Ils sont en contradiction avec les textes où saint Grégoire de Nysse enseigne formellement l'éternité des peines.— « L'âme du pécheur, dit-il, souffrira des peines éternelles en proie à une tristesse qui ne finira jamais et que rien ne pourra consoler (*De Castig.*). On retrouve le même enseignement dans les discours sur les *béatitudes*, sur l'*amour des pauvres* et contre l'*usure*.

Origène, seul parmi les Pères grecs, a enseigné, ainsi que nous l'avons vu, une doctrine contraire à l'éternité des peines. Il a été condamné dans un synode de Constantinople, par un décret conçu en ces termes : « Si quelqu'un dit ou pense que le châtiment des démons et des hommes impies n'est que temporaire et qu'il finira un jour, ou bien qu'il y aura un rétablissement des démons et des hommes impies, qu'il soit anathème. » Le cinquième concile général a ratifié cette condamnation dans son premier canon contre les originistes, où il anathématise « la fabuleuse préexistence des âmes, et le

monstrueux rétablissement qui en est la conséquence.

Εἴ τις τὴν μυθώδη πρῶταρξιν τῶν ψυχῶν καὶ τὴν ταύτη ἐπομένην τερατώδη ἀποκατάστασιν πρεσβεύει· ἀνάθημα ἔστω.

III

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME CONFÉRENCE

(Voyez première partie : *Le Feu de l'enfer*).

« C'est en suivant le sentiment d'Origène, dit le P. Pétau, qu'un certain nombre d'interprètes ont entendu métaphoriquement les textes de l'Écriture où il est parlé du feu de l'enfer. Origène, en effet, prétendait que le feu éternel n'était rien autre chose que la conscience des damnés. Sur ces paroles d'Isaïe : « Marchez dans la lumière de votre feu, dans la flamme que vous avez vous-même allumée : *Ambulate in lumine ignis vestri, ac flamma quam accendistis* » (cap. L.), il écrit : « Le prophète indique par là que le pécheur allume lui-même le feu qui doit le consumer et qui doit être son propre feu, et qu'il n'est pas plongé dans un feu préparé d'avance : *Per quos sermones hoc videtur indicari, peccator ut flammam sibi ipse proprii ignis accendat, et non aliquem ignem, qui antea fuerit accensus ab alio, vel ante ipsum substiterit, demergatur.* » (Lib. II, *Periarch.*, cap. XI.) Un peu plus loin il ajoute : « De même que l'excès et la mauvaise qualité de la nourriture engendrent le feu de la fièvre dans le corps, de même, dans l'âme, la multitude des péchés dont la conscience voit se dérouler devant elle la lugubre et honteuse histoire. » (*Ibid.*)

Saint Jérôme a relevé cette opinion d'Origène, mais il ne l'a pas adoptée, comme quelques-uns l'ont prétendu. *Saint Ambroise* au contraire l'expose à peu près

dans les mêmes termes qu'Origène : « *Sicut ex multa cruditate et febres nascuntur, et vermes, ita, si quis non decoquat peccata sua, vel quadam interposita sobrietate abstinentiæ, sed miscendo peccata peccatis tanquam cruditatem quamdam contrahat veterum, et recentium delictorum, igne aduretur proprio et suis vermibus consumetur.* » (Lib., VII, in Luc, cap., XIV.) Théophilacte dit franchement « que le feu et le ver dont il est parlé dans l'Écriture sont la conscience du pécheur : *Σκόληξ δὲ καὶ πῦρ κολάζοντα τοὺς ἀμαρτωλοὺς ἢ συνειδήσις ἐστὶν ἐκάστου.* (In cap. IX, Marci.)

Quant à saint Jean Damascène, il enseigne que le feu de l'enfer n'est pas matériel comme le nôtre, mais que Dieu seul connaît sa nature. — *Οὐκ ὑλικόν, οἷον τὸ πῦρ ἡμῶν. Ἀλλ' οἷον εἶδαίη ὁ θεός.* (Ad calc., op., *De fide orthodoxa.*)

Ce sentiment peut se concilier avec l'opinion commune des théologiens qui pensent aussi que le feu de l'enfer ne ressemble pas à notre feu terrestre qui est épais, grossier, plein de fumée et a besoin qu'on lui fournisse sans cesse des aliments. C'est, comme le dit Lactance, « une sorte d'élément divin qui se suffit à lui-même : — *Ille divinus per seipsum semper vivit ac viget sine ullis alimentis.* » (Lib., VII, cap., XI.)

Saint Augustin déclare nettement que les réprouvés seront tourmentés par un feu corporel : *At vero gehenna illa... corporeus ignis erit.* (In Epist. II ad Cor., cap. XI.)

Saint Grégoire-le-Grand enseigne la même chose dans son quatrième livre des *Dialogues*. On lit, il est vrai, dans un autre de ses ouvrages (*Lib. XV, Moralium*) que le feu de l'enfer est un feu incorporel : « *At gehennæ ignis cum sit INCORPOREUS;* mais saint Thomas a lu autrement dans le manuscrit dont il se servait. « *At gehennæ ignis cum sit CORPOREUS,* » et saint Thomas

a bien lu, dit le P. Pétau : « *Male, ut opinor, in vulgatis omnibus libris istic legitur incorporeus, cum sit melius corporeus, quomodo legit sanctus Thomas, ut Sixtus Senensis annotat. (Dogm. Theol. De angelis., Lib. III, cap. v.)* Du reste l'angélique Docteur se prononce clairement sur la nature du feu infernal : c'est un feu corporel (*Summ. Theol. supp., quæst. 98, a. 5.*) Il doit tourmenter les démons et les âmes séparées. (*Ibid., quæst. 70, a. 3*)

Cette opinion, dit le P. Pétau est la plus commune et paraît la plus certaine. L'Eglise, toutefois, n'a rien défini sur ce sujet, bien qu'un certain nombre de théologiens prétendent que c'est une vérité de foi. « *Communis, et, ut apparet, certissima est opinio ignem illum, ut et inferos, in terra ipsa contineri. Cæterum, uti corporeum, et materia constantem esse inferorum ignem quo utrique illi torquentur, THEOLOGI HODIE OMNES, imo et christiani consentiunt; ita nullo Ecclesiæ decreto adhuc obsignatum videtur. Neque enim ulla in synodo sancitum illud est, etsi nonnulli rem esse fidei pronuntient. (Op. et loc. cit.)*

Le P. Péronne adhère au sentiment commun de l'Eglise et inflige la note de témérité à ceux qui osent le révoquer en doute : « *Profitemur nos adherere sententiæ in Ecclesia communiter receptæ circa harum pœnarum naturam et qualitatem, quæ nempe est de igne materiali et corporeo. Hæc enim doctrina certa est, ita ut in dubium absque temeritate vocari nequeat. (Prælect. Theol. tract. De Deo creatore. Part. III. cap. VI, a. 3).*

(Voyez deuxième partie : *Mitigation des peines.*) Les peines de l'enfer peuvent-elles être mitigées ?

La question ainsi posée est résolue affirmativement par tous les théologiens, si on l'entend au sens de saint

Thomas. Ce grand docteur, dans son commentaire sur le *Livre des Sentences* (in lib. IV. dist. 46. art. 3. ad. 1); dit : « Que la miséricorde de Dieu ne s'étend pas jusqu'à ceux qui s'en sont rendus indignes par l'obstination de leur malice, mais que, cependant, si la peine qu'ils endurent ne peut être enlevée totalement, ils sont l'objet de la miséricorde divine en ce sens que Dieu les punit en deçà de leur mérite... *Potest dici quod in eis misericordia etiam locum habet, in quantum citra condignum puniuntur, non quod a pœna totaliter absolvantur.* »

Ailleurs il exprime le même sentiment en ces termes : « La Miséricorde de Dieu se montre dans le supplice des réprouvés, non par une relaxation totale de la peine, mais par un allègement, en ce sens que Dieu ne les châtie pas autant qu'ils en sont dignes : *In damnatione reproborum apparet misericordia Dei, non quidem totaliter relaxans, sed aliquantulum allevians, dum punit citra condignum.* »

Saint François de Sales, dans son *Traité de l'amour de Dieu* (liv. IX, chap. 1), traduit, en son touchant langage, l'opinion de l'angélique Docteur : « Chose étonnante, mais véritable, dit-il, si les damnés n'étaient pas aveuglés par leur obstination ils trouveraient de la consolation dans leurs peines, et verraient la miséricorde de Dieu admirablement mêlée avec les flammes qui les brûlent éternellement. Les Saints voyant que ces peines, quoique éternelles et incompréhensibles, sont toutefois moindres de beaucoup que les fautes et les crimes pour lesquels elles sont infligées, ravis de l'infinie miséricorde de Dieu : O Seigneur, disent-ils, que vous êtes bon, puisqu'au plus fort de votre colère vous ne pouvez contenir le torrent de vos miséricordes, et empêcher qu'elles n'écoulent leurs eaux dans les impétueuses flammes de l'enfer. »

Bossuet, consulté sur la doctrine du P. Lami, bénédictin, touchant l'efficacité du sacrifice de Jésus-Christ, par rapport aux damnés, répond : « Quand l'auteur voudra se réduire à soutenir seulement que Dieu, pour l'amour de Jésus-Christ, punit les damnés, et même, si l'on veut, les démons au-dessous de leurs mérites, selon mes lumières présentes, je ne m'y opposerai pas. »

On peut ajouter à cela, qu'il y a dans le supplice des réprouvés certaines peines très réelles qui ne doivent pas toujours durer : par exemple la peine temporelle des fautes qui ont été remises par l'absolution. Saint Thomas dit de cette peine qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'elle finisse : « *Alii dicunt, quod pœna cujus est aliquis debitor post culpam remissam, in inferno punietur temporaliter... Nec est inconveniens quod quantum ad aliquid accidentale pœna inferni minuat usque ad diem judicii, sicut etiam augetur.* (Sent. lib. IV, dist., XVII, quaest. 1, a. 1, ad. 5).

Il n'en est pas de même, selon le saint docteur, de la peine due au péché véniel : « Il est puni éternellement parce qu'il dure éternellement : *Veniale ideo in inferno æternitaliter punietur, quia semper manet.* » (*ibid.*). Mais Scot enseigne que, le péché véniel n'étant digne par lui-même que d'une peine temporelle, la justice divine ne peut pas lui en infliger une éternelle, même accidentellement, parce que Dieu ne punit jamais *ultra condignum*.

Quand il serait que la peine des fautes remises et expiées et la peine du péché véniel dussent cesser, il n'y aurait là qu'une bien petite mitigation, comme il n'y a qu'un bien petit soulagement pour un homme qui se meurt de la poitrine à être guéri d'un furoncle.

Mais il est une opinion qui va plus loin. Elle prétend que la miséricorde de Dieu peut s'exercer sur les dam-

nés, en mitigeant indéfiniment les peines positives de la damnation, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que la privation du souverain bien. Cette action de la miséricorde de Dieu serait déterminée par les suffrages des vivants.

Le Dominicain Sybilla est le premier qui ait exposé avec étendue les raisons de cette opinion. Monsieur Emery l'a reprise dans une savante dissertation que la Congrégation de l'Index a examinée et qu'elle n'a pas censurée. Elle a été conservée dans la bibliothèque de la Minerve, publiée par l'abbé Migne dans les œuvres complètes de M. Emery, et par l'abbé Carle dans son ouvrage *Du Dogme Catholique sur l'enfer*, ouvrage dont le véritable auteur, si l'on en croit la chronique, est l'abbé Liabeuf, collègue de l'abbé Carle au collège de Juilly, vicaire à Saint-Thomas d'Aquin, puis chapelain de l'empereur. Je trouve cette dissertation en appendice dans le second volume de l'abbé Méric sur l'autre vie.

L'illustre sulpicien expose d'abord le sentiment des saints Pères touchant la mitigation, des peines. Il cite, notamment, comme favorable à cette mitigation; saint Augustin, saint Chrysostôme, Prudence, saint Jean Damascène, Theophilacte. Il ajoute à leurs témoignages celui d'Innocent III dans une lettre à l'Archevêque de Lyon.

« Les grecs, dit-il ensuite, ont professé et professent encore la doctrine de la mitigation des peines. L'Eglise romaine ne peut pas l'ignorer; et cependant, dans différentes déclarations que les papes ont, de temps en temps, exigées de ceux qui se réunissaient à l'Eglise, et auxquels ils confiaient des pouvoirs, nous ne voyons point qu'ils aient jamais demandé qu'ils renonçassent à cette doctrine et à la pratique qui en est la suite. »

M. Emery ajoute à ces témoignages un paragraphe dans lequel il expose l'opinion et les conseils de M. de Pressy, évêque de Boulogne.

Ce pieux prélat, après avoir répondu aux objections qu'il croit les plus fortes contre l'opinion de la mitigation des peines, déclare qu'il ne croit pas que cette opinion puisse être proposée dans les instructions publiques ; « mais il n'oserait pas blâmer ceux qui le feraient dans des instructions particulières adressées à des personnes que la terreur de l'enfer, fortement empreinte dans leur imagination trop vivement frappée des peintures épouvantables et outrées qu'on leur en a faites, jette dans un trouble extrême, au point qu'il y a lieu de craindre qu'elles n'en perdent la raison, ou ne succombent à la tentation d'accuser Dieu de cruauté. On peut, ce semble, pour les préserver d'un si grand malheur ou d'un si grand crime, leur proposer ces opinions qui ne sont pas condamnées par l'Eglise, et qui peuvent servir à dissiper leurs frayeurs immodérées... Ne peut-on pas en agir aussi de même à l'égard des incrédules, quand ce ne serait que pour faciliter leur conversion, ou du moins diminuer leurs blasphèmes, et modérer la fureur avec laquelle ils se déchainent contre le dogme de l'éternité des peines? »

M. Emery pense que ces conseils sont très sages et il ajoute que les fidèles peuvent être consolés par la pensée de procurer quelque soulagement à ceux de leurs parents ou de leurs amis qui ont laissé, au sortir de ce monde, peu d'espérance de leur salut. Cependant il ne veut point donner à entendre qu'il adopte l'opinion de la mitigation des peines : « Nous avons fait seulement, dit-il, l'office de rapporteur. »

On comprendra cette réserve si l'on considère que le fameux texte de saint Augustin : « Quant à ceux à qui les suffrages des fidèles sont utiles, ils sont utiles pour obtenir ou une pleine rémission, ou une damnation plus tolérable : *Quibus autem prosunt, aut ad hoc prosunt ut sit plena remissio, aut certe ut tolerabilior sit*

damnatio. (*Enchiridion*, § 29, C. cx), est fortement discuté par les interprètes. Les uns croient qu'il s'applique à la *damnation* éternelle, qui, d'après l'opinion du saint Docteur, pourrait être mitigée ; les autres, et en très grand nombre, prétendent qu'il s'agit ici de la *condamnation* à la peine temporelle du purgatoire, laquelle, si elle n'est pas remise entièrement par suite des suffrages de l'Eglise, est remise partiellement et devient plus douce et plus tolérable.

Quant aux autres textes des saints Pères, ils ne nous semblent pas avoir toute la précision désirable pour asseoir solidement une opinion contraire à l'enseignement du plus grand nombre des théologiens et au sentiment commun des catholiques. « L'Eglise, dit le P. Pétau, n'a encore rien déterminé de certain sur le soulagement de ceux qui sont condamnés à la peine éternelle, du moins à l'égard des hommes ; en sorte qu'il y aurait de la témérité à rejeter comme absurde l'opinion favorable à ce soulagement qu'ont professée de très saints Pères de l'Eglise, quoiqu'elle soit contraire, dans le temps où nous vivons, au sentiment commun des catholiques. *De hac damnatorum, saltem hominum, respiratione nihil adhuc certi decretum est ab Ecclesia catholica, ut propterea non temere tanquam absurda sit explodenda sanctissimorum Patrum hæc opinio, QUAMQUAM A COMMUNI SENSU CATHOLICORUM HOC TEMPORE SIT ALIENA.* (*Dogm. Theol., de Angelis*, lib., III, cap. VIII, 83),

Ce sentiment commun des catholiques nous paraît d'un très grand poids dans une aussi grave question.

D'autre part, il est certain, que l'immense majorité des Théologiens scolastiques est contraire à l'opinion de la mitigation des peines des damnés. Il en est même qui l'ont traitée durement. *Alexandre*, dans sa *Théologie morale*, (tom. I, p. 441), dit nettement que c'est une erreur contraire à la foi et à la doctrine de l'Eglise :

Error est fidei et doctrinæ contrarius. » Dominique Soto croit qu'il y aurait péché mortel, *ex genere suo*, à prier Dieu pour les damnés (*in 4 sent.*, dist. 45): Saint Thomas (*Summ. Theol.*, sup., quæst. 100, a. 5), est moins rigoureux : pour lui « il est clair que les suffrages de l'Eglise ne servent pas aux damnés : *perpicuum est suffragia illis minime prodesse*; et il est plus sûr d'enseigner simplement cette doctrine : *Tutius est simpliciter dicere quod suffragia non prosunt damnatis.* »

Au lieu de conseiller aux prédicateurs, comme M. de Boulogne, d'avoir peur de faire peur, nous croyons qu'il est mieux de les inviter à s'abstenir des imaginations grossières, pour faire appel à la raison comme nous l'avons fait nous-mêmes dans notre conférence sur la nature des peines.

Quant à faire des concessions aux incrédules pour les apaiser, c'est un procédé dangereux. De concession en concession, on peut être amené au système des épreuves indéfinies et du rétablissement général, dernier refuge de ceux qui veulent s'affranchir, dans l'intérêt de leurs passions, des terreurs de l'enfer éternel.

Nous ne méprisons point l'appel au sentiment fait par M. Emery; mais nous croyons que les fidèles seront bien mieux consolés si on leur persuade que, dans l'ignorance où nous sommes des suprêmes miséricordes de Dieu, nous pouvons espérer de délivrer, par la persévérance de nos suffrages, ceux que nous avons aimés, de l'horrible peine temporelle à laquelle ils auront été condamnés, au lieu de leur procurer un simple soulagement dans leur désespérante éternité.

A supposer qu'on puisse croire sans témérité que la peine des damnés peut être mitigée, nous pensons avec saint Thomas qu'il est impossible d'étendre cette mitigation à l'état fixe et immuable qui doit suivre la résurrection et le dernier jugement, puisqu'alors il n'y aura

plus de suffrages, et que le gouvernement de Dieu aura prononcé ses dernières et irréformables conclusions.

Finissons comme M. Emery par cette sage réflexion de Leibnitz : « Dieu, qui nous a révélé tout ce qu'il faut pour craindre le plus grand des malheurs, ne nous a pas révélé tout ce qu'il faut pour l'entendre. »

IV

CENTIÈME CONFÉRENCE

(Voyez première partie: *Impuissance de la nature à la vision et à la compréhension de Dieu.*)

Au quatrième siècle l'évêque *Eunome*, chef de la secte arienne des *Eunoméens*, enseigna qu'il n'y a aucune distinction entre les attributs de Dieu et son essence; que tous les noms dont nous nous servons pour désigner les propriétés divines ne répondent à rien et sont absolument vides de sens; que toutes les notions divines se réduisent à un seul terme: l'*inascibilité* (*ἀγενεσία*) enfin qu'à l'aide de ce terme l'homme peut connaître Dieu comme il se connaît lui-même. Cette connaissance est non seulement une vision claire de l'être divin, mais une parfaite compréhension, pour laquelle nous n'avons besoin que de nos facultés naturelles, et dont nous pouvons jouir en ce monde. — Théodoret fait mention de cette erreur en ces termes: « *Eunomius ausus est dicere se nihil ex rebus divinis ignorare, sed ipsam Dei essentiam exacte se nosse, eandemque de Deo notitiam habere, quam Deus habet de seipso*: (Lib. IV, *Hæret. fab.*, c. III.) Les *Eunoméens* ont été principalement réfutés par saint Basile et par saint Grégoire de

Nysse. (Cf. Petav, *Dogmata Theolog. de Deo*, lib. II, cap. VII.)

Sans aller aussi loin que les Eunoméens, les *Beghards*, au quatorzième siècle, niaient la surnaturalité de la vision divine, prétendant que nous n'avons besoin d'aucun secours de Dieu pour être élevés à cette vision. La lumière de gloire est inutile, l'intelligence humaine, a assez de force pour découvrir et contempler l'infini. Le Concile de Vienne (1312) a condamné deux de leurs propositions ainsi conçues : — « *Quod homo potest ita finallem beatitudinem secundum omnem perfectionis gradum in præsentī assequi, sicut eam in vita obtinebit æterna.* — *Quod quælibet intellectualis natura in seipsa naturaliter est beata, quodque anima non indiget lumine gloriæ ipsam elevante ad Deum videndum et eo beate fruendum.* » D'où l'on voit que les *Beghards* croyaient pouvoir jouir par anticipation du bonheur des élus.

(Voyez *ibid.* : *Vision de l'essence divine.*)

« Ce n'est pas un rayon détaché de la gloire de Dieu, dit saint Thomas, mais son essence même que nous verrons. *Non fulgor, quasi radius Dei sufficit ad visionem divinam quam quærimus.* » (*Summ. Theol.*, supp., quæst., 94, a. 1.)

Les *Palamites* croyaient que l'essence de Dieu est tellement inaccessible qu'aucune créature ne peut, même par faveur surnaturelle, être élevée à sa vision ! Ces hérétiques, qui prirent le nom de *Grégoire Palamas*, archevêque de Thessalonique (1341), se rattachent aux *Hésichastes* (Ἠσυχαστῆς, *tranquille, oisif*). C'étaient des moines grecs contemplatifs, que leurs méditations prolongées et mal dirigées conduisirent au fanatisme. Pour se procurer des extases, ils fixaient les yeux sur leur nombril,

en retenant leur haleine, et croyaient en voir sortir une lumière éclatante. Ils se persuadèrent que c'était une émanation de Dieu, une lumière incréée, la même que les apôtres virent sur le Thabor, lorsque Notre-Seigneur fut transfiguré sous leurs yeux.

Ces extravagances commencèrent au onzième siècle. Deux cents ans après, elles devinrent si scandaleuses et causèrent tant de disputes, surtout à Constantinople, que Barlaam, moine de Saint-Basile, crut devoir les réprover publiquement. En visitant les moines du Mont Athos, il leur reprocha leurs folies et les traita de fanatiques. Mais un autre moine, Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique prit la défense des *Hésichastes* et fit condamner Barlaam dans un Concile de Constantinople l'an (1331). Après ce bel exploit, il donna aux pratiques extravagantes des moines du Mont Athos la forme d'une doctrine, enseignant que Dieu habite dans une lumière éternelle distincte de son essence ; que les apôtres virent cette lumière sur le Thabor, et qu'une créature peut en recevoir une portion. Bref, selon ce grand homme, et les Palamistes ses sectateurs, la vision béatifique n'est rien autre chose que l'éternelle contemplation du rayon lumineux que les extatiques des monastères de l'Athos voyaient sortir de leur nombril.

Les protestants ont pris, de là, occasion de déclamer contre les mystiques et contre la vie contemplative ; mais les vrais mystiques et les vrais contemplatifs vont chercher plus haut l'objet de la béatitude éternelle. Ils croient, avec saint Paul, que l'œil de l'homme n'a jamais vu ce que Dieu prépare dans les cieux à ceux qui l'aiment, et avec l'Église que l'âme béatifiée doit voir clairement Dieu, un en trois personnes, tel qu'il est : « *Intueri clare ipsum Deum trinum et unum, sicuti est.* (Conc. flor., decret. unionis).

(Voyez *ibid.* : *Moment de la vision béatifique.*)

Quand doit commencer la vision béatifique? — Il y a, sur ce point, plusieurs erreurs. Eusèbe, au sixième livre de son *Histoire ecclésiastique*, mentionne une erreur répandue en Arabie dans le cours du troisième siècle. Certains hérétiques enseignaient que la vision béatifique devait être différée jusqu'à la résurrection; et la raison qu'ils en donnaient, c'est que l'âme humaine est détruite avec le corps et doit ressusciter avec lui. Ils ont été vivement combattus par Origène et condamnés dans un concile important dont Eusèbe ne nous donne pas le nom. — Cette erreur, complètement oubliée pendant seize siècles, a été renouvelée de nos jours par le protestant *Pryesley*.

D'autres hérétiques, admettant la survivance des âmes, ont prétendu que la vision de Dieu et la possession de la béatitude céleste sont différées jusqu'après le dernier jugement. Les justes attendent, dans un lieu de paix où ils sont heureux, la suprême sentence qui doit leur ouvrir les portes du ciel. C'est l'erreur des *Grecs*, généralement adoptée après le schisme de *Photius*. — *Luther* et *Calvin* l'ont enseignée. Oubliée par les protestants, elle a été reprise avec un certain éclat, dans le siècle dernier, par *Burnet*.

Il ne faut pas confondre, avec les hérésies que nous venons de signaler, l'opinion qui a agité, sous le pontificat de Jean XXII, les deux grandes familles Franciscaine et Dominicaine.

Les Franciscains confessaient que les âmes des justes sont admises dans le ciel, aussitôt après la mort, si elles sont entièrement pures, ou aussitôt après leur purification, s'il leur reste à satisfaire à la justice de Dieu. Dans le ciel elles sont heureuses, et l'objet de leur bonheur est

la vision du Christ dans son humanité, *in forma servi*. Ce n'est qu'après la résurrection des corps qu'elles jouiront de la vision intuitive et béatifique de Dieu. — Les Dominicains, au contraire, enseignaient que tout âme pleinement purifiée doit jouir aussitôt de la vision de l'essence divine.

Jean XXII soumit cette controverse à l'examen des théologiens, et il recueillit et exposa lui-même les arguments de l'une et l'autre partie. Les adversaires de l'infaillibilité pontificale l'ont accusé d'avoir pris parti pour les Franciscains, et d'avoir enseigné l'erreur; c'est une calomnie contre laquelle il s'est défendu lui-même. Il avait préparé le décret qui devait trancher la question dans le sens de la doctrine dominicaine, mais, prévenu par la mort, il ne put le publier.

Ce décret a été porté par le Pape Benoît XII, dans sa constitution *Benedictus Deus*, où il est dit: « Que depuis l'Ascension de Jésus-Christ les âmes des justes ont été, sont et seront dans le ciel, avant la résurrection des corps et le jugement général, et qu'elles y jouissent de la vision intuitive de l'essence divine qui se montre à elles immédiatement: *Etiã ante resumptionem corporum et iudicium generale, post ascensionem Salvatoris nostri Jesu Christi, animæ baptismate renatorum, omni labe puræ, vel purgatione plene mandatæ, fuerunt, sunt et erunt in cœlo... Viderunt et vident divinam essentiam visione intuitiva et etiam faciali, nulla mediante creatura in ratione objecti visi se habente, sed divina essentia immediate se nude, clare et aperte eis ostendente.* »

Le décret dogmatique de Benoît XII fut confirmé par le concile de Florence qui, dans son *Décret d'union*, définit que les âmes justes, si elles sont sans tache, ou si elles sont purifiées des souillures qu'elles ont emportées de ce monde, sont aussitôt reçues au ciel où

elles voient Dieu tel qu'il est. « *Illorumque animas qui post baptismum susceptum nullam omnino peccati maculam incurrerunt; illas etiam quæ post contractam peccati maculam sive in suis corporibus vel iisdem exutæ corporibus sunt purgatæ, in cælum mox recipi, et intueri clare ipsum Deum trijnum et unum, sicuti est, pro meritorum tamen diversitate alium alio perfectius.*

Aujourd'hui, ce que l'on appelait au quatorzième siècle l'opinion dominicaine, est la foi de l'Eglise catholique.

(Voy. 2^e partie : *Inégalité des récompenses.*)

Les dernières paroles du décret de Florence, relatives à la diversité de mérites et des récompenses : (*Pro meritorum tamen diversitate alium alio perfectius*), sont la condamnation d'une erreur enseignée au quatorzième siècle par *Jovinien*. Cet hérésiarque prétendait, avec les Stoïciens, que les fautes et les mérites sont les mêmes chez tous les hommes doués d'une nature semblable, et que, par conséquent, les châtimens et les récompenses doivent être les mêmes pour tous. *Jovinien* et ses sectateurs furent condamnés par le Pape *Sirice*, dans un concile tenu à Rome, et par saint *Ambroise*, dans un concile de Milan.

Son erreur a été renouvelée par *Luther*. Mais ce dernier, pour la justifier, laissait de côté les principes philosophiques des Stoïciens, et recourait à son principe théologique de la justification : A savoir que l'homme étant justifié par l'imputation de la justice du Christ, cette justice est la même dans toutes les âmes, et donne à toutes le même droit, la même récompense.

Le Concile de Trente a condamné *Luther* dans le

32^e canon de sa sixième session ainsi conçu : Si quelqu'un dit que l'homme, justifié par ses bonnes œuvres, ne mérite pas une augmentation de gloire, qu'il soit anathème ; *Si quis dixerit hominem justificatum per bona opera non mereri gloriæ augmentum, anathema sit.* »

Ce canon confirme l'enseignement de l'Écriture, et venge le sens commun qui, partout et en tout temps, a su faire le discernement des mérites et des récompenses.

V

CENT-UNIÈME CONFÉRENCE

(Voy. 1^{re} partie : *Vérité de la résurrection.*)

Nous pensons avec M. *Henri Martin*, dont nous avons cité les paroles au commencement de notre conférence, que le dogme de la résurrection se trouve au fond de toutes les croyances populaires.

Les poètes, chantres de ces croyances, dans les descriptions qu'ils ont faites des félicités et des supplices de l'autre monde, supposent la reviviscence de l'homme tout entier. Toutefois, ce dogme a été plus ou moins altéré dans les systèmes philosophiques. Les esprits forts n'y croyaient pas ; il faut dire aussi que, pour la plupart, ils ne croiaient pas à l'immortalité de l'âme.

Tels étaient les Sadducéens dont parle l'Évangile et à qui Jésus-Christ disait : « N'avez-vous pas lu dans l'Écriture comment Dieu parle de la résurrection des morts lorsqu'il dit : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob..? Or, il n'est pas le Dieu des morts mais le Dieu des vivants : *De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est a Deo dicente vobis : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob?*

Non est Deus mortuorum sed viventium, omnes enim vivunt ei. » (Matth., cap. xxii, 31.)

L'erreur des Sadducéens s'était glissée dans la communauté des premiers fidèles. Saint Paul s'en plaint dans sa première épître aux Corinthiens (cap. xv, 12) : « *Quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est ?* » — Il signale à Timothée deux semeurs d'erreur qui n'admettent pas d'autre résurrection que la résurrection spirituelle par le baptême : « *Hymène et Philète, qui pervertissent la foi : Ex quibus est Hymenæus et Philetus, qui a veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, et subverterunt quorundam fidem.* » (II Tim., cap. ii, 16 et seq.) — A Athènes, il rencontre les Epicuriens et les Stoïciens, qui l'accusent de prêcher des choses incompréhensibles et de nouveaux dieux, parce qu'il a parlé de Jésus et de la résurrection : *Quidam aulem Epicuræorum et Stoïcorum disserebant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic dicere ? Alii vero ; Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse ; quia Jesum et resurrectionem annuntiabat eis.* (Act. cap. xvii, 18.)

A la suite des temps apostoliques, un grand nombre d'hérétiques nièrent le dogme de la résurrection, entre autres, *Saturnin, Basilide, Carpocrate*, diverses sectes de *Gnostiques*, les *Manichéens*, les *Priscillianistes*. Cette négation se rattachait à quelque erreur fondamentale. Les Manichéens par exemple niaient la résurrection de la chair, parce que la chair, fille du mauvais principe, était indigne de revivre, et que son anéantissement affirmait le triomphe du bon principe. La contradiction sur ce point fut si forte que saint Augustin disait « qu'aucune vérité de foi n'avait rencontré de son temps autant d'opposition : « *In nulla re sic contradicitur fidei christianæ, sicut in resurrectione carnis.* »

(*Enarrat. in Psalm. LXXXVIII. Serm. 2, n° 7.*) Les contradictions multiples de l'hérésie nous ont valu les beaux traités d'Athénagore, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, de Méthodius, de Théophile d'Antioche, de Minutius Félix et de saint Ambroise.

Les *Vaudois* et les *Albigéois*, héritiers des Manichéens, renouvelèrent leur erreur au moyen âge.

Les *protestants* modernes, pénétrés de rationalisme, considèrent le dogme de la résurrection comme un rêve oriental qui, après avoir passé par le judaïsme, est entré dans le symbole chrétien. Le témoignage de Jésus-Christ ne les gêne guère. Ils n'y voient que des paroles de complaisance par lesquelles le Sauveur cherchait à s'accommoder aux fausses opinions des Juifs. Tout l'effort de leur critique pour écarter l'autorité de l'Écriture en cette question se porte sur le fameux texte de Job : « *Scio quod redemptor meus civit, et in novissimo die de terra surrecturus sum : et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum salvatorem meum, quem visurus sum ego ipse et non alius : reposita est hæc spes mea in sinu meo.* » Kenke et J. Hallemberg contestent l'exactitude de cette traduction de la Vulgate, et font appel au texte hébreu pour prouver que Job espère et annonce tout simplement son retour à la santé et le recouvrement de la prospérité. Mais comme le remarque fort bien Rosenmuller : 1° La Vulgate rend parfaitement le sens du texte hébraïque, bien que celui-ci soit plus énergique que la traduction. « *Ego novi vindicem meum viventem et postremum super pulverem staturum, et postquam cutem meam corroserint et consumpserint hanc (ossium compagem, corpus meum, vermes), tamen e carne mea ego videbo mihi et oculi mei videbunt, et non alius. Defecerunt renes mei in sinu meo.* » Ces paroles, calquées sur le texte hébreu,

n'expriment-elles par la même idée et le même espoir que le texte : *Scio quod Redemptor, etc.*

2° Le contexte proteste contre le sens vulgaire que les critiques attribuent aux paroles de Job. Ce grand infortuné demande que ses paroles soient gravées avec un stylet de fer dans la pierre dure, pour être transmises à tous les âges. C'est bien la peine, s'il s'agit tout simplement de dire : « Je suis tranquille, dans quelque temps je me porterai bien et je rétablirai mes affaires. »

3° Job, bien loin de compter sur le rétablissement de sa santé et de sa fortune, désire et demande la mort. C'est donc qu'il espère un plus grand bien après cette catastrophe.

Nous ne reviendrons pas sur la chimère des *transmigrations*. Elle est manifestement en contradiction avec le dogme de la résurrection de la chair. Car c'est toujours un nouveau corps que l'âme revêt dans ces éternels voyages, et non le corps de son épreuve terrestre qu'elle anime, pour le faire participer à la récompense de ses vertus et au châtement de ses crimes.

Ne citons que pour mémoire l'opinion bizarre d'Origène qui, sous prétexte que l'âme n'a plus besoin de ses membres et de ses organes dans sa nouvelle vie, l'affuble d'un corps sphérique. Ce ne sont pas des boules vivantes, mais des humains que Dieu récompense ou châtie dans la totalité et l'intégrité de leur nature.

(Voyez deuxième partie : *Explication de la résurrection.*)

Il faut prendre garde, en répondant aux objections, de s'écarter de la tradition et de la doctrine de l'Eglise. C'est le défaut des explications prétendues scientifiques que les apologistes modernes donnent de la résurrection.

Le *germe palingénésique* de Charles Bonnet, entité subtile et immuable que l'âme emporte avec elle, et qui évolue à partir de la mort jusqu'à la complète reviviscence du corps, est tout à fait mis de côté aujourd'hui. Le *périsprit* des spirites n'a qu'une vague ressemblance avec cette création d'une philosophie fantaisiste.

Le *principe d'identité* est devenu le lieu commun de l'apologétique moderne. Mais qu'est-ce que ce principe d'identité? — Si c'est une chose matérielle, une sorte de fluide, par exemple, où est-il? Comment subsiste-t-il séparé de l'âme? Comment se conserve-t-il? Qui le garantit des fluctuations auxquelles sont soumis tous les éléments de la matière? — Est-ce une sorte d'âme secondaire et subalterne qui préside en nous aux évolutions de la matière corporelle? — Cette notion est tout à fait contraire à la philosophie catholique qui nous enseigne que l'âme est, par soi, réellement et immédiatement la forme du corps : *per se, realiter et immediate anima est forma corporis*. — Est-ce un être de raison? — Mais un être de raison n'a rien à faire dans la résurrection de la chair.

M. Baguenault de Puchèse croit avoir trouvé le principe d'identité dans le *dynamisme* de Leibnitz. « Suivant la doctrine formulée par ce grand homme, dit-il, la substance d'un corps, substance qui se manifeste dans l'état ordinaire et naturel par des molécules sensibles, pourrait, dans un état extraordinaire, aussi bien exister indépendamment de ces molécules. Les molécules ne sont pas ainsi la personnalité substantielle du corps. Elles n'en sont que les propriétés naturelles ; elles ne s'offrent que comme les organes nécessaires à sa manifestation. Sous leurs qualités physiques et chimiques se trouve une sorte de principe immatériel, de force active, de substance qui réside déjà dans le germe animal, préside aux nombreuses fonctions de l'organisme, relie les di-

verses parties entre elles, les anime, en forme un ensemble et, persistant au milieu de la disparition et du remplacement des molécules primitives, maintient, à travers toutes les évolutions de la matière inerte, l'identité spécifique et personnelle. Principe indéfinissable, mais réel, d'individuation qui triomphe de ses propres éléments dénaturés et dispersés, que ne peut entraîner le torrent de la vie qui s'écoule, que n'altèrent ni les vicissitudes de l'âge, ni les changements de force, ni les accroissements ou les ruines, et qui conduit le même homme du berceau à la tombe. Le corps humain existant ainsi indépendamment des molécules qui le composent, on conçoit donc qu'il revive vraiment, qu'il revive en substance, quand même il ne retrouverait, pour ainsi dire, aucun des éléments variables et mobiles qui lui ont appartenu aux époques plus ou moins diversifiées de son existence terrestre (Baguenault de Puchèse. *L'immortalité*. — III^e Partie. chap. IX).

Je conçois difficilement ce principe immatériel qui n'est pas l'âme, qui fait la personnalité substantielle du corps, réside déjà dans le germe animal, préside aux nombreuses fonctions de l'organisme, maintient, à travers toutes les évolutions de la matière inerte, l'identité spécifique et personnelle ; ce principe indéfinissable mais réel d'individuation qui triomphe DE SES PROPRES ÉLÉMENTS DÉNATURÉS ET DISPERSÉS, qui fait, enfin, que le corps humain existe (on ne sait ni où ni comment) indépendamment des molécules qui le composent.

Conformément à la théorie de Leibnitz, théorie familière aux anciens scolastiques ainsi que nous l'avons vu dans nos études sur l'Eucharistie (Cf. soixante-huitième conférence : *les miracles eucharistiques*), il eut été beaucoup plus simple de dire que, la substance étant distincte des accidents et pouvant en être séparée, les

éléments du corps humain, quant à la substance, peuvent être conservés, à travers mille et mille manifestations ou accidents, sous l'œil de la Providence, et être repris par elle pour reconstituer la chair disparue.

Philosophiquement, l'opinion de *Durand* et *d'Oswald*, qui concentrent l'identité humaine dans l'âme, et professent l'indifférence de matière pour la reconstitution des corps paraît beaucoup plus simple et plus raisonnable; malheureusement elle est en opposition avec toute la tradition et l'enseignement de l'Eglise.

Fidèle à cette tradition et à cet enseignement, Bossuet n'a point eu recours à toutes ces subtilités pour expliquer la reviviscence de la chair. Il s'est contenté, comme nous, de faire appel à la toute-puissance de Dieu et à sa providence. « Dieu, dit-il, qui a bien su trouver nos corps dans le néant même d'où il les a tirés par sa parole, ne les laissera pas échapper à sa puissance au milieu de ses créatures; car cette matière de nos corps n'est pas moins à lui pour avoir changé de nom et de forme. Ainsi il saura bien ramasser les restes dispersés de nos corps, qui lui sont toujours chers parce qu'il les a une fois unis à une âme qui est son image. En quelque lieu de l'univers que la loi des changements ait jeté nos restes, il les gardera; et quand la violence de la mort les aurait poussés jusqu'au néant, Dieu ne les aurait pas perdus pour cela, car il appelle ce qui n'est pas avec la même facilité que ce qui est; et Tertullien a raison de dire que le néant est à lui. » (Bossuet. *Sermon pour jour des morts.*)

Du reste, cette belle doctrine de la tradition et du IV^e concile de Latran n'est point en contradiction avec la science.

Le grand principe de la science est que : — « Dans le monde actuel de la matière rien ne se crée, rien ne se perd. » — Or, nous ne demandons pas une nouvelle créa-

tion, mais une simple reconstitution du corps humain ; et nous croyons la providence de Dieu, qui l'a décrétée, assez avisée pour ne rien laisser perdre de ce qui doit servir à cette reconstitution.

V

CENT-DEUXIÈME CONFÉRENCE

(Voyez deuxième partie : *Règne final du Christ.*)

Nous avons fait en passant allusion au *Millénarisme*. — Le dogme mystérieux de la résurrection et la prophétie du dernier avènement de Jésus-Christ ne pouvaient pas manquer de provoquer des opinions singulières. Elles ont été professées par les *Chiliastes* ou *Millénaires*. Les uns grossiers et charnels, issus des sectes gnostiques : *Cérinthiens*, *Marcionistes* et *Appollinaristes*. Les autres spirituels, se basant sur une fausse interprétation de l'apôtre saint Jean, dont le premier auteur fut *Papias*, évêque d'Hiéropolis, contemporain des premiers disciples des apôtres.

Les *Chiliastes* enseignaient que, mille ans avant le jugement dernier, le Christ devait venir sur la terre, vaincre ses ennemis, inaugurer le règne que lui promettent les prophéties. En ce temps-là devait avoir lieu la résurrection des Saints, qui est la première résurrection : *resurrectio prima*. A leur tête, le Christ devait glorieusement gouverner le monde pendant mille ans, au bout desquels se ferait la résurrection des impies : *resurrectio secunda*, suivie du jugement universel et des suprêmes et irréformables sentences de la justice divine.

Les *Chiliastes charnels* promettaient aux saints

ressuscités, pendant le millénaire, tous les plaisirs des sens; ils ont été condamnés par l'Eglise.

Les *Chiliastres spirituels* ne promettaient que la justice et la paix. Quelques-uns d'entre eux, cependant, croyaient, contrairement à la parole de l'Evangile : *Neque nubent, neque nubentur*, que les saints ressuscités et immortels engendreraient pendant mille ans une multitude infinie d'enfants de grâce et de bénédiction. (Lactant., *Div. institut.*, lib. VII, cap. 34, 35, 36.)

Cette opinion se trouve dans les écrits de saint Justin, saint Irénée, Tertullien, Nepos, Victorin, Méthode et Lactance. Elle n'a jamais été enseignée comme un dogme. Origène, Denys d'Alexandrie et Caius prêtre de l'Eglise Romaine, où cette opinion n'a jamais été admise, l'ont vivement combattue. A partir du cinquième siècle les Pères et les écrivains ecclésiastiques, Eusèbe, saint Ephrem, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, Théodoret l'ont considérée comme une fable. On la retrouve cependant chez les *Vaudois*, les *Anabaptistes*, les *Piétistes*, les *Mormons*. Quelques catholiques ont tenté de la ressusciter dans les ouvrages suivants : *La régénération du monde*, par Jean de Félicité; Courtrai. 1860 — *Essai sur le livre de Job et les prophéties relatives aux derniers temps*, par l'abbé Moglia, 1865. — *Les derniers temps*, par l'abbé Rougeyron; Paris. 1866. — *Le mémorial catholique*, recueil mensuel. — *La résurrection, dans le système de la régénération du monde*; Bruxelles. 1869. — *De la venue glorieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son règne avant le jugement dernier*, par l'abbé Gabriel Gras. — J. Waller : *Die offembarung des St. Johannes*; Rixheim 1882. — Ph. Kremetz (Episc. Warmünsis) *Die offembarung des St. Johannes im lichte des Evangeliums nach Johannes*; Friburg, 1883. — Tous ces auteurs ont interprété

dans un sens trop littéral les prophéties, et surtout le chapitre XX de l'Apocalypse, où il est question de la première résurrection. A part quelques Pères des premiers siècles, l'immense majorité des docteurs théologiens et écrivains ecclésiastiques nous enseignent que les textes dont se sont servis les millénaires doivent être entendus au sens spirituel, et que le sens littéral, qui paraît plus clair, est un sens faux.

L'opinion des Millénaires spirituels n'a jamais été censurée théologiquement, mais c'est une opinion vaine qu'un homme raisonnable ne peut adopter parce qu'elle est sans appui et combattue par les plus graves autorités. Nous sommes de l'avis de Muzarelli : — « *Respondeo me temperatam millenariorum sententiam non ut hæreticam traducere, sed tamen contendo, quod in præsentî tempore sit ad minimum improbabilis, quia ex una parte est destituta omni gravi auctoritate, ex altera vero habet contra se auctoritates gravissimas et ineluctabiles.* » (Dissert. III, *De regno Millenario.*)

TABLE

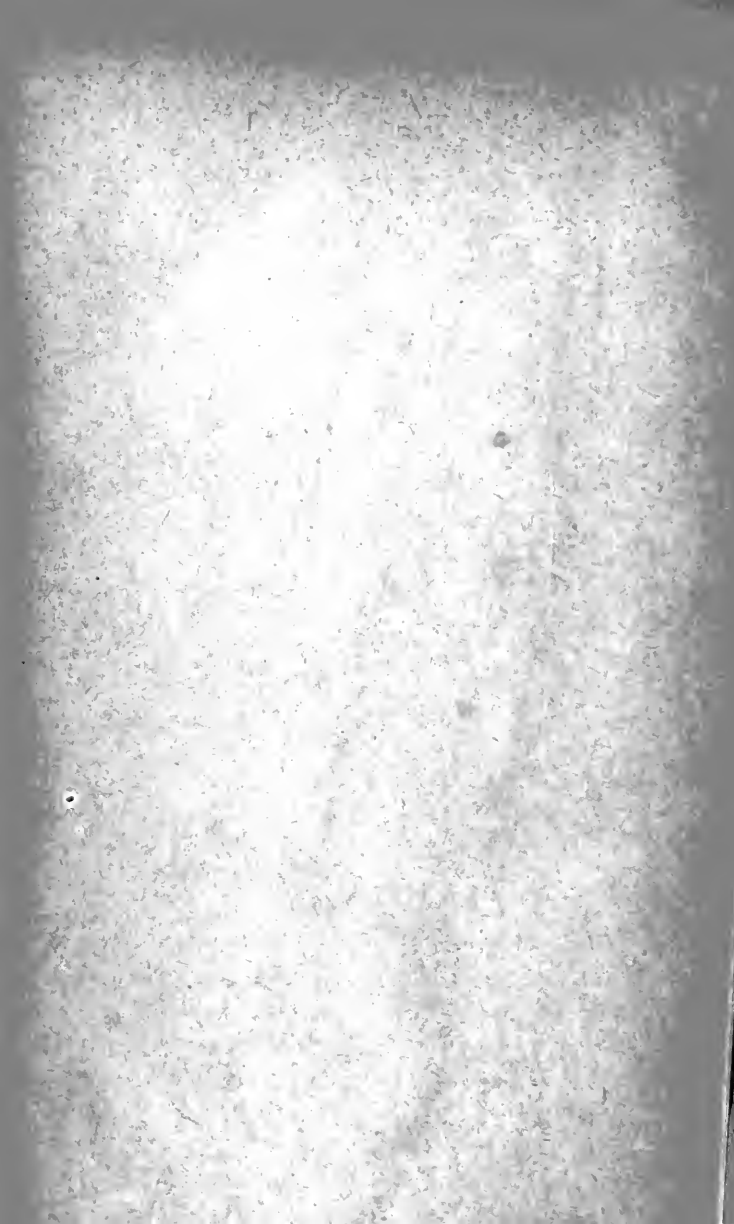


TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE PURGATOIRE

La lumière de la foi montre de loin le panorama, à la fois terrible et glorieux, de l'autre monde; mais, pour le bien connaître, il faut visiter les stations que doit habiter l'homme immortel. — Etat de l'âme après la mort. — Son jugement. — Les deux termes éternels de sa vie; entre ces deux termes, le purgatoire. — 1^o Exposition de la doctrine catholique du purgatoire. 2^o Ce dogme soulage, à la fois, la raison et le cœur, trop vivement impressionnés par le contraste des deux éternités bienheureuse et malheureuse. — I. Traditions touchant le purgatoire. — Enseignements de Jésus-Christ. — Témoignages des docteurs et des conciles. — On peut se rendre compte, par ces traditions et ces témoignages, de l'accord des croyances de l'antiquité avec les nôtres, sur le fond de la question. — Quant aux détails, il y a, dans les religions et les systèmes philosophiques, des aberrations et des chimères qu'il importe d'écarter, afin de mettre en pleine lumière le dogme catholique. — Examen de ces aberrations et de ces chimères. — Le dogme catholique éclairci, on se demande ce que souffre l'âme dans le purgatoire. — Imaginations des poètes et opinions des

théologiens. — Nous devons nous en tenir à l'enseignement de l'Eglise et n'accepter que les conclusions qu'on peut tirer sans effort des principes de la foi. — Ces conclusions sont : 1° Que l'âme souffre de la privation de Dieu ; Douleur de cette privation. — 2° Que l'âme souffre des peines positives, pour satisfaire à la justice de Dieu, selon que ses fautes inexpiables ont été plus nombreuses et plus graves. — Quelles sont ces peines positives ? — II. Doctrine du protestantisme touchant le purgatoire. — Cette doctrine est étrange, si on la compare à l'universalité et à la perpétuité des témoignages contre lesquels elle proteste ; — elle est inintelligente et barbare, si l'on demande à la nature humaine la justification de la doctrine de l'Eglise ; 1° Rien de plus conforme à la raison que cette doctrine : — Développements. — 2° Rien de plus consolant pour le cœur : — Développements. — Conclusion : — Nous devons profiter de l'enseignement de l'Eglise, pour travailler, par des œuvres saintes, à la délivrance de ceux que nous aimons ; pour ne jamais oublier les captifs de l'autre monde en partageant amoureusement le poids de leurs chaînes : — *Mementote victorum tanquam simul victi.* 3

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — L'ENFER — ÉTERNITÉ DES PEINES

Le purgatoire n'est qu'un lieu de passage, qui disparaîtra après le dernier jugement. — Il n'y a pour l'homme immortel que deux stations où doit se fixer son irrévocable vie : — L'enfer et le ciel. — Deux choses à considérer dans l'enfer : La durée et la nature des peines. —

On ne traite dans cette conférence que de la durée. — L'enfer est éternel. 1^o Quel enseignement existe sur ce point ? — Avec quelle autorité s'impose-t-il à notre croyance ? — Quel appui peut-il recevoir de notre raison sérieusement consultée ? — 2^o Après avoir répondu à ces questions, il est facile de prouver aux esprits inquiets et troublés par le mystère de la damnation éternelle qu'ils n'ont, pour s'empêcher d'y croire, que de mauvaises raisons à faire valoir. — I. Doctrine de l'Eglise sur la vie éternelle : — C'est la vie des justes, dans une interminable félicité, et la vie des méchants dans une interminable peine. — Cette doctrine n'est que l'écho de la parole du Sauveur. — Le Sauveur ne fait que mettre en lumière l'enseignement de tous les siècles et de tous les peuples. — La doctrine de l'Eglise est donc la doctrine du genre humain. — Elle est affirmative au degré suprême, et nous signifie ainsi qu'elle tient aux instincts les plus profonds, les plus vivaces, et l'on pourrait dire les plus divins de l'humanité. — 1^o Cette considération est renforcée par une analogie que nous rencontrons dans la justice humaine. — 2^o Par ces deux raisonnements : — Transporter dans l'ordre moral la négation de l'éternité des peines, c'est nous mettre en face d'une antinomie désastreuse et créer une lutte sacrilège entre Dieu et sa créature, lutte dans laquelle Dieu succombera fatalement, abreuvé du mépris de l'iniquité triomphante. — Transporter dans l'ordre moral la négation de l'éternité des peines c'est obscurcir la notion du bien et du mal, qui ne devient claire pour nous que dans la lumière de ce dogme terrible. — Développements. — Conclusion : — Une raison droite ne peut être satisfaite que par cette franche et lumineuse maxime de saint Thomas : « *Sicut se habet præmium ad meritum, ita pœna ad culpam.* » Telle la récompense pour le mérite, tel le châtement pour la faute. — Si la récompense est éternelle, le châtement doit être éternel.

— II. Pour échapper aux considérations d'ordre moral et intellectuel, qui confirment l'enseignement catholique, la raison se réfugie du côté des perfections divines et cherche, entre ces perfections et l'éternité douloureuse, de rassurantes contradictions : — 1^o Objections du côté de la justice divine : toute peine bien ordonnée doit tendre à la correction du coupable, autrement nous n'y voyons plus qu'une méprisable vengeance. — Tout est fini dans nos prévarications; la peine de ces prévarications ne doit pas porter en soi le redoutable caractère de l'infini. — Réponses à ces objections. — 2^o Objection du côté de l'amour divin : Dieu est amour, il ne peut pas vouloir le malheur éternel de sa créature. — Réponse à cette objection. — D'où viennent les objections ? — Elles ne sont pas de force à détruire un enseignement universel, vers lequel la raison est obligée d'incliner quand elle veut appliquer sainement les grands principes de l'ordre moral et intellectuel. 47

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — L'ENFER — NATURE DES PEINES

S'il est terrible de penser que les méchants sont éternellement malheureux, il est bien plus terrible encore de voir ce qu'ils souffrent. — Nature des peines de l'enfer. — Dieu les fait sortir des entrailles mêmes de l'iniquité, et toutes les mesures sont si bien prises, les proportions si évidentes, qu'il est impossible d'y rien reprendre et changer. — 1^o Le péché est la négation du souverain bien qui contient en soi tous les biens: Dieu le châtie par la perte de tout bien, d'où la douleur

souveraine; — 2° le péché, en tant qu'il est un état, est la négation continue et éternelle du bien, Dieu le châtie par la perte continue et éternelle de tout bien, d'où le *désespoir souverain*. — En tant qu'il procède d'une libre détermination, il est la négation volontaire et réfléchie du souverain bien; Dieu le châtie par la perte éternellement regrettée et reprochée de tout bien, d'où le *remords souverain*. — I. *Douleur souveraine*. 1° Les plus grandes douleurs de ce monde n'ont pas même le triste honneur d'être une lointaine image de la souveraine douleur du réprouvé. — Effets de la malédiction divine dans son âme. — Il comprend que « être séparé de Dieu est une peine aussi grande que Dieu lui-même est grand. » — Dieu, lumière, amour, patrie, père, époux des âmes, le pécheur a nié tout cela; il est dans la nuit, le vide, l'exil, chassé, répudié, maudit, c'est justice. — Déchirante contradiction de la haine et de l'amour dans son cœur. — Perte de tous les biens dans le souverain bien. — Vide immense. — 2° Au vide de tout bien s'ajoutent des peines positives pour punir le pécheur de ses injustes préférences à l'égard des créatures, auxquelles il a demandé de coupables jouissances. — L'enseignement catholique résume en un seul mot ces peines positives : le feu. — Que faut-il penser du feu de l'enfer? — 3° Dans les préférences du pécheur pour les créatures, il y a une révolte. — Cette révolte est punie par la tyrannie. — Le tyran du pécheur est le démon. — 4° Le pécheur a brisé les liens d'amour, qui peuvent seuls unir les hommes au delà du tombeau. — Il est châtié par l'isolement dans la douleur. — II. L'isolement n'est pas le comble du malheur. — 1° Le pécheur, condamné à la perte éternelle de tout bien, doit subir l'effroyable conséquence de cette condamnation; c'est le *désespoir*. — Peinture de ce désespoir. — 2° Le pécheur pourrait nous intéresser dans ce désespoir, s'il pouvait nous faire

oublier et oublier lui-même la cause de son malheur. — Mais, cette cause, étant sa propre volonté, le *remords* pousse au fond de sa conscience des cris terribles. — Conduite de Dieu à l'égard du pécheur. — Abus que le pécheur a fait des dons divins. — Il s'accuse lui-même; il se condamne lui-même; il se maudit lui-même. — Conclusion : toutes les peines de l'enfer sont donc amenées l'une après l'autre par la fatale logique du péché. — « Il est horrible, pour le pécheur, de tomber après sa mort entre les mains du Dieu vivant. *Horrendum est incidere in manu Dei viventis.* » 95

CENTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE CIEL

Le châtement éternel de l'homme pécheur est dans l'enfer; la récompense de l'homme juste est dans le ciel. — On a dit de l'enfer : « C'est le ciel en creux. » Profonde vérité. — 1° De même que l'enfer est, pour ceux qui y tombent, le vide immense de tous les biens, le ciel est, pour chacun de ceux qui l'habitent, l'inénarrable plénitude du bonheur. 2° De même que l'enfer est, dans son ensemble, le désordre en toute sa laideur, le ciel est, dans son ensemble, la souveraine beauté de l'ordre. — I. Désir du bonheur; — il ne peut être complet pour notre nature que s'il y a du divin. — Le divin, voilà ce que l'homme cherche et poursuit dans le bonheur, et son cœur, dit saint Augustin, ne se peut reposer qu'il ne l'ait trouvé. — Plusieurs manières de se reposer en Dieu. — Fin naturelle; ce n'est pas à cette fin que Dieu nous appelle. Dieu veut être lui-même notre récompense, par la vision

de son essence. — Comment notre nature finie peut être proportionnée à cette fin sublime. — Nous aurons la *vision* de Dieu, mais non la *compréhension*. — Détails de la vision de Dieu. — 1° Les mystères de la vie de Dieu. — 2° La sublime harmonie de ses perfections. — 3° Les profonds et immenses secrets de sa science. — Développements. — Le rassasiement ne doit pas rester avec le ravissement au sommet de notre âme où se fait la vision; toutes les facultés humaines y doivent participer. — C'est la loi que la beauté soit aimée quand elle nous a ravis. — Amour céleste, — enivrement et délices de cet amour. — Il comble d'une éternelle joie, car la plénitude du bonheur céleste dépend de sa durée. — Conclusion : La plénitude du bonheur, pour ceux que Dieu récompense dans le ciel, c'est vision, amour, joie de l'union divine pour l'éternité : *visio, dilectio, fruitio in æternum!* — II. Les élus forment dans la gloire une immense et radieuse assemblée, dont il faut contempler la suprême beauté. — Cette vue d'ensemble est nécessaire à la parfaite connaissance de nos destinées et l'on y trouve réponse à certaines inquiétudes de la raison et du cœur qui croient entrevoir, dans l'éternel avenir, des difficultés et des accidents capables de troubler notre béatitude ou de la rendre moins parfaite. — Trois aspects de l'ordre céleste, et trois caractères de sa beauté : — 1° La variété infinie dans l'unité. — 2° La plus grande intensité de la vie dans le repos. — 3° La fusion intime et profonde dans la multitude immense. — Développements. — Conclusion : — Tout ce qu'on peut dire du bonheur céleste n'est rien; il faut s'en tenir aux paroles de l'Apôtre : « L'œil de l'homme n'a jamais vu, etc. » 137

CENT-UNIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LA RÉSURRECTION

L'éternelle vision, l'éternel amour, l'éternelle joie, la suprême beauté de l'ordre, c'est le paradis de l'âme, mais l'âme n'est pas tout l'homme. — Que devient son corps ? — Dieu le ressuscitera-t-il ? — Oui. — 1° Le miracle de notre résurrection se fera certainement. — 2° Quand et comment se fera-t-il ? — Quelles seront ses éternelles conséquences pour notre gloire et notre félicité ? — I. Avant de nous faire une promesse, dit Tertulien, Dieu nous a donné la nature pour maîtresse et l'a chargée de nous instruire du mystère de notre résurrection. — 1° Il y a, dans la nature, comme des essais et des ébauches du mystérieux événement qui doit, à la fin des temps, compléter notre gloire et notre félicité. — De plus, notre raison nous dit que l'âme étant naturellement unie au corps, dont elle est la forme, n'en doit pas être privée pour toujours. — Son immortalité même est un appel à la future résurrection de la chair qu'elle a animée et qu'elle est toujours prête à reprendre. — La conscience parle comme la raison : il y a, entre l'âme et le corps, communauté d'actions et de mérites; cette communauté demande une communauté de peine ou de récompense. — 2° La nature, cependant, ne nous donne pas une complète certitude de notre reviviscence corporelle, mais Dieu nous a fait une promesse. — Constatation de cette promesse dans l'Écriture. — Définition de l'Église. — Justification de cette définition dans le sublime enseignement d'où ressort la vérité de notre résurrection. — Ce que l'Église pense de notre chair. — Pour elle, c'est l'œuvre des

mains de Dieu ; l'édifice de son génie, l'héritière de ses libéralités, la reine du monde, l'épouse du souffle divin, le prêtre de la religion, le soldat de la foi, la sœur du Christ, le réceptacle de sa vie, le temple de l'Esprit-Saint. — Quand on croit cette doctrine, on a le droit d'espérer que Dieu accomplira la promesse qu'il a faite de ressusciter notre chair. — Au reste, il y va de l'honneur du Christ lui-même. — 1^o L'efficacité de sa puissance. — 2^o L'équilibre de son plan. — 3^o La plénitude de sa gloire demandent notre résurrection. — Développements. — Conclusion : — La raison et la foi, rapprochées l'une de l'autre, nous font passer de l'opinion au dogme, de la vraisemblance à la certitude, et nous permettent de dire fermement : *Credo carnis resurrectionem*. — II. Nous ressusciterons. — 1^o Certainement ce grand miracle se fera à la fin des temps. — Dernier avènement du Fils de Dieu. — Suprême catastrophe qui bouleversera l'univers. — « C'est dans le monde purifié, dit saint Thomas, que Dieu ira chercher les éléments de notre résurrection. » — Mais, comment ? — Objections de la raison. — Systèmes insuffisants pour résoudre ces objections. — Véritable réponse à donner. — 2^o Conséquences de la résurrection. — Qualités des corps ressuscités en rapport avec les plus vifs et les plus étranges désirs de la nature. — 1^o Incorruptibilité. — 2^o Gloire. — 3^o Agilité et puissance. — 4^o Spiritualité. — Pour la chair, quatre fois glorifiée, terre nouvelle et lieux nouveaux. — « Tout est fini, car la résurrection, dit saint Thomas, inaugure le dernier et immuable état dans lequel Dieu est tout en tous : *Deus omnia in omnibus*. » 183

CENT-DEUXIÈME CONFÉRENCE

L'AUTRE MONDE — LE NOMBRE DES ÉLUS

Nous devons adorer l'austère justice et l'admirable bonté de Dieu, dans la sanction qu'il donne à ses menaces et à ses promesses. — Mais des esprits inquiets, exigeants, malveillants même, croient pouvoir prendre Dieu en défaut dans les résultats de son gouvernement. — Le petit nombre des élus les scandalise, et ils estiment que les interventions miséricordieuses, qu'on prétend nous faire croire et admirer dans le dogme catholique, sont à peu près inutiles. — 1° On répond dans cette conférence à l'accusation portée contre le gouvernement de Dieu;—2° On expose ensuite ce qu'il est permis d'espérer pour l'éternelle glorification de la Providence divine par l'innombrable armée des créatures beatifiées. — I. Pour se prononcer à coup sûr dans l'importante et délicate question du nombre des élus, il faudrait avoir une définition de l'Église; cette définition nous manque. — Nous n'avons donc que des opinions: 1° Opinion de ceux qui tiennent pour le petit nombre des élus. — Cette opinion a été publiquement enseignée dans la chaire catholique. — Sermon de Massillon. — Examen des raisons sur lesquelles s'appuie l'opinion qui restreint aux proportions d'un petit troupeau le nombre des élus. — Figures et comparaisons; ce qu'il faut en penser. — Sentence de l'Évangile: « Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. » — Comment on peut l'interpréter. — Paroles de Jésus-Christ sur la voie large, et la porte étroite. — Comment on peut les expliquer. — 2° Opinion de ceux qui tendent à faire le nombre des élus aussi

grand que possible. — Ses appuis dans l'Écriture. — Manières dont Dieu exerce sa miséricorde; sur les catholiques, — sur les hérétiques et les schismatiques, — sur les peuples infidèles. — Enfants morts sans baptême. — Opérations mystérieuses, au moyen desquelles Dieu se fait des élus au sein des ténèbres et de la corruption des Gentils. — Il y a plus : la biographie intime de chaque âme est une miraculeuse histoire de la bonté divine. — Dieu tient compte de tout ; dans les paternels calculs de sa Providence, sa miséricorde l'emporte sur sa justice, plus souvent que nous ne le pensons. — D'où l'on peut conclure à un très grand nombre d'élus. — Quand ce grand nombre serait inférieur au nombre des réprouvés, la gloire de Dieu, dans son gouvernement, n'en souffre pas. — II. Pour se prononcer sur les résultats du gouvernement divin, il est nécessaire de tenir compte de tous les facteurs qui concourent à l'action de ce gouvernement : — 1° *Le Temps*. — Dieu en est le maître. — Nous ne savons pas quand doivent se terminer les destinées de l'Eglise. — Promesses prophétiques du règne universel, pacifique et incontesté de Jésus-Christ. — Quand ce règne sera arrivé, Dieu prendra le temps de compenser, par une surabondante moisson d'élus, les ravages du péché et les conquêtes de l'enfer. — 2° *L'Espace*. — Nous ne sommes pas seuls au monde. — Les anges. — Leur grand nombre. — Ce sont des élus. — Les mondes répandus dans l'espace. — Pourquoi ne seraient-ils pas peuplés ? — Pourquoi Dieu n'y recruterait-il pas d'innombrables légions de bienheureux ? — 3° *La toute-puissance et l'infinie bonté de Dieu*. — Qui nous dit que notre création actuelle soit la seule que Dieu ait méditée ? — Quoiqu'il n'y ait ici que des hypothèses, elles suffisent pour fermer la bouche aux détracteurs du gouvernement divin. — Nous pouvons être sûrs que Dieu saura faire honneur à ses perfections et ras-

